TRAICTÉ DE LA COVR

OV INSTRVCTION DES COVRTISANS.

NOVVELLE EDITION,

De beaucoup enrichie, comme il se verra au fueillet suiuant.

Et Illustrée de plus : de Nottes & interpretations, comme il se verra à la fin.



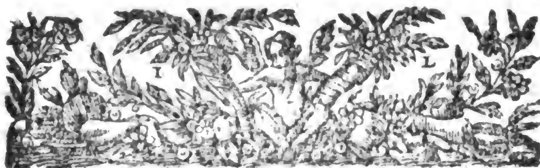


A PARIS,
Chez ABRAHAM SAVGRAIN, à l'entree de l'Isle du Palais, du costé du Pont de bois, à l'enseigne du Saumon.

M. DC. XIX.

Auec Priuilege du Roy.





AV LECTEVR.

AMY Lecteur; voicy la troiſieſme Edition que ie baille au public de ceſt excellẽt Traicté: & puis que i'ay reconnu qu'il t'eſtoit agreable: fors à quelques-vns qui n'ont pas trouué bon, qu'on les ait fruſtrez (comme ils diſent) à la ſeconde Edition des Notes Marginales, leſquelles l'Autheur à la verité auoit luy meſme pris la peine d'y adjouſter, plus pour confirmer de tant plus par graues authoritez ſon opinion & ce qu'il raportoit ez matieres qui y ſont deduites, que non pas qu'il en fut autrement beſoin. Doncques pour te contẽter i'ay bien voulu les imprimer à la fin, & à part comme en forme d'Annotations.

M'assurāt qu'y prenant garde de preZ, tu les trouuerras plus correctes, mieux distinguées, & mieux adaptées en leur lieu et place, auec les vrayes collations des passages, qu'elles n'estoient à l'original qui m'en fut premierement baillé: & de plus, en quelques endroits augmentees et illustrees outre & par dessus la premiere Edition. Dequoy ie t'ay bien voulu aduertir, affin que tu prenes en gré le soin en la diligence que i'apporte pour te plaire en ce qui est du mien, et quand & quand te satisfaire de tout point. Bien te soit.

PAg. 2. ligne 24. il y auoit plus de hazard que de conduite] cela est fort bien rapporté de Tacite en son quatriesme liure des Annales en ces mots. *Dubitare cogor, fato & sorte nascendi, vt cætera, ita principum inclinatio in hos, offensio in illos: an sit aliquid in nostris consilijs, liceatque inter abruptam contumaciam, & deforme obsequium, pergere iter ambitione ac periculis vacuum.*

Pag. 3. ligne 13. de ce qu'il n'auoit encores ressenty les effects de sa liberalité] comme le dit Carion dās le 3. liure de sa Chronique. *Iam reclusa pixide aiebat*

Cæsar videri palam non suam voluntatem, sed ipsius fortunam obstitisse quo minus hactenus beneficium sit consecutus. li. 21. mais toute nostre vie est de mesme] C'est ce que Ciceron dit, *Vitam regit fortuna, non sapientia.*

Pag. 9. ligne 22. affabilité, grauitè, & decence.] voicy ce que les Grecs en disent Σεμνότης ϗ μεγαλοπρέπεια ἡγεμόσιν οὐκ ἅπασι δεῖ οὐδὲ κιρνᾶν ἀεί, τὸ μὲν σεμνὸν τῇ κοινῇ ψυχρότητι, τὴν γινομένην ἐδύλητα. τὸ δὲ μεγαλοπρεπὲς τῷ ἀμειλίκτῳ δοκοῦντι, κοινωνίαν χαρίεσσαν ὅπῃ φαίνοιν ϗ τοῖς δὲ πρέπων ἡγεμονία ϗ χρῆσις γε τοὺς ὑπ᾽αὐτῇ πειθομένοις, οἳ ἂν ὡς ἄειστα γνοίης ἢ χωρεῖς οὐδὲν ἔστι γενέσθαι τῷ ὀνῆσαι δυναμένῳ. pag. 11. lig. 23. ny en reproche de quelque verité] *facetiæ*, dit vn antien, *quam multum ex vero trahunt, acrem sui memoriam relinqunt.*

Ligne 28. les grands s'en souuiennent longtẽps.] comme dit fort bien Tacite au V. de ses Annales parlant du Consul Fusius. *Qui gratia Augustæ floruerat, aptus alliciendis feminarũ animis, dicax idem, & Tyberium acerbis facetijs irridere solitus, quarũ apud præpotentes in longum memoria est.*

Pag. 12. lig. 8. qu'auec vne mordante replique.] Publianus Mimus le conseille ainsi. *Maledictum interpretando facies acrius.*

Ligne 9. c'est reconnoistre.] Tacite le dit ainsi, *conuitia spreta exolescunt, si irascare agnita videntur.*

Ligne 26. comme font les bouffons,] Suetone dans la vie de Neron. *Histrionem & Philosophum nihil amplius quam vrbe, Italiaque summouit, vel contemptu omnis infamiæ, vel ne faciendo dolorem irritaret ingenia.*

Chap. XVI.

Pag. 15. lig. 11. ny nous gausser des miserables.] iouxte la sentence de Publianus Mimus qui dit. *In calamitoso risus etiam iniuria est.*

Pa. 17. li. 23. & raualons par mesme moyen.] le diuin Senecque dit ainsi à ce propos en son premier Liure de Benefic. *licet ita largiri vt vnusquisque etiam si cum multis accepit, in populo se esse non putet. Nemo non habeat aliquam familiarẽ notam, per quam speret se promptiùs admissum.*

Pag. 19. l. 7. est de bien faire.] cecy est de Plaute en ces termes. *Nullum beneficium esse duco, id quod quibusfactas non placet.* & Seneque liu. 1. des controuerses. *videamus quod oblatum maximè voluptati futurum sit habenti, ne munera superuacua mittamus.*

Lig. 19. les autres sont vtiles.] Seneque le dit fort disertement. *Quædam beneficia palam danda; quaedam secreto, palã quæ consequi gloriosum est vt militaria dona, & honores, vt quidquid aliud notitiam pulchrius fit rursus quae non producunt, nec honestiorem faciunt. sed succurrũt infirmitati, egestati, ignomina tacitè danda sunt, vt nota sint solis quibus prosunt. lib. 2. de Beneficijs.*

Ligne 28. de submission & pudeur.] Le mesme Seneque lib. 2. *Molestum verbum est onerosum, & demisso vultu est dicendũm rogo*

Pag. 20. lig. 14. qu'à vn vsurier qui presteroit son argent à interest.] *Turpis fœneratio est beneficium expensum ferre*, dit Seneque liu. 1. de benef. lig. 19. & auoir fait plaisir a ce dessein.] voicy comme le dict Ciceron en vne Epistre ad Curionem. *Graue est homini pudenti petere aliquid magnum ab eo de quo se bene meritum putet, ne id quod petit, exigere magis quàm rogare, & in mercedis potius quam beneficij loco numerare videatur.*

Pag. 23. lig. 14. ceux-là sont les mieux venus.] à ce propos fort bien Ouide.

acceptissima semper

Munera sunt author quæ pretiosa facit.

Ligne. 20. nous ne voulons rien deuoir.] c'est ainsi que ledit Seneque. *Graue tormentum est debere cui nolis, contra iucundum est ab eo accepisse beneficium quem amare etiam post iniuriam possis.*

Pag. 24. lig. 8. le payeur de hayne.] c'est ce qu'en dit Seneque. *Adeo in contrarium itur, vt quosdam habeamus infestissimos, non post beneficium tantum, sed propter beneficia.* Et Tacite en suitte. *beneficia eousque læta sunt quo videntur exolui posse, vbi multum antecedere pro gratia odium redditur.* au 4. des Annales.

Pag. 27. ligne 11. les pauures aussi] Ouide le dict en ces mots. *grande dolorum ingenium est, miserisque venit solertia rebus* 4. & quelqu'vn a dit, *ingenium, mala sepe mouent.* & Salomon. *Vexatio dat intellectum*

Pag. 29. lig. 20. pource qu'estant plus imaginatifs.] ce qui est dit par Lucian en son 16. dialogue. *οἱ υἱοὶ τοῦ αἰῶνος τούτου φρονιμώτεροι ὑπὲρ τοὺς υἱοὺς τοῦ φωτὸς εἰς τὴν γενεὰν τὴν ἑαυτῶν εἰσιν.*

Pag. 33. lig. 3. a la verité c'est miracle.] Seneque est de cette opinion quand il dit, *Nullum magnum ingenium sine mixtura dementiæ.*

Ligne 14. les vns par le vin] c'est ce qu'on rapporte ordinairement du bon Pere Ennius.

Ennius ipse pater nunquam nisi potus ad arma prosilijt dicenda.

Pag. 40. lig. 23. prit aduantage] *Gnarus præferocem & insidijs magis oportunum*, dit Tacite.

Pag. 42. lig. 18. on se moqua de Mussonius] ainsi que rapporte Tacite liure 3. de ses histoires en ces mots. *Miscuerat se legatis Mussonius Rufus Equestris ordinis, studium Philosophiæ & placita Stoicorũ emulatus. cœptabatque permixtus manipulis, bona pacis ac belli dis-*

crimina differens, armatos manere. Id plerisque ludibrio pluribus tædio, nec deerant qui propellerent proculcarentque in admonitu modestissimi cuiusque & alijs minitantibus, omisisset intempestiuam sapientiam.

Pag. 45. lig. 12. si vaine & si babillarde] *lætitia loquax res est, atque ostentatrix sui.* dit Symaque.

Pag. 58. lig. dit Lucian] en ses termes ἔφασαν καλῶς γένοιτο τῶν ἀνθρώπων βίοι, ὑπὸ δυεῖν τούτων μεγίστων τυραννουμένων, ἐλπίδος καὶ φόβου.

Pag. 61. lig. peult. l'esperance] ἐλπίσαντι γὰρ ἡδία τῶν πραγμάτων, καὶ μὴ πω παρῇ τέρπει ταῖς ἐλπίσιν. fort bien rapporté des Amours de Clitophon & Lecuippé liu. V. ἡμῖν ἀεὶ καὶ ἀπὼν ἐπιδημεῖς τῇ μνήμῃ. ainsi que le dict Sinesius.

Pag. 66. lig. 13. nous oublions le mal] c'est ce que dit Seneque. *altius iniuriæ quam merita descendunt.*

Pag. 67. li. 25. de faire quelque chose à nostre preiudice] comme dit Cecilius dans Aule Gele. *Ira quæ tegitur nocet, professa perdunt odia, vindictæ locum. Nam ij sunt inimici pessimi, fronte Hilaro, corde tristi, quos neque vt aprehendas, neque vt mittas, sciat.*

Pag. 74. lig, 5. le tort qu'on luy aura fait] Publianus Minius. *Grauissima est probi hominis iracundia.*

Pag, 75. li. 2. & les malades.] cecy est rapporté d'Ammian liu. 17. *prudentes dicunt iram nasci ex mollitie mentis, consultum id afferentes argumento probabili, quod iracundiores sunt in clunibus languidi, & fœminæ, maribus & iuuenibus, senes, & felicibus ærumnosi.*

Lig. 7. & plus Ciuilizes] comme dit Mœnander dans Stobee, ὁ μέγιστ' ἀγαπῶν δεῖ ἐλάχιστ' ὀργίζεσθαι. Et Petronius. *incultis asperisque regionibus diutinæ niues hærēt, ast vbi ea aratro, domo facta tellus nitet, dum loqueris leuis pruina delabitur similiter in pectoribus ira cōcidit, ferat*

quidem mentes obsidet, eruditas prelabitur.

Pa. 82. lig. 11. encores qu'il fut nostre parent] Aristote. τὸ συγγενὲς γάρ ἐστι φιλοτιμότατον.

P. 89 l. 11. comme celuy du mal.] *iners malorũ remedium ignorantia.* dit Seneque le Tragique dans son Oedipe.

Pag. 93. li, 3. il n'y a point de raison] c'est le prouerbe Grec. ἀλλ' εἰ λόγον κατὰ πάντων λόγους.

Pag. 95. li. celle de l'aduenir en fait autant] cecy est de Cassiodore. *Non est paruum tormentum, aduersum aliquid formidare venturum: dum semper grauius æstimatur emergere quod timetur*

Pag. 101. lig. nous n'en asserions point] cecy est elegamment rapporté du liure de la tranquilité de Seneque. *ante omnia necesse est seipsum æstimare quia ferè plus nobis videmur posse quam possimus. Aestimanda sunt deinde ipsa quæ agredimur & vires nostræ cũ istis quæ tentaturi sumus comparandæ,* & Horace en ses Satyres.

Dulcis in expertis cultura potentis amici
Expertus metuit.

Pag. 102. li. 16. accommoder nostre volonté à ce que nous pouuons.] c'est ce que dit le poëte Terence, *quoniam non potest fieri quod vis, id velis quod possis.*

Pag. 103. li. de preuuoir le bien ou le mal] Ciceron rapporte dans les Tusculanes cette sentence estre d'Euripide en ces termes. *Namque hæc audita à docto meminissem viro; futuras mecum commentabar miserias, aut mortem acerbam, aut exilij mœstam fugam, aut semper aliquam molem meditabar mali: vt si quà inuecta diritas casu foret; nemo imparatum cura laceraret repens.*

Lig. 25. les coups pour vous] c'est la sentence Latine. *Tela praeuisa minus feriunt.*

pag. 107. lig. 5. qu'on appelle complaisance] εἰ μὴ

γὰρ ὢν ἄνθρωπος ἀνθρώπου τύχαις ἐπιπρέπτησω οὐ φονήσομαι φρενῶν. comme dit Alexius dans Stobee lig. 7. elle degenere en flatterie]. τὸ γὰρ κολακεύειν νῦν ἀρέσκειαν ὄνομ᾽ ἔχει Anaxãder le dit ainsi dans Athenee liure VI.

Lig. 14. qu'enuers les particuliers] c'est ce que dit Apollodorus le philosophe dans Stobée. ἐν θνητοῖς γὰρ καὶ θνητοῖς ὄντα δεῖ εἶναι θνητὸν, ὥσπερ καὶ πάσχει βίου. & Theognis ἀλλὰ τετλάσχων αἰτοῦσαι ἄλλοτεν ῥέδων χαιρὴ σὺν δυνάσῃ ἄλλοτε τ᾽ ἄλλος ἀνής.

Pag. 116. lig. 13. mais si laissant passer la tristesse.] cecy est merueilleusement bien representé par Iuuenal dans sa III. satire en ces vers.

Quid, quod adulandi gens prudentissima laudat
Sermonem indocti, faciem deformis amici,
Et longum inualidi collum ceruicibus aquat
Herculis, Anteum procul à tellure tenentis?
Miratur vocem angustam, qua deterius nec
Ille sonat, quo mordetur gallina marito.
Natio comœda est. ridis? maiore cachinno
Concutitur; flet, si lachrymas conspexit amici
Nec dolet: igniculum brumæ si tempore poscas
Accipit Andromedem: si dixeris, æstuo, sudat.

Pag. 125. li. 11. les Nobles] c'est ce que disoit Saluste de Metellus. *Ei quanquam virtus gloria, atque alia. optanda bonis superabant tamen inerat contemptor animus, & superbia commune nobilitatis malum.*

Lig. 16. il mesprisent] comme dit Plaute dans son Penulus. *Verum ita sunt omnes nostri diuites: si quid benefacias leuior pluma est gratia si quid peccatum est plumbeas iras gerunt.*

Pa. 126. li. 4. ils sont arrogans] c'est ce qu'a voulu dire Rufinus ad Vybiũ. *Non est quod putes omnibus diuitias conuenire. Nihil est insolentius nouitio diuite,*

Lig. 21.

Li. 21. ceux qui ſont puiſſans] ſur tout ce diſcours des mœurs des puiſſans & qui ont authorité, ſe peut rapporter ce que dit Seneque dans ſon troiſieſme liure de la colere en ces mots. *Non vides vt maiorem quamque fortunam major ira comitatur? in diuitibus Nobilibuſque & Magiſtratibus precipuè apparet, cum quid leue & inane in animo erat, ſecunda ſe aura ſuſtulit: felicitas iracundiam nutrit, vbi aures ſuperbas aſſentator & turba circumterit.*

Pag. 154. li. 17. à nous priſer & faire cas de nous.] voici ce que dit a ce propos Pline en ſon VI. liure, Epiſtre 17. *Siue plus, ſiue minus, ſiue idem praſtas, lauda vel inferiorem vel ſuperiorem, vel parem. ſuperiorem quia niſi laudandus ille, non poteſt ipſe laudari; inferiorem aut parem, quia pertinet ad tuam gloriam, quam maximũ videri quem pracedis vel ex aquas.*

Pag. 156. li. 17. que de ſe blaſmer ſoy-meſme] *omnis quippe oſtentatio non caret ſuſpicione mendacij. Quia quciquid aſſumitur proprium non putatur: de hinc iactantia auara laudis multum de coquit de pudore. Symmachus.*

P. 157. li. 9. faiſant pluſtoſt ſemblant] voicy ce que dit Ebanus dans Stobee Sermon. 80. πολλοῖς ἀντιλέγειν μὲν ἔθος περὶ παντὸς ὁμοίως; ὀρθῶς δὲ ἀντιλεγειν, οὐκ ἔτι τοῦτ' ω ἔθει. καὶ πρὸς μὲν τούτους ἀρκὶς λόγος ὡς ὁ παλαιός. σοὶ μὲν ταῦτα δοκοῦντ' ἐστιν, ἐμοὶ δὲ τάδε.

Pa. 160. li. 25. pour conduire ſon ambition] voiez ſur ce propos Saluſte dans ſon Catilinaire. *Ambitio multos mortales falſos fieri ſub egit, aliud clauſum in pectore, aliud in lingua promptum habere* & ailleurs. *Amicitias inimitiaſque non ex re ſed ex commodo eſtimare, magiſque vultum quam ingenium bonum habere.*

P. *161.* l 12. ce qui nous pouroit nuire ou à nos amis] c'eſt ce qui eſt dit en la Tragedie d'Oedipe dans

Euripide. ἐκ μαρτυρεῖν γὰρ ἀνδρα ταῖς αὐτοῦ τύχαις. εἰς πάντας ἀμαθὴς τὸ δ᾽ ἐπικρυπτεῶς σοφίν.

Lig. 22. faiſant ſemblant] Tacite en rend la raiſon *Ne diſsimulans ſuſpectior fieret.*

Pa. 162. li. 3. Valens ne pouuant punir les ſoldats] dit Tacite *quibus vnus metus ſi intelligere viderentur. Solum remedium inſidiarum ſi non intelligerentur.* & au II. des Annales D'Archelaüs. *ſi intelligere crederetur, vim metuens.*

Pa. 163. li. 11. qui deſcouure les ſecrets] ce qui eſt tres-bien dit par Horace dans ſon de Arte Poëtica.

Reges dicuntur multis vrgere culullis
Et torquere mero, quem perſpexiſſe laborant.
An ſit amicitia dignus.

Li. 15. deſquelles nous nous repentons.] ce qui eſt pris de Stobée. ἀνδρὸς χαρακτὴρ ἐκ λόγου γνωρίζεται

Li. 17. nous nous comportons en noſtre cholere] *Euenus apud Stobeum.* πολλάκις ἀνθρώπων ὀργὴ νόον ἐξεκάλυψε κρυπτόμενον, μανίας ἢ πολὺ χείροτερον.

Li. 18. comme auſſi la proſperité & l'aduerſité] c'eſt ce qui eſt dans Horace.

Ingenium res aduerſæ nudare ſolent,
Celare ſecundæ.

Li. 19. qui ont employé le ieu] Ouide.

Ludimus incauti, ſtudioque aperimur ab ipſo,
Nudaque per luſus pectora noſtra patent.

Li. 26. mais il y faut du temps] iouxte le Prouerbe Grec. ἤθους δὲ βάσανος χρόνος ἐστὶν ἀνθρώπους.

Pa. 167. li. 24. la reſponce de Marcianus] oyez ce qu'en dit Tacite liure 3. de ſes Hiſtoires. *Nãq; Mucianus tã celeri victoria anxius, & in præſens vrbe potiretur expertem ſe belli gloriaeque ratus, ad Primũ & varũ media ſcriptitabat inſtandũ cœptis aut rurſus contandi vtilitates e-*

dissérens: atque ira ita compositus vt ex euentu rerũ aduersa abnueret, vel prospera agnosceret.

Pa. 168. li. 19. chacun se persuadant que sa demande est iuste] *Pars beneficij est quod petitur, si bene neges.* Et dans Halycarnasseus il est dit χαλεπώτεροι γὰρ αὐτῶν μὴ τυγχανόντων ἀπαντήσει οἱ ψευδόντες τὸν ἐλπίδον, καὶ τὰ ὁμολογηθέντα μὴ νομιζόμενον.

Pa. 169. li. 4. ce que dit Aulus Sempronius] dans Seneque en ces mots *Nihil aeque amarum quam diu pendere, aequiore quidem animo ferunt praecedi spem suam quam trahi: plerique autem hoc vitium est ambitione praua differendi promissa, maior sit rogantium turba, qualis regiae potentiae ministri sunt, quos delectat superbiae suae longum spectaculum, minusque se iudicant posse, nisi diu multumque singulis quid possint ostendant, nihil confestim, semel faciunt, injuriae illorum precipites, lenta beneficia sunt.*

Pa. 170. li. 13. ce refus sera pris) suiuant le dire latin de Publianus Mimus, *Minus decipitur cui negatur celeriter.*

Pa. 171. li. 3. en supportant les iniures.] cecy est tout de Senecque en ces mots. *Notissima vox est eius qui in cultu regum consenuerat, cum illum quidam interrogaret quomodo rarissimam rem in Aula consecutus fuisset senectutem; iniurias, inquit, ferendo & gratias agendo. saepe adeo vindicare iniuriam non expedit, vt ne fateri quidem expediat.* C'est dans son 2. liure de Ira, conforme à ce que dit Suet. de Domitian en sa vie *pertraxere ad Domitianum, qui paratus simulatione, in arrogantiam compositus & audijt preces excusantis, & cum annuisset, agi sibi gratias passus est: nec erubuit beneficij inuidia*, & Seneque ailleurs, *si sapiens iniurias fortunae moderatè fert*

quanto magis hominum potentium quos scis fortunae manum esse, & Iustin rapporte que, *Lysimachus aequo animo Regis veluti parentis contumeliam tulit.*

Pa. 173. l. 10. par leur precipitation ont perduë leur fortune] Tacite dit, *Nonnumquam parua res præbuit materiam adipescendi fauoris*, Mais l'exemple qu'il baille sur le propos de Brutidius dans le troisiesme des Annales est excellent. *Brutidium artibus honestis copiosum, & si rectum iter pergeret, ad clarissima quaque iturum, festinatio extimulabat; dum æqualis, de insuperiores, postremo suas-met ipse spes anteire parat, spretisque quæ tarda cum securitate, præmatura vel cum exitio properant.*

Pa. 187. li. 3. ou les honteux le perdent] Seneque à ce propos. *Quorundam parum idonea est verecundia rebus ciuilibus*, & Symmaque, *Tardiores, habet processus verecundia, quæ facit vt inter merita sui honoris hæreat.*

Pa. 185. li. 2. Et Saluste pres du mesme Empereur] voicy comme le recite Tacite dans sa troisiesme Annale. *Salustius quam prompto ad honores capessendos aditu, Mœcenatem æmulatus, sine dignitate Senatoria multos triumphalium, consulariumque potentia anteijt, diuersus à Veterum instituto, per cultum & munditias, copiaque & affluentia, luxu propior. Suberat tamen vigor animi, ingentibus negotijs par: eo acrior, quo somnum & incitiam magis ostentabat.*

Li. 5. Tacite dit] voicy ses mots. *Mella quibus Gallio & Seneca parentibus natus, petitione honorum abstinuerat, per ambitionem præposteram, vt Eques Romanus consularibus potentia, æquaretur. simul acquirendæ pecuniæ breuius iter credebat, per procurationes administrandis Principis negotijs.*

Pa. 189. li. 17. comme Tacite depeint Sejan

auoit esté] en voicy l'original. *Corpus illi laborum tolerans, animus audax, sui obtegens, in alios criminator, iuxta adulatio & superbia, palàm compositus pudor, intus summa apiscendi libido*, c'est dans la quattriesme Annale.

Li. 21. comme Tybere fit] aû rapport de Suetone chap. 42. dont voicy les mots. *postea Princeps in ipsa publicorum morum correptione cum Pomponio flacco, & C. Pisone noctem, continuumque biduum epulando, potandoque consumpsit: quorum alteri præfecturam vrbis confestim detulit codicillis quoque iucundissimos, & omnium horarum amicos professus*,

Pa. 190. lig. ce mesme Empereur] Suetone au mesme Chapitre dit ainsi. *Ignotissimum quæsturæ candidatum nobilissimis ante posuit, ob epotã in conuiuio, propinante, vini amphoram.*

Lig. 8. luy fit choisir Tigillinus.] Tacite liu. 14. de ses Annales en ces mots. *Validior Tigillinus in animo Principis ex intimis libidinibus assumptus.*

Li. 11. approcha pres de luy C. Petronius] Tacite liu. XVI. *C. Petronius Arbiter elegantiæ inter paucos familiarium Neroni assumptus est, dum nihil amœnum, & molle affluentia putat, nisi quod ei Petronius approbauisset.*

Pa. 101. li. 7. tel qu'on met en semblables charges] qui est comme dit vn antien.

Homo rudis & asper.

Procuratorem vultu qui preferat ipso.

Li. 10. les ordonnances du Conseil] Nicetas le recite ainsi. Τοσαύτης δὲ ἐκ βασιλέως ἰσχύν τε καὶ ἐξουσίαν περιεζῶν ὡς ἃ μὲν ἠβούλετο τῶν βασιλικῶν θεσπισμάτων ἀποτέμνεσθαι, καὶ διαρρηγνύειν.

Pa. 192. lig. 7. seconder leurs inclinations & pas-

sions] Martial le dit comme s'ensuit.

Nemo suos (hæc est Aulæ natura potentis)
Sed domini mores habet.

Li. derniere. A la verité celuy] *Malus est* (dit Seneque) *minister regij imperij pudor. Haud est facile mandatum scelus audere, verum iusta, qui reges timet deponat aut pellat ex animo decus.* Et iuuenal dans sa premiere Satyre conseille ce qui s'ensuit.

Aude aliquid breuibus Gyaris & carcere dignum,
Si vis esse aliquid.

Pa. 193. li. 19. & commettre plusieurs cruautez.] voicy comme le recite Ammian Marcellin dans son liu. 23. *Sed cum impiè peremptus exequijs suffragantibus ad præfecturam venisse hominem comperisset immeritam, exorsit ad agenda sperandaque similia, & histrionis ritu mutata repente persona studio nocendi cõcepto incedebat oculis infestis & rigidis præfecturam autumans adfore propediem, si ipse quoque se contaminasset insontium pœnis.*

Pa. 196. l. 1. Burrus & Seneque] Tacite liure XIII. le dit ainsi. *Afranius Burrus, & Anneus Seneca rectores imperatoriæ iuuentæ. iuuantes inuicem, quo facilius lubricam principis ætatem, si virtutem aspernaretur, voluptatibus concessis retinerent*, & plus bas. *delapso Nerone in amorem libertæ, metuebatur ne in stupra feminarum illustrium prorumperet illa libidine prohiberetur*, & tost apres. *Atque ex Senecæ familiaribus Annæus Serenus simulatione amoris aduersus eandem libertam primas adolescentis cupidines velauerat, præbueratque nomen, vt quam princeps furtim mulierculæ tribuebat, ille palam largiretur.*

Pa. 198. li. 5. que Tacite represente] en son quatriesme des Annales en ces termes. *Hunc ego Lepidum temporibus illis grauem & sapientem virum comperio. Nã pleraque ab seuis adulationibus aliorum, in melius deflexit:*

neque tamen temperamenti egebat, cum æquabili auctoritate & gratia apud Tyberium viguerit.

Li. 11. se rendit agreable par son obeyssance] ainsi que rapporte Tacite à la fin de son III. des Annales, en ces mots. *Namque illa ætas duo pacis decora simul tulit. sed labeo incorrupta libertate & ob id fama celebratior, Capitoni obsequium dominantibus magis probabatur*, adioustes à ce propos ce que dit Saluste. *pessimus quisque asperrimè rectorem patitur.* Et ce que Dion Cassius en son 52. liure allegue de celuy qui disoit en sentence. *facile est imperium in bonos*

Li. 25. aussi est-ce le Conseil] adioustez aussi celuy d'Aristote liure V. de ses Politiques chap. 12.

pa. 199. li. 15. croient estre plus asseurez.] comme dit Saluste *Plerique rerum potientes peruersè consulunt, & eo se munitiores putant quò illi quibus imperitant nequiores fuerint.*

Lig. 24. par la comparaison d'autres qui valent moins] cecy est pris du Panegirique de Mamertinus à Iulian. *Habuerunt nonnulli alij principes deuotam & amantem sui cohortem sed alio quodam modo. Primum quod imperiti ac rudes indoctissimum quemque in consilium deligebant, scilicet vt ipsius prudentia in vulgus aliquatenus emineret. Ita cum vilissimus quisque honorum & diuitiarum potitus ferret sua commoda, & vitia Principum diligebant. Ab his optimus quisque abigebatur procul, cum suspecta esset probitas & inuisa, & quanto quisque honestior tanto importunior turpium arbiter, vitaretur.*

Pa. 200. li. 1. & dit on qu'Auguste eut ce dessein.] c'est ce dequoy segrissoient aucuns d'Octauius entre autres de cette raison, qui est rapportée par Tacite en son 1. liure des Annales comme s'ensuit. *Ne Tyberium quidem caritate, aut Reipub. cura successorem adsci-*

tum, sed quoniam arrogantiam sæuitiamque eius introspexerit, comparatione deterrima sibi gloriam quæsiuisse.

Ligne 18. vn semblable conseil fut donné par Aristote.] rapporté par Ammian dans son 18. liure en ces mots. *Notum Aristotelis sapiens dictum, qui Callistenem sectatorem & propinquum suum ad Regem Alexandrum mittens, ei sæpe mandabat, vt quam rarissime ei iucunde apud hominem loqueretur, vitæ potestatem & necis in acie linguæ portantem.*

Pa. 201. li. 4. cette basse façon de flatter ce qui a despleu mesmes à Tybere] voicy tout le passage entier dans Tacite en son 3. liure des Annales. *Cæterum tempora illa adeo infecta & adulatione sordida fuere, vt non modo consuleret, magna pars eorum qui prætura functi, multique etiam pedarij senatores certatim exurgerent, fœdaque & nimia censerent. Memoriæ proditur Tyberium, quoties curia egrederetur, Græcis verbis in hanc modum eloqui solitum, O homines ad seruitutem paratos! scilicet etiam illum, qui libertatem publicam nolletur tam proiectæ patientiæ sedebat.*

Lig. 10. car celuy que l'on flatte.] c'est l'aduis de Tacit en ces mots. *Arduus rerum modo ne contumax silentium, ne suspecta libertas, ne diffidere dubijs, parum gaudere prosperis videantur.* & ailleurs *adulatio perinde anceps si nimia ac si nulla est.* & dans Xiphilin parlant de Didius Iulianus. οὐ μὲν τι καὶ πιθανὸς ὤν, ἀλλ' ὡς ἀκράτῳ τῇ θωπείᾳ χρώμενος ὑπωπτεύετο πᾶν γὰρ τὸ ἔξωθεν τοῦ εἰκότος, κἂν χαρίζεσθαί τι σε δοκεῖ, δολερὸν τοῖς νοῦν ἔχουσι νομίζεται.

Pa. 202. lig. 1. & maintenir dauantage nostre reputation] cecy est rapporté d'Eschines dans son Epistre sixiesme. ὅτι καὶ μάλιστα πρὸς ἡδονὴν λέγουσι τὴν ἀπὸ προσήματον παῤῥησίας οὐδὲν τοῦ κολακεύειν ἐλσόμενοι. καὶ γ' αὐτῆς ὄντι τοῦ χαρίζεσθαι πολίταις, καὶ ἡγεμόσι, πολὺ κακουργοτέρα προαίρεσις.

προαίρεσις.

Li. 20. Valerius Messala commença] ainsi que dit Tacite au 1. liure des Annales en ces mots. *Addebat Messalla Valerius, iterenandum per annos Sacramentum in manus Tyberij, interrogatusque à Tyberio, an se mandante eam sententiam promisisset, sponte dixisse, respondit; neque in ijs quæ ad Rempublicam pertinerent, consilio nisi suo vsurum. vel cum periculo offensionis, ea sola species adulandi supererat.*

Pa. 103. lig. 9. Aetius s'opposa] dit Tacite. *Palam aspernante Aetio* Capitone *quasi libertatem, non debere eripi patribus vim statuendi.*

Pa. 207. ligne 8. ainsi en escrit ordinairement Tybere] comme rapporte Tacite en ces mots liure 1. de ses Annales. *Postea cognitum est ad introspiciendas etiam Principum voluntates, inductam dubitationem.*

Pa. 207. lig. 22. qui retient souuent les grands eschanges.] cecy est dit dans l'Andromache d'Euripide. οἱ γὰρ πνέοντες μεγάλα τοὺς κρείττους λόγους. πικρῶς φέρουσι τῶν ἐλασσόνων ὕπο &c.

Pa. 208. lig. 22. qu'elle eut attenté ce dont on l'accusoit] cecy est bien rapporté par Tacite liure XIII. de ses Annales. *Nero trepidus & interficienda matris auidus, non prius differri potuit, quam Barrhus necem eius promitteret, si facinoris coargueretur.*

Pa. 213. lig. 5. Burreus & Seneque.] toute cette cruauté est fort bien rapportée par Tacite au commencement de son 14. des Annales qu'elle leur pourra aisement voir. *Igitur Burrhi & Seneca longum silentium ne irriti dissuaderent, &c.*

Pag. 214. lig. 24. Sect. 12. que le conte soit fait pour luy] ainsi que dit Tacite liu. 4 de ses Annales. *reperies qui ob similitudinem morum aliena male-facta sibi*

obiectari putent.

L. 25. cõme Tybere s'imagina] cecy se rapporte à ce qu'en dit Dion liu. 58. ligne derniere de Domitian, rapporté par Suetone chap. X. *Occidit Heluidium quod quasi scena exordio sub Paridis, & oenones diuortium suũ cum vxore tractasset.*

Pa. 215. lig. de. sect. 14. qu'il ne se ioignit] toute cette affaire est amplement descrite dans le 4. des Histoires de Tacite. *intelligebantur artes Muciani quid noui tentaret Domitianus, sed pars obsequij ne in Muciano deprehenderetur.*

Pag. 218. lig. 10. sect. 3. à celuy qui est en cholere] suiuant la sentence de Publianus mimus. *Fulmen est vbi cum potestate habitat iracundia*, & ce que dit Seneque le Tragique dans sa Medee. *Grauis ira Regum est semper.*

Pa. 219. lig. 14. vn iour que Philippe Roy de Macedoine] voicy Athenee liu. X. Κοβεύοντος δέ ποτὲ αὐτοῦ καὶ τινὸς ἀγγείλαντος ὡς Ἀντίπατρος πάρεστι διαπορήσας ὤσου ἐπὶ τὴν κλίνην τὸ ἄβακα.

Pag. 225. li. 3. sect. 3. comme fut Tybere sous Auguste] au dire de Tacite à la fin du. VI. des Annales en ces termes. *Morum quoque tempora illi diuersa: egregium vita famaque quoad priuatus, vel in imperijs sub Augusto fuit, occultum ac subdolum fingendis virtutibus donec Germanicus ac Drusus superfuere idem inter bona malaque mixtus, incolumi matre intestabilis sæuitia, sed obsectis libidinibus, dum Seianum dilexit, timuit me. Postremo in scelera simul ac dedecora prorupsit, postquam remoto pudore & metu, suo tantum ingenio vtebatur.*

Li. 8. Selon le dire de Passienus.] ainsi que dit Tacite. *Vnde mox Paßieni dictum percrebius, neque meliorem vnquam seruum, neque deteriorem dominum fuisse.*

Lig. 13. ſect. 4. des changemens de Sylla.] voiez Plutarque dans ſa vie. Li. 22. ſect. 5. comme Lecontius diſoit de Zenon] comme le rapporte Suidas, diſant. οὐ μετὰ βλέβλητα, ἔφη τὴν φύσιν, ἀλλὰ ἐν δεδεικται ἐν εὐδαιμονίᾳ λακιαν πολλῶν χρόνον διὰ τοῦ Ιλλυ τὸν φόβον ἢ συγχωρεῖσαν.

Pa. 226. lig. 12. ſect. 7. ne doit point changer de façons de faire.] ἄνδρα δ' οὐ χρέων τὸν ἀγαθὸν πράσσοντα μεγάλα τοὺς τρόπους μεθιστάναι. Euripide.

Lig. 15. comme l'eſcrit Seneque] diſant. *Poſtea promotus ampliſsimas promoſiones nulla occaſione corruptus ab inſito abſtinentiæ amore deflexit, numquam ſecundis rebus intumuit, numquam officiorum varietate continuam laudem infregit.*

Lig. 19. ſect. 8. laquelle les rend difficiles â receuoir Conſeil] ſuiuant le dire de Seneque le Tragique dans ſon Hypolite. *Nec me fugit quam durus ac vere inſolens ad recta flecti Regius tumor.*

Li. 25. ſans diminution de leur authorité] ſuiuant le dire de Seneque, *vbicumque omnia honeſta dominanti licent, quod non poteſt, vult poſſe qui nimirum poteſt.*

Pa. 227. lig. 1. ce qui eſt permis au commun.] le meſme Seneque. *Ignota tibi ſunt iura regnorum haud noua, maligni iudices, id eſſe regni maximum pignus putant, ſi quid quod alijs non licet, nobis ſolis licet.*

Lig. 4. & non pour eux.] *ſanctitas, pietas, fides, priuata bona ſunt ad quæ iuuat reges eant.*

Ligne 8. ſect. 9. les meilleurs cerueaux aucunesfois] comme dit Q. Curce du Roy Darius liu. 3. *erat Dario mite & tractabile ingenium niſi ſuam naturan plerumque fortuna corrumperet.*

Ligne 17. ſect. 11. Appian parlant] c'eſt en la vie de

Mitridates. *ἀλλὰ καὶ ἐν Ἰταλίᾳ τῶν Πυθαγορειζόντων, καὶ ἐν τῇ ἑλλάδι ἄλλη τῶν ἑπτὰ σοφῶν λεγομένων. ὅτι πραγμάτων ἐλάβοντο, ἐδυνάστευσάν τε καὶ ἐτυράννησαν ὠμότερον τῶν ἰδιωτικῶν τυράννων. ὥστε καὶ περὶ τῶν ἄλλων φιλοσόφων ἀπορεῖν ποιῆσαι, καὶ ὕποπτον, εἴτε δι' ἀρετὴν εἴτε πενίας καὶ ἀπραξίαν τὴν σοφίαν ἔθεντο παραμύθιον.*

Li. dern. sect. 11. si nous en croyons Aristophane] Athenée dãs son 4. liu. des Dipnosophistes dit ainsi. *ἀλλ' ἐξ ἀνάγκης οὐκ ἔχοντες οὐδὲ ἕν, τῆς εὐτελείας πρόφασιν εὑρόντες καλὴν ὅρους ἔπηξαν τοῖς πένησι χρησίμους ἐπὶ παραθέσεις αὐτοῖς ἰχθύος ἢ κρέας κἂν μὴ κατεσθίωσι καὶ τοῖς δακτύλοις ἐθέλω χρήματα δεκάκις.*

Pa. 229. li. 1. sect. 3. & Vaspasian l'apprit en l'eschollle de semblables maistres.] comme le recite Tacite liu. 11. des Histoires. *Tributa grauia atque intolerанda, sed necessitate armorum excusata, etiam in pace mansere. Ipso Vespasiano, inter initia imperij, ad obtinendas iniquitates haud perinde obstinato: donec indulgentia fortunæ, & prauis magistris, didicit, ausúsque est.*

Pa. 226 lig. 8. ignorant du deuoir de leur charge] sur ce propos fait elegamment Vopiscus en la vie d'Aurelian en ces mots. *& quæritur quidem quem res malos principes faciat, iam primum nimia licentia, deinde rerum copia, amici præterea improbi, satellites detestandi, Eunuchi auarissimi, Aulici vel stulti, vel detestatiles, & (quod negari non potest) rerum publicarum ignorantia.*

Pa. 233. lig. 2. sect. 1. ils n'en oseroient faire leur proffit] voicy comme en parle Pline second. *Plerique principes cum essent Ciuium domini libertorum serui erant, per hos audiebant, per hos loquebantur, per hos & præturæ & sacerdotia, imo consulatus ab his petebantur.*

Sect. 2. Pullas, & Narcissus affranchis de Clau-

dius] voiez de ces fauoris & mignons ce qu'en dit Tacite ez liures XI. XII. XIII. de ses Annales conformement à nostre autheur.

Lig. 20. sect. 3 courroit fortune de perdre la vie.] voicy comme le rapporte Ammian liu. 16. de ses Histoires. *n comitatu Augusti circumlatrabat Arbitionem inuidia, velut summa mox adepturum, decora cultus imperatorij præstruxisse: instabatque ei strepens in manica comes verissimus nomine, sed cubiculariis suffragantibus, vt loquebatur pertinax rumor, vinculis sunt exutæ personæ quæ stringebantur vt conscia, & Dolus euanuit, & verissimus ilico tacuit &c.*

Pa. 235. li. 2. sect. 7. d'estre comme de ceux qui gardoient la porte de Sejan] comme recite Tacite. liu. VI. de ses Annales *etiam Satrium atque Pomponium venerabantur: libertis quoque ea ianitoribus eius notescere pro magnifico accipiebatur.*

Pa. 236. li. 2. sect. 4. Archelaus Roy de Cappadoce] cecy est rapporté de Tacite liu. II. de ses Annales. *Rex Archelaus quinquagesimum annum Cappadocia potiebatur, inuisus Tyberio, quod cum Rhodi agentem, nullo officio coluisset. nec id Archelaus per superbiam omiserat, sed ab intimis Augusti monitus, quia florente C. Cæsare, missoque ad res Orientis, intuta Tyberij amicitia credebatur.*

Page 239. ligne. 5. sect. 10. & telles gens font ordinairement mauuaise fin.] iouxte le dire d'vn antien Grec. ἀχαλίνων ςομάτων, ἀνόμυ τ' ἀφεσσύνας, τέλος δυςυχία.

Li. 7. tel fut Lucius piso] Tacite liure. II. de ses Annales en ses termes. *Præfecerat Cn. Pisonem ingenio violentum, & obsequij ignarum: nec dubium habebat se dilectum, qui Syriae imponeretur, ad spes Germa-*

uici coercendas.

Pa. 252. li. 1. sect. 1. ceux qui nous hayssent &c. rapportez icy ce qui est dit par Tacite. *odij causa acriores, quia iniquæ.* & ailleurs. *proprium humani ingenij odisse quem læserit*, & Seneque ainsi. *Hoc habent pessimum animi magna fortuna insolentes, quos laeserunt, oderunt.*

Li. 8. sect. 2. ne faut faire semblant de nous tenir offencez.] c'est l'aduis de Tacite qui dit. *Optimum remedium insidiarum si non intelligantur.* & Seneque conseille ainsi. *Potentiorum iniuriae Hilari vultu non patienter tantum ferendae: facient iterum iniuriam si se fecisse crediderint.*

Pa. 253. lig. 3. sect. 2. en toutes les occasions qu'il pourroit.] rapportez icy ce qui a esté dit cy dessus de Tacite du Roy Archelaüs pag. 236. lig. 2. sect. 4. & de plus *Archelaus ignarus doli vel si intelligere crederetur vim metuens, in vrbem properat: elapsusque immiti à principe, & mox accusatus in senatu, non ob crimina quæ fingebantur, sed angore, simul fessus senio, & quia regibus æqua nedum infima insolita sunt, finem vitæ sponte an fato impleuit.* dans le mesme Annaliste liure II.

Pag. 258. lig. 2. sect. 1. ny se rendre ennuyeux par la hantize,] à cela est bon le Cõseil de Martial qui dit.

Si vitare velis acerba quædam,
Et tristes animi cauere morsus,
Nullis te facias nimis sodalem,
Gaudebis minus & minus dolebis.

Pag. 261. lig. 5. sect. 12. & enfloit le courage à ceux qu'il vouloit ruiner,] le passage d'Horace est en son Epistre XVIII. du premier liure.

Et trapelus, cuicumque! nocere volebat,
Vestimenta dabat pratiosa, beatus enim iam
Cum pulchris tunicis sumet noua consilia, & spes:
Dormiet in lucem: scorto postponet honestum
Officium: animos alienos pascet: ad imum
Thraxerit, aut olitoris aget mercede Caballum.

Pag. 263. chap. 19. sect. 1. lig. 3. beaucoup de courage pour surmonter l'enuie,] selon la sentence de Publianus Mimus. *Inuidiam ferre aut fœlix aut fortis potest*, Et Properce, *Inuidiam qui habet non solet esse diu.*

Pag. 270. lig. 2. se monstrans plus desireux du repos.) Senecque le Tragique en son OEdipe, dit chose qui equipole cecy. *Certissima est regnare cupienti via, laudare modica, & otium ac somnum sequi, ab inquieto sapè simulatur quies.*

L. 18. sect. 8. imitant en cela M. Lepidus, que i'ay dit esté tenu, &c.) est auoir cy dessus cha. 7. sect. 1. Mais pour confirmer cecy il faut ouyr ce que dit Tac. liu. III. de ses Annales en ces mots. *Tyberius per litteras M. Lepidum & Iunium Blæsum nominat: ex quibus proconsul Africæ legeretur. Tum audita amborũ verba, intentius excusant se Lepido, cum valetudinem corporis, ætatem liberam nubilem filiam obtenderet: intelligereturq. etiã quod solebat Auunculum esse Seiani Blæsum atq. eo præualidum.*

Pag. 271. lig. 11. sect. 9. lesquels l'Empereur eut par dessus la loy.] comme rapporte Tacite, disant. *De Pratore in locum Vipsanij Galli, quem mors abstulerat, subrogando, certamen incessit. Germanicus atque Drussus Haterium Agrippam propinquum Germanici fouebãt: contra plerique nitebantur, vt numerus liberorum in candidatis prapolleret, quod lex iubebat. Latabatur Tyberius, cum*

inter filios eius & leges senatus disceptaret, victa est sine dubio lex, sed neque statim, & paucis suffragijs : quomodo, etiam cum valerent, leges vincebantur.

Pag. 273. lig. 12. Sect. 1. pour adoucir vne cheute ordinaire & infaillible à tous ceux que la fortune a esleuez si haut.] C'est la sentence du Mimographe Publianus. *Fortunam citius reperies quam retineas*, Et Laberius en ces mots. *Summum ad gradum cum claritatis veneris consistes æquè, & potius quam ascendas decides, cecidi ego, cadet qui sequitur, laus est publica.*

Pag. 274. lig. 14. sect. 6. Seian est representé par Velleius paterculus,] disant ainsi. *Actu otiosis simillimum, nihil sibi vindicantem, eóque assequentem omnia, semper infra aliorum æstimationes se metientem, vultu vitáque tranquillum, animo exsomnem.* Ces paroles sont elegamment traduites par l'autheur en la Sectiõ. 7.

Pag. 275. lig. 9. sect. 7. par la remonstrance qu'il luy fit pour l'en dissuader.] Voicy le lieu tout entier de Tacite dans sa IV. Annale. *Tyberius laudata pietate Seiani, suisque in eum beneficijs modicè percussus, tempus tanquam ad integram consultationem petiuit*, & ce qui s'ensuit.

Lig. 21. sect. 8. & estant en son pouuoir de donner entrée.] L'Autheur rapporte le passage tout entier de Tacite du mesme liure en ces termes. *Rursum Seianus, non tam de matrimonio Liuiæ, sed altius metuens tacita suspicionum : vulgi rumorem ingruentem inuidiam deprecatur, Ac ne assiduos in domum cœtus arcendo, infringeret potentiam, aut receptando, facultatem criminantibus præberet, hæc flexit, vt Tiberium ad vitam procul Roma, amœnis locis degendam impelleret. Multa quoque prouidebat, sua in manu aditus, litterarũque magna ex parte se arbitrum fore, cùm per milites commearent : mox Cæsarem*

ſatem urgente iam SeneЕta ſecretaque loci mollitum, munia imperij facilius transmiſſurum, & minui ſibi inuidiam, adempta ſalutantum turba, ſublatiſque inanibus, vera potentia augere, &c.

Pag. 276. lig. derniere, ſect. 11. l'ambition eſt precipitée.] Seneque *omnis ambitio praeceps.*

Pag. 281. lig. 2. ſect. 20. voila la cheute.] L'Autheur s'eſt pleu a particularizer la faueur de Seian, & ſa vie voire preſque a traduit & tranſcript en beau langage ce qu'en diſent Tacite, Dion, Velleius Paterculus, que le Lecteur accord pourra voir & lire dans leſdits Autheurs.

Pag. 285. lig. penult. ſect. 2. Anthonius Primus ruina ſa reputation] Tacite liu. 4. de ſes Hiſtoires. *Inde paulatim leuior viliorque haberi, manente in ſpeciem amicitia.*

Pag. 288. li. 1. ſect. 3. les Princes croyans] Tacite au ſuſdit liure. *Deſtrui Caſar per hac fortunam ſuam, imparemque tanto merito rebatur.*

Lig. 24. ſect. 5. fit mourir de fumee] diſant cet Empereur dans ſa vie eſcrite par Lampridius, *fumo puniatur qui fumum vendidit.*

Pa. 288. chap. 23. ſect. 1. li. penult. ny de trouuer à redire à leur aduancement] c'eſt ce que diſoit a Tybere M. Terenius dans le v 1. des Annales de Tacite en ces mots. *Non eſt noſtrum aſtimare, quem ſupra cæteros, & quibus de cauſis extollas. Tibi ſummum rerum iudicium dij dedere, nobis obſequij gloria relicta eſt.*

Pag. 290. lig. dern. ſect. 5. dit Tacite] aux Hiſtoires liu. 3. *Nihil aduentantem Mucianum veritus, quod exitioſius erat quam Veſpaſianum ſpreuiſſe.*

Pag. 291. li. 16. ſect. 7. & reputent à iniure] Claudian liure premier en ces mots.

Asperius nihil est humili cum surgit in altum
Cuncta ferit dum cuncta timet, desæuit in omnes,
Vt se posse putent.

Pa. 293, li. 16. sect. 5. Commodus estant hay.] comme recite Lampridius, disant, *Cum præfecti prætorio vidißent Commodum in tantum odium incidisse ob tentu Anteri cuius potentiam præfecti pretorio ferre non poterant, vrbano Anterum eductum è palatio sacrorum causa & redeuntem in hortos suos per frumentarios occiderunt.*

Li. 22. sect. 6. du secret du Prince & en l'intelligence auec ses ennemis] voicy ce que dit à ce propos Titeliu. parlant de Nabde Tyran de Lacedemone. *Has conditiones quamquam ipse in secreto volutauerat cum amicis, vulgò tamen omnes fama ferebant: vanis vt ad cæteram fidem sic ad secreta tegenda satellitum regiorum ingenijs.*

Pa. 303. li. 2. sect. 3. la querelle qu'il auoit auec Marcellus] *Velleuis Paterculus* le dit ainsi, *Agrippa sub specie ministeriorum principalium profectus in Asiam vt fama loquitur ob tacitas cũ Marcello offensiones præsenti se subduxerat tempori*: liure second.

Pa. 303. li. 3. sect. 4. Tibere se retira à Rhodes.] comme recite Suetone en sa vie. chap. XII. *Remansit ergo Rhodi contra voluntatem: vix per matrem consecutus, vt ad velandam ignominiam quasi legatus ab Augusto abesset.*

Li. 23. sect. 7. de ceste ruse se seruit Appelles] voiez Polype liure. IV. de ses histoires.

Li. 27. sect. 8. Darius sous ce pretexte] voiez Herodote liu. V.

Pa. 304, li 7. sect. 9. affin de calomnier plus aysement Syluanus.] comme dit Ammian Marcelin liu.

XV. *Syluanus pedestris militiæ rector, Arbetione id procurante in Galliam mittitur, ad corrigenda mala quae Gallis à Barbaris inferebantur vt absente æmulo, quem quietum esse ferebatur periculosæ molis onus impingeret.*

Pag. 305. lig. 3. sect. 10. mais le dessein d'Eusebius] cecy est rapporté par Ammian liu. XVIII. *quod ideo per molestos formatores imperij struebatur, vt si per se frustra habiti redissent ad sua, ducis noui virtuti facinus assignaretur egregium: si fortuna sequior ingruisset, Vrsicinus reus proditor Reipub. defferretur.*

Pa. 309. li. 1. sect. 8. Aetius sous Valentinian] voiez paulus Diaconus en la vie de Theodo ret qui raporte tout au long cest' affaire.

Pa. 310. lig. 19, sect. 10 Arbetio ayant mis Constātius] tout ce procedé est amplement descrit par Ammian liu. XV.

pag. 311. lig. 5. sect. 11 faisoit sous-main que ses amys] cecy est amplement deduit par Tacite au 4. de ses Annales. *Agrippina quoque proximi inficiebantur prauis sermonibus tumidos spiritus perstimulare.*

Lig. 14. sect. 12. Vne autrefois] Tacite liure IV. de ses Annales le recite ainsi. *Seianus marentem & improuidam altius perculit, immissū qui per speciem amicitiæ monerent, paratum ei venenum, vitandas soceri epulas.*

pag. 312. li. 9. sect. 14. Titius Sabinus] la perte duquel se lit dans le 4. des Annales de Tacite. *Vtque augeatur suspicio insidiæ simul & exitium paratur Titio Sabino equiti summo Germanici amico.*

pag. 313. lig. 2. sect. 14. les rendre familiers l'vn à l'autre] le mesme Tacite *In sermones, tanquam vetita miscuissent, speciem arctæ amicitiæ facere.*

pa. 314. chap. 29. lig. 9. sect. 1. en tous ses plaisirs. *Socius libidinum & necessitatum, quo pluribus indicys inligaret* dit Tacite qui raconte toute cette pratique dás son second des Annales d'ou toute ceste section est tirée & traduite elegamment.

Pa. 318. lig. 6. sect. 1. il gaigna Iulius Postumus.] cette section est toute de Tacite liure IV. de ses Annales disant. *Atque hec callidis criminationibus inter quos delegerat Iulium Post-humum per adulterium Mutiliæ Priscæ inter intimos auiæ, & consilijs suis peridoneum, quia Prisca in animo Augustæ valida.*

Ligne 13. sect. 2. desquels le Prince a quelque defience] *Aulici acriter principum offensa speculantur* Tac.

Pa. 319. li, 6. sect. 4. Grapius affranchy de Cæsar] cecy est aussi gentiment traduit de Tacite. *Suspectabat maximè Cornelium Syllam, suorum ingenium eius in contrarium trahens callidum & simulatorem interpretando. Quem metum Grapius ex libertis vsu & senecta à Tiberio vsque domum Principum edoctus tali mendacio intendit.*

Lig. 10. sect. 4. Et le semblable fit Tigellinus] *Validior in dies Tigellinus, metus eius rimatur, compertoque Plautum & Syllam maximè timeri, nuper amatos, &c.* Tacite liu. 14. des Annales.

Ligne 12. sect. 5. Arbetio en fit de mesme] comme recite Ammian Marcelin liu. XV. *Arbitio consilio in lenitudinem flexo facinus impium læsæ Maiestatis quo Vrsicinius accusabatur ad deliberationem secundam deferendum persuasit, contentus exturbasse collegam, quam hac ratione sibi deuinxisse existimabat.* C'est au commẽcement du XV. liure.

Pa. 320. li. 12. sect. 2. chacun reconnoissoit toutes

ces saletez veritables] Tacite dit elegamment. *& quia vera erant etiam dicta credebantur.*

Pa. 321. li. 6. sect. 4. & faire son seiour à Caprees.] Tacite lib. IV. Annales. *Tiberium perpulit vt vitandos crederet patrum cœtus vocesque quæ plerumque veræ & graues coram ingerebantur.*

Ligne 14. sect. 5. que pour diffamer ce Tyran.) voicy comme le rapporte Xiphilin. ἦν δὲ καὶ ἀκούειν αὐτοῦ τόδε λεγόντων ὅτι Νέρων τὴν μητέρα ἀπεχρήσατο. συχνοὺς γὰρ ὡς λελαληκότας τινὰς αὐτῷ εἰσάγγελλον ἐχ' οὕτως ἵν ἐκείνους ἀπολέσωσιν, ὡς ἵνα τὸν Νέρωνα διαβάλωσι.

Pag. 322. lig. 6. chap. 32. sect. 2. pour mieux couurir les mauuais offices qui luy failoit secrettement enuers Vitellius.] voicy comme le dit Tacite liure 1. des Histoires. *Manlius Valens quamquam de partibus meritus, nullo apud Vitellium honore fuit, secretis eum criminationibus infamauerat fabius ignarum, & quo intautior deciperetur, palam laudatum.*

Lig. 8. ibid. Arbetio appelloit Vrcinus] comme dit Ammian liure XV. *impugnabat Vrsicinum perfecta benignitatis illecibras Arbetio, & virum fortem propalam saepè appellans, ad innectendas letales insidias vitae simplici per quam callens, & ea tempestate nimium potens.*

Pa. 323. lig. 12. sect. 3. Mucianus en fit de mesme] au rapport de Tacite liu. IV. de ses Histoires. *Igitur Mucianus, quia propalam opprimi Antonius nequibat multis in senatu laudibus cumulatum, secretis promissis onerat, citeriorem Hispaniam ostentans, discessu flauij Rufi vacuam.*

Lign. penult. Nicetas dit] τὴν δὲ Ανδρονίκου καταβολὴν ἐγὼ μεῖζον ὕβρεως, καὶ τὴν ἀγάπου τινὸς ἀνθρωπικοῦ παροχὴν

ἔμμισιν τῶν προσιόντων ὄντα εἶναι , καὶ κατασεσχηκέναι τὴν ἐπισημόφλεῶ.

Pag. 324. sect. 7. li. 9. Iulian l'Empereur.] καὶ ἀυλικλὼ ὑπο χρίσιν ἐπαινοῦντες μοσὲ σπηλικὲ τὸν μῖσον ἠλικον ὀδὲ τὸς πολεμιωτάτοις.

Ligne 13 Mamertin] en ces termes. *Callido nocendi artificio accusatoriam dicacitatem laudem titulis peragebant in omnibus conuenticulis quasi per beneuolentiã.*

Lig. mesme, & Polype) liure 4. Καινὸς γὰρ δή τις οὗτος εὕρηται τρόπος διαβολῆς. τὸ μὴ ψέγοντας, ἀλλ' ἐπαινοῦντα, λυμαίνεσθαι τοὺς πέλας, εὕρηνται δὲ μάλιστα καὶ πρῶτον τοιαύτη κακοπραγεία, καὶ βασκανία, καὶ δόλος ἐκ τοῦ περὶ τὰς αὐλὰς, διατριβόντων καὶ τούτων πρὸς ἀλλήλους ζηλοτυπίας, καὶ πλεονεξίας.

Li. 17. la flatterie a decouuert] comme dit Tacite. *inuidia in occulto, adulatio in aperto erat.*

Lig. 20. sect. 8. pour blasmer les autres) πολλοὺς ἐκείνους ποιοῦσι λαμβάνους βουλόμενοι ἀλλ' ἑτέρους δὲ ἐκείνων δακνίειν. Dit Chrysosto. Ho. XI. sur la premiere aux Corinthiens. Ligne penult. sect. 9. Seneque dit) *Regalis ingenij mos est in presentiam contumeliam amissa laudare & eis virtutem dare vera dicendi à quibus audiendi periculum non est.*

Pa. 325. lig. 14. sect. 10. car escriuant de luy au Senat) *quaedam*, dit Tacite liure 1. de ses Annales. *de habitu vultuque & institutis eius iacuerat, qua velut excusandum exprobraret.*

Pa. 328. chap. 33. lig. 4. s'il est leger ou inconstant) car comme dit Pline. *Nullum tam infidum mare, quã Blanditiae principum illorum quibus tanta laeuitas, tãta fraus, vt satius esset iratos quàm propitios habere.*

Pag. 329. lig. 12. sect. 3. de repousser les Parthes.) voiez le tout dans Appian in Parthicis.

Pag. 330, lig. 18. sect. 7. & en laisser l'heureux eue-

nement au Prince) *δυοῖν παρήνειν τὸν ἄνδρα τὸν στρατηγόμενον τῆς μὲν δυσχερείας αὐτὸν τῶν πραγμάτων ἀπαλλάττειν, τὴν δὲ δὴ κατόρθωσιν σφῶν ἐκείνοις φυλάττειν.* Dion lib. 49.

Lig. 24. Agricola attribuoit à son Capitaine] cõme dit Tacite. *Nec vmquam in suam famam gestis exultauit, ad authorem ducem minister fortunam referebat.*

pag. 333. li. 5. lequel est plus souuent suspect.] ainsi que dit Tacite fort elegamment. *Suspectus dominantibus qui proximus destinatur.*

Li. 25. sect. 4. a ce qu'on dit, de hatter la mort de Tibere] Tacite au moins le dit à la fin du VI. liure des Annales. *Macro intrepidus, opprimi senem iniectu multæ vestis iubet, discedique ab limine. Sic Tiberius finiuit.*

pa. 334. lig. 1. sect. 3. le conserua en credit & authorité.] Ammian le dit ainsi *Arbetionem semper ambiguum & prætumidum, quempiam omniũ, salutis suæ nouerat obiectum præfecit questionibus.*

Lig. 3. pour s'opposer à Procoppius.] le mesme Ammian. *Arbetionem ex consule agentem iamdudum in otio ad se venire hortatus est, vt Constantini ducis verecundia truces animi lenirentur.*

Li. 9. sect. 5. est de s'abbaisser le plus qu'il pourra.] ainsi le conseille Tacite. *Primoribus claritudo sua obsequijs prosequenda est, adeoque ys minus sordida adulatio videtur quia necessaria est.*

Lig. 21, & a l'oisiueté comme fit Galba] comme le rapporte Suetone en sa vie chap. IX. *Paulatim in desidiam, segnitiemque conuersus est, ne quid materiæ preberet Neroni, & vt dicere solebat, quod nemo rationem otij sui reddere cogeretur.* c'est pourquoy Tacite dit que son oysiueté s'appelloit de son temps la sapience de Galba, attendu que les oyseux sont le

plus souuent moins suspects aux princes. *Vt quod illi segnitia erat, sapientia vocabatur.* Tacite Histor. lib. 1.

pa. 338. sect. 6. faire des amys en la Court qui vous assistent] *Nulli fides vbi iam melior fortuna ruit.* Seneque.

pag. 340. li. 7. de peur que l'on ne nous rende responsables de ses fautes] iouxte le dire d'Horace. dans la XVIII. Epist. de son. 1. liu.

Qualem commendes, etiam atque etiam adspice: ne mox
Incutiant aliena tibi peccata pudorem.

pa. 344. lig. 2. sect. 2. de rendre raison de leur bon heur] voicy comme en parle Ausone dans le panegyrique de Gratian. *Subijciet aliquis, ista quidem adeptus est, sed effare, quo merito? quid me oneras, sciscitor? rationem fælicitatis nemo reddidit, Deus est qui Deo proximus, tacito munera dispergit arbitrio, & beneficiorum suorum indignatus per homines stare iudicium mauult. de subditis dedisse miraculum.*

pag. 346. lig. 11. sect. 2. les recognoissans attachez à elles les ont gourmandez.] voyez Tacite sur ce subiet en son XIII. des Annales. *Sed accepto aditu, Poppea primum per blandimenta & artes valescere, imparem cupidini se, & forma Neronis captam simulans: mox acri iam principis amore, ad superbiam vertens, si vltra vnam alteramque noctem attineretur, nuptam esse se dictitans, nec posse matrimonium amittere, deuinctam Othoni per genus vitæ quod nemo adæquaret. Illum animo & cultu magnificum: ibi se summa fortuna digna visere. At Neronem pellice ancilla, & assuetudine Actes deuinctum, nil è contubernio seruili, nisi abiectum & sordidum traxisse.*

Li, 23. sect 3. se moquant de luy l'appelloit pupille] en ces termes dans Tacite liure XIV. de ses Annales. *Nero flagrantior in dies amore Poppææ quæ sibi matrimonium,*

monium, & dissidium Octauiæ incolumi agrippina hanc sperans, crebris criminationibus, aliquando per facetias incusare principem, & pupillum vocare, qui iussis alienis obnoxius nō modo imperij, sed libertatis etiā indigeret.

Pa. 347. li. 12. sect. 6. qui attirent sur nous plustost la disgrace] suiuant le dire de Seneque. *argumentum nihil debentium odio querunt.*

pa. 348. li. 7. sect. 7. de vieillir en la memoire] Seneque à ce propos. *Hæc est consuetudo vestra, nempe donorum, tandiu vobis cordi sumus quamdiu vsui.* C'est aux controuerses.

Li. 19. sect. 8. que le maistre le soit à nous] Pline dans son panegyrique à Trajan en ces mots. *Sed in principe rarum ac prope insolitum est, vt se putet obligatum aut si putet, amet.*

pa. 352. lig. 11. sect. 5. luy reprochant le parricide qu'il luy auoit fait commettre] Tacite sur ce propos liure XIV. de ses Annales en ces mots. *Anicetus leui post admissum scelus gratia, dein grauiore odio: quia grauiorū facinorū ministri quasi exprobrantes aspiciuntur.*

pa. 356. sect. 5. li. 24. le sage nous admoneste] en ces termes. *Coram Rege noli videri sapiens.*

Pa. 357. li. 20, sect. 7. que d'attendre qu'on nous fasse sauter la fenestre.] *Quid fatigatæ fœlicitati molestus ei? quid? expectas donec castris eijciaris?* dit vn ancien Romain.

Li. 24. sect. 8. lon tient heureux ceux] Seneque fort bien. *Felicitas, in ipsa fœlicitate mori.*

Pag. 358. lign. 17. sect. 10. pour satisfaire à vostre desir que pour mon vsage] imité d'Horace dans son art Poetique, disant ainsi.

Ego fungar, vice cotis acutum
Reddere quæ ferrum valet, exsors ipsa secandi.

FIN.

Extraict de Priuilege.

PAR grace & Priuilege du Roy, Il est permis à ABRAHAM SAVGRAIN Libraire iuré à Paris, d'Imprimer vendre & debiter, vn Liure intitulé *Traicté de la Cour ou instruction des Courtisans par D. R. tres-Illustre & fameux personnage de nostre temps*. Tant sur l'Impression qu'il a cy deuant Imprimée auec nostre Permission, que sur celle qu'il a à present fait reuoir & illustrer a ses fraiz & despens, & fait conferer sur les bons Autheurs les passages alleguez aux marges & cottations des premieres Impressions dudit Liure, & les restituer & remettre en leur vray sens & en leur vray lieu & place & les expliquer & Illustrer pour de tant plus fauoriser la Lecture & Instruction dudit liure, mesmes en augmenter d'autres necessaires & a propos pour expliquer de tant mieux l'intention de l'Autheur & qui n'ont esté mises aux premieres Impressions, & mettre le tout à la fin dudit Liure en forme de nottes à la façon des liures des bons Autheurs, qu'autrement & en telle marge, forme & caracteres que bon luy sẽblera pendant le temps & espace de six ans. Et deffences a tous autres pendant ledit temps, l'imprimer vendre ny debiter ledit Liure sur aucunes Impressions precedentes ny autrement en quelque façon & maniere que ce soit, que de l'impression dudit Saugrain à peine de confiscation des Exemplaires despens dommages & interests, & de deux mille liures d'amande applicables vn tiers à nous, vn tiers aux pauures enfermez de nostre ville de Paris, & l'autre tiers audit Saugrain, sans aucune diminution pour les exemplaires trouuez & saisis, ainsi qu'il est plus amplement declaré audit Priuilege, Donné à Amboyse le dixhuictiesme May 1619. Signé,

LOVYS.

Et plus bas

Par le Roy en son Conseil.

PERROCHEL.

Et seellé du grãd sceau sur simple queuë de cire jaune
Acheué d'Imprimer le 25. May 1619.

Corrigez ainsi les fautes des chiffres qui sont au ghaut des pages de ceste Impression, pour l'intelligence & renuoy de la Table & des nottes.

Et premierement.

APrés 82. lis. 83. apres 144. li. 145. apres 182. li. 13. apres 236. l. 237. apres 302. li. 303. apres 306. li. 307. apres 357. lisez 358.

Et aux Cottes des Chapitres, corrigez ainsi les fautes aduenues aux nombres d'iceux.

Et premierement.

FOl. 68, au lieu de Chap. xi. li. Chap. xix. fol. 106. Ch. xx. lis. Chap. xxvi. fol. 252. Chap. xix. l. Chap. xvii. fol. 339. Chap. xxxi. li. Ch. xxxvi f. 355. Ch. xi. li. Ch. xi.



PREMIERE

PARTIE.

En laquelle est fort amplement deduit & traicté des auantages, & principales parties requises & necessaires à vn Courtizan.

CHAP. I.

1. De l'incertitude, varité, & diuersité de la Cour. 2. à la Cour plus de hazard que de conduitte. 3. ès aduancemens de la Cour le hazard est meslé auec la conduitte. 4. excuse de l'Autheur sur son Escrit, Ordre & diuision de tout le Traicté.



NTRE toutes les sortes de conuersations la plus meslee, & ensemble la plus difficille & espineuse est celle de la Cour. En laquelle n'ayant ordinairement autres qui se jettent, que ceux qui sont poussez ou d'ambition, ou de desir de faire

leurs affaires: comme ces passions-là sont violentes, & qu'elles doiuent estre encores dauantage en ceux qui se resoluent à vne si penible vie, aussi leurs mouuements sont violents, leurs rencontres rudes & fascheuses, & d'autant plus frequentes, que plus de gens tendent à mesme but. Que s'il est besoin de retenuë, leur dissimulation est plus couuerte, & leurs finesses sont plus malicieuses, & ayans necessairement à se mesler parmy l'orgueil & la vanité de ceux qui ont credit enuers le Prince, bien souuent ne les pouuant contenter en leurs desirs aucunesfois peu raisonnables, l'on court fortune plustost de se ruiner, que de s'auancer.

La varieté est telle en ceste conduitte, qu'il est du tout impossible d'en donner des reigles certaines. Et le meilleur conseil en ce subjet est celuy qui se prend sur le champ, faisant comme l'on dict, la guerre à lœil. Ce qui a faict que plusieurs en ceste varieté ont creu qu'és auancements de Cour, il y auoit plus de rencontre & de hazard, que de conduitte.

2\. Et l'Empereur Sigismond pour faire voir à vn sien Courtisan, qui se plaignoit apres le seruice de plusieurs années, n'auoir receu aucun aduantage de luy, que souuent telles

fautes ne prouenoient pas du Prince, mais de la mauuaise fortune des Courtisans, luy presenta deux boüettes fermées, l'vne remplie d'or, & l'autre de plomb: luy donnant le choix de l'vne, ou l'autre pour sa recompense. Ce Courtisan s'estant addressé à celle en laquelle estoit le plomb, pensant prendre celle où estoit l'or, il luy dit qu'il recogneust par la, & accusast quant & quant sa mauuaise fortune, & non l'Empereur de ce qu'il n'auoit encores ressenty les effects de sa liberalité.

3. Si ne faut-il pas croire que tout soit fortuit en la Cour. Il en est comme du jeu de premiere & autres jeux, esquels le hazard est meslé auec la conduitte. Le bon joueur ne laissera pas d'y perdre, si la fortune luy est contraire, mais si elle luy en dict, il la sçaura mieux mesnager qu'vn autre. Et pouuons dire que non la Cour seulement, mais toute nostre vie est de mesme.

Toutes-fois pource que la Cour est vn theatre haut esleué & exposé à la veue de tout le monde, l'on y remarque mieux les jeux de la fortune. Il ne faut donc pas negliger les reigles plus ordinaires, & plus vniuerselles, qui peuuent seruir à ceste conduitte, encores qu'elles ne reussissent pas tous-

iours comme l'on s'est promis. Plusieurs bons pilotes n'ont pas laissé de se perdre, nonobstant la cognoissance, & l'experience qu'ils auoient de la nauigation : & d'autres moins entendus sans astrolabe ny boussole, sont venus à bout de lõgs & perilleux voyages. Pour cela toutefois il ne faut pas conclure que nous deuions sans art, sans science & sans boussole nous ietter à la mercy des vents.

4. Mais certes, i'eusse desiré que vous eussiez choisi vn pilote plus experimenté que moy en cette mer, ne pouuãt en la solitude, en laquelle ie veis, vous en representer qu'vne carte assez vague & incertaine, & y tracer les routes que le discours & les exemples du viel temps, (entretiens ordinaires de ma solitude) me peuuent enseigner. Car d'entrer aux exemples de ce temps, si bien cela se pourroit faire auec plus de fruict, neantmoins ne se pouuans parler des viuans sans enuie, il est plus seur de s'en taire.

5. Aussi i'estime que vostre intention n'est que ie m'engage en tels discours de la verité desquels vous auez plus de cognoissance que moy. Afin donc de pouuoir suiure quelque ordre en vn subject si confus, ie parleray premierement des parties que i'estime

plus necessaires à vn homme de Cour, puis de l'vsage d'icelle en sa conduitte, soit pour s'aduancer en credit, soit pour s'y maintenir, soit pour preuoir sa cheute, afin de la rendre plus douce & moins honteuse.

CHAP. II.

Parties plus requises & necessaires à vn Courtisans; premier chef, & subjet de cette premiere partie. 2. DE LA CIVILITE. *3. de la bien seance en la parole. 4. de la contenance. 5. des accoustremens, & de leur vsage.*

LEs parties plus necessaires à vn homme de Cour, sont la Ciuilité, & la promptitude de faire plaisir à vn chacũ, pour luy donner entree: l'Accortise & Dexterité pour le conduire par tout: & pour se maintenir la Patience, l'Humilité, la Hardiesse, & la Suffisance ou Capacité.

2. La Ciuilité consiste principalement en deux poincts pour la rendre accomplie. L'vn est vne certaine Decence, Bien-seance, ou bonne grace, à laquelle l'on se doit conformer tant que l'on peut: l'autre est vne Affabilité agreable qui nous rendre non seulement accessibles à tous ceux qui nous voudront aborder, mais aussi face desirer nostre

hantiſe & conuerſation.

3 Cette Decence ou bonne grace regarde trois choſes, la Parole, la Contenance, & les Veſtemens. En la Parole faut que la voix ſoit nette, non rouee, non trop haute, ni trop baſſe, non begue, mais diſtincte, les termes ſoient honneſtes, ordinaires, intelligibles, & communs, non vils toutesfois ni affectez, mais propres à la choſe.

4. En la Contenance faut que la rencontre du viſage ſoit douce, gracieuſe, modeſte, non affectee & ſans grimaces : le port du corps bien-ſeant, ſans geſtes extraordinaires, en toutes actions ordinaires, ſoit boire, manger, ou autre ſemblable, monſtrer modeſtie, & ſuiure ce qui eſt reçeu entre ceux auecleſquels nous conuerſons.

5. Es Veſtemens il faut eſtre propre non ſuperflu, & ſelon les façons qui courent, ſans trop affecter les nouuelles, ni s'opiniaſtrer trop aux vieilles. Mais pour ſe bien regler en tout cecy l'on conſiderera la façon & contenance de ceux, qui ont reputation de poſſeder cette bien-ſeance, & qui par là ſe rendent agreables, afin de ſe conformer & dreſſer à leur imitation.

CHAP. III.

De l'Affabilité en general, & en quoy elle consiste. 2. aux Attraicts. 3. à estre attentif à escouter. 4. à reprendre auec douceur & modestie. 5. principalement necessaire aux Grands. 6. Dequoy doit estre accompagnee l'Affabilité.

L'Affabilité consiste en plusieurs choses, mais principalement à sçauoir accueillir bien, & humainement reçeuoir les personnes, les saluer, honorer, respecter, aller au deuant & à la rencontre, les appeller, bref par signes exterieurs & caresses, les asseurant de nostre courtoisie, & bonne volonté: leur donnans auec gestes & façons attrayantes le plus de seureté & confiance que faire se pourra de nous pouuoir parler.

2. Ce n'est pas assez pour confirmer entierement l'esprit des hommes, & pour faire qu'ils croyent estre aymez de nous, d'auoir vne bonne volonté enuers eux, & vn grand desir de leur ayder: mais il faut auec vn visage agreable, vn doux-courtois accueil les exciter & conuier de nous accoster.

3. Et les ayant attirez de cette façon-là, les escouter auec signe de contentement & pa-

tience : Car celuy qui n'escoute ne se peut nommer affable, ny celuy semblablement qui interrompt le discours d'autruy, ou en contredisant, ou en voulant deuiner ce qu'vn autre veut dire.

Et aduient ordinairement à telles gens de se rendre ridicules & confus, auec perte de temps, se trouuans en leur opinion le plus souuēt esloignez de ce que l'on leur veut dire. Outre qu'interrompre les conceptōs de celuy qui parle, ou ne se rendre pas attentif, est vn offence, & vn grand tesmoignage de mespris.

4. Or principalement nous tesmoignerons nostre attention en respondant à propos, auec iugement & douceur : fuyant tant que faire ce pourra les rudes & aigres reparties, faisant naistre en ceux qui parlent à nous l'esperance de pouuoir aysément nous approcher & parler toutes & quantesfois qu'ils voudront.

5. Mais encore que cette facilité à entendre & respondre soit necessaire à toutes sortes de gens, & en toutes sortes de rencontres, elle l'est neantmoins dauantage aux grands qui ont à traicter affaires.

Car leurs inferieurs entrans en opinion que ceux qui en vsent ainsi se rendent esgaux

à eux, sont par là tellement asseurez qu'ils ne craignent point de se descouurir ouuertement de toutes leurs pensees, & de tous leurs desseins, comme si c'estoit à leurs compagnons, ou à leurs amis : de façon que l'on peut dire que ceux-là tiennent la clef des cœurs des hommes.

Mais comme l'honneur qu'vn grand nous faict, ne nous est pas aggreable seulement pour le regard de sa personne, ains aussi pour ce que les caresses nous apportent plus de credit enuers ceux qui sont presens: de mesme le mespris qu'vn grand faict de nous, ne nous fasche pas seulement à cause de sa personne, mais nous est insuportable pour le peu d'estime, en laquelle l'on nous tient apres nous auoir veu ainsi mal-traicter.

6. Toutes-fois encore que cette Affabilité doiue estre accompagnee de douceurs, ce n'est pas à dire qu'elle ne doiue estre aussi accompagnee de la Grauité & Decence sortable à nostre condition & nostre estat.

Mais comme l'harmonie naist d'vne douce & iudicieuse correspondance de ton aigu & du graue: ainsi l'Affabilité doit estre meslee de la douceur & de la seuerité, ou pour mieux dire, doit estre comme vn moyen entre ces deux extremitez, de façon que l'vne

n'espouuante ceux qui auront affaire à nous, & l'autre ne nous à vilisse enuers eux: mais qu'elle soit pleine de dignité & d'vne aggreable rencontre selon la qualité des affaires, des personnes, & des autres circonstances, comme l'Empereur Manuel le conseille à Paleogue son fils.

CHAP. IIII.

Les poinctes & plaisantes rencontres sont partye de l'affabelité. 2. de quelle maniere il faut vser. 3. quelles doiuent estre les rencontres & gausseries. 4.5.6.7. quelles il faut euiter & fuir 5.6. des diuerses sortes de Rencontres.

LEs pointes & plaisantes Rencōtres sont aussi part de l'affabilité, & seruent à assaisonner nostre parler, la nature ayant donné le riz à l'homme pour donner relasche à ces humeurs tristes & melancoliques, qui ordinairement accompagnent les affaires.

Il en faut toutesfois en cecy apporter vn grand iugement & vne grande discretion. Car ceux qui s'en seruent licentieusement & à tous propos, au lieu d'estre tenus pour affables, sont tenus pour bouffons & plaisans.

2. Il faut donc vser sobrement & les entrelasser comme vn esclair, parmy l'obscuri-

té d'vn graue discours, en façon qu'elles est puissent auilir la dignité, ny de la personne, ny de l'affaire que l'on traicte.

Car comme vn peu d'eauë que l'on iette sur vn grand feu l'allume d'auantage, & si on en iette beaucoup l'esteinct tout à faict: aussi ces pointes & rencontres trop frequentes perdent leur grace & la dignité de celuy qui s'en sert, mais entremellees & esparses auec iugement en vn discours l'animent & luy donnent force.

Et ainsi en doit-on vser comme de saulce & d'assaisonnement, & non comme de viande: depeur qu'au lieu de donner goust aux affaires elles en causent la satieté & le degoustement.

3. Or la quantité de ces rencõtres doit estre telle qu'elles n'ayent en elles aucune partie odieuse: c'est à dire qu'il n'y ayt aucune saleté, & qu'elles ne tournent ny en mocquerie, ny en medisance, ny en reproche de quelque verité honteuse a celuy auquel on parle. Car telles rencontres au lieu de concilier les esprits, les prouoquent quelquesfois à mespris, desdain ou inimitié, & particulierement les grands s'en souuiennent long temps.

Et bien qu'il semble nous deuoir estre

permis de repliquer de quelque façon que ce soit quand l'on nous attaque de semblables gausseries: toutesfois le prudent & modeste conseil, que l'on peut prendre en cela, c'est de rabattre la pointe de telles parolles, ou auec vn graue silence, ou auec vn souriz non desagreable, plustost qu'auec vne mordante replique perdre son amy.

C'est recognoistre la verité d'vne gausserie que de s'en piquer, & monstrer que l'on en est offencé: Au contraire en la mesprisant nous faisons croire aux autres qu'il n'en est rien. Et ainsi elle se passe sans laisser aucune mauuaise impression aux esprits des escoutans.

4, Fault aussi fuyr les rencontres qui sont ordinaires en la bouche de gens de vile cõdition & qui ont en soy ie ne sçay quoy de seruile & abiect: comme aussi celles qui sont tirées des Equiuoques & mots à double entente, pource qu'elles sont le plus souuent sottes, contraintes, & mal prises. Mais sur tous nous garderons d'accompagner nos rencontres de mines, grimaces, ou autre geste & contenance malseante, comme font ordinairement les bouffons.

5. Ne faut aussi que telles rencontres soyent

affectees ny premeditées, mais nées sans y penser.
6 L'on fuyra celles qui sont trop auãtageuses,& qui tiennent de l orgueil, ou de la presomption: & ne faut mordre si asprement que l'on s'engage,ou en vne inimitié & haine d'autruy, ou en vne honteuse satisfaction.
7. Non plus deuons-nous reprocher à autruy ce qui nous peut estre reproché à nous mesmes: ny nous grausser des miserables & malheureux, comme estãt choses trop cruelle,non plus que des meschans qui sont plustost dignes de hayne que de gausserie: ny de nos amis & parens comme chose pleine de malignité & mauuais naturel.
Et bref quiconque se veut mesler de rencontrer, doit faire grande consideration sur la qualité des personnes, du lieu, du temps,& des autres circonstances.
8 Quant aux diuerses sortes de rencontres, elles sont en grand nombre: les vnes consistans en la rencontre d'vn mot court, les autres en la conception & entente de celuy qui parle, les autres en certaine façon de respondre: comme quand nous respondons à ce que moins l'on attendoit de nous, ou que nous respondons froidement sans nous es-

mounoir à quelque demande faicte auec ardeur & impatience.

9. Desquelles rencôtres bien que l'on peust icy apporter plusieurs exemples des anciẽs, neantmoins pource qu'elles s'apprennent mieux par la practique & par la conuersation, ie les laisseray, estans d'ailleurs la plus-part froides à reciter si les mots ne sont animez de la grace, auec laquelle ils ont esté autresfois prononcez.

CHAP. V.

Les Complimes font partie de l'Affabilité, la definition d'iceux. 2. du mileu, & des extremitez des Complimens. 3. de la responce qu'on doit faire aux Complimens. 4. Vser des Complimens selon les occurrences, & comment.

LEs Complimens aussi font part de l'Affabilité. Nous appellons Compliment vne briefue expression d'amour, declaration ou demonstration d'honneur, & d'obligation enuers ceux lesquels nous desirons induire à confiance & asseurance qu'ils sont aymez & prisez de nous d'vne merueilleuse & reciproque affection.

Cette sorte d'offices, comme toutes au-

tres choses, à son milieu & ses extremitez: de façon que pour y obseruer la mediocrité, il est necessaire d'entrer en consideration des circonstances de la personne, du lieu, du temps, de la chose, & de la cause: pource qu'autre façon de parler est requise enuers vn plus grand, ou plus petit, ou vn esgal, ou pareil à nous; autre quand il n'est question que de tesmoigner vne simple bien-veillance: autre quand il faut tesmoigner obligation & respect.

Mais sur tout faut prendre garde de ne nous laisser pas transporter tant aux belles paroles, que nous nous engagions en des termes hors de propos, ou bien en des repliques mal-seantes, ou prises de loin. Ains faut qu'entre personnes familieres nous vsions de termes communs, non recherchez n'y affectez: bref que la langue & le iugement en cecy marchent du pair, & ensemble: accompagnans nostre discours de gestes, contenances, & façons exterieures expressiues de la mesme affection & volonté: donnant briefuemeut à cognoistre les causes qui nous induisent à aymer, honnorer, & nous ressentir obligez.

Entre lesquelles il faudra choisir celles qui seront plus propres au subiect, & plus pro-

ches & mieux cognuës à celuy enuers lequel nous voulons faire ce Compliment.

Et si nous auons quelque gage de son amitié, tant pour quelque bon office que nous auons receu de luy, que pour l'auoir tesmoigné par ces discours, il l'en faudra faire resouuenir, attribuant tout à son naturel plein d'affection & de courtoisie. A quoy il adioustera d'autant plus de creance, que chacun trompé de l'amour de soy-mesme se persuade aysement auoir, & se resiouyr qu'vn autre croye qu'il possede les qualitez, qui le peuuent rendre aggreable, & le faire priser d'vn chacun.

Et ce moyen deduit & traicté auec artifice & discretion, a vne certaine force occulte d'esmouuoir & disposer l'esprit, à donner foy & creance à qui s'en sert.

I'ay dict Discretion, pource qu'il se rencontre certains naturels, quoy que rares en la Cour, lesquels sont si esloignez de cette vanité ordinaire qu'ils tiendroient à charlatanerie, & prendroient deffiance de cette façon de proceder.

4. C'est pourquoy il faudra auec ces gens là s'esloigner de toute affectation, n'entrer en ces Complimens qu'és rencontres esquelles la coustume les rend necessares, ou bien

bien quand nous y ferons portez par la suitte du discours ou des affaires : tesmoignans en nous plustost vne habitude & resolution ferme de nostre volonté, que l'impetuosité d'vne affection vehemente, qui puisse estre suspecte, ou d'inconstance, ou d'affecterie, ou de dessein.

En la responſe que l'on fera à ces Complimens, l'on se gouuernera auec la mesme mesure & le mesme temperament. Mais particulierement pour respondre à l'obligation des biens-faicts que l'on dira auoir reçeus de nous, si bien nous les deuons extenuer, si ne les diminuerons nous, pas toutesfois plus qu'il est conuenable (comme aucuns font.)

Pource que les diminuans trop, ou allegans que ce seroit chose que nous ferions pour toute autre personne, nous accusons le iugemẽt de celuy qui les prise, & qui croit auoir vn gage de nostre bien-veillance plus que le commun lequel nous diminuons, en diminuant trop le bien-faict : & raualons par mesme moyen celuy qui estime estre tenu de nous pour nostre amy, à l'égal de ceux qui ne le sont pas.

C'est pourquoy bien que le deuoir nous ait porté à faire plaisir, il faut monstrer que

l'affection particuliere y a contribué quelque chose sans vanité toutesfois.

C'est ce qui se peut dire en general de ceste sorte d'offices, qui practiquez auec prudence seruent grandement pour gaigner credit : comme au contraire s'ils ne sont accompagnez de discretion, reüssissent ridicules, & estans obmis offencent ceux qui les attendent de nous.

CHAP. VI.

De la promptitude à faire plaisir, ou du bien-faict. 2. 3. 4. Considerations sur iceluy. 5. 6. 7. volontairement, promptement, liberalement. 8. Ne faut à l'instant demander la pareille apres auoir faict plaisir. 9. ne faire desplaisir à l'vn, en faisant plaisir à l'autre. 10. exemple sur ce.

LA promptitude de faire plaisir, est vne des principales parties qui doiuent estre en vn homme, lequel desire estre bien-veu, & bien-venu parmy les autres.

Elle contient en soy les principaux effects de la bien-veillance, qui sont le bien-faict & la recognoissance du bien-faict.

1. Les bien-faicts sont le cyment de la societé humaine, & les ceps & manottes (disoit vn ancien) auec lesquels on peut lier & ca-

priuer autruy : mesmement en la Cour, ou l'interrest est le seul lien, qui rassemble & maintiennent tant de gens les vns auec les autres, quoy que poussez de diuerses, & le plus souuent contraires affections.

2. Or la principale consideration que l'on doit auoir en bien-faisant, est de bien-faire à la façon que desire & vient à gré à celuy qui le reçoit : y ayant plusieurs choses par lesquelles pensans faire plaisir nous faisons desplaisir faute de recognoistre le desir & l'inclination de celuy à qui nous voulons bien-faire.

3. L'autre consideration est en la façon de faire plaisir : car des bien-faicts les vns sont honorables à celuy qui les reçoit, & ceux-là doiuent estre faicts deuant tout le monde, afin que l'honneur en soit plus grand.

4. Les autres sont vtiles qui secourent l'indigence, foiblesse, honte & autres necessitez de celuy qui les reçoit : Et ceux-cy se doiuẽt faire secrettement.

5. Les vns & les autres doiuent estre faicts volontiers & gayement, non à regret, ou par contrainte, ny mesmes auec prieres. Car ce qui est accordé de ceste façon est cherement vendu : les prieres estans tousiours accompagnées de submission & pudeur.

6. Ils doiuent aussi estre faicts tost & promptement : car le retardement est signe de doute, ou de peu de volonté : & refuser tost & donner tard est presque tout vn.
7. Selon la Philosophie le bien-faict ne deuroit estre mercenaire, ny faict souz esperance d'vne pareille. Mais en la Cour il ne s'en faict point autrement. Et neantmoins si faut-il le faire, de sorte que l'on ne decouure en nous ceste esperance, donnant à cognoistre le plus que nous pourrons, que le bien-faict est gratuit: autrement l'on ne nous en sçauroit non plus de gré qu'a vn vsurier qui presteroit son argent à interrest.
8. C'est pourquoy celuy qui a faist plaisir, sera aduerty de se garder d'entrer en demãde promptement enuers celuy qui l'a receu: de peur d'estre veu vouloir exiger la pareille & auoir faict plaisir à ce dessein.
9. L'on se gardera aussi à la Cour en faisant plaisir à quelqu'vn, de nuyre, ou desplaire à autruy, de peur de perdre d'vn costé ce que l'on penseroit gaigner d'vn autre.

Que si vn plaisir faict, n'a reüssi comme nous esperions, ce sera prudence de continuer, afin de forcer par là l'ingrat de se rendre recognoissant, s'il est tel que nous ne nous en puissions passer: & par nouueaux

biens-faicts, confirmer & rafraichir les vieux.

Mais vne chose dont principalement il se faut garder (bien qu'ordinaire en la Cour) est de ne troubler le receuant en la iouyssance du bien-faict: comme font ceux qui ayans procuré vne charge à quelqu'vn, la luy veulent faire exercer à leur fantaisie, & ne le faisant pas, tournent leur amitié en hayne, coniurans la ruyne de celuy qu'ils ont auãcé.

10. De ceste façon en vsa Ruffin, souz l'Empereur Arcadius, enuers Lucian, lequel il auoit faict Comte, ou Iuge en tout l'Orient, & lequel depuis pour n'auoir satisfaict en quelque chose iniuste au desir d'Eucherius oncle d'Arcadius, Ruffin le fist mourir miserablement.

Cest exemple pourroit estre accompagné de plusiieurs autres semblables, si ie ne m'estois proposé la briefueté en ce discours.

CHAP. VII.

De la recognoissance & recompense du bien-faict, & enquoy elle consiste. 2. plaisir comment consideré. 3. comment mesuré. 4. consideré selon les personnes. 5. moyens qu'il faut tenir pour recognoistre vn bien-faict. 6. le temps de le recognoistre.

PAssons à la recognoissance du bien-faict, laquelle consiste à le bien receuoir, s'en ressouuenir, & le sçauoir recompenser dignement & à temps.

Le bien-faict doit estre receu gracieusement auec parole amiable, & visage riant.

Quand à la ressouuenance, nous la deuons tesmoigner en publiant le plaisir que nous auons receu non seulement en le prisant & en faisant cas, mais aussi en loüant nostre bien-faicteur.

Et pour le regard de la recompense elle doit estre proportionnee au bien-faict, aux personnes, & aux moyens que l'on a de le recognoistre.

2. Le bien-faict se mesure, ou par sa nature, s'il est grād ou petit, facile ou difficile, singulier ou commun & ordinaire, vray ou faux: ou bien par l'occasion, s'il a esté faict en la ne-

cessité & grand besoin de celuy qui l'a receu: car tels biens-faicts ont grande force, & font oublier toutes iniures & offenses passées, s'il y en auoit eu: comme au contraire le refus en telle saison est fort iniurieux, & fait oublier les precedens biens-faicts.

3. Le plaisir se mesure aussi par la volonté de celuy qui l'a faict: s'il l'a faict pour nous faire plaisir, ou pour sa commodité, ou par vanité, contrainte, necessité, ou hazard, en n'y pensant point, ou voulant faire le contraire.

4. La consideration des personnes peut aussi nous obliger plus ou moins à la recognoissance des bien-faicts. Ceux-là sont les mieux venus qui partent de main amye, & de ceux que d'ailleurs nous sommes disposez d'aymer.

Au contraire il est fascheux d'estre obligé à celuy qui nous desplaist, & auquel nous ne voulons rien deuoir, & ceux aussi qui viennent de la main de celuy qui y est aucunement obligé, pource qu'il y a de la Iustice, obligent moins.

5. Quant aux moyẽs que l'on doit employer pour recognoistre vn plaisir, il faut (si faire se peut) qu'ils le surpassent, ou au moins l'égalent, auec toute demostration que l'on estoit obligé à plus, & que cela n'est pour sa-

tisfaire à l'obligation, mais seulement pour monstrer que l'on se recognoist obligé.

L'on payera en demostration de bonne volonté, quand on ne pourra autrement, en quoy faillent ceux qui ayans receu quelque bien-faict signalé, lequel ils ne peuuent suffisamment recognoistre par effect, au lieu de payer d'amitié leur bien-facteur, le payent de hayne, fuyant mesmes de le rencontrer, de peur que sa presence leur reproche, ou leur ingratitude, ou leur impuissance.

6. Ayant donc recogneu les moyens que nous auons de recompenser vn bien-faict receu, nous deuons rechercher toutes les occasions que nous pourrons pour y satisfaire à temps, & auec ces precautions, que ce ne soit trop promptement, ny trop curieusemẽt: de peur qu'il semble que nous portions auec impatience d'estre obligez à nostre amy, que nous soyons en opinion qu'il nous ayt faict plaisir, pour en receuoir vn autre de nous,

Mais nous recognoistrons le bien-faict quelque peu apres, & non fort long temps, de peur de le laisser vieillir, & auec occasion, laquelle s'offre de soy-mesme, ou qui sera recherchée de nous sans fard & sans parade.

Chap. VIII.

De l'ACCORTISE. Second chef de cette premiere partie.2. en suitte vne degression sur la difference des personnes, & esprits des hommes, & de la capacitè NATVRELLE d'iceux.3.de la capacitè Naturelle.4. du Temperament des hommes en general. 5. d'où prouient la capacité de l'entendement. De la prudence intellectuelle & de ses facultez.6.7.façon de traiter auec ceux qui preualent en entendement, & de leurs mœurs. 8.9. de la Prudence qui prouient de l'Imagination, & des mœurs de ceux qui s'en preualent.10. pourquoy la fortune est plus souuent du costé des meschans.

L'Accortise consiste à sçauoir faire difference des personnes, des affaires, & des autres circonstances, & selon cela reigler sa façon de proceder, son parler, & son silence.

2. Les differences des personnes, des affaires, & des autres circonstances sont infinies: c'est pourquoy nous ne rapporterons icy que celles qui se remarquent plus ordinairement en la couersation des hommes: lesquelles pourront resueiller nostre prudence à la consideration de autres qui s'y rencõtrent moins souuent.

3. La difference des personnes se prend, ou des facultez interieures, desquelles proce-

dent leurs actions, ou de leurs conditions exterieures par le moyen desquelles nous pouuons descouurir comme au trauers d'vn nuage quelque chose de leurs inclinations.

Il y a deux puissances Interieures en nous, lesquelles seruent à la production de toutes nos actions, sçauoir est l'esprit & la volonté.

Les Esprits des hommes sont entr'eux fort dissemblables, & en pourroit-on faire autant de degrez qu'il y a d'hommes au monde : mais pour le subject de ce discours nous les distinguerons par la Capacité & Incapacité.

La Capacité est, ou Naturelle, ou Acquise.

3. La Naturelle vient de la perfection des organes, ou instruments que la Nature nous a donnez pour l'opperation des functions de l'esprit: lesquelles l'on reduit à ces trois, Entendement, Imagination & Memoire, & est la Capacité de l'esprit, ou en l'vne d'icelles, ou en deux, ou en toutes trois: ceste diuersité prouenant selon aucuns du temperament du cœur, mais selon d'autres (lesquels nous suyurons) du temperament du cerueau.

4. Ce temperament n'est autre chose qu'vne meslange des quatre qualitez premieres: lesquelles ne se trouuans en vne mes-

me ſubjet toutes en meſme quantité, poids & meſure, l'on qualifié le temperament du nom de celle qui domine & ſurpaſſe les autres en force.

L'on attribue au temperament ſec la Capacité de l'Entendement, laquelle cõſiſte à diſtinguer, choiſir & inferer.

De-là vient que les vieillards qui ont le cerueau ſec, ont ordinairement plus d'entendement & ſont plus ſages que les ieunes, les pauures auſſi à cauſe de la neceſſité qui les trauaille, & par conſequent leur deſſeiche le cerueau, preualent le plus ſouuent en entendement & prudence.

5. I'entends de la prudence qui prouient de l'entendement (y en ayant vne autre de laquelle nous parlerons cy-apres, qui procede de la force de l'imagination:) Celle-cy de laquelle nous parlons à preſent, eſt peſante & lente, à cauſe d'vn long diſcours & ratiocination qu'il faut faire auant reſoudre, procede meurement & ſur fondemens ſolides, eſt meſlée de deffiance, & de froideur, & eſt bonne pour negocier auec toutes ſortes de gens.

6. Or ces eſprits ne s'arreſtans pas ordinairement à l'authorité d'autruy, en leurs conceptions & recherches, mais voulans d'eux

mesmes examiner les fondamentales & premieres maximes par leurs discours & ratiocination particuliere: il les faut payer de raison, & non pas s'amuser à les vouloir persuader par l'authorité & credit d'autruy.

7. Quand au reste de leurs mœurs & façons de faire, elles tiennent le plus souuent de la simplicité, innocēce, humilité, misericorde, douceur, & la plus part de leurs actions sont fort moderees.

8. Du temperament chaud vient l'imagination: & comme la chaleur est la qualité la plus actiue de toutes les quatre, aussi l'imagination est plus actiue que les autres facultez: toutesfois comme il y a plusieurs degrez de chaleur, aussi la force de l'imagination est diuerse.

9. Le vray Imaginatif est ordinairement grand parleur, incontinent, arrogant presomptueux & vain, la chaleur luy representant plusieurs especes en l'imagination, desquelles pour se contenter il choisist tantost l'vne, & tantost l'autre. Et ceste mesme chaleur faisant boüillir l'humidité, excite plusieurs vapeurs au cerueau, qui causent la presomption & la vanité: lesquelles empeschent que l'entendement ne puisse voir ny choysir la verité, qui est son prin-

cipal effect : de façon qu'en tels esprits, rarement se rencõtre la prudence, de laquelle nous auons parlé. Mais bien vne certaine pointe de chaleur qui les jette à quelque inuention d'expedient, auec vne preuoyance de l'aduenir, que l'imagination leur represente, consistant principalement ceste prudence en desfaictes, qui ne reüssissent gueres qu'en negotiant auec gens de semblable humeur : si ce n'est és choses qui gisent en prompte execution : car en celles-là l'imagination preuaut.

Et aduient ordinairement que tels esprits s'addonnent plustost au mal qu'au bien. pource que la chaleur leur donne impetuosité au vice & inuention des finesses pour paruenir à leurs desseins.

10. De-là vient que la fortune le plus souuent est du costé des meschans, pource qu'estans plus imaginatifs que les bons, plus aygus en leurs inuentions, plus hardis, inconsiderez & moins retenus en l'execution, toutes choses par la celerité & viuacité de poursuittes leur succedent mieux.

Or comme nous auons dict, que les pauures se trouuent ordinairement plus pro-

pres aux operations de l'Entendement, que de l'imagination ; auſſi pouuons-nous dire que les riches ſont plus propres aux operations de l'Imagination que de l'entendement ; d'autant (à ce que diſent les Naturaliſtes) que ceux-cy par la bonne chere qu'ils font deuiennent ſanguins, & par conſequent chauds & humides & de temperament contraire a la ſeichereſſe.

CHAP. IX.

D'ou prouient la Capacité de la Memoire, & les mœurs de ceux qui preualent en elle. 2. l'Imagination & la Memoire ne ſe rencontrent iamais enſemble. 3. 4. mœurs des imaginatifs au premier degré. 5. au ſecond. 6. au premier & dernier degré. 7. Concluſion de la capacité naturelle de l'eſprit.

LA memoire a pour partage l'humidité du cerueau, d'ou vient que les enfans & ieunes gens ont plus de memoire que les vieux: & qu'apres auoir dormy le matin l'on a meilleure memoire que le ſoir, pource que le dormir humecte le cerueau, comme la veille le deſſeiche.

Parmy cette ſorte d'eſprits, il ne ſe trouue pas gueres moins de vanité & d'oſtentation

que parmy les Imaginatifs: toutesfois manquans d'auantage de discours & ratiocination, ils se laissent plus aysement aller à l'authorité, credit & exemple d'autruy, que ne font les autres.

Or comme le Temperament ne consiste pas en vne seule qualité, mais au meslange des quatre. Aussi encores qu'és operations de l'esprit l'on recognoisse vne des trois facultez preualoir en certaires personnes, si faut-il pour rendre l'esprit capable qu'il ayt pareillement les deux autres, sinon en pareil degré au moins auec quelque force suffisante pour agir.

2. L'Entendement & la memoire ne se peuuent en façon quelconque trouuer en mesme degré; pource que le sec & l'humide ne se peuuent imaginer en aucun subjet auec pareille force.

De-là nous pouuons conclure que qui aura grand entendement aura peu de memoire, & au contraire quiconque aura bonne memoire aura peu d'entendement.

Semblablement, où l'humidité abonde, la chaleur ne peut estre grande, pource que la chaleur en fin consommeroit l'humidité: & par consequent la memoire ne peut estre grande en ceux qui ont le cerueau chaud au

troisiesme degré comme ont les vrays imaginatifs.

Car si bien ils se resouuiennent de quelque chose, ce n'est pas en eux tant vn effect de la memoire, qui est vne faculté seulement passiue pour receuoir, & non actiue; qu'vn effect de l'imagination, qui a quelque part en reminiscence.

Telles gens aussi n'ont pas grand entendement: Car encores que ceste chaleur produise seicheresse au cerueau, neantmoins pource que c'est vne seicheresse forcee qui desseiche les partyes plus delicates du cerueau, & ne laisse que les plus grossieres & terrestres, elle ne peut produire les effects de l'entendement tels que la seicheresse naturelle.

3. De-là aduient que les Poëtes & les grands parleurs, qui possedent ceste sorte d'imagination ne sont pas ordinairement bien sages.

4. Car ceste promptitude & soudaineté que la chaleur produist en cette sorte d'esprits, laquelle pour vn temps les faict admirer, est non seulement contraire aux operations de l'entendement, qui requierent du temps & du loysir, mais aussi est vne grande propension & disposition à la folie.

De

De ceux-cy se doit entendre ce qu'Aristote dict, qu'il n'y a point de grand esprit sans quelque meslange de folie. Et à la verité c'est miracle d'en trouuer vn bien reglé & moderé.

Nous conclurons donc que l'imagination & l'entendement en ce degré de chaleur ne se peuuent rencontrer ensemble en mesme subjet, d'ou vient que ceux qui preualent en entendement ne reüssissent pas ordinairement bons Poëtes & grands parleurs : & ceux de ce temperament qui sont rendus maistres en ce mestier ont eu besoin d'eschauffer leur imagination les vns par le vin, les autres par l'amour, & aucuns sont deuenus Poëtes par indignation & colere.

5. Es autres degrez de chaleur l'imaginatiō se peut trouuer auec l'entendement & la memoire : mais ceux qui seront au second auront moins de memoire, plus d'entendement & meilleure imagination, sçauront trouuer & iuger ce qui est plus vtile, inuenter astuces, finesses, & expediens pour traicter affaires, preuoir l'aduenir, & gouuerner autruy.

Telles gens seront ordinairement coleres, adustes, & à cause de cela inegaux en leurs humeurs, tantost la chaleur, tantost la

seicheresse, & tãtost la froideur faisans leurs effects en eux.

6. Au premier & plus bas degré de chaleur l'Imaginatiõ s'accorde auec la memoire, la chaleur n'estant si excessiue qu'elle puisse cõsommer l'humidité. Ceux qui apprennent aysement à peindre, & à bien escrire tiennẽt de ce temperament: comme aussi ceux que l'on voit d'ailleurs estre fort curieux de proprieté, netteté, elegance & autres petites curiositez qui plaisent à l'œil.

Il y a de la vanité & de l'arrogãce ordinairement en telles gens, neantmoins n'ayans pas grand entendement, ils se conduisent plus par l'authorité & credit d'autruy que par la raison: cecy suffira pour cognoistre la capacité naturelle d'vn esprit.

Chap. X.

De la Capacité acquise de l'esprit. 2. par les sciẽces. 3. quelles sciences ont besoin d'Entendement. 4. quelles de Memoire. 5. quelles d'Imagination. 6. acquise par l'experience, & en quoy elle consiste.

VEnõs à l'acquise. Ceste Capacité s'acquiert, ou par les Sciences, ou par l'experience: & pour estre telle que l'on la peut

desirer, il faut qu'elle soit jointe à la Naturelle : c'est à dire que la faculté d'esprit, laquelle preuaut en nous, soit propre pour la science à laquelle nous-nous voulons addonner.

2. Car des Sciences les vnes ont besoin d'entendement plus que les autres, aucunes d'vne plus viue Imagination, & les autres requierent principalement la Memoire.

3. La Theologie Scolastique, Theorie de Medecine, Dialectique, Philosophie Naturelle & Morale, Pratique de Iurisprudence, c'est à dire iuger & consulter, ont besoin d'entendement.

4. Pour apprendre les langues, la Theorique de la Iurisprudence, la Theologie positiue, la Cosmographie& Arithmetique, il faut preualoir en Memoire.

5. Quant à l'Imagination tout ce qui consiste en figure, netteté, proprieté, correspondance, proportion, harmonie, & ordre en depend, & par consequent la Poësie, l'Eloquence, la Musique, les Mathematiques, Astrologie, Pratique de Medecine, Politique, Art militaire, Peinture; Mechanique Architecture, & Negociation. Et ceci toutesfois en diuers degrez, lesquels se recognoistront selon que chasque profession a

plus, ou moins affaire de l'entendement, ou de la memoire.

6. L'Experience consistant principalement en la ressouuenance des exemples, & de ce que l'on a veu, faict, ou entendu, a besoin de l'Imagination & de la Memoire principalement: toutesfois les exemples ne se rapportans en toutes les circonstances qui se peuuent presenter, si l'on en veut tirer quelque consequence, & s'en seruir, auec choix & iugement l'on aura plus beson d'entendemēt que d'aucune autre faculté.

Chap. XI.

De l'Incapacité des Esprits, & les causes de cette Incapacité. 2. d'où prouient la foiblesse Naturelle de l'Esprit, & ses effects. 3. de l'Inconstance és opinions. 4. de la presomption. 5. de la vanité. 6. maniere de traicter auecques les vains. 7. la presomption incompatible auec le iugemēt. 8. proprietez de ceux qui ont le cerueau humide. 9. de ceux qui l'ont humide & chaud. 10. de ceux qui l'ōt froid & humide, & l'Incapacité de ces sortes d'esprits. 11. de la foiblesse d'Esprit prouenant de l'Ignorance. Deux sortes d'Ignorance, l'une presomptueuse, & de ses effets. 12. l'autre simple & ses effects.

PAr les differences de la Capacité des Esprits, l'on peut aysement recognoistre

celles qui ſe retrouuent en l'Incapacité. Toutesfois pour ce que nos de faux ſont en plus grand nombre que les auantages, leſquels nous pouuõs obtenir, ſoit de la nature ſoit par noſtre induſtrie, nous en traicterons ſeparement, afin que par les differences de l'Incapacité nous recognoiſſions encores mieux celles de la Capacité.

2. L'Incapacité de l'eſprit prouient de pluſieurs cauſes, dont les principales ſont la Foibleſſe d'eſprit, & la Preoccupation.

La Foibleſſe de l'eſprit procede, ou de la Nature, ou de l'ignorance.

De la Nature, ſi le temperament du cerueau eſt contraire, ou mal propre à l'operation des facultez de l'Eſprit, ou qu'il produiſe quelque deſreiglement en leurs functions.

3. Le cerueau torp chaud, ou trop froid produict l'Inconſtance és opinions : mais en ce dernier le mouuement eſt tardif, & l'eſprit peſant en ſes ſens & conceptions touſiours accompagné de crainte : & l'Inconſtance en ceſte ſorte d'Eſprit, ſe tourne ayſement en irreſolution ſans execution le plus ſouuent, trouuant ordinairement meilleur le conſeil dont le temps de l'execution eſt paſſé.

L'Inconstance qui prouient de l'excez de la chaleur est causée de diuers expediẽs que l'imagination represente à l'esprit, & du defaut de pouuoir iuger & choysir le meilleur, à cause de la promptitude qui accompagne ceste qualité actiue.

4. I'ay dict cy deuant que la presomption & la vanité se rencontrent ordinairement auec les temperamens propres à l'imagination & à la memoire. Mais la presomption est plus ordinaire en celuy de l'imagination & la vanité en celuy de la memoire: & toutes deux sont contraires aux operations de l'entendement & du iugement.

5. Car le propre de la vanité est d'estimer les choses par la monstre, l'esclat, & la parade, & non par leur vray estre : faire comptes des actions qui se font auec bruit, desestimer celles qui se font lentement, froidement, sourdement & doucement ; preferer l'art à la Nature, l'acquis au naturel, l'extraordinaire à l'ordinaire.

6. Aussi ces esprits se payent le plus souuẽt de fumée, de vent, de fard, & de fausse monnoye qu'ils prisent plus que la bonne & loyale, ayans plus d'esgard au cours qu'à la bonté interieure : c'est pourquoy il les faudra seruir selon leur goust. Et la curiosité

estant souuent produite par la vanité, il les faudra entretenir de choses curieuses, & qui leur plaisent, quoy qu'inutiles.

7. Quant à la presomption elle est encores incompatible auecle iugement: car elle faict que l'esprit preferant sa suffisance & ses inuentions à celles d'autruy ne croit que ce qu'il entend, estime impossible ce qu'il n'entend pas, ramenant tout à sa creance, à son opinion, & à sa portee sans autrement l'examiner. Ce sont les defaux plus ordinaires qui se trouuent en ces esprits-là.

8. Ceux dont le cerueau abonde par trop en humidité aqueuse & coulāte (y en ayāt vne onctueuse & aërée) apprennent & oublient tost, ont les sens assoupis, & les mouuemens tardifs.

9. Si le Cerueau est humide & chaud auec excez, les conceptions seront grossieres & basses: s'il est froid & sec, en la ieunesse elles seront plus esleuees que l'ordinaire de l'aage ne le permet: mais plus l'on ira en auāt, plus l'esprit deuiendra mousse.

Car ce qui rend l'esprit plus vif en ce bas-aage est la chaleur naturelle qui est encores en sa force, laquelle vieillit & diminue plus nous allons en auant.

10. Que si le Cerueau est froid & humide

les sens seront obtus & tardifs.

11. L'ordinaire de ces sortes d'esprits est d'examiner vne action plustost par le pretexte que par la cause, n'estans capables de penetrer iusques-là: Iuger des conseils par les éuenemens plustost que par la raison, ne prendre des affaires que l'escorce sans en examiner la suitte & l'importance mesmes si elle est esloignée.

La foiblesse que l'ignorance produict en nos esprits est de deux sortes.

L'vne est ordinairement accompagnée de presomption, qui cause en nous vn mespris & vn desdain de tout ce que l'on nous propose: & ceste-cy est la vraye Ignorance mere d'opiniastreté, contention & contradiction, & incapable de pouuoir estre changée: c'est pourquoy par vn mesme moyen l'on se peut vanger & s'entretenir de telles gens les laissans en leurs erreurs. Et ordinairement tels presomptueux font beau-jeu à ceux qui veulent entreprendre sur eux, dequoy Sejan prist auantage pour se deffaire de Drusus.

12. Quant à l'autre sorte d'ignorance qui est plus simple & plus innocente, elle est ordinairement accompagnée d'admiration & d'estonnement, & par la docilité peut estre

instruicte & changee, accompagnant la raison de l'authorité, laquelle peut souuent beaucoup à l'endroit de tels esprits.

Chap. XII.

Les preoccupations, causes d'incapacité d'esprit, d'où procedent. 2. Deux sortes d'opinion venant de la persuasion d'vn particulier. 3. ce qu'elles causent & le remede. 4. d'où procedent les opinions appuyees sur la coustume. 5. chaque profession à ses opinions particulieres. 6. l'homme de cour, dequoy doit estre principalement informé, & ses precautions. 7. les effects & considerations des opinions appuyees sur l'estimation commune. 8. selon la rareté. 9. selon l'abondance. 10. selon l'absence, ou presence. 11. selon la facilité, ou difficulté. 12. selon la nouueauté, ou estrangete. 3. selon l'accoustumance.

PAssons aux Preoccupations qui peuuent causer en nous quelque Incapacité.

Les opinions contraires à la verité, desquelles l'esprit peut estre Preoccupé, viennent ou de la persuasion de quelque particulier, ou de la coustume, ou des Passions desquelles la volonté peut estre saisie.

2. Le particulier nous peut imprimer vne opinion contre la verité, ou par le credit &

auhorité qu'il a enuers nous, ou pour estre le premier à nous donner ceste impression.

3. Le premier est tesmoignage de facilité, & le second de trop de promptitude: laquelle n'estant pas ordinairemēt accompagnée de iugement, faute de pouuoir iuger la verité, demeure & s'arreste aux premieres impressions, c'est pourquoy le plus seur est de preuenir ces esprits-là, & empescher que d'autre les preuiennent.

4. Les opinions que la coustume nous imprime viennent, où d'vne nourriture & conuersation particuliere, ou d'vne coustume generale. Il est bien certain que celuy qui aura esté nourry sedentaire tiendra d'autres opinions, que ceux qui ont vescu vne vie tumultuaire. Et pour ne sçauoir faire ceste difference l'on se mocqua de Musonius Philosophe qui preschoit la paix parlant aux soldats de Valens.

5. Chasque profession & vacation à ses opinions particulieres, non seulement pour ce qui concerne la vacation, mais aucunesfois pour les choses mesmes qui sont communes aux vns & aux autres.

6, Pource il faut que l'homme de Cour soit informé non seulement des opinions de la Cour, mais aussi de celles des particuliers

auec lesquels il doit traicter afin selon cela de se pouuoir gouuerner & cõduire, Ce qu'il apprendra non seulement de leurs actions & discours : mais aussi de la nourriture & conuersation en laquelle ceux-là ont esté esleuez : estant certain que nous reussissons ordinairement semblables à ceux auec lesquels nous conuersons.

7. Quant aux opinions qui sont appuyees sur l'estimatiõ que le commun fait des choses, elles combattent auec bien plus d'authorité & de force en nostre esprit, pour renuerser la verité non seulement par ceste approbation vniuerselle à laquelle personne n'ose s'opposer : mais aussi par la rareté, ou abondance, absence, ou presence assiduelle : difficulté, ou facilité, nouueauté, estrangeté ou accoustumance de certaines choses, desquelles le prix hausse, ou baisse selon qu'il plaist à l'vsage.

8. Ainsi par la rareté, plusieurs choses peu vtiles sont prisées, comme sont les diamans & perles : & par la mesme raison ceux qui ont en eux quelque qualité rare, bien qu'inutile sont plus prisez que les autres.

9. Au contraire l'abondance nous faict desestimer ce dõt nous auõs foison, quoy qu'il soit non seulemẽt vtile, mais aussi necessaire

10. Sẽblablemẽt l'Absence d'vne chose nous la faict plus estimer en l'Imagination qu'ẽ la realité, soit auant que l'auoir, soit apres l'auoir perduë: & sa presence fait que nous la mesestimons, à cause de la satieté que la ioüyssance ordinairement engendre en nous.

11. La difficulté aussi nous faict priser les choses plus qu'elles ne valent, pourueu que l'acquisition n'en soit iugée du tout impossible: & la Facilité nous les faict mesestimer comme ordinaires sans auoir esgard à leur bonté, ou valeur naturelle.

12. Et pareillement la nouueauté & estrangeté nous faict condemner certaines choses comme estans inutiles, & en d'autres y admirans la rareté (comme nous auons dict) elle nous les faict par trop priser.

Au contraire l'Accoustumance faict que nous mesestimons certaines choses pour estre trop ordinaires, & quelquesfois nous en fait estimer d'autres plus qu'elles ne valent.

Chap. XIII.

De la Preoccupation ſelon les Paſsions, & ſon effect, ſelon l'amour, ſelon la haine. 2. paſsion ſelon la ioye. 3. ſelon la Triſteſſe. 4. ſelon la crainte, & ſelon la colere.

QVant à la Preoccupation des Paſſions, ce n'eſt que trop ſouuent qu'elles eſblouyſſent, & quelquefois aueuglent du tout noſtre entendement. Comme l'amour preſte des beautez à l'obiect qu'il embraſſe, leſquelles ne ſont recogneuës par les autres qui ne ſont aueuglez de ceſte paſſion, ainſi la hayne s'imagine des laideurs & horreurs extraordinaires en l'obiect qu'elle hayt.

2. La Ioye faict tant de cas de l'object qui l'agite qu'elle ne s'en peut taire, & quelquefois en deuient ſi vaine & ſi babillarde qu'elle fait aſſez recognoiſtre que l'eſprit eſt hors de ſon aſſiette, & s'en rend ridicule.

3. La triſteſſe au contraire eſt muette & abbattue, affoibliſſant tellemẽt l'eſprit, que de là le prouerbe eſt venu qu'aux eſclaues & miſerables Dieu a oſté la moitié de l'entendement.

4. Pour le regard des changemens que la

crainte, la colere, & les autres passions font en nostre esprit chascun non seulement les cognoist, mais les ressent ordinairement en soy: dequoy ayant à parler cy-apres, ie me contenteray pour le present de ce que i'en ay apporté, pour monstrer l'empeschement qu'elles donnent aux functions de l'esprit, quoy que d'ailleurs capable, & les differences & diuersitez qu'elles produisent, non seulement és volontez (comme nous dirons) mais aussi és esprits des hommes.

Chap. XIIII.

De la Volonté, troisiesme chef de cette partie. 2. d'où prouient la difference des volontez. 3. difference de la volonté des Esprits. 4. 5. 6. 7. Consideration du bien, & son object. 8. Considerations des mouuemens de volonté. 9. de leur diuersité. de leur object, & ce qui en prouient. 10. 11. 12. 13. 14. 15. Considerations du mal simplement, ses objects, & ce qui en prouient.

VEnons donc à la Volonté qui donne le bransle à l'esprit; lequel de soy est comme indifferent à toutes sortes d'objects.

2. Les Differences de la Volonté prouiennent, ou de la diuersité des objects qui se pre-

ſentent à elle, ou de la diuerſité de ſes mouuemens.

3. Les objects ſont infinis, mais tous ſont apprehendez par la volonté, ou comme biens, ou comme maux. Comme biens la volonté les ſuyt, comme maux elle les fuyt: d'où prouuiennent les deux principaux mouuemens, l'vn en auant, & l'autre en arriere.

4. Le bien & le mal en ce ſubjet ne ſe doiuét pas conſiderer ſelon l'opinion des Philoſophes, ny meſme ſelon l'opinion commune, mais ſelon l'opinion particuliere de la perſonne, de laquelle nous voulons recognoiſtre la volonté, afin ſelon icelle de nous reigler en ce que nous auons à faire, principal effect de l'accortiſe.

5. Car en certaines perſonnes la conſideration de l'honneur ſera plus que la conſideration des richeſſes, & en d'autres l'eſperance de la jouyſſance de quelques plaiſir aura plus de force, que l'eſperance, ny de l'honneur, ny du profit.

6. Les diſcours & les actions de la perſonne nous monſtrerons aſſez les principales inclinations qu'elle peut auoir plus à vn object qu'à vn autre, ſi nous les voulons eſpier & conſiderer ſoigneuſement.

7. Mais ſi nous auons à traicter quelque af-

faire particuliere, il faut regarder ce que ce-
ſte perſonne là peut principalement deſirer
ou craindre au ſubiect qui ſe preſente, en-
cores que peut-eſtre il n'y ayt rien à craindre
au deſir pour elle. Car en cela il ſe faut gou-
uerner ſelon l'opinion d'autruy; & non ſelō
la noſtre, voyla pour les obiects.
8. Ez mouuemens de la volonté, il faut cō-
ſiderer non ſeulement leurs diuerſitez &
leurs differences, mais auſſi l'vſage de ceſte
cognoiſſance pour s'en preualoir accorte-
ment és occaſions qui ſe peuuent preſenter.
9. La diuerſité des mouuemens de noſtre
volonté vient de la diuerſe façon que l'ob-
iect eſt par nous apprehendé. Car le bien
conſideré, comme tel ſimplement, fera nai-
ſtre vn aggréement de l'obiect que nous ap-
pellons Amour, ou Amitié: s'il eſt preſent
en l'acquiſition naiſtra la Ioye, en l'vſage
Iouyſſance, Contentement & plaiſir: s'ils eſt
à venir le mouuemēt s'appellera Deſir. Que
ſi nous cherchons les moyens de l'obtenir
les iugeans poſsibles nous entrerons en Eſ-
perances, ſi impoſſibles, en Deſeſpoir.
10. Le mal conſideré, cōme tel ſimplement
engendrera ſeulement en nous la Hayne: la-
quelle en la fuitte du mal s'appellera Hor-
reur: s'il prouient de l'abſence du bien qui
nous

nous manque, la tristesse naistra en nous si de la presence du mal mesme, douleur & fascherie: s'il touche l'honneur & reputation, & en l'acte naistra la pudeur, apres l'acte la honte.

11. Si le mal est à venir, ce sera la crainte, & s'il tend à l'extinction de nostre nature, ou pour nuyre à nostre estre, ce sera Peur: si pour le mal passé, ce sera repentance: si pour le mal d'autruy & de quelqu'vn que nous aymions, Pitié & Compassion.

12. Que nous pensons venir à bout de ce mal comme inferieur à nos forces, la Confiance nous asseurera; le courage ou la Hardiesse nous poussera à entreprendre.

13. Que si le mal reçeu porte en soy quelque mespris, ou de nous, ou de nos amis lors le ressentiment excitera en nous la Colere; laquelle si elle est courte s'appellera Courroux.

14. Quelquesfois le bien d'autruy nous est mal, & le mal d'autruy nous est bien, selon l'affection que nous portons à la personne à laquelle il arriue, comme celuy qui aduient à nos concurrens ou ennemys, d'ou vient l'Enuie; & le bien que nous desirons pour nous seulement, sans le vouloir communiquer à autruy, si vn autre y participe nous

D

le reputons à mal pour nous, d'ou procede la Ialousie.

15. Que si nous nous faschons du bien d'autruy, à cause que nous l'en estimons indigne, de là naistra l'indignation : si pource que nous le desirons pour nous, ce sera Emulation.

CHAP. XV.

D'vsage de la cognoissance des mouuements de la volonté. 2. trois choses à considerer sur ce. 3. suitte de ces mouuemens en la production les vns des autres. 4. Mouuemens de la partie concupiscible. 5. de la partie irascible. 6. 7. 8. 9. Ordre & suitte des mouuemens de la volonté, distinguez selon l'intention & l'execution. 10. 11. 12 ordre des mouuemens de la concupiscible entr'eux.

VOyla les principaux mouuemens de nostre volonté, d'ou l'on peut recuillir en combien de sortes le bien & le mal se representeront à nous.

Toutesfois pour l'vsage & pour s'en seruir au subiect qui se presente, il faut passer plus auant en la cognoissance de ces mouuemens de laquelle l'vsage consiste principalement à rechercher les moyens, ou de les resueiller en autruy, ou de les moderer non

ſeulement en autruy, mais auſſi en nous: ou-bien par la complaiſance, de nous accommoder à ceux d'autruy (s'il eſt neceſſaire de les ſeconder.)

2. Pour reſueiller ces mouuemens en autruy la cognoiſſance de trois choſes eſt neceſſaire: a ſçauoir de la ſuitte de ces mouuemens en la production les vns des autres: des cauſes plus vniuerſelles qui peuuent exciter chaſque mouuement, ou au moins les principaux, deſquels les autres deſpendent: & des inclinations, ou diſpoſitions des perſonnes qui panchent plus vers l'vne de ces affections, que vers les autres.

3. Pour venir donc à la ſuitte, il faut ſçauoir que tout obiect eſt conſideré, ou ſimplemẽt comme bien ou mal, ou bien eſt conſideré auec intention d'obtenir l'vn, comme bien, & de ſe garantir de l'autre, comme mal.

4. les mouuemens qui ſont produits de la premiere conſideration ſe font (à ce que diſent les Naturaliſtes) premierement au foye ſiege de faculté, qu'ils appellent concupiſcible: & ce par le moyen des eſprits qui ſont au ſang, d'ou procedent les mouuemens de toutes les facultez.

5. Et ceux qui ſont produits par la ſeconde conſideration naiſſent au cœur, ſiege de la

faculté qu'ils appellent Irascible, & selon cette distinction l'on separe en deux, tous les mouuements de nostre volonté.

Ceux de la volonté concupiscible s'estendent plus loing que ceux de l'irascible. Car aucuns de ceux-là se meuuent sans s'arrester à l'obiect, comme faict le desir & les autres s'y arrestent, comme la ioye.

Mais nul des mouuements de l'irascible ne s'arreste à l'object.

6. Or l'arrest, ou le repos estant fin du mouuement, est le premier en intention & dernier en execution: c'est pourquoy si nous conferons les mouuemens de l'irascible auec ceux de la Concupiscible, lesquels se reposent & arrestent au bien, il est certain que ceux de l'irascible precederont en l'ordre de l'execution, les mouuements de la Concupiscible, qui s'arrestent au bien, & ainsi l'esperance precedera la joye.

7. Mais le mouuement de la Concupiscible qui s'arreste au mal sera au milieu de deux mouuements de l'Irascible, & ainsi la fascherie suyura la crainte, & precedera la colere.

8 Quant aux mouuements de la Concupiscible, lesquels ne s'arrestent ny au bien, ny au mal, estans conferez auec ceux de l'Ira-

ſcible, ils vont les premiers, ceux de l'iraſcible, adiouſtans la conſideration de la difficulté qu'il y a d'obtenir le bien, ou eſuiter le mal, par deſſus ceux de la Concupiſcible: ainſi l'eſperance adiouſte quelque effort par deſſus le deſir, & la crainte adiouſte la laſcheté, & auiliſſement de courage à l'apprehenſion ou horreur du mal.

9. De-là nous pouuons conclure que les mouuements de l'iraſcible ſont entre ceux de la Concupiſcible, leſquels ne s'arreſtent à l'obiect, & ceux qui s'y arreſtent, eſtans precedez de ceux-là, & ſuyuis de ceux-cy.

10. Quant à l'ordre des mouuements de la Concupiſcible entr'eux, il doit eſtre auſſi diuerſement conſideré, ou ſelon l'intention, ou ſelon l'execution en l'obiect du bien, ce qui naiſt le premier en nous eſt vne certaine complaiſance & agreement de l'obiect, apres le deſir ſe forme, qui eſt vn mouuement au bien, & le dernier poinct eſt l'acqueſt qui cauſe la ioye & le plaiſir.

11. Selon l'intention le plaiſir marche le premier, pour lequel nous deſirons le bien, & du deſir vient l'Amour & l'agreement.

12. Or l'appetit & le deſir du bien eſtant cauſes que l'on fuyt le mal, l'obiect du bien va deuant l'obiect du mal: & partant les mou-

uemens ou passions qui regardent l'obiect du bien, precedent en intention celles qui regardent l'obiect du mal, & cecy a lieu, tant és mouuemens de l'Irascible, que de la Concuspiscible.

Chap. XVI.

De l'ordre des passions selon qu'elles se produisent l'vne l'autre. 2. des causes des passions. 3. les passions qui ont le bien pour obiect. 4. Amour de conformité, & tout ce qui se rapporte à elle de considerable. 5. amitié d'interest. 6. son effect. 7. causes du desir, & d'où il naist. 8. causes de l'esperance. 9. comment l'experience fortifie l'esperance. 10. 11. force de l'esperance.

L'Ordre donc des passions selon qu'elles se produisent l'vne l'autre, est cestuy-cy: l'amour, le desir, l'esperance, la hardiesse, la joye. Et au contraire la hayne, la fuitte ou horreur, la crainte, la colere, le desespoir, la tristesse.

Ainsi la ioye & la tristesse sont les deux passions esquelles les autres se terminent: l'esperance & la crainte, la colere & le desespoir sont celles esquelles reside le plus violent mouuement de la volonté esbranlee par l'amour & le desir du bien, ou par la

hayne & horreur du mal.

Ie laisse à parler des autres passions, d'autant qu'elles n'ont point d'ordre entr'elles: mais selon que l'vne ou l'autre de celles-cy se mesle parmy elles, selon cela, elles precedent ou suyuent.

2. Venons donc aux causes plus ordinaires par lesquelles ces passions se peuuent exciter, & commençons par celles qui ont pour obiect le bien.

3. l'Amour, le desir, la joye ont le bien pour obiect commun, mais celuy qui ayme le considere particulierement comme obiect, lequel se peut vnir à luy.

Or l'vnion ne pouuant proceder qu'és choses semblables, sinon en tous poincts, au moins en quelqu'vn qui soit considerable, comme la similitude, ou ressemblance est de deux sortes, aussi ceste affection se propose tantost l'vne, & tantost l'autre selon la rencontre des subiects.

Car ce enquoy deux personnes conuiennent est, ou actuellement & en effect en ces deux personnes, comme semblables humeurs, & confirmité de volontez, & de là vient la vraye amitié: ou est en effect en l'vne, & en l'autre n'y est que par desir & par inclination, & de là naist l'Amour ou l'Amitié;

d'interrest qui a pour principal fondement l'amour de soy-mesme, sur lequel presque toutes les amitiez de ce monde, mesmes celles de la Cour, sont basties.

4. A la premiere sorte d'Amitié se rapportent toutes celles qui sont fondees sur les parentez, alliances, familiaritez, conuersation, conformitez de mœurs, de volontez, de professions : si ce n'est que ceste derniere soit trauersee par l'enuie, ou l'emulation, lesquelles se rencontrent ordinairement entre gens de mesme mestier. Semblablement l'on y peut rapporter l'amitié de ceux ausquels le bien & le mal sont communs : & de ceux qui sont de mesme aage, ou de mesme pays, entre ceux qui sont d'vn autre, & bref tous ceux qui se rapportent en quelque point considerable, lequel les separe & distingue d'auec plusieurs autres. A cause de cette conformité & similitude, la douceur, la complaisance, l'obeyssance, & tout ce qui y peut seruir nous peut concilier ceste amitié.

5. L'autre sorte d'Amitié ayant pour fondement l'amour de soy-mesme, l'on ne peut reueiller ceste affection en l'esprit de personne, que par son interrest.

6. De ceste amitié le pauure ayme le riche

pour s'enrichir, & le riche le pauure pour s'en seruir, ou en estre honoré: nous aymons de mesme ceux lesquels nous ont faict, ou peuuent faire plaisir, ou à ceux que nous cherissons.

Puis donc que l'interrest est la pincipalle cause de ceste amitié, il faudra rechercher celuy qui a plus de force enuers la personne en laquelle nous voulons resueiller ceste affection, comme enuers vn auaricieux le gain, enuers vn ambitieux l'honneur, & enuers vn ieune voluptueux le plaisir, chascun mesurant son interrest selon la necessité, & sa necessitè selon ses desirs.

7. Cela trouué, il sera facile de resueiller le desir & la ioye: car le desir naist de deux principalles causes, la premiere est la cognoissance du bien en l'obiect qui luy est proposé, laquelle l'amour luy donne telle qu'il l'a receuë, & l'autre est l'absence de ce bien.

Cecy toutesfois ne suffiroit pas pour exciter vn grand mouuement en quelqu'vn, s'il n'en iugeoit possible l'acquisition, de façon qu'il y faudra adiouster les moyens, par lesquels lE'sperance se peut resueiller, qui sont de plusieurs sortes.

8. Car tout ce qui peut rendre vne personne puissante, comme richesse, force, authorité,

credit, amis, parens, & autres telles choses: ou ce qui peut seruir à nostre dessein, nous peut donner esperance d'en venir à bout, si nous recognoissons que cest aduantage soit en nous.

9. L'experience aussi en la chose que nous voulons faire peut fortifier nostre Esperance, premierement pource qu'ayant faict, ou veu faire vne chose nous sommes plus propres à la faire, que si nous ne l'auions iamais veuë: secondement pource qu'elle nous fait croire que ceste chose est possible.

De-là vient que l'exmple de semblable chose dont vn autre sera venu à bout seruira aussi à resueiller en nous l'esperance de pouuoir obtenir ce que nous desirons.

10. Ce mouuement est celuy qui nous ayde d'auantage en toutes sortes d'affaires, & dict Lucian que l'Esperance & la crainte sont les deux tyrans, c'est à dire les deux plus puissants mouuements qui nous agitent. Car l'opinion que nous auons qu'vn affaire est difficille, resueille nostre attention, & l'opinion, qu'elle est possible, faict que nous nous efforçons d'en venir à bout.

11. Et d'auantage l'esperance rendant l'auenir present en nostre imagination, elle faict naistre la joye en l'esprit, lequel en cest estat

eſt plus libre, & plus clair-voyant pour inuenter & s'auiſer de pluſieurs moyens, âfin de paruenir à ſon deſſein, que s'il eſtoit en triſteſſe, ou faſcherie.

Or l'eſperance ayant iugé poſſibles les moyens d'obtenir le bien, faict naiſtre en nous la Confiance pour paſſer à la Hardieſſe.

Chap. XVII.

Cauſes de la Confiance. 2. comment conſideree. 3. 4. ſon mouuement. 5. 6. d'ou elle prouient. 7. cauſes de la hardieſſe produitte par deux moyens. 8. 9. cauſes de la ioye & comment elle naiſt & ſe forme en nous. 10. iouyſſance preſupoſe preſence reelle, ou imaginaire. 11. quelle eſt la plus grande ioye 12. comment le mal ſe rend preſent à nous.

CAr ſi la Confiance demeuroit aux ſimples termes d'aſſeurance, ce ſeroit pluſtoſt repos que mouuement, mais elle eſt icy conſideree pour vn paſſage de l'eſperance à la Hardieſſe, & eſt celle qui nous faict iuger poſſibles les moyens d'euiter les empeſchemens, & les trauerſes que l'on peut preuoir en ce que nous deſirons.

3. Ce mouuement naiſt principalement en nous, quand nous nous imaginons que les

choses qui nous peuuent garantir & sauuer sont proches, ou en nostre puissance, & ce qui peut nuyre en est esloigné, ou de lieu, ou de temps, ou d'occasion, ou de volonté.

4. Et selon la qualité de l'affaire, pour ce dernier, nous nous fondons en la consideration ou de nostre puissance, ou de nostre innocence & iustice de nos deportemens, ou de la prud'homie & naturel de ceux, la puissance desquels nous auons subiect de redouter, s'ils sont gens de bien, respectueux, modestes, Amis, s'ils esperent quelqu'auantage de nous, ou bien s'ils nous redoutent.

5. La Confiance vient aussi quand les choses que nous voulons faire, sont vtiles, ou à plus grand nombre de personnes, ou à gens de plus grande qualité & puissance, que ne sont ceux ausquels elles peuuent nuyre.

6. N'auoir point esprouué de mal-heur, & ne le recognoistre, nous peut aussi rendre plus asseurez, le peu de compte que nos inferieurs font de ce mal, l'opinion d'estre assistez de quelque faueur diuine, les persuasions & prieres d'autruy peuuent seruir à mesme effect.

7. Ceste confiance formee l'on passe à donner le dernier bransle & secousse à la volon-

té, pour entreprendre ce qu'elle desire par le moyen de la Hardiesse, laquelle est produitte par deux moyens: A sçauoir par les choses qui peuuent resueiller l'esperance, comme nostre propre force, experience, puissance, & assistance d'autruy, & autres aduantages desquels nous auons parle cy-dessus: Et par les choses qui peuuent exclure la crainte, qui consistent, ou en l'esloignement de ce qui peut nuyre, ou en l'empeschement, ou remede, que l'on y peut apporter.

8. Ayans esté conduicts par ces mouuements à l'acquisition du bien, la Ioye naistra en nous, qui n'est pas tant vn mouuement, que fin de mouuement, ayant esgard à l'execution, ou commencement de mouuement si l'on regarde l'intention.

9. Pour la former deux choses sont necessaires, la Cognoissance du bien acquis & la Iouyssance. La premiere, pource que plusieurs biens sont possedes par aucuns, qui ne les recognoissans pour tels ne s'en resiouyssent point.

10. Quant à la Iouyssance elle presuppose presence reelle, ou bien imaginaire, telle que le desir, l'esperance, & la memoire nous faict voir.

Car encores que le Desir & l'esperance soient de l'aduenir, & la Memoire du passé: toutesfois l'imagination nous rend presentes les choses absentes; d'ou vient que la Ioye, & la Tristesse accompaignent ordinairement le Desir, & l'Esperance.

11. Et encore qu'entre toutes les sortes de Ioye, celle que la presence reelle du bien produist en nous, semble deuoir estre la plus grande, comme la mieux fondee, toutesfois pour la nonchalance que nous apportons souuent à gouster le bien que nous possedons, & au contraire nous representans les choses que nous n'auons pas plus grandes en nostre Imagination, qu'elles ne sont en effect: il aduient que la ioye que produisent le Desir & l'Esperance, est souuent plus grande: mesmement en l'Esperance, qui non seulement comprend & anticipe le bien par l'apprehension, mais aussi par la possibilité de l'obtenir.

12. Autant en pouuons-nous dire du mal, lequel se rend present à nous, non seulement quand il nous arriue, mais aussi quand nous l'anticipons par la crainte: ou que passé, nous le rappellons par nostre Souuenance, d'ou prouient la Tristesse & la Fascherie.

Ainsi donc au defaut de la Presence reelle

du Bien ou du Mal, nous pourrons resueiller ces passions par leur presence imaginaire, non seulement auec autant de force, mais quelquesfois auec plus d'effect.

Chap. XVIII.

De ceux qui sont disposez aux passions qui sont meues par l'obiect du bien 2. des mouuemens & passions de volonté qui ont le mal pour obiect. 3. 4. 5. 6. 7. pourquoy nous sommes plus sensibles au mal qu'au bien. 8. causes de la haine, & ce qui naist d'icelle. 9. comme la crainte. 10. les choses qui nous espouuantent. 11. de ceux que nous auons offencez, quels sont plus à craindre. 12. ce qu'on doit craindre le plus.

OR pour recognoistre ceux qui sont plus disposez à reçeuoir ces impressions, outre ce que la cognoissance des objects qui leur pourront estre plus agreables nous en enseignera, faut sçauoir que les naturels doux, affables, courtois, humbles, non mesdisans, ny querelleux se trouueront plus susceptibles de ces passions : comme aussi ceux qui ayment les plaisirs, ieux, passe-temps, ou d'estre honorez, respectez & caressez: ceux pareillement qui seront pitoyables, secourables, seruiables, aymans les cõpagnies,

non solitaires, opiniastres, dissimulez, trompeurs, irreconciliables, vindicatifs, ou presomptueux: les vains toutesfois qui ne seront accompagnez de presomption, pour estre honnorez & caressez, seront aysement induits à aymer.

Mais particulierement pour l'Esperance, la Confiance, & la hardiesse, ceux s'y laisseront aller plus aysement, qui sont plus courageux, plus ardants, & plus actifs: comme pareillement ceux qui auront bonne opinion de leur suffisance, credit, authorité, puissance, moyens, & experience, & ceux qui auront tousiours esté heureux, lesquels seront aysez à persuader, ou à cause de leur facilité, ou à cause de leur ignorance & inexperience.

Semblablement les ieunes gens, les fols, les estourdys pour l'inconsideration & precipitation qui acompagne ces humeurs-là: & ceux qui sont eschauffez du vin pour la chaleur & multiplication des esprits qui les rend aussi precipitez & inconsiderez. Cecy suffise pour les passions qui ont pour obiect le Bien.

2. Si de la cognoissance d'vn contraire il est aysé de cognoistre l'autre, il nous sera aysé cognoissant les causes de l'Amour, du Desir, de

de l'esperance, confiance, hardiesse, & de la ioye, cognoistre celles de la haine, de l'horreur, ou fuitte du mal, de la crainte, desfiãce, desespoir, & de la tristesse; estant certain que comme la cõformité d'humeurs, ou la consideration de l'vtilité lie les hommes ensemble par l'amitié; aussi de la contrarieté d'humeurs, ou de la consideration du dommage naist la hayne & l'inimitié.

3. Il y a toutesfois ceste difference que les passions qui ont pour obiect le mal, sont pl9 fortes que celles qui ont pour object le bien non que le mouuement en soit plus violent, mais pource que le mal estant contraire à nostre nature, il se faict plus viuement sentir que le bien, lequel y est semblable & conforme: la raison de l'Anthipatie voulant que deux contraires se piquent, & se facent sentir dauantage à l'oppositiõ l'vn de l'autre

4. Ce qui est semblable est plus difficile à discerner à nos sẽs, que ce qui est contraire: le blanc sur le blanc est plus difficile à discerner que ne seroit le noir sur le blanc: ainsi le bien est plus difficile à discerner d'auec le bien qu'il n'est d'auec le mal.

5. En la confusion de plusieurs choses, celles qui sont semblables se recognoissent moins les vnes d'auec les autres: mais au meslange

des choſes diuerſes, ou contraires en qualité, ou ſubſtance, la diuerſité, ou contrarieté s'y reçognoiſt incontinent.

6. C'eſt pourquoy le bien s'vniſſant à noſtre nature, nous n'en tenons compte, eſtimans que nous n'auons que ce que nous deuons auoir: mais le mal y ſuruenant, pource que noſtre nature luy eſt contraire, elle demeure touſiours en contraſte, qui n'eſt autre choſe que le reſſentiment du mal.

7. De là vient que nous oublions ayſément le bien que l'on nous faict, & difficilement nous oublious le mal.

8. Or cõme de la cognoiſſance du mal, naiſt la hayne que nous luy portons, auſſi de la hayne naiſt l'horreur ou la fuitte du mal, laquelle ne ſe peut imaginer ſans eſtre accompagnee de crainte, non plus que le deſir ſans l'eſperance, quoy qu'ils apprehendent l'obiect diuerſement. C'eſt pourquoy les cauſes de crainte, nous enſeigneront les cauſes de la fuitte, ou horreur du mal deſquelles voicy les plus ordinaires.

Toutes choſes qui peuuent nuire nous font craindre. Les ſignes méſmes des choſes nuyſibles comme de la mort, de la tempeſte, & autres choſes nous font peur, pource que le ſigne nous monſtre que la

chose n'est pas esloignée.

10. Or entre les choses qui nous espouuantent, l'inimitié & la colere de ceux qui ont quelque puissance sont des premieres: comme de ceux qui sont puissans en valeur, hardiesse, richesse, amis, suitte, bien dire, authorité, credit, pource que le vouloir conioinct auec le pouuoir de malfaire, nous faict croire que le mal est proche. L'iniustice accompagnée de force est à craindre pour la mesme raison: comme aussi la valeur outragée & offencée, ioincte à la force est formidable: car l'iniure receuë luy faict venir la Volonté de s'en venger, & la force luy en donne le moyen. Semblablement la crainte & desfiãce des plus puissans, est à redouter: car ils desirent s'asseurer par toutes voyes.

11. Mais entre ceux que nous auons offencez, ou qui se desfiẽt de nous, ou qui sont ialoux, ou enuieux de nostre bien, ceux sont principalement à craindre, qui filent doux, ne disent mot, & dissimulent leurs iniures & leurs desseins: pource que nous ne pouuons descouurir quand ils sont sur le point de la vengeance, ou de faire quelque chose à nostre preiudice.

12. L'on doit aussi craindre d'auoir sa vie, ses biens, ses honneurs, & sa personne en la

puissance & discretion d'autruy : d'où vient que ceux qui sçauent quelque chose de mal en nous, sont grandement à craindre, pour l'apprehension que l'on doit auoir d'estre descouuerts par eux, ou par enuie, hayne, ialousie, lascheté, ou esperance de profit.

CHAP. XI.

Disposition aux mouuemens & passions qui ont pour obiect le mal. 2.3. qui sont ceux qui ne craignent iamais que mal leur aduienne. 4. remede pour ne point craindre. 5. de ceux qui sont disposez a la crainte. 6. 7. l'vsage de la crainte est consideré en deux façon. 8. crainte suyuie de deffiance. 9. de la passion de tristesse & fascherie, & quelles autres passions elle engendre.

QVant à la disposition requise pour receuoir ces passiõs, nous iugerons aysement ceux qui sont disposez à hayr : parce que nous auons dict de ceux qui sont disposez à aymer.

2. Mais pour le regard de la crainte, il est certain que ceux qui ne croyent pas qu'aucun malheur leur puisse arriuer, ne s'esbranlent pas aysement par ceste passion : car la crainte ne peut estre sans l'imagination & attente du mal. C'est pourquoy ceux qui

ont tousiours esté heureux; & ceux qui sont puissans en moyens, amis, credit & force, ou authorité, estimans que tout leur doit reüssir & flechir sous eux, n'entrēt pas ordinairement en crainte.

3. Ceux aussi qui ont perdu toute esperance de bien, ayans long temps pati & esté en affliction comme accoustumez au mal ne le craignent plus.

4 C'est vn remede pour ne point craindre que de ne point esperer, dict Senecque. Car il faut qu'en ceux qui craignent il y ait quelque reste d'esperance de bien, pour lequel ils soient en anxieté.

Delà vient que ceux qui craignent sont prompts & diligens à se conseiller. Or ne delibere l'on pas des choses, desquels l'on a perdu toute esperance.

5. De tout ce que dessus l'on peut conclure que ceux sont disposez à la crainte, qui pensent pouuoir receuoir quelque mal : & qui recognoissent en eux quelque foiblesse pour y resister, comme la pluspart des vieillards, les pauures abandonnez de secours, d'amis, & de moyens, ou de basse condition, de peu de credit, d'authorité, mesprisez ou hays, enuiez ou suspects de vice, ou pour estre quelquesfois trop vaillans, ou pour

auoir trop de credit enuers le peuple : ce ſeul ſoupçon, ou desfiance ayant faict courir mauuaiſe fortune à pluſieurs grands perſonnages.

6. L'vſage de ce mouuement eſt frequent, & ordinairement l'on s'en ſert en deux façons. L'vne pour faire perdre l'eſperance de ce que l'on pouuoit deſirer. Et en ce cas, il faut exaggerer le mal, & les empeſchemens que l'on peut remonſtrer en la ſuitte de ce que l'on deſire, ſans deſcouurir les remedes ou expediés qui en puiſſent faciliter l'Acquiſition.

7. L'autre pour reſueiller la preuoyance: & en ce cas eſtant neceſſaire que la crainte ſoit mediocre, il faut auec les difficultez, y apporter les moyens de les ſurmonter: en quoy la crainte en ceſt eſtat, faict plus d'effect que l'eſperance, Pour ce que l'eſperance preſuppoſe le bien ſe pouuoir obtenir, & la crainte eſt du mal qui difficilement ſe peut euiter, partant en celle-cy, comme regardant le plus difficile, l'eſprit ſe bande dauantage qu'en l'autre.

8. La crainte eſt ſuiuie de desfiance: & la desfiance cognoiſſant ne pouuoir euiter le mal, ou ne pouuoir obtenir le bien que l'on deſire (la priuation du bien eſtant apprehen-

dé par noſtre volonté, comme mal) elle ſe tourne en deſeſpoir: & le deſeſpoir paſſe en triſteſſe & faſcherie: qui eſt grande, ou petite ſelon que l'importance de l'obiect eſt iugé par l'entendement, faiſant ceſte paſsion pluſieurs diuers effects en nous.

Car aucunesfois elle eſt fin de mouuement, s'arreſtant à la conſideration du mal, comme la ioye eſt repos au bien: & aucunesfois elle reſueille en nous pluſieurs autres mouuemens deſquels les principaux & plus ordinaires ſont la colere, la honte, la compaſsion, l'enuie, la ialouſie, l'indignation, & l'emulation, leſquels ſont produits partie de la faſcherie, & partie de la rencontre de diuerſes conſiderations qui ſe remarquent en vn meſme object.

CHAP. XX.

De la colere, & des paßions qui concurrent en elle. 2. obiects contraires en la colere. 3. causes de la colere. 4. 5. le mespris & l'iniure sont des principales. 6. ceux qui entrent plus aisément en colere. 7. les passions qui nous disposent à la colere. 8. la honte regarde la colere, & comment elle se meut en nous. 9. 10. les causes de la honte. 11. disposition à la honte.

LA colere se forme en nous par la rencontre de plusieurs passions. Car commençant par la fascherie & tristesse d'vne iniure reçeuë, elle est accompagnée de la haine contre celuy qui nous a offensé, auec vn desir de nous en venger, lequel est conjoinct auec l'esperance d'en venir à bout : pource que le desir & l'esperance sont de choses possibles, bien qu'en icelles il y ayt quelque difficulté. Car si nous estimions la vengeance impossible : ce mouuement demeureroit aux termes de hayne & de tristesse.

Or l'esperance nous representant la vengeance en l'imagination, nous sommes incontinent saisis de plaisir & de contentement : lequel la colere recherche pour se deliurer de la tristesse, comme estant le

ſeul remede pour ſe diſpoſer à la ioye, chacun prenant plaiſir de penſer à ce qu'il deſire.

Que ſi la vengeance eſtoit preſente, le plaiſir & le contentement ſeroit parfaict; pource qu'il chaſſeroit du tout la triſteſſe, & appaiſeroit le mouuement de la colere.

2. Ainſi ceſte paſſion a deux contraires objects, à ſçauoir la vengeance, & celuy duquel l'on ſe veut venger. La vengeance eſt conſiderée comme bien, & deſiree comme tel: d'où vient qu'eſtant faicte, nous nous en resiouyſſons. Celuy duquel nous nous voulons venger eſt conſideré comme mal qui nous eſt nuyſible.

3. Quant à la cauſe de la colere l'on en met ordinairement deux. L'vne eſt le peu de compte que l'on monſtre faire de nous, ſoit par iniure, affront, ou autre ſorte de meſpris. L'autre, l'empeſchement & l'oppoſition que l'on nous donne à obtenir, ou faire ce que nous deſirons. Ce qu'aucuns comprennent ſous ce meſme nom de meſpris, comme auſſi de ſe reſiouyr de noſtre mal, nous mettre en oubly, & autres ſemblables façons de faire.

4. L'iniure ſe meſure ſelon l'opinion que nous auons de l'iniuſtice du meſpris, de façon que ſi nous eſtimons l'iniuſtice grande,

l'iniure nous picquera dauantage. Ainsi le mespris, ou empeschement faict à vn grand ausquel est deu plus de respect, estãt plus iniuste, excitera plus de colere: cõme pareillement en vn homme de bien, le tort que l'on luy aura faict.

5. Par ceste mesme raison nous nous mettons plus en colere d'estre mesprisez en ce en quoy nous pensons exceller, qu'en ce en quoy nous n'excellons point, estimans ce mespris plus iniuste.

6. Delà vient que les orgueilleux, vains & presomptueux, bref tous ceux qui ont bonne opinion d'eux-mesmes pour quelque auantage que ce soit, entrent plus aysément en colere: l'iniure estant d'autant plus grande en leur imaginatiõ, qu'ils ont meilleure opinion d'eux-mesmes.

7. Il est bien vray que nous ne laissons pas aussi de nous fascher d'estre mesprisez pour les defaux qui sont en nous. Mais c'est pource que les defaux de soy causẽt en nous de la foiblesse, ou de la tristesse, desquelles celle-cy nous dispose à la colere, d'où vient que nous y entrons aisément contre ceux qui nous apportent de fascheuses nouuelles, & celle-là nous rend plus sensibles aux iniures & de là vient que peu de chose met en co-

lere les enfans, les vieillards, les femmes & les malades, comme aussi ceux qui sont-ja esbranslez du desir, d'amour, de soupçon, ou de crainte, comme n'ayans la tenuë assez ferme pour resister à ce mouuement. Et ceste passion dure plus és esprits rudes & sauuages, qu'en ceux qui sont plus poliz, & plus ciuilisez.

8. La honte est vne espece de crainte qui regarde le deshonneur, mais quelquefois la tascherie, & aucunesfois la colere se meslent par dedans. Elle se meüt en nous par la presence actuelle, ou imaginaire des actions honteuses, ou deshonestes & indecentes, tant passees, presentes, qu'auenir, soit qu'elles prouiennent de nous, ou de ceux qui nous touchent de parenté, ou lesquels, pour quelque autre subiect, nous affectionnons.

9. Mais les flateries & loüanges de nous, dictes en nostre presence, deuant qui lors, & où elle ne doiuent estre dictes, peuuent aussi nous faire rougir & esmouuoir en nous, ceste affection: semblablement le reproche d'vn plaisir qui nous a esté faict, estre repris d'vne faute, la confesser & en demander pardon, ne participer aux biens qui sont communs à nos inferieurs, ou esgaux: estre

necessiteux, & inferieur à quelqu'vn, nous rend honteux deuant celuy-là : seruir ceux que nous auõs veu nos inferieurs, ou esgaux, seruir en choses basses & abjectes : estre descheu d'vne plus grande fortune nous rend pareillement honteux, mesmes de la presence de ceux qui nous y ont veu. La honte prouenant le plus souuent en la presence & qualité de ceux deuant lesquels nous nous presentons, comme deuant ceux lesquels nous respectons & admirons, ou ceux qui concurrent d'hõneur auec nous qui remarquent nos actions ou sont ordinaires d'en mesdire. Car enuers ceux qui ne peuuent rapporter nos actions comme les enfans, ou enuers ceux qui ne le voudroient, comme nos amis, ou qui ne l'oseroiẽt, comme nos seruiteurs, nous ne nous esmouuons pas ordinairement de ceste façon.

10 Nous sommes aussi honteux deuant ceux qui nous sont obligez sans leur en auoir sçeu gré, leur presence nous reprochant nostre ingratitude.

11 De ce que dessus nous conclurons que tous ceux qui sont ialoux de l'honneur qui pensent, ou desirent estre en bonne opinion, ceux aussi qui ont receu quelque affront, ou qui sont en quelque estat & con-

dition contemptible, sont disposez à receuoir en eux ce mouuement, lequel se diuersifie toutesfois comme tous les autres, selon le temps, le lieu, les personnes & autres cōditions & circonstances qui se rencontrent és actions des hommes.

CHAP. XXI.

De la compassion, & d'où elle est causee. 2. ceux qui ordinairement sont peu pitoyables. 3. disposition à la cōpassiō & ceux qui le sont le plus. 4. 5. 6. ce qui peut accroistre en nous la compassion, & esmouuoir dauantage à la pitié.

LA compassion est esmeuë par la fascherie que nous prenons du mal d'autruy. Mais pour exciter ceste fascherie, il faut, ou que l'amour enuers l'affligé, ou l'opinion que l'affligé souffre iniustemēt, precedent. Car si nous ne l'aymions, ou s'il estoit par nous estimé meschant à l'egal du mal qu'il souffre, nous ne le plaindrions pas.

Toutesfois il y a des rencontres, esquelles la condition de nostre nature, ensemble la puissance & inconstance de la fortune, peuuent sans autre consideration exciter en nous ce mouuement, nous

faisant craindre de voir en nous mesmes le mal que nous voyons auenir à autruy.

Cequi aduient quand nous estimons ce mal n'estre esloigné de nous, ny aussi en estre si proche qu'ils nous touche. Car en ce dernier cas, au lieu de penser au mal d'autruy nous penserions au nostre, & au lieu de compassion, la crainte se formeroit en nous.

C'est la raison pour laquelle nous n'entrons pas en ce mouuement pour les persõnes incogneuës: pour ce qu'elles sõt trop eloignées de nostre consideration, ny pour les personnes si proches que leur mal & le nostre ne soient qu'vn. Mais pour celles qui sont entre ces deux extremes, & que nous cognoissons d'vne cognoissance ordinaire & commune.

2. De ce que nous auons dict de la consideration de nostre nature, & de l'inconstance de la forrune, l'on peut conclure que deux sortes de personnes sont ordinairement peu pitoyables, à sçauoir celles qui sont reduites en extreme necessité & misere, lesquelles tant s'en faut qu'elles ayent pitié des autres, qu'elles consolent leur misere par celle d'autruy, estant (comme l'on dit) l'ordinaire consolation des miserables d'auoir des semblables: & celles qui croyent estre eleuées si

haut, qu'elles estiment estre asseurées cõtre toutes sortes d'euenemens de la fortune, lesquelles au lieu d'entrer en compassion des affligez, s'en mocquent & aucunesfois vsent d'insolence enuers eux.

3. Au contraire donc ceux seront disposez à la compassion qui craindront le mal, l'auront ressenti autrefois, en seront sortis auec difficulté & peril: & par consequẽt les vieux qui ont plus d'experience de la foiblesse des choses humaines, & ceux qui se recognoistront foibles de forces, de moyens, de credit, de noblesse, d'amis & de parens. Et bref ceux qui auront plus de crainte & cognoissance du mal, se laisseront plus aysemẽt emporter à ce mouuement.

4. Or entre les maux, ceux qui nous peuuent plus esmouuoir à pitié, sont ceux qui sont accompagnez d'affliction de corps, ou de fascherie d'esprit, & lesquels nous auiennẽt, nõ par nostre faute, mais (comme nous croyons) par la malice de la fortune, ou de nos ennemis.

5. Et comme ces maux croissent par les circonstances aussi faict la compassion comme si en l'affliction on est abandonné des siens, priué de ses moyens, offensé sans subiect, par ennemis puissans, ou cruels, si l'on depend

de ſes ennemis, & autres ſemblables particularitez qui accompagnent ordinairemẽt les mal-heureux.

6. Mais non ſeulement le mal preſent, mais auſſi l'auenir s'il eſt proche nous eſmeüt à pitié: comme ſemblablement le paſſé, s'il n'eſt trop esloigné de temps, ou que la ſouuenance en ſoit encore fraiſche. De là vient que la repreſentation de geſtes, de la voix, de l'habit & contenance des affligez nous eſmeuuent dauantage: pource que par ces ſignes exterieurs le mal qui les afflige eſt fait preſent en noſtre imagination. Es quatre paſſions qui ſuiuent la hayne & la faſcherie y ſont meslées: & en quelques-vnes d'icelles, comme en la ialouſie, l'amour y a auſſi quelque part.

CHAP. XXII.

De l'enuie. 2.3. d'ou elle est causeé. 4.5. des causee qui nous disposent à l'enuie. 6. de l'indignation & dequoy elle est meslee. 7. les bien de la fortune émeuuent en nous cette passion d'enuie. 8. d'ou naist l'indignation. 9. les grands plus émus de cette passion que les autres hommes. 10. les causes qui nous poussent à cette passion. 11. disposition à l'indignatiõ. 12. 13. l'emulatiõ espece d'enuie & les causes. 14. 15. ceux qui sont disposez à emulatiõ. 16. 17. comment se forme l'emulation, & ceux qui n'entrent à ce mouuement. 18. de la ialousie & les causes d'icelle.

L'Enuie naist quand nous nous faschons du bien d'autruy, sans autre consideration, sinon que nous desirerions qu'il n'eust ce bien.

2. Et encores qu'il n'y ait point de cause d'inimitié precedente, neantmoins elle ne se peut pas imaginer sãs hayne, ou mauuaise & maligne volonté, ny mesme sans vne colere sourde, laquelle ne s'estend propremẽt que cõtre ceux que nous croyons n'estre pas plus que nous, ou estre nos inferieurs en quelque condition, sinon en toutes, & cõtre ceux qui nous sont cogneux, & non trop esloignez.

Car nous n'enuions pas les biens d'vn homme qui nous sera incogneu, qui sera aux

Indes: s'il n'a esté nostre compagnon, ou inferieur, & que mesme nous auons eu quelque subiet de contention auec luy.

3. Ainsi donc celuy qui de tout temps est esleué bien haut au dessus de nous, ne sera enuié de nous : Mais bien celuy qui ayant esté nostre égal est deuenu grand en peu de tẽps, & celuy qui possede ce qui nous seroit propre, & auquel la fortune a rendu quelque chose de plus facile qu'a nous, encores qu'il fust nostre parent.

4. Par semblable raison ceux seront disposez à l'enuie qui auront des égaux, ou inferieurs, lesquels entreront en concurrence de quelque chose auec eux. Et se voit ordinairement que ceux sont plus enuieux, ausquels manquent seulement quelques biens, & qui sont en quelque prosperité estimãs qu'ayans plusieurs aduantages, ils doiuent encores auoir celuy qui leur defaut.

5. Ceux aussi qui sont desireux d'honneur & de reputation, sont ordinairement plus enuieux que ceux qui sont moins ambitieux, estimans que la reputation d'autruy diminue la leur. Voila pour l'enuie.

6. En l'indignation l'on se fasche du bien d'autruy, pour consideration de la personne qui le possede, laquelle nous estimons en

eſtre indigne: & eſt ce mouuement meſlé de faſcherie, enuye, hayne, & colere.

7. Or les biens qui eſmeuuent en nous ceſte affectiō; sōt ceux de la fortune & du corps: comme richeſſe, nobleſſe; amis, honneur, puiſſance, grandeur, ſanté, force, beauté, & autres ſemblables: & non ceux de l'eſprit, pource que nous ne pouuons pas dire qu'vn homme eſt indigne d'eſtre iuſte, vertueux, ou ſçauant, & la faſcherie que nous en pourrions prendre pour ce regard ſe doit appeller enuye.

8. L'indignation naiſt auſſi, quand ſans induſtrie, ou par moyens ſales & des-honeſtes l'on acquiert quelque bien; d'où vient que les prompts & inopinez auancemens d'autruy nous font entrer en ce mouuemēt, cōme la choſe que l'on n'a pas meritée par la peine & le trauail. Et generalement tout paſſage d'vne baſſe, à vne plus grande fortune eſmeut ces trois paſſions, enuie, indignation, & emulation.

Au contraire l'accouſtumance de veoir vn homme en vn meſme eſtat nous faict eſtimer, qu'il le merite: le temps nous rendant la poſſeſſiō de toutes choſes legitime: & cōme en vne preſcription, il nous ſemble que

ceux possedent le leur, qui ont possedé lon-guement.

9. Les grands aussi ausquels l'on egale de petit compagnons en quelque aduantage que ce soit sont esmeuz à indignation, estimans par ce moyen que leur condition est auilie.

10. L'inexperience en la charge en laquelle quelqu'vn est auancé, nous pousse aussi à ceste passion, pource qu'il faut que les auantages, ou charges que l'on veut donner à quelqu'vn soient proportionnées à sa capacité & à sa condition, toutes sortes de biens n'estans pas conuenables à toute sortes de personnes: comme le commandemēt d'vne armée à vn homme d'autre profession que de guerre, quoy que grand & plein de merite d'ailleurs.

11. Les gens de bien & vertueux sont aussi disposez à ceste passion, pource que hayssans les choses iniustes, ils ne peuuent voir les indignes posseder les biens. Et vniuersellement ceux qui pensent meriter quelque chose, voyans estre accordé quelque auantage à vn qui leur est inferieur en suffisance, qualité, ou autre condition, s'indignent aysement: comme au contraire les gens vils, abjects, seruils, & de peu d'esprit, se reco-

gnoiſſans tels ne s'eſmouuent point de ceſte façon, ne pouuans reprocher aux autres les defauts qu'il recognoiſſent en eux-meſmes.

12. L'emulation ſemble eſtre vne eſpece d'enuie, & toutefois elle eſt fort differente: car l'enuie ſe faſche du bien d'autruy, non tant pour l'amour de ſoy-meſme, que pour quelque malignité, ou hayne qui accompagne ceſte paſſion.

13. Mais l'emulatiõ ne ſe faſche pas tant du bien d'autruy, comme eſtant poſſedé par autruy, que pource qu'elle ne poſſede pas ce bien là meſme, qui eſt cauſe qu'aucunefois elle excite en nous vne infinité de vertueuſes operations, pour acquerir ce bien.

14. C'eſt pourquoy nous voyons ordinairement ceux diſpoſez à ceſte paſſion qui ont le courage haut, & ſont accompagnez de belles & grandes qualitez, comme de ſuffiſãce, richeſſe, credit, amis, dignitez & autres propres, pour effectuer quelque choſe de grand: pource que telles perſonnes eſtiment deuoir poſſeder ce qui eſt ſeant & conuenable aux gens de bien, de façon que le voyant en autruy ils s'emeuuent, & font ce qu'ils peuuent pour l'acquerir.

15. Les ieunes gens auſſi ſont fort diſpoſez,

à ceste passion, & ceux qui descendent de gens nobles, honorez & prisez : estimãs que cest honneur doit estre continué en eux, & que comme leur estant propre il leur doit estre rendu.

16. Or pour former en l'esprit l'emulation, il faut outre l'amour de soy-mesme auoir la cognoissance des biens que l'on desire, lesquels en ce mouuement regardent principalement l'honneur & le profit.

17. Pour les desirer il faut qu'il nous manquent, & que neantmoins ils soient tels que nous ayons opinion de les pouuoir obtenir: Car ceux qui ne les cognoissent pas, qui les ont en abondance, ou qui desesperent de les pouuoir obtenir, n'entreront point en ce mouuement.

18. La jalousie a son principal fondement en l'amour de soy-mesme. Ce qui faict que nous embrassons l'object si estroictement, que nous n'en voulons faire part à personne, & si quelqu'vn y participe, non seulemēt l'enuye contre celuy-là nous trauaille, mais aussi la hayne contre l'obiect mesme.

Or ceste passion estant tousiours precedée de soupçon, deffiance & de crainte, ceux qui se trouueront disposez à ces mouuemens, se trouueront aussi propres à jetter en

jalousie du bien qu'ils possederont en leur presentant vn, ou plusieurs concurrens, qui desirent & pourchassent le mesme bien.

Ce sont les causes & les moyens desquels plus ordinairement l'on se sert pour resueiller les mouuemens de la volonté selon les circonstances du lieu, du temps, des personnes & des affaires.

CHAP. XXIII.

Vsage de la cognoissance des passions, & les moyens de les moderer en nous, & en autruy. 2. aduantage de la moderation des passions en nous mesmes pour viure en Cour. 3. moderees par douceur & force de courage. 4. par douceur naturelle. 5. ou acquise. 6. par nourriture. 7. par experience. 8. ou par discours de raison, & iusques ou il s'estend. 9. diuerses considerations sur iceluy.

VEnons aux moyens de les moderer en quoy i'estime qu'il faut commencer par nous mesmes. Car de penser auoir plus de forces sur la volonté d'autruy, que sur la nostre, il n'y a point d'apparence.

2. Mais si nous pouuons nous commander à nous-mesme, il n'y a point de doute que nous ne soyons capables de regenter tout le monde, & estre maistres des affections

d'autruy: pource que ceste moderatiõ nous donnera loisir d'espier le lieu, le temps, les occasions & les autres auãtages necessaires, pour venir à bout de nostre dessein. Il sera en nous de feindre, ployer & differer à nostre ayse selon le besoin, marchãt tousiours la bride en main, faillant d'atteinte nous ne perdrons pour cela courage, mais si l'on nous ferme la porte d'vn costé, nous chercherons vn autre passage sans tourment, ny affliction.

Bref nous nous garãtirons de ces aspres & pasionnez mouuemens, qui troublent & empeschent la conduitte des affaires, nous entrauent, arrestent & font que souuent nous nous donnons la jambe à nous mesmes, produisans en nous la precipitation, l'opiniastreté, l'indiscretion, l'aigreur, le soupçon, & l'impatience,

3. Or ces mouuemens sont moderez, soit en nous, soit en autruy, ou par douceur de mœurs, ou par force de courage, ou par preuoyance, ou par aduertissement.

La douceur des mœurs & la force de courage, bien que diuerses en soy, souuent toutesfois produisent mesmes effects pour ce regard: & l'vne & l'autre est, ou naturelle, ou acquise.

4. Quant à la naturelle, il est bien certain qu'il se treuue des volontez naturellement plus reposées & moderées les vnes que les autres, & d'autres plus esleuées au dessus des obiects, lesquels peuuent exciter ces mouuemens en nous : ce qui est cause qu'elles n'en sont pas esbranlées aisément, ny auec tant de violence.

Ie ne mets point icy en compte la stupidité, ou insensibilité, ny l'ignorãce, lesquelles nous ostent le ressentimẽt du bien, comme celuy du mal. Car il faut approcher plus de la beste que de l'homme, pour estre de ceste complexion. Neantmoins pource qu'on peut preualoir selon les occasions de ceste sorte de naturels, il faut cognoistre ceux qui en tiennent quelque chose. Car en la Cour, aussi bien qu'en mesnage, toutes pieces y seruent, & se mettent en besongne.

Or ceste douceur de mœurs, & force de courage prouenant de certaines cõplexions & entre autres de la sanguine, qui est plus esloignee de l'excez, estant entre le flegme qui engendre la stupidité, & la bile qui produit la colere : il faudra pour se maintenir en cét estat, euiter de tomber és deux principales intemperatures du sang, qui sõt la bile iaune & la melancolie : lesquelles

causent en nous plusieurs mouuemens extraordinaires; & temperer le flegme, de peur que par sa froideur il n'assoupisse nos sens.

Ie laisseray toutesfois aux Medecins de prescrire le regime qui y pourroit estre propre : non seulement pour ne point entreprendre sur leur mestier, mais aussi pour la difficulté qui se rencontreroit à practiquer ce qu'aucuns en ont escrit, & le peu dauantage que l'on en pourroit receuoir.

5. Quant aux moyens d'acquerir ceste douceur des mœurs, & force de courage, il y en a trois principaux, la nourriture, l'experiēce & le discours de la raison.

6. Estre esleuez & nourris auec personnes moderées, ou resolues à tout, nous donne vn certain ply semblable. La frequente conuersation coulāt en nous mesmes opinions, & mesmes façons de faire.

7. Semblablement l'experience de plusieurs & diuerses rencontres qui sont aduenuës à nous, ou à d'autres que nous cognoissons, faict que nous nous portons plus moderement en semblables occurrences.

8. Mais le discours de la raison va plus loin & embrasse toutes sortes de considerations, desquelles nous rapporterons icy les principales, qui peuuent seruir à ce subject.

9. La 1. eſt celle de la vraye eſtimation des choſes, meſmes de celles qui peuuent eſtre apprehendées par nous comme bonnes, ou comme mauuaiſes.

Icy toute la Philoſophie s'eſt amuſée pour nous aſſeurer contre pluſieurs choſes qui nous esbloüyſſent, ou nous eſtonnent: mais iuſques à preſent elle à peu gaigné auec le commun, & gaigneroit encores moins en la Cour, laquelle prend le contre pied de toutes ſes reigles, deſquelles comme ie ne conſeillerois à perſonne de ſe ſeruir enuers aucun qu'il ne l'ẽ recogneuſt capable, de peur de reüſſir ou importun, ou ridicule: auſſi cõſeillerois-je volontiers à chaſcun en ſon particulier, pour acquerir ceſte moderation (qui eſt la partie la plus neceſſaire en la Cour & le principal fondement de l'Accortiſe) de ne les negliger,

CHAP. XXIIII.

Quatriesme chef de cette partie. Trois principales fautes que nous faisons en l'estimation des choses, bonnes ou mauuaises. 2. l'indifference remede à la premiere faute. 3. que c'est que la mort. 4. 5. le temps & le delay remede à la seconde faute. 6. 7. 8. 9. 10. considerations sur ses remedes. 11. ou desauantages remede à la troisiesme faute. 12. examen desauantages d'vn obiect, & exemple sur iceux. 13. foiblesse, credulité, & curiosité, trois defaus d'où procedent les mauuaises opinions que nous prenons de nous, & d'autruy. 14. remede à la foiblesse. 15. à la credulite. 16. à la curiosité. 17. conclusion de ce chapitre.

POur en dire quelque chose en passant, il faut sçauoir que nous faillons en plusieurs sortes au iugemẽt & vraye estimation des obiects qui se presentẽt à nostre volõté. Premierement interpretant à bien ou mal, ce qui est indifferent, ou nous representant le mal ou le bien beaucoup plus grand qu'il n'est en effect, ou appellant bien ce qui est mal, & mal ce qui ne l'est pas.

2. Quant à la premiere faute, il est bien certain que la pluspart des choses en ce monde, ont 2, anses par lesquelles l'on les peut prendre: par l'vne elles semblent griefues & pesantes, & par l'autre aysées & legeres: il est

en nostre choix de les prendre par où nous voudrons. Il n'y a point de raison à laquelle il ne s'en puisse trouuer quelque autre contraire.

3. La mort est la plus fascheuse rencontre que nous craignons, mais si nous considerons la misere de ce monde, c'est vn affranchisement & prompte recepte à tous maux, vn port & vn abry contre toutes les tempestes & orage de nostre vie.

Il en est de tous les autres obiects presque de mesme, il y en a peu qui puissent estre tenus si absolument pour maux, que l'on n'en puisse tirer quelque auantage: ny si absolument pour biẽs, qui n'ayent quelque inconuenient.

Donc si les mouuemens qui sont reueillez par la consideration du bien, nous emportent auec trop de violence, il faudra entrer en la consideration des incõmoditez & des auantage qui en peuuent reüssir & ceux qui seront poussez par la consideration du mal, se pourront moderer en leur representant les auantages qu'ils en pourront receuoir: & ainsi s'exerçant en ceste indifference, l'on se trouuera aux termes de ceste moderation, qui nous est necessaire pour la cõduite des affaires. Et ne faut point crain-

dre qu'elle attiedisse ou rende plus foibles nos poursuittes. Car tousiours nostre iugement panchera plus d'vn costé que d'autre, mais ce ne sera pas auec precipitation & inconsideration.

4. Pour ne point tomber en l'autre faute, laquelle se faict en nous representant le mal, ou le bien plus grand, qu'il n'est: il faut donner loisir au iugement de le bien cõsiderer, & despoüiller l'obiect qui nous peut esmouuoir, de toutes les qualitez & rencontres, lesquelles nous le peuuent faire sembler plus grand.

5. Par le Tẽps l'impetuosité du mouuement s'affoiblira & donnera lieu à vne plus parparfaite cognoissãce de ce qui nous esmeut, quand ce ne seroit qu'en nous donnant autant de temps qu'il en faudroit pour compter les lettres de l'Alphabet, comme vn sage conseilloit à Auguste quand il seroit en colere.

Chacun sçait condamner les iugemens qui se font auec passion, & neãtmoins presque tous ceux que nous faisons se font de ceste sorte.

6. Laissons donc vieillir tellement ce mouuement que nostre esprit retourne en son assiette, puis que tout ce qui se fait auec pas-

ſion nous doit eſtre ſuſpect : & conſiderons apres l'objet nud & deſpouillé de toutes ſes circonſtãces, nous le trouuerons tout autre qu'il ne nous a ſemblé à ſa premiere mõſtre.
7. Pour exemple, la preſence du mal à ſon premier abort nous le fait paroiſtre plus grand, qu'il n'eſt en verité, d'où prouient la triſteſſe, laquelle en fin auec le temps ſe paſſe. Que ſi le mal eſtoit tel en verité, il le ſeroit auſſi bien dans 20. ans qu'à preſent. Deſpoüillons le donc de ceſte circonſtance de preſence, & reduiſons noſtre imaginatiõ à la verité, nous trouuerons que nous ne ſerons ſi agitez & trauaillez de ce mouuement.
8. Mais ce n'eſt pas ſeulement la circonſtãce de la preſence qui accroiſt le mal ou, le bien en noſtre imagination, celle de l'aduenir en fait autant, c'eſt elle qui nous trompe ſouuent en nos craintes en nos eſperances, ce que nous eſperons nous manque, ce que nous craignõs s'eſcoule, & ce que nous n'attendons point nous arriue.
9. Pluſieurs rencontres ſuruiennent qui empeſchent ce que nous preuoyons, le foudre ſe detourne auec le vẽt d'vn chapeau, & les fortunes des grands en vn petit momẽt : vn tour de rouë met en haut ce qui eſtoit en bas

&souuent d'où nous attendions nostre ruy-ne, nous receuons nostre salut.

Il en est de mesme des autres circonstãces de rareté, abondance, facilité, difficulté, nouueauté, estrangeté & accoustumance, lesquelles cy deuãt nous auons dict empescher les fonctions de nostre iugement : & desquels il faut necessairement despoüiller les obiects si nous en voulons iuger auec verité, comme aussi nostre esprit de la preoccupation des opinions & erreurs populaires.

11. La troisiesme faute est plus grande que les deux precedentes, quand nous nous persuadons qu'vn obiect est bon & vtile, qui est mauuais & nuisible, & celuy-là estre mauuais & nuisible qui ne l'est point.

Cest erreur prouient que toutes choses, comme nous auons dict, ont deux anses, & que sans y prendre garde nous les prenons par la premiere qui se rencontre.

12. Il faut donc auant que de iuger de la qualité d'vn objet en recognoistre les auãtages & desauantages, peser la consequence de chascun, les comparer les vns aux autres : & lors si les auantages surpassent les desauantages, non tant en nombre qu'en poids, qualité, suite, ou importance, nous le

pour-

pourrons appeller bon & vtile : si au contraire, nous le rejeterons comme mauuais & nuisible.

Pour exemple chascun tient la vengeance pour vn grand bië, & comme chose aggreable est desirée de tous, à cause du contentement qu'elle apporte, lequel toutesfois est beaucoup moindre que ne sont les fascheries, qui nous trauaillët en la recherche que nous faisons des moyens pour en venir en bout,

Ce pensement est vn ver qui nous ronge le cœur, nous agite de iour, trauaille de nuict, le plus souuent en vain : & cependant que nous nous tourmentons nostre ennemy rit, se donne du bon temps, & lors que nous sommes sur le point de l'execution il auient, que pensans luy creuer vn œil, nous perdons tous les deux : la crainte de la iustice, ou d'vne pire recharge nous saississant, & nous mettant en peine, ou de nous cacher, où de nous enfuyr.

Si donc l'on balance tout cela auec vn peu peu de contentement de peu de durée, & quelquesfois bien imaginaire, l'on trouuera qu'il ne contrepoise pas ces fascheries. Ainsi en est il de plusieurs autres choses.

Quant à ceux qui s'imaginent du mal, où

il n'y en a point, ils sont encores en plus grand erreur, quoy qu'ils facent semblant d'estre plus entendus & plus accorts, prenans garde à tout, & s'enquerans de tout.

C'est estre trop ingenieux à se tourmenter & s'affliger soy-mesme: que de chercher ce que l'on ne desire pas trouuer; & c'est auoir mauuais estomach que de digerer mal les bonnes viandes.

11. Au contraire il faut chercher en toutes choses la plus douce interpretation, & celle qui nous contente le plus, si bien nous nous deuons resoudre au pis.

Celuy-là ne vous a il salué comme il deuoit, n'estimez pas pour cela que ce soit mépris; s'il vous est amy, c'est vne grande familiarité qui en est cause; s'il est vostre inferieur, il n'est à croire qu'il y ait pẽsé, ou c'est sotise, ou indiscretiõ; quoy que ce soit defaut d'autruy, par lequel il est rendu plus digne de mespris que vous, duquel l'honneur ne doit pas dependre de telles gens.

13. Ces mauuaises opinions procedent de trois defauts qui sont en nous, foiblesse, credulité, & curiosité, plus nous sommes foibles, plus sommes-nous aysez à esbransler, plus nos mouuements sont violents, estans semblables aux efforts des enfans &

des vieillars qui courent quand ils pensent cheminer.

14. Il faut donc se roidir, & resueiller en nous par le discours, la cognoissance de ce qui se presente, & fuyr la delicatesse & l'amour des choses qui nous peuuent le plus esmouuoir.

15. Croire aussi legerement, & nous laisser aller à la premiere opinion que nous prenons d'vn homme, ou d'vne affaire, ou à la persuasion d'autruy, nous met en pareille peine : c'est pourquoy il faut fermer les aureilles aux rapports ordinaires en la Cour, auoir recours au temps, & se donner loysir de voir si la suitte des actions correspondra au commencement, ou à ce que l'on nous en dict.

16. Semblablement la curiosité, en la recherche de ce qui nous peut offenser & fascher, estant preuenuë d'vne mauuaise opinion, & accompagnée de mesfiance nous faict interpreter à mal toutes les actions d'autruy.

Nous fuyrons donc ces deux derniers defaux, & nous fortifierons contre le premier, & mesmes en ce qui regarde les personnes; nous nous representerons deuant les yeux les imperfections ordinaires des hommes,

17. Chacũ cloche d'vn pied, c'eſt beaucoup quand l'on ne cloche point de tous deux: & ſi nous voulõs nous rendre moderez enuers les fautes d'autruy, examinons par le menu nos actions, & lors y recognoiſſans d'autres non moins defectueuſes, & peut-eſtre ſemblables: preſtons aux fautes d'autruy les excuſes que nous apportons aux noſtres. Voyla comment nous nous deuons comporter en l'eſtimation des choſes.

Chap. XXV.

Conſideration de noſtre pouuoir pour moderer nos paſsions. 2. enquoy conſiſte ce pouuoir. 3. pour quelle fin on ſe iette à la Cour. 4. 5. meſurer ſes forces auec les difficultez qui ſe preſentent. 6. preuoyance, ſecond moyen pour moderer les paſsions. 7. 8. 9. le premier effect de cette preuoyance eſt de fuir les cauſes & occaſions d'entrer en ſes mouuemens. 10. ſecond effect de cette preuoyance de ſe preparer a ce que l'on preuoit deuoir aduenir, & l'attendre de pied-coy. 11. Troiſieſme effect de la meſme preuoyance, de deſtourner le mal preueu, ou ſe le familiariſer en l'imagination. 12. du diuertiſſement, troiſieme moyen de moderer les paſsions. 13. 14. 15. 16. autres moyens de diuertir l'eſprit paſsionné.

L'Autre conſideration qui nous peut ſeruir pour moderer nos paſſions, eſt la

cognoissance de ce que nous pouuons, bornant nos desirs & nos esperances à choses certaines, proches, & aysées, & nous accoustumant à la facilité & simplicité, mere de paix & de repos. Nous ne sommes trompez en nos desirs & esperances, que par vne faulse opinion que nous prenons d'en pouuoir venir à bout: que si nous examinons par le menu iusques où nostre pouuoir peut aller, nous n'entasserions point desirs sur desirs.

2. Or ce pouuoir ne consiste pas seulement en l'authorité, credit, amis, capacité ou autres semblables moyens, par lesquels nous pouuons obtenir ce que nous desirons; mais aussi en la disposition de nostre volõté pour souffrir & endurer ce qui est ordinaire en telles poursuittes.

3. Vous vous jettez à la Cour pour auoir richesses, honneurs, authorité, ou puissance vous y auez de grandes entrees, force amys, plusieurs belles parties qui peuuent vous rendre recommandables: mais ce n'est pas assez, il faut sçauoir si vous estes disposé de flatter les grands, & quelquefois les valets, faire la court à vn portier apres qu'il vous aura faict long-temps compter les cheuilles d'vne porte, souffrir d'estre calomnié & endurer des injures sans oser vous plaindre;

s'accommoder aux voluptez & passions d'autruy. Car c'est à ce prix & auec ceste mõnoye que ceste denrée s'achepte.
4 Espluchez donc toutes ces circonstances, sõdez vostre pouuoir, pesez ceste monnoye & considerez si la marchandise la vaut: peut estre iugerez vous qu'il faut marcher en ceste foyre auec plus de retenuë & de moderation que plusieurs ne font.
5. Il en est de mesmes de toutes les autres affaires, il faut mesurer ses forces auec les difficultez, & sãs se flatter. Car c'est vne surprise ordinaire qui se coule en nous insensiblement, & ne pouuans ce que nous voulõs, nous deuõs accommoder nostre volonté à ce que nous pouuons. Cecy suffise pour les moyens plus communs, lesquels se peuuent tirer du discours de la raison pour moderer les passions.
6. Venons aux moyens, desquels les plus foibles se seruent, qui sont la preuoyãce, & le diuertissement.
7. Le premier effect de la preuoyãce, est de se deffaire des causes & occasions qui peuuent exciter en nous quelque mouuement desreiglé, & ainsi luy couper le chemin & fermer toutes les aduenues.
8. Toutes choses sont en leur naissance foi-

bles & tendres, & est bien plus aysé de repousser & fermer le premier pas à ce mouuement, que s'y porter bien & reiglement.

9. Ainsi celuy qui aura accoustumé de se piquer au jeu se gardera de jouer, celuy qui sera prompt & colere fuyra les altercations contentieuses, celuy qui aymera ou hayra quelque obiect, ne se presentera deuant luy, mais au contraire s'en esloignera.

10. Le second effect de la preuoyance, sera de preuoir le bien ou le mal qui se peut rencontrer en vne affaire, non seulement pour l'examiner par le menu en toutes ses circõstances, mais aussi pour se tenir sur ses gardes, l'attendant de pied-coy, en repos & en silence, & sans agitation exterieure qui souuent redouble les mouuemens de l'esprit & les rens plus violens.

11. Le troisiesme effect, sera de destourner ou trauerser le mal que nous preuoyons deuoir tomber sur nous: ou si nous ne le pouuõs, c'est de faire que par l'accoustumãce, de le no⁹ represẽter en l'imaginatiõ, nous le receuiõs auec moins de fascherie, estãt certains que les coups preueuz font moins de mal.

12. Quant au diuertissemẽt, c'est vn moyen duquel l'on se sert en toutes passions, & cõme vn clou chasse l'autre, ainsi vne pas-

sion en chasse vne autre, & en cela l'on se peut porter en deux diuerses façons.

Car ou l'on diuertit l'esprit qui est esmeu, en proposāt vne autre object à ceste mesme passion qui l'agite: comme si à celuy qui est amoureux d'vne femme l'ō luy en presente vne autre plus aymable: où à celuy qui poursuit vne affaire par des moyens; qui ne nous agréent pas, nous luy en proposons de plus faciles.

13. Ou bien l'on diuertit l'esprit d'vne passion à vne autre, ou contraire, ou diuerse: comme quand en vn ambitieux, l'on modere les esperances qu'il a d'esjamber, & monter plus haut, par la crainte de deschoir du degré auquel il est, qui est vne ruse laquelle a souuent esté practiquee par plusieurs Princes enuers leurs plus grands fauoris.

14. Semblablement aussi quand à vn homme qui est en tristesse, nous presentōs quelque chose qui le puisse res-jouyr: à vn qui craint, des moyens pour l'asseurer, & à vn qui nous hayt des preuues de nostre amitié, pour l'attirer à nous aymer.

15. Mais en cecy il faut prendre garde que l'object auquel nous voulōs attirer l'esprit,

soit plus fort en l'imaginatiõ que celuy duquel il est saisi.

16. Et si vn seul obiect n'est suffisant, il en faudra presenter plusieurs, n'y ayant rien qui relasche, ou plustost affoiblisse tant l'esprit que la pluralité, & diuersité d'objects en tous lesquels se voulant bander, ses mouuemens sont rendus moins violents à l'endroict de chaçun d'iceux separement.

CHAP. XX

Troisiesme vsage de la cognoissance des mouuemens de la volonté, & enquoy elle consiste, à sçauoir en complaisance, & comment on s'en sert ordinairement en Cour, qui est le cinquiesme chef de la premiere partie de ce Traicté. 2. de l'vtilité & necessité de la complaisance & des exemples sur ce propos. 3. 4. de la complaisance en la colere. 5. 6. 7. comment se faut comporter auec cette passion. 8. 9. en douceur, & du naturel des personnes douces. 10. en la crainte, & du naturel des craintifs. 11. accommodemẽt à cette passion. 12. en la confiance, & comment il faut proceder enuers ceux qui en sont pleins. 13. en la honte, & du naturel des honteux. 14. comment se comporter auec ceux qui ont ce mouuement. 18. en la hayne, & le remede contre icelle. 19. en la courtoisie. 20. comment se comporter auecque les courtois. 21. complaisance en l'ingratitude, & comment traicter auec vn ingrat. 22. en la compassion, & de leur naturel, & comment se faut cõporter auec ceux de cette passion. 23. en l'indignation, & du naturel de ceux qui sont poussez de cette passion. 24. l'enuieux ressemble au naturel du passionné. 25. cõment se faut cõporter aueceux. 26. 27. 28. 29. en la tristesse & comment se comporter auec les tristes. 30. en la ioye, & du deportement en cette passion. 31. 32. aduis aux Courtisans sixiesme chef de ce Traité, & comme ils se doiuent comporter en leurs contenances, auec l'exemple des Courtisans d'Alexandre, & de Philippe son Pere. 33. s'il est licite aux Courtisans d'imiter les débauchés, & les vices, aussi bien que les Vertus de ceux auec lesquels ils conuersent ensemble, des exẽples sur cesujet. 34. esprits ployables, & versatiles propres à la Cour. 35. conclusion de la difference des personnes, qui prouient de la difference des conditions interieures.

RESTE le troisiesme vsage de la cognoissance des mouuemens de la volonté, qui consiste à s'accommoder aux affections & façons de faire d'autruy, ce qu'en vn mot l'on appelle complaisance, de laquelle l'on abuse le plus souuent en Cour, où ordinairement elle degenere en flatterie.

2. Pouuant neantmoins estre non seulement vtile, comme celle d'Arcacius Patriarche de Constantinople, qui par ce moyen adoucissoit & retenoit la cruauté de l'Empereur Leon Macella: mais aussi necessaire en plusieurs rencontres, tant enuers le Prince, qu'enuers les particuliers. I'en diray icy quelque chose plus pour exemple, que pour representer ce qui se pourroit rapporter sur ce subject, & commenceray par la colere.

3. La personne qui est troublee de ceste passion, volontiers se plaint de l'injure receuë, l'amplifie à l'esprit bandé à la vengeance & la loue, est prompte à la tenter, craint peu le peril, cherche plustost l'executiõ, que d'entrer en consideration de ce qu'elle fait, approuue & suit les partis precipitez, dit mal de celuy qui l'a offencee, luy faict le plus d'ennemis qu'elle peut, &par sa contenãce, elle manifeste ceste pasion en plusieurs fa-

çons, ſon viſage change de couleur, elle parle auec impetuoſité & confuſion, regardant de trauers, & tantoſt deça, tãtoſt de là.

4. Qui voudra donc s'accommoder à celuy qui ſera pouſſé de ceſte paſſion, il imitera aucunement ſes actions, & fera cognoiſtre que c'eſt pour le meſme ſubiect, ſe faſchant de l'injure receuë: blaſmant la perſonne qui l'aura faite, loüant la vengeance, approuuant la promptitude, hardieſſe & reſolutiõ à ſe venger, & autres telles choſes.

5. Mais d'autant que ces contenances ne ſont pas ſeantes, ny à toutes ſortes de gens, ny enuers toutes ſortes de perſonnes, il y faudra apporter vne grande diſcretion, & ſe propoſant pluſieurs moyens de vengeance, il faudra taſcher de faire choiſir celuy-là qui requiert plus de temps pour ſon execution, cõme eſtant le plus ſeur, afin que le temps refroidiſſe la Colere, & face place à la raiſon.

6. Bref en toutes reſolutions promptes que la Colere peut produire, faudra en differer l'execution par les plus ſpecieux pretextes que l'on pourra, fondant ce delay (ſi faire ſe peut) ſur aucunes conſiderations que l'on voit eſtre embraſſees par le paſſionné.

7. C'eſt charité que de tromper en ce ſub-

asseurée. Nous luy ferons recognoistre sa condition, qualité, puissance, & credit qui nous donnent toute asseurance, qu'il viendra à bout de ce qu'il entreprend, diminuant le peril & le hazard, & rechaussant sa preuoyance, & les moyens qu'il a entre les mains. Nous louerons sa promptitude à resoudre, sa constance à poursuiure, sa hardiesse à executer, & si le subjet se presente, monstrerons auoir suiuy és choses qui nous touchent vne mesme façon de proceder.

13. Mais si nous voulons nous adcômmoder à vne personne touchee de quelque hôte, considerans que telle gens se plaignent & se faschent ordinairement, quand il leur est aduenu quelque chose qui leur face honte, s'efforcent de la couurir, & de l'excuser confessans leur faute estant descouuerte, & monstrans en estre repentans, & ialoux de leur honneur & reputation, n'ont à plaisir que l'on les face ressouuenir, de ce qui leur est aduenu.

17. Nous monstrerons auoir regret du desplaisir qu'ils ressentent, & que mal volontiers nous entrons en ce discours-là, que ceste honte ne procede que d'vn naturel loüable, jaloux de l'honneur, & qu'il n'y a personne qui ne soit subjet à tels accidens,

lesquels en fin le temps, où quelque contraire action effacera de la memoire des hõmes.

15. Que si nous nous rencontrons auec quelque impudẽt, qui ayt comme l'on dit, toutes ses hontes beues, considerant que telles personnes n'ont aucun desplaisir, honte, ou repentance de chose qu'ils facent, quelque deshonneste qu'elle soit: mais au contraire la louent, l'excusent, & quelquefois en parlent auec plaisir, n'ayans aucun soin du tort que telle chose peut apporter à leur reputation, & hayssans & mesprisans ceux qui leur contrarient, ou trouuent mauuaises leurs façons de faire.

16. Si nous ne pouuons nous deuelopper de telles gens, il nous faudra, comme l'on dict, hurler auec les loups & blasmer & mespriser ce trop grand respect que l'on a à l'opinion des hommes, à laquelle ceux qui se veulent asseruir, sont esclaues, & priuez d'vne infinité de plaisirs & commoditez, accusans ceux qui s'y rangent de trop grande seuerité, ou simplicité.

17. Pour s'accommoder à celuy qui sera poussé de bien-vaillance enuers quelqu'vn, sçachant que telles gens louent volontiers, honorent, respectent, deffendent, excusent ceux qu'ils affectionnent, & quand il est besoin

ſoin les admonneſtent & exhortent, nous monſtrerons d'approuuer le choix & l'election que celuy-là a fait, louerons ſa conſtance en ſes amitiez, & les offices faits enuers ceux qu'il ayme.

18. Que s'il hayt quelqu'vn, & que nous ſoyons forcez en cela de luy complaire, nous blaſmerons la perſonne haye, exaggererons les actions qu'elle aura malfaictes, ferons ſemblant de nous reſiouyr de ſon mal, & nous faſcher de ſon bien, luy donnant le tort, & amplifiant l'injure qu'elle aura faicte à autruy.

19. Mais pource que la bien-veillance ne paroiſt que par les effects qui ſont compris ſous le nom de courtoiſie, il faut ſçauoir que ceux qui ſont diſpoſez à ce mouuement, ſont prompts à faire plaiſir, ſe reſiouyſſent que l'occaſion s'en preſente à eux, eſpiēt le tēps, le lieu, les conditions des perſonnes qui les peuuent conuier & donner moyen de faire plaiſir, ont agreable d'eſtre les premiers, ou ſeuls à vſer de courtoiſie, blaſment ceux qui font le contraire, & ſont bien ayſes d'eſtre tenus pour tels, & d'eſtre aymes, cheris, honorez, louez & reſpectez.

20. C'eſt pourquoy auec telles gens nous louerons leur promptitude à faire courtoy-

sie, le plaisir fait, ou qu'ils veulent faire. monstrerons estre fort contens quand il se presente à nous quelque occasion de bien-faire à quelqu'vn, & nous rendrons soigneux de recognoistre, ou par remerciement, ou par seruices, ou par autres biens-faicts, celuy que nous aurons receu.

21. Que si nous auons affaire à des ingrats (la compagnie desquels ie conseilleray tousjours de fuir autant qu'il sera possible) nous diminuerons le plaisir reçeu, blasmerons l'intention de celuy qui l'a faict, remonstrerons qu'il est dur de se charger d'vne obligation sans iuste cause, & que les sages sçauent faire difference entre les vrays plaisirs & les feints ou simulez. Que comme les ingrats ne sont point à louer, à cause de leur mauuaise volonté, non plus le sont ceux qui se recognoissent redeuables de ce qu'ils ne doiuent point.

22. Les humeurs bien-veillantes sont aussi ordinairement accompagnées de pitié, & compassion enuers autruy, se plaignent du mal de la personne affligée, monstrent non seulement de cognoistre combien indignement & à tort le mal arriue à la personne que l'on plaint: mais aussi auoir subject de craindre qu'il ne leur en arriue autant; ou à

ceux qu'ils ayment, louent la patience, le courage, les conditions, & les qualitez de l'affligé, le consolent, confortent, s'offrent à luy pour l'ayder & le secourir : & encores aucuns auec souspirs & larmes, donnent indice de leur compassion, & de mesme façon nous-nous pourrons comporter autant que la qualité du mal, & la bien-sceance le requerera.

23. Ceux qui sont poussez d'indignation pour le bien qui arriue à quelqu'vn sans l'auoir merité, ont de coustume de rabeisser & diminuer les conditions & les merites de celuy là, & de se plaindre de la condition des choses humaines, & de l'aueuglement de la fortune.

24. L'enuieux se comporte presque d'vne semblable façon, mais pour gratifier d'auantage cestuy-cy, nous pourrons entrer en comparaison de celuy qui porte enuyé à celuy qui est enuié, rehaussant le merité de l'enuieux, & diminuant celuy de l'enuié, ramanteuant les actions que ce dernier a malfaictes, ou qui sont dignes de mespris, ou de hayne.

25. Mais tels mouuemens estans de ceux que l'homme de bien doit fuyr il ne s'engagera à telles complaisances que forcé,

auec grande consideration, & telle discretion qu'il ne se face tort à sa preud'hommie.

26. Quant à la joye & à la tristesse, l'on s'y gouuerne diuersement. Car la joye ne reçoit pas volontiers la tristesse en sa compagnie.

27. Mais la tristesse peut estre en tel point que le triste admettra volontier vn homme joyeux & agreable, pourueu qu'il se sçache insinuer doucement. Car si au milieu d'vne grande tristesse quelqu'vn venoit boufonner il se rendroit des-agreable & importun. Mais, si laissant passer la violence de la fascherie, & s'accommodant pour vn temps, quelqu'vn se rencontre qui coulant d'vn propos en vn autre, entre en quelque discours agreable à celuy qui est fasché, il allegera ceste tristesse.

28. Car estant le naturel de l'homme porté plus au plaisir qu'à la fascherie, luy estant le premier presenté auec façon, il l'embrasse plus volontiers que l'autre.

29. Mais cecy regarde plus le diuertissemēt que la complaisance : laquelle en la tristesse sera accompagnée de silence, lors qu'auec bien-seance nous ne pourrons imiter les cōtenances de celuy qui est en affliction.

30. Quant à la ioye chascun la sçait contre-

faire, & qui l'entremeslera des louanges de celuy auquel l'on veut complaire, l'on sera encores mieux venu. Ie serois trop long si je voulois representer toutes les diuerses façons de faire, qui procedent de nos mouuemens interieurs, & cela seroit non seulement ennuyeux, mais aussi inutile : ce que i'en ay dict est suffisant pour comprendre cõme l'on se doit gouuerner en la complaisance.

31. Seulement donneray je aduis en passant de ne point imiter les sottes & ridicules contenances, comme faisoient les Courtisans d'Alexandre, lesquels portoient le col plus panché d'vn costé que d'autre, pource qu'Alexãdre le portoit ainsi, & aucuns de la Cour de son pere Philippe, lesquels voyans ce Prince pour vn coup qu'il auoit reçeu en l'œil, s'estre faict bander le visage, se firent aussi bander de mesme, encores qu'ils n'eussent aucun mal.

32. Cela tient trop de ces Parasites du tẽps passé, lesquels vsoient indifferemment de ceste complaisance, ou plustost d'vne vile & basse flatterie qui ne peut estre biẽ venuë que parmy les lourdauts.

33. Il est bien vray que quelquefois l'on est contraint d'imiter les vices & desbauches

aussi bien que les vertus de ceux auec lesquels lon conuerse. Alcibiades estant à Athenes faisoit l'Orateur & le Philosophe, parmy les Lacedemoniens se monstroit austere & seuere en sa vie, auec les Thraces s'exerçoit non seulement à monter & piquer cheuaux, mais aussi à bien boire, auec les Ioniens, estoit voluptueux, ioyeux, & paresseux: & auec les Perses fastueux & braue en meubles, en habits & accoustremens.

34. Semblables esprits sont fort propres en la Cour, ou il faut ployer & se rendre faciles à se conformer à toutes sortes d'humeurs & façons de faire, sans que l'on y aperçoiue de la contrainte.

35. Cecy donc suffira, & par mesme moyen ie finiray le discours de la difference des personnes, qui prouient de la diuersité des conditions interieures, pour passer aux exterieurs, lesquelles estans aussi infinies, nous ne rapporterons icy que celles qui peuuent seruir à cognoistre les interieures, ou qui se remarquent plus ordinairement en la conuersation.

Chap. XXVII.

Difference des personnes par les conditions exterieures selon l'aage, septiesme chef de cette premiere partie. 2. l'aage de l'homme partagé en plusieurs parties. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. moeurs & complexions de la ieunesse. 11. 12. 13. 14. moeurs, humeurs, & complexion des viellards 15. 16. de la virilité, & de l'humeur de ceux qui sont de ce st aage.

LEs conditions exterieures des personnes qui peuuent seruir à iuger des interieures, viennent, ou de l'aage, ou de la fortune.

2. L'on partage l'aage de l'homme en plusieurs parties, toutesfois la difference des mœurs se remarque principalement en la Ieunesse, Vieillesse, & Virilité.

3. En la Ieunesse nous sommes ordinairement pleins de nos volontez, prompts à executer nos desirs, ardens aux plaisirs du corps & incontinens, mesmement aux charnels, changeans, & aysez à rassasier, & à nous ennuyer des plaisirs mesmes, qui non plus que toutes autres choses violentes, ne peuuent longuement durer.

4. Nous nous courrouçons aysement, &

pour peu de chose : nous nous laissons emporter à l'impetuosité de la colere : pource qu'en cest aage estans plus desireux d'honneur, nous pouuons moins endurer d'estre mesprisez. Mais nous sommes aussi moins auaricieux, n'ayans pas encores esprouué ce que c'est que d'auoir faulte de moyens : ce qui est cause qu'en cest aage nous nous jettons en des despences superflues & excessiues.

5. Il y a aussi en la Ieunesse moins de malignité ; & plus de simplicité, qu'en aucune autre faulte de sçauoir, ou de considerer les meschantetez qui se font en ce monde.

6. D'où vient aussi que pour n'auoir pas esté beaucoup de fois trompez les ieunes croyent de leger : & pour ceste raison ils sont tellement pleins d'esperance, qu'ils se promettent obtenir tout ce qu'ils desirent. Aussi dit on que l'esperance est plus grande en eux que la ressouuenance. Car l'esperance regarde l'auenir, qui est beaucoup plus grand en la ieunesse que n'est le passé object de la ressouuenance.

7. Ainsi estans coleres & pleins d'esperãce, la colere est cause qu'ils entreprennent promptement, & l'esperance qu'ils ont de venir à bout de leurs affaires, faict qu'ils ne

craignent rien, & entrent ayſement en confiance d'eux-meſmes.

8. Ils ſont auſſi honteux & reſpectueux, tant à cauſe qu'ils ſont nouueaux en toutes choſes, que pource qu'ils ont eſté eſleuez auec crainte. Ils ſuyuent l'eſclat & la vanité pluſtoſt que l'vtile: & l'amitié eſt plus forte en ceſt aage qu'en aucune autre: tant pource qu'elle eſt plus deſireuſe de compagnie, que pource que la conſideration du profit, qui quelquefois diſſout les amitiez, eſt moindre en l'eſprit des ieunes gens.

9. Or encores qu'ils ſoient ordinairement ignorans de beaucoup de choſes, ſi n'en ont-ils pas moins de preſomption, & penſans tout ſçauoir aſſeurent tout, d'ou vient qu'ils paſſent quelquefois les bornes en leurs deſſeins & en leurs aduis, panchans en toutes leurs affections vers les extremitez, ſoit pour aymer, ou hayr.

10. Ils font toutesfois iniure pluſtoſt par inſolence & petulance, que par malice: ſont ayſez à eſmouuoir à compaſſion, ayans bonne opinion de tous les hommes, & les croyans meilleurs qu'ils ne ſont: pource que la frequence du vice, à cauſe de leur aage, ne leur eſt pas cogneuë: ce qui fait auſſi qu'ayãt plus d'innocẽce en eux, ils condãnent le vice

par leurs iugemens auec plus de seuerité, & la complexion sanguine dominant ordinairement en cest aage ils sont enjoüez, ayment à rire, gausser & plaisanter.

11. Mais les vieux comme ils sont ordinairement d'vn contraire temperament, aussi ont-ils les mœurs & les humeurs toutes contraires à celles des ieunes. Car pour auoir esté long temps en ce monde, & s'estre trouuez trompez plusieurs fois, n'asseurent aucune choses, & ne se promettent rien, monstrant tenir tout en opinion & en doute, rien en science & certitude: ont peu de courage pour auoir eu en leur vie plusieurs rencontres qui les ont rebuttez d'entreprendre, parlans tousiours douteusement, prennent tout au pire, & ne se representent iamais que le mal: interpretent mesmes aucunesfois en mal les choses faictes auec bonne intention: sont soupçonneux & desfiants, effects de la crainte qui leur glace le cœur, & de l'experience, qu'ils ont de l'infidelité des hommes. Ils n'ayment ny ne hayssent auec vehemence: ils desirent plus de viure que les ieunes, pource que le desir est des choses qui sont absentes de nous, & nous defaillent: de façon que leur vie s'absentãt tous les iours d'eux, & leur en restant

fort peu, ils desirent ce qui leur manque. Ceste consideration en partie les rend plus auares, pource que les biens seruent à maintenir la vie : & en partie la peine qu'ils sçauent y auoir d'en amasser, le peu d'esperance qu'ils ont de le pouuoir faire au peu de temps qui leur reste, & la facilité qu'il y a de les perdre.

12. La ressouuenance du passé les rend babillards, & quelquefois vains, & importuns : aysement ils se courroucent, & auec aigreur, mais foiblement toutesfois.

13. Des appetits ordinaires aux hommes vne partie les a abandonnez, & le peu qui leur en reste a peu de force: de là vient qu'ils se laissent emporter à toutes leurs volontez, mesurãs tout par le gain & le profit.

14. Les iniures qu'ils font, ils les font pour nuyre, & non par brauade, ils sont pleins de compassion comme les ieunes ; mais c'est pour la foiblesse qui est en eux, & non pour la bonté de leur naturel , ou pour l'innocence, laquelle accompagne ordinairement la ieunesse.

15. De ces deux extremitez, il est ayse de deuiner l'humeur de ceux qui sont en l'aage Viril, lesquels seront eloignez de ceste confiance & presomption ordinaire aux ieunes,

& de la crainte & deffiance des vieillards.

16. Ainsi apportant de la moderation en leurs mœurs, & du iugement aux affaires, ils se conduiront auec circonspection, joignans l'vtile auec l'honneste: & rassemblans tous les auantages qui sont separez en la ieunesse, & en la vieillesse: les excez & defaux qui se trouuent en ces deux aages, seront mediocres en ceux-cy.

CHAP. XXVIII.

Difference des personnes selon la condition de leur fortune. 2. les auantages, & desauantages que nous receuons de la fortune. 3. la Noblesse premier auantage d'icelle, & ses mœurs. 4. 5. richesses second auantage, & les mœurs des riches. 6. la difference qui est entre vn nouuellement enrichy, & de celuy qui l'est de longue-main. 7. 8. 9. mœurs des puissans & qui ont authorité, troisiesme auantage de la fortune. 10. mœurs des heureux. 4. auantage. 11. autres differences des personnes, outre l'aage & la fortune, & comment il les faut considerer, & se comporter en la conuersation de chacun en particulier. 12. comment auec nos domestiques & confidens, comment auec les estrangers. 13. comment enuers les veritables & gens de bien. 14. commẽt auec ceux qui sont d'agreable compagnie. 15. comment auec les ambitieux & hauts à la main, auec les modestes, auec les malins, auec ceux de bonne volonté. 16. auec les officieux, & in officieux, auec les interessez, & non interessez.

VEnons à la difference qui prouient des diuerses conditions de la fortune.

2. Les quatre principaux auãtages que nous receuons de la fortune, sont, noblesse, richesse, puissance, bon-heur: ausquels quatre desaduantages sont opposez, qui peuuent diuersifier & changer nos façons de faire: & d'autant que de la cognoissance d'vn contraire, l'autre qui luy est opposé peut estre cognu, nous nous contenterons de representer icy les inclinations & mœurs de ceux qui possedent ces quatre aduantages.

3. Les Nobles sont plus ambitieux & desireux d'honneur que les autres, estant le naturel ordinaire des hommes, qui possedent quelque bien, de s'efforcer de l'accroistre: & l'orgueil accompagnant ordinairemẽt ceux de ceste condition, ils mesprisent non seulement les autres hommes de basse cõdition, mais aussi ceux qui ne sont si anciennement nobles qu'eux: & ce mespris vient de ce que semblables choses, tant plus qu'elles sont esloignées de nous, d'autãt sont elles plus estimées, & plus honorées que celles que nous voyons de nos yeux.

4. Les Riches sont insolens & altiers, prenãt ce courage qu'ils ont de leurs richesses, lesquelles ils estimẽt estre le prix de toutes choses, & par consequent toutes choses estre en leur pouuoir. Ils sont delicats, tant

pource qu'ordinairement l'abondance apporte cela auec ſoy, que pour faire paroiſtre leur grandeur.

5. Ils ſont ingrats, vindicatifs arrogants, oſtentateurs & vains, pource que les hommes ſe plaiſent de penſer & parler de ce qu'ils ayment & admirent les riches n'admirans & n'aymans rien tant que leurs richeſſes, ils en parlent ordinairement, & en ſont parade, croyans que chaſcun y prenne autant de plaiſir qu'eux, & en effect ils ſont heureux en leur folie.

6. Mais il y a bien difference entre ceux qui dés long temps ſont riches, & ceux qui de nouueau ſe ſont enrichis: ces derniers eſtans plus imprudents, plus auaricieux, & plus inſolens.

Quant aux iniures que les riches font, ils les font plus par inſolence & brauade, que pour nuyre.

7. Ceux qui ſont puiſſans, & en quelque grande authorité, ſont preſque de ſemblable humeur: mais ils ſont plus courageux & deſireux d'honneur, & ne ſont pas ſi nonchalans que les riches.

8. Car la puiſſance eſtant ſubjecte à ſurpriſe, & en perpetuelle action, ils ont beſoin d'eſtre plus vigilans & deffians: leur contenãce

tient pluſtoſt du grand que du faſcheux, & eſt plus modeſte beaucoup que celle des riches, eſtant accompagnée d'vne ſeuerité moderée.

9. Quant à leurs iniures, elles ſont grandes ſelon leur puiſſance, ſe reconcilians difficilement auec ceux dont ils ſe deffient, & leſquels monſtrent ſe ſentir offencez d'eux.

10. Ceux qui en toutes leurs actions ont eſté accompagnez de bon-heur ont toutes les humeurs des nobles, riches & puiſſants, mais ils ſont plus arrogans, coleres, & inconſiderez, eſtimans que toutes choſes leur doiuent venir à ſouhait, & que rien ne ſe doit oppoſer à eux.

11. Outre ces differences qui prouiennent de la difference de l'aage, ou diuerſe condition de la fortune, l'on doit conſiderer en la conuerſation, ſi la perſonne auec laquelle nous auõs affaire eſt domeſtique, ou eſtrangere, confidente ou non, egale, ou inegale, inferieure, ou ſuperieure à nous, de bon, ou de mauuais naturel, veritable ou menſongere, agreable & gaye ou ſeuere, hautaine ou modeſte, intereſſée, ou ſans intereſt, requerant chaſque qualité ſa façon de proceder particuliere.

12. Pource que auec nos domeſtiques &

confidens nous deuons estre libres : auec les estranges, deffians & plus retenus : honorer nos superieurs, respecter nos semblables, & en vers nos inferieurs vser de courtoisie & de douceur.

13. Nous procederons aussi auec toute seureté & confiance enuers ceux qui sont veritables & gens de bien; mais nous ne deuons croire à ceux qui ont coustume de mentir, ou qui n'ont pas beaucoup de reputation, mesmes quand ils auroient (comme l'on dict) le gage en la main.

14. En vers ceux qui sont d'agreable compagnie nous y procederons auec beaucoup de familiarité, auec ceux qui sont seueres, nous serons plus retenus, & traicterons auec moins de paroles.

15. Aux ambitieux & gens hauts à la main, rendrons tout l'honneur qu'ils peuuent desirer de nous, & monstrerons de les estimer beaucoup : mais auec ceux qui sont modestes, nous viurons sans aucune affectation: aux malins & malicieux nous ne presterons l'oreille, en façon toutesfois que nous ne leur donnions à cognoistre que nous les tenons pour tels: & à ceux qui seront pleins de bonne volonté & d'affection, nous ren-

drons

drons tous les tesmoignages d'amitié que nous pourrons.

16. Nous rechercherons les officieux tousjours de quelque plaisir qu'ils puissent faire, & fuyrons les inofficieux. Auec les interressez nous marcherons sagement en ce qui touche leur interest, & ne croirons legerement ce qui vient d'eux. Au contraire à ceux qui ne sont point interessez nous pourrons adiouster plus de foy. Voila comme nous nous deuons comporter selon la difference des personnes.

Chap XXIX.

Huictiesme chef de cette partie, ou est traicté des affaires dont les subjects sont infinis. 2. generales differences des affaires prises des causes qui s'examinent & considerent. 3. par les moyens possibles, ou impossibles, necessaires, ou non, faciles, difficiles, vtiles, dommageables, iustes, iniustes,. 4. differences des actions des hommes seruans pour le iugement de la possibilité, ou impossibilité. 5. pouuoir & vouloir necessaires en la production des actions. 6. 7. considerations sur le pouuoir. 8. 9. sur le vouloir. 10. considerations sur les moyens & leurs differences. 11. circonstance du lieu ès choses mobiles. 12. du temps. 13. consideration de la diuersité des empeschements. 14. considerations sur la facilité ou difficulté d'vne affaire 15. sur la necessité. 16. absolue. 17. conditionnelle.

PAssons à la difference des affaires, desquelles les subiects estans infinis, & les rencontres des particuliaritez, qui les peuuent diuersifier, sans nombre: Ie me contenteray icy pour resueiller le Iugement & l'Accortise de mettre en auant quelques circonstances plus ordinaires, desquelles l'on se peut seruir pour les examiner.

2. Les affaires se considerent & examinent principalement par la Cause, qui leur don-

ne le premier branſle, & qui les doit conduire à leur fin: Par les Moyens, deſquels l'on ſe peut ſeruir à ceſt effect: par la Fin, pour laquelle l'on entreprend l'affaire, & par l'effect ou euenement qui en peut reüſſir.

3. L'examen de la Cauſe & des Moyens, nous enſeignera ſi ell'eſt Poſſible ou impoſſible, Neceſſaire ou non, & nous monſtrera la Facilité, ou difficulté qui ſe rencontrera en l'execution. En la Fin, & en l'effect nous y conſidererons le bien ou le mal, proche, ou eſloigné: & en la Cauſe, aux Moyens, en la Fin, & en l'effect, nous y conſidererons la Iuſtice.

4. Or des Actions des hommes, les vnes ſont produittes par vne ſeule Cauſe, les autres ont beſoin de la rencontre de pluſieurs, & de cette rencōtre ſe faict ou ſucceſſiuemēt par vne ſuitte, & certain ordre des vnes apres les autres, ou par vne concurrence de toutes enſemble en meſme temps: & en ceſte rencontre de pluſieurs Cauſes, il faut prendre garde de diſtinguer celles qui ſont les principales, d'auec celles qui ſeruent d'ayde ſeulement, & celles qui ſont neceſſaires abſoluëment, d'auec celles qui ne le ſont que pour plus grande facilité, ou commodité

5. Les principales Cauſes des actions au

faires, resident és personnes, esquelles pour la perfection de quelque action, il faut selon l'ordre du discours & de la raison, que le Pouuoir & le Vouloir se rencontrent en mesme point & mesme temps. Et la Puissãce ayant plusieurs degrez, & estãt de plusieurs sortes, il faut rechercher si ceste sorte qui est requise, à l'affaire de laquelle il est question, est en la personne qui la doit effectuer.

6. Car vn petit compagnon, quoy qu'impuissant en toute autre chose, pourra quelquefois dauantage en certaines sortes d'affaires, qu'vn qui sera plus riche & plus grãd, ceux-cy estans souuent empeschez & retenus par honte, respect, defiance, soupçon, ou par quelque autre consideration.

7. Ainsi il faut que le pouuoir soit proportionné à la qualité de l'affaire, & non pas le mesurer selon les auantages de la faueur, credit, ou grandeur, s'ils ne seruent à l'affaire dont est question.

8. Quant à la volonté, elle se pourra recognoistre par la qualité de la fin, & par l'opinion que la personne en a: car nous presumerons tousiours qu'vn homme voudra ce qu'il croit estre à son aduantage, ou des siẽs, ou qu'il estimera estre juste: & son opinion se recognoistra par ses paroles, conseils, dis-

cours, actions, gestes & demonstrations exterieures, tant presentes que passées: Ie dis passées : car l'execution de semblable affaire, comme aussi l'exemple de l'auoir autresfois inutilement entrepris, nous peut faire iuger non seulement de l'opinion de celuy qui y peut ayder, mais aussi de la possibilité ou impossibilité presente, entrans en comparaison des moyens, du temps, du lieu, de l'occasion, & autres circonstances, tant de l'execution que de l'empeschement.

9. Et ces considerations du pouuoir & de la volonté, ne se doiuent pas seulement faire en la personne qui a la principale conduite de l'affaire, mais en toutes autres qui y doiuent contribuer : comme pareillement en celles qui la peuuent trauerser, soit directement, ou indirectement.

10. Apres nous examinerons les moyens, & les outils ou instrumẽs necessaires, auec leur quantité & qualitez proportionnées à l'action, ce qui la doit preceder, suiure & accompagner: son cõmencement, son milieu, & sa fin : & en tout la commodité du lieu & du temps.

11. Considerant en ce qui passe d'vn lieu à vn autre, non seulement le lieu où l'on est, mais celuy d'où l'on vient, où l'on doit pas-

ser, ou l'on veut aller, ou l'on se doit arrester. Soit pour la conduitte de l'affaire que l'on entreprend, soit pour la perfection de quelque autre qui y peut seruir: pesant ce que chasque particuliarité en ce changement de lieu, peut apporter d'auantage, ou desauantage en l'affaire dont est question.

12. Au temps nous considererons quand l'affaire se peut traicter, ou acheuer, combien de temps l'on y doit employer, depuis quel temps l'on l'a commencée, si elle a esté entremise, ou differee: si trop tost, ou trop tard, apres, deuant, ou à l'instant d'vne autre.

13. Cela fait, nous examinerons par les mesmes voyes la cause des empeschements, ou difficultez qui se peuuent rencontrer en l'execution: soit qu'elles procedent des personnes, ou de la qualité, quantité, suitte, ou ordre, des moyens & autres circonstances. Ausquels empeschements l'on cherchera les remedes plus conuenables pour faciliter l'action.

14. Or vne chose est dicte facile, quand elle se peut faire auec peu de peine, peu de fraiz, & peu de temps, & qu'il n'est besoin pour sa perfection de beaucoup de personnes, ou de choses desquelles nous ne puissions aysement disposer, & qui ne despendent de nous.

15. Vne autre consideration qui se doit faire en la cause des actions, est celle de la necessité, à laquelle il faut souuent que toutes autres cedent. Car des actions les vnes viennent de nous, les autres viennent d'ailleurs: en celles qui procedent de nous, & sont en nostre puissance nous y deuons apporter tout le iugement qu'il nous est possible pour les conduire à la fin, que nous deuons desirer: & nous laisser emporter à la violence en celles qui ne procedent pas de nous, auec intention toutesfois de reprendre nostre route si tost que le mauuais vent sera appaisé.

16. Or soit que ceste violence vienne de la fortune, c'est à dire d'vne certaine rencontre de circonstances que nous n'ayons peu preuoir, ou d'vn certain ordre & suitte necessaire des choses que nous ne pouuons esuiter, nous deuons selon cela regler & accommoder nos deportemens.

17. Mais le principal discours & effect de nostre iugement ne regarde pas tant la necessité absoluë, que la necessité condionnelle, qui se rapporte à la fin, à laquelle nous tendons, & aux moyens necessaires pour y paruenir.

Chap. XXX.

Moyens pour gaigner credit enuers vn Roy, ou vn prince. 2.3.4. ce qu'il faut considerer. 5. ordre des moyens qu'il y faut tenir. 6. consideration des aduantages, ou des-aduãtages. 7. consideration de l'honneur. 8. du profit, & comment il se doit considerer. 9. consideration du plaisir, & les biens qui s'y rapportent.

AInsi disons nous que pour gaigner credit enuers le Prince, il faut premierement nous faire cognoistre à quelqu'vn de ceux qui l'approchent de plus pres, & en ceste sorte de necessité conditiõnelle, il faut peser deux choses. L'vne est l'importance de la fin pour laquelle nous nous reduisons à ceste necessité.

2. Car si ceste necessité à laquelle nous nous engageons, nous peut apporter plus de dommage que l'euenement (que nous desirons,) ou la fin (à laquelle nous tendons) reüssissant, ne nous peut apporter d'auantage: ce sera plus sagement faict de tourner nos desseins ailleurs.

3. Et pource il faudra balancer par la comparaison du plus ou du moins, l'auantage de la fin auec le desauantage des moyens pour y paruenir.

4. L'autre eſt de bien conſiderer s'il y à plu-ſieurs moyens ſeruant à ceſte fin, leſquels l'on balancera pareillement les vns auec les autres & choiſira l'on les plus ſeurs & moins hazardeux, les plus ayſez & plus prompts, & les plus honnorables.

5. Car bien que l'Honneur en toutes actions deuſt marcher le premier: toutesfois és neceſſaires, quand il y a choix de moyens pour y paruenir: la premiere conſideration eſt celle de la Seureté, puis de la Facilité, apres de l'Honneur, en ſuitte duquel l'on peut adiouſter la conſideration de l'Aduantage: pource qu'en telles actions l'on ne recherche que de ſe tirer de Neceſſité, laquelle cõme l'on dit, n'a point de loy: & la fin de l'action eſtant honnorable, elle rabille par ſon euenement la mele-façon qui ſeroit aux moyens que l'on aura tenus pour y paruenir eſtans d'ailleurs excuſez de la neceſſité.

6. Apres auoir fait ces conſiderations ſur la cauſe, & les moyens: nous conſidererons en la fin & en l'effect ou euenement, le bien & le mal qui y peut eſtre: lequel nous n'examinerons pas ſelon les opinions particulieres des Ppiloſophes, mais ſelon l'opinion commune, ou bien de ceux qui doiuent contribuer, ou participer à l'action.

Tout bien regardé, ou l'honneur, ou le profit, ou le plaisir.

7. L'honneur consiste, ou en l'opinion que l'on prend du merite d'vne personne, ou en ceremonies de respect & de reuerences, desquelles l'on honnore celuy qui est superieur en puissance, authorité, credit, richesse, ou quelque autre aduantage remarquable: lequel à cause de l'honneur qui y est attaché, est desiré d'vn chacun.

Par contraire raison tout ce qui pourra auoir en soy, ou à la suitte, quelque des-honneur ou infamie sera tenu pour mal.

8. Le profit pris largement, ce considere en deux choses: Sçauoir est en la seureté publique, ou particuliere, & au gain qui ne consiste pas seulement en l'acquest du bien qui nous manque, mais aussi en la conseruation de ce que nous auons, & à fuyr, repousser, chasser, ou diminuer le mal present, & empescher, ou destourner le mal aduenir.

9. Quand au plaisir il se trouue en toutes sortes de biens en certain sens. Car l'honneur & le profit apportent plaisir. Toutesfois l'on rapporte principalement au plaisir les biens qui ne se peuuent rapporter à l'honneur, & au profit: lesquels nous sont aggreables non seulement pour le ressenti-

ment que nous auons de leur presence, & par vne jouyssance volontaire non forcée, (car toute contrainte est desagreable en quelque subject que ce soit) mais aussi par leur ressouuenance quand ils sont passez, & par le desir & l'esperance estans encores à venir.

De mesmes en est-il du mal pour ce regard, lequel n'est seulement tel (comme nous auons dit cy-deuant) par sa presence, mais aussi nous afflige estant aduenir par la crainte & l'apprehensiõ que nous en auons, comme les fautes passées par la repentance.

Chap. XXXI.

De la iustice d'vn affaire. 2. Reigles de cette iustice, de deux sortes vniuerselles. 3. la vraie dependence de la iustice vniuerselle. 4. ou particuliere. 5. 6. l'vsage est plustost receu à la Cour, que la iustice particuliere & vniuerselle. 7. exemple sur ce. 8. 9. conclusion des differences des personnes, & des affaires.

LE bien ou le mal, qui peut estre à la fin, ou l'euenement d'vne action, estãt bien recognu, il le faudra examiner par la Iustice, n'y ayant personne (pour meschante qu'elle soit) qui ne desire donner ce lustre à

toutes ses actions, non seulement en leur fin, mais aussi en leur cause & aux moyens.

2. Or les reigles de la iustice sont de deux sortes. Les vnes vniuerselles receuës par la pluspart de hommes, confessees par ceux qui sont en autres choses de contraire aduis, ou opinion, & tenuës pour iustes presque par tout. Comme de recognoistre vne diuinité, aymer ses parens, obeyr à ses peres & meres, esleuer ses enfans, recognoistre & receuoir vn bien-faict, & par mesme raison venger & chastier vne iniure.

Toutesfois la Police a trouué plus à propos d'oster la vengeance des plus grandes iniures aux particuliers, de peur qu'ils ne s'y portassent indiscretement, & l'a remise entre les mains du public.

3. La verité qui rẽd aussi tesmoignage de ce que chasque chose est, se peut dire des dependances de ceste iustice: comme pareillement la foy, fondement de toutes sortes de traictez, promesses, & conuentions: sans laquelle toutes choses seroient en confusion, & ne pourroit la societé, ny le commerce des hõmes subsister.

Les autres reigles de la iustice sont particulieres, prouenans, ou de l'vsage qui les authorise, ou du commãdement du Magistrat,

comme sont les loix & les ordonnances; ou de l'interpretatiõ & consequence de ces loix en autres choses semblables, desquelles elles n'ont manifestemẽt,& expressemẽt disposé.
6. Rarement en la Cour, si ce n'est és affaires plus serieuses, l'on s'informe de ces deux dernieres sortes. Mais bien de ce qui est receu par l'vsage, encores qu'il soit aucunefois contraire aux loix & aux ordonnances.
7. Pour exemple, qui voudroit iuger en la Cour du point d'honneur, ou de la iustice d'vn appel faict pour vn Duel, selon les termes de l'ordonnance, ou les reigles de conscience, il reussiroit ridicule en la corruption de nos mœurs.

C'est pourquoy en telles choses il faudra se reduire à ce qui se pratique,& selon cela former sa resolution & son iugement.
8. Cecy suffira pour apporter aux affaires, les plus ordinaires & plus vniuerselles considerations, non seulement pour iuger ce qui se doit faire, mais aussi pour coniecturer ce qui s'est fait, ou se fera, en ce qui nous peut estre proposé.
9. Car de la puissance & de la volonté des personnes, & de la qualité des affaires, & des circonstances du lieu, & du temps, il nous sera aysé de conclure ce qui est faisable.

Chap. XXXII.

Des procedures. 2. consideration des circonstances. 3. l'ordre plus commun pour proceder & traicter une affaire en Cour. 4. destourner les empeschemens & gaigner creance. 5. quels sont les empeschemens de nostre part. 6. 7. des qualitez qui peuuent diminuer nostre credit. 8. moyens de les détourner.

VEnons à la façon de proceder, en laquelle les circonstances ne sont de moindre consideration que l'ordre, lequel se doit diuersifier selon icelles, s'acommodant au lieu & au tẽps, & choysissant le plus conuenable à la qualité des personnes & des affaires, mesnageant les occasions sans se precipiter, faisant recognoistre que l'on procede en chasque chose selon sa nature, suyuant en tout plustost la raison, & l'aduis des plus sages & experimentez, que la fortune & la passion, ne faisant rien sans y auoir bien pensé: & vsant sur le point de l'execution de celerité & promptitude.

2. Quelquesfois selon le besoin faudra dissimuler, differer &, obeyr à la necessité, & se reduire à vouloir ce que l'on peut, ne pouuant faire ce que l'on veut.

3. Mais l'ordre plus commun pour traicter vne affaire & ramener quelqu'vn à nostre opinion est de preuoir les empeschements qui la peuuent destourner de ce à quoy nous le voulons induire, & de gaigner creance en son endroict.

4. Les empeschemens viennent, ou de nostre part, ou de la personne à laquelle nous nous addressons, ou de ceux qui nous contredisent, & ausquels nostre aduis ne plaist, ou peut nuyre, ou bien de l'affaire que nous entreprenons, & de ce à quoy nous voulons induire autruy.

5. Pour le regard de nostre personne, nous deuons cõsiderer pourquoy nous nous entremettons en ce subiect, si volontairement de nous-mesmes, ou requis, ou commandez.

Sçauoir quelle opinion les hommes vniuersellement, & particulierement celuy auquel nous nous addressons, a de nostre preud'hommie, prudence & amitié, mesme pour raison de ce à quoy nous le voulons induire: & ioindre à cela la consideration de nostre façon de viure, condition, authorité & credit que nous pourrons auoir enuers luy.

En quel degré nous sommes, d'esgalité, superiorité, ou inferiorité, accommodans se-

lon cela nostre discours : nous ressouuenans neantmoins que la modestie plaist plus qu'vne façon imperieuse & rogue.

Mais sur tout il ne faudra monstrer aucun signe de malice, imprudence ou mal-veillãce : comme aussi ne dire rien contraire à nos actions & deportemens qui sont à la veuë d'vn chacun pour ne les dementir par nostre discours.

6. Or des qualitez qui peuuent diminuer nostre credit, les vnes portent leur desfaueur auec elles, comme la foiblesse de l'aage, le peu d'experience, & l'ignorance, l'imprudence, la legereté, l'inconstance, & presomption.

7. Les autres nous rendent suspects enuers celuy auquel nous nous addressons : comme la puissance, l'authorité, l'interrest que nous pouuons auoir en l'affaire, soit par corruption ou autrement, l'enuie, la crainte, la colere, ou autre passion, ou bien l'auoir autresfois inutilement tenté, ou chose semblable, en auoir parlé plusieurs fois sans auoir rien auancé : nous estre trompez souuent en nos opinions, en parler les premiers, ou trop tost ou trop tard.

8. Tels & semblables empeschemens doiuẽt estre bien recogneus par nous, & aucuns se-

lon

ſon leur qualité peuuent eſtre confeſſez ingenuement comme blaſmables: les autres deſauouez, monſtrant que c'eſt tout le contraire, ou excuſez, en rendant raiſon, ou cõpenſant le mal auec quelque autre bien, ou comme l'ayant fait à bonne intention, ou le diminuant, ou bien en accuſant la fortune, le hazard, ou la nature des choſes, & rejettant le mal, qui y peut eſtre, ſur autruy.

CHAP. XXXIII.

Moyen de recognoiſtre les empeſchemens de celuy auec lequel nous traictons, & qui nous contrarie. 2. de la precaution eſtans recognus. 3. 4. les moyens de les detourner. 5. 6. 7. conſiderations ſur ces meſmes empeſchemens, & les moyens pour les diuertir. 8. empeſchements venans d'autres perſonnes que celles auec qui nous traictions, & les moyens de les detourner. 9. empeſchemens prouenans de l'affaire meſme qu'on traicte. 10. 11. 12. 13. 14. moyens de les detourner. 15. les empeſchemens leuez, moyens de gaigner creance.

EN la perſonne que nous voulons induire a faire quelque choſe, outre que nous deuons conſiderer ſon aage, ſon rang, ſa profeſſion, (ſoit qu'il en ayt pluſieurs, ou peu, ou vne ſeule) qu'elles ſont ſes façons de faire, ſes paſſions & affections plus ordi-

naires, la capacité de son entendement, son accortise ou prudence: il faut considerer sa disposition vers la chose que nous voulons persuader, les respects ou esgards que ceste personne peut auoir à diuerses choses ou personnes, qui la peuuent faire pancher plus d'vn costé que d'autre.

1 Le peuple & les ignorans se laissent plustost aller à l'vtilité, & les gens d'honneur à l'honneur.

Les hommes aussi sont plus prompts à fuir le mal qu'à faire le bien: & la crainte de celuy-là les esmeut auec plus d'efficace que l'esperance de cestuy cy.

Il faut aussi sçauoir qu'il est plus aisé de persuader aux craintifz, deffiants, & irresolus de ne point faire, que de faire quelque chose.

2. Les Empeschemens qui peuuent prouenir de ceste personne estans recognus, nous prendrons garde s'il n'y en a point quelque autre qui vienne d'ailleurs: cõme si elle est persuadée desia au contraire, si elle est lasse de parler, ou ouyr parler sur ce subiect, si elle a perdu l'esperance de ce costé là, si elle est descouragée, peu soigneuse, & peu desireuse de faire ce que nous desirons, si elle est possedée de flateurs & gens contrai-

rés à ce que nous voulons persuader.

3. En tous ces empeschemens nous nous gouuernerons selon la qualité de la personne & du subiect. Car quelquefois il faudra doucement la reprendre & admonester de son deuoir, de perseuerer à prendre aduis de ses amis, quelquesfoys luy donner courage, luy faisant recognoistre l'occasion d'vne plus heureuse issuë que par le passé, pourueu qu'elle vueille suyure bon conseil, & luy faire comprendre qu'elle ne doit prester l'oreille à ceux qui l'induisent au contraire.

4. Quelquefois il sera à propos de l'excuser, rejetter la faute sur la fortune, ou sur autre chose, promettre des remedes prōptz & faciles, & combatre les passions par les moyens que nous auons desduits cy dessus, & reueiller en celuy auquel nous auons à faire, celles qui font pour nous.

5. Nous considerons aussi les Empeschemens qui nous peuuent venir de la personne, qui nous contrarie en ce subiect : & si son authorité, faueur, sa puissance, son accortise, ou autre qualité qui soit en luy nous peut nuire, nous les diminuerons & rabaisserons le plus que nous pourrons : ou bien nous les rehausserons, monstrans de

craindre qu'elle ne nuysent quelque iour à celuy que nous conseillons, descouurans la confiance & l'asseurance que celuy là prend sur ses qualitez, remonstrans combien telle confiance a nuyt & peut nuyre à celuy qui l'a.

6. Et cecy plus ou moins, ouuertement & librement selon la cōdition des personnes & autres circonstances ayans tousiours esgard à fuyr ce qui est pour nuyre & se seruir de ce qui peut ayder,

7. Et si celuy qui nous contredit, a quelques mauuaises conditions, comme s'il est impudēt, flateur, partial, corruptible, querelleux, inconstant, malin, poussé d'interest, ou passion, nous nous en pourrons preualoir pour luy diminuer son credit. Comme pareillement s'il a dict quelque raison foible pour soustenir sa contradiction nous pouuons monstrer son peu de sens & experience en c'est affaire.

8. Quelquesfois les empeschemens peuuēt venir d'autres personnes, comme celles ausquelles peut nuyre le conseil que nous donnons à quelqu'vn: si elles sont conjointes d'amitié, ou de parenté, ou obligation à celuy-là. Lors nous diminuerōs le dommage, ou biē proposerōs des remedes au contrai-

re, ou exaggerons par dessus ce dommage, l'aduantage que celuy que nous conseillons en receura, ou bien nous monstrerons que ceste personne là a changé de volonté & affection enuers celuy que nous voulons persuader.

9. Les empeschemens, qui peuuent prouenir des personnes, lesquelles interuiennent en vne affaire estãs ostez, il faut considerer si l'affaire d'elle-mesme n'a point quelque desgoust en soy qui puisse des-fauoriser nostre entreprise: comme si elle est trop difficile, ou presque impossible, esloignee de la pensée & creance ordinaire, peu vray-semblable, hazardeuse, iniuste, indigne, de peu de cõsideration, conseillée autrefois en vain, en vain tentée & auec mauuaise yssuë, contraire à vne resolution ja prise.

10. Ce que nous nierons, diminuerons, ou compenserons: & balancerons la difficulté, le peril, le deshonneur, & autres tels deffaux auec l'importance de l'affaire, monstrans qu'elle a chãgé de condition, & qu'il n'y faut point apporter de preiugé: les exẽples ne se rapportans en toutes les circonstances.

11. Que si nostre malheur ou la necessité nous porte à persuader quelque chose qui

ne ſemble en apparence honneſte, nous l'excuſerõs ou comme neceſſaire,ou cõme practiquée par d'autres, ou comme propre & conuenable au temps, tendante à bonne fin, & conforme à l'opinion de pluſieurs.

De là nous pourrons paſſer à l'vtilité.

12. Que ſi nous auons à combatre la neceſſité, il faudra entrer en cõparaiſon de choſes ſemblables, nier ceſte neceſsité auec le plus de raiſons que nous pourrons, faire ouuerture d'expediens, tant pour euiter les dangers que l'on craint, que pour paruenir au bien que l'on deſire.

13. Et pource que l'on n'entreprend pas volontiers les choſes que l'on eſtime impoſsibles, ou trop difficiles, ſi nous voulons deſtourner quelqu'vn d'entreprendre, nous amplifierons par le menu les difficultez : & ce moyen nous manquant, nous combatrons l'vtilité comme eſtãt petite, nulle, ou incertaine: peſerons au contraire le mal qui peut venir d'vne telle entrepriſe ſi elle ne reuſſit.

14. Et ſi nous ne pouuons la combattre par l'vtilité, nous la combattrons par l'honeſteté & la iuſtice, monſtrant que l'entrepriſe eſt peu honorable pour celuy qui la veut faire, ou pleine d'iniuſtice.

15. Ces empeſchemens ainſi leuez, il faudra pour gaigner creance enuers celuy que nous perſuadons nous accommoder à ſon inclination autant que le ſubiet nous le permettra, y tourner toutes nos raiſons, nous rendre complaiſans & agreables, rueiller en luy les paſſions, qui nous pourront ſeruir, & faire naiſtre en ſon eſprit vne certaine opinion que nous l'aymons, le priſons, & honnorons, auec tel reſpect, qu'il recognoiſſe que nous ne voudrions auoir mis rien en auant qui luy peut nuyre, faiſant paroiſtre en tous nos diſcours, noſtre ſincerité & preud'homie.

CHAP. XXXIIII.

De regler son parler ; neufiéme chef de cette premiere partie pour obseruer le silence auec modestie, brieueté, bien-seance, & fuir. 2. l'importunité. 3. le mensonge & diuerses considerations du mensonge selon la creance de celuy qui parle. 4. selon le subiect duquel on parle. 5. comment si nous parlons de nous, comment si d'autruy. 6. comment s'il est egal ou inferieur à nous. 7. cōment s'il est recognu plus suffisant que nous. 8. quelques flatteries excusables. 9. 10. autres inexcusables & commune. 11. le mensonge consideré selon l'intention du menteur. 12. fuir la vanité qui consiste en vanterie. 13. comment nous nous deuons vanter, & la moderation qu'on y doit apporter. 14. de la presumption, de l'opiniastreté & contradiction, comment il se faut comporter quand on nous contredit. 15. 16. considerations sur la contradiction, afin qu'elle soit bien prise. 16. 17. precautions sur icelle.

LA façon & l'ordre de proceder recognu, reste à reigler nostre parler & nostre silence, gardāt la modestie, & nous estudiant à la briefueté sans obscurité, auec la bien seance, ou decence que requiert non seulement nostre qualité, mais aussi celle des personnes ausquelles nous auons à faire, & des autres circonstances qui se rencontreront, fuyans principalement l'importu-

nité, le mensonge, & la vanité.
2. L'importunité, en ne disant rien de fascheux ou mal à propos, ne repetant souuent vne mesme chose, & ne parlant quand vn autre parlé.
3. Quant au mensonge il est diuersement consideré : où selon la creance de celuy qui parle, & si celuy qui le dict le croit ainsi, il ne peut estre dict menteur, neantmoins il faict faute d'asseurer vne chose qu'il ne sçait pas bien, & l'homme accort quelque creance qu'il ayt, fera plus sagement de se taire en tel subiect. Que si celuy qui le dict le croit autrement, qu'il ne le dict, il est vray menteur, & telles gens sont ordinairement peu estimez en la conuersation comme ils le meritent. Car en effect c'est trahir le commerce des hommes qui ne subsiste que par la creance que l'on doit auoir les vns aux autres, & n'y a plus grande lascheté que de se desdire de sa propre science.
4. Ou nous considerons le mensonge selon le subiect des choses desquelles l'on parle, cõme si nous parlons de nous ou d'autruy. Parlans de nous à nostre aduãtage, l'on nous estimera vains & menteurs tout ensemble, & le mensonge nous rendra odieux, & la vanité ridicules.

5. Parlans d'autruy il se faut garder d'en parler auec desauantage. Car si la verité est odieuse en tels discours, le mẽsonge le seroit encores dauantage, comme estant accompagné de malice: & neantmoins les compagnies des hommes sont remplies de mesdisans, & de gens qui pour paroistre plus entendus que leurs compagnons, les reprennent volontiers & les blasment: où au contraire il faut estre plus enclin à loüer qu'à blasmer.

Car si celuy duquel nous parlons est nostre inferieur, ou esgal en ce dont nous le loüons, nous le faisons non seulement priser par les autres, mais aussi nous apprenons à ceux qui nous cognoissent superieurs, ou esgaux à celuy-là à nous priser & faire cas de nous.

7. Que s'il est recognu plus suffisant que nous ne sommes, le blasmant nous nous rendons ridicules & ineptes, & nous raualons nous-mesmes d'autant pour ce que estans moindres que celuy-là que nous mesprisons nous sommes encores moins à priser.

8. Il vaut donc mieux parler à l'auantage d'autruy qu'au desauantage. Car encores que l'on impute à flaterie de dire beaucoup

de bien d'autruy : neantmoins i'estime que c'est estendre la flaterie bien loin, ou si l'on veut appeller telles loüanges flatteries, ie crois qu'il y a quelque flatterie excusable, & quelqu'vne non excusable.

9. I'appelle non excusable, si nous loüons quelqu'vn d'vne meschanceté qu'il aura faicte, ou si nous le loüons en intention de le tromper, ou quand par nos louanges nous luy donnons courage de faire mal, ou que nous le louons de ce qu'il n'a pas faict.

10. Mais quand nous louons quelqu'vn seulement pour plaire sans autre mauuaise intention, ou pour destourner quelque mal, ou pour quelque bien que nous en esperons sans le dommage d'autruy, ceste flatterie est excusable en la conuersation des hommes.

11. C'est pourquoy nous considerons aussi le mensonge selon l'intention de celuy qui ment. Car ou il ment de gayeté de cœur, ou pour baye seulement, & cela appartiẽt plus à vn bouffon, qu'à vn homme d'honneur: ou bien il ment pour nuyre à quelqu'vn, & en ce cas ne faut entrer en consideration s'il peut profiter en ce faisant à vn autre. Car soit qu'il profite, ou qu'il ne profite point, le mensonge estant nuysible à quelqu'vn, doit estre fuy, par celuy qui veut viure en com-

pagnie, delaquelle les principaux entretiẽs sont les bons, & non les mauuais offices.

Que si le mensonge ne nuit a personne & profite à quelqu'vn, l'ō s'ẽ peut dispẽser pour ueu que le subjet le vaille.

12. La vanité, qui est l'autre vice que nous deuons fuyr en nos discours, a deux principales branches, la vanterie & la presomption.

Nous auons dit quelque chose cy-deuant de la vanterie, laquelle est ridicule quand l'on se vante de chose que l'on n'a pas faite. Celuy qui racōte & louë ce qu'il a fait, est vn peu plus excusable, mais en cela se monstre-il peu accort, car au lieu de se faire priser, il se fait mespriser, la loüãge qui vient de sa bouche, ne pouuant estre bien receuë.

13 C'est pourquoy s'il aduient que nous parlions de nous, ce doit estre auec beaucoup de retenuë & de modestie, n'estant moindre faute à vn homme de se vanter que de se blasmer soy-mesme.

14. Quant à la presomption, elle s'estend plus loing que le discours. C'est pourquoy laissant ce qui regarde les actions, Ie diray qu'elle paroist en deux sortes en nos discours: ou ne voulant ceder à l'aduis de personne, d'où vient l'opiniastreté: ou voulans

que l'on cede au nostre, d'où vient vne odieuse & iniurieuse contradiction, afin d'estre veuz plus sçauoir & entẽdre que les autres, & auoir le dessus par tout. Il se faut esloigner de l'vne & l'autre façon de proceder, & sur tout s'il y a lieu de contradiction, il ne s'y faudra ietter auec hardiesse, aigreur, ny opiniastreté: mais il la faudra adoucir par mots & termes humbles, faisant plustost sẽblãt de vouloir estre instruit par autruy, que de vouloir enseigner: & la proposãt par forme de doute & de difficulté, & non par resolution affirmatiue, ou negatiue.

15. Et afin qu'elle soit bien prise, il faut qu'elle naisse tout à l'heure mesme du propos qui se traicte, & non d'ailleurs, ny d'autre chose precedente: qu'elle ne touche point la personne, mais la chose seulement. Au contraire, faudra loüer la persõne à laquelle l'on contredit, & quelquesfois nous confesserons nostre doute, nostre faute, & nostre ignorance, & mesmes cederons quand il sera de besoin.

16. Mais sur tout nous nous garderons d'entrer en contradiction contre deux sortes de personnes: à sçauoir ceux ausquels nous deuõs respect, de peur de les offencer, & ceux qui sont bien au dessous de nous,

cer; & ceux qui sont bien au dessous de nous, de peur de nous raualer trop; nous rendans par la contestation esgaux à eux, & y ayant d'ailleurs plus de honte d'estre surmonté par eux, que d'honneur à les surmonter.

17. L'homme accort aussi en ces contestations ne s'estonnera, ou s'offencera des opinions d'autruy, encores qu'elles luy semblent extrauagantes, non plus que des sottises, indiscretiõs, & legeretez qui se feront en sa presence: mais considerant en quoy elles luy peuuent estre vtiles, soit pour s'entretenir en la conuersation, de telles sortes de gens, soit pour s'en donner garde, soit pour acheminer le dessein qu'il peut auoir, il en prendra auantage.

Chap. XXXV.

De la retenue ou dissimulation, derniere partie de l'accortisé, necessaire parmy les affaires pour nous, pour nos amis. 2. auec qui on doit sur tout vser de dissimulation. 3. necessaire au Courtisan. 4. comment s'en faut seruir. 5. en cõbien de façons elle se pratique. 6. par silence. 7. rencontres au silence, & le remede. 8. dissimuler de parole & comment cela se fait. 9. de la responce en tels rencontres, & obseruations sur icelles. 10. dissimuler par apparences exterieures & comment. 11. 12. 13. c'est accortise de sçauoir descouurir quand quelqu'vn dissimule, chose necessaire en Cour, & les moyens de cette descouuerte. 14. conclusion de l'accortise, & les moyens pour descouurir la contenance d'vn qui sera accort.

A Cela, & en plusieurs autres rencontres est necessaire de dissimulatiõ, derniere, mais principale partie de l'accortisé, sans laquelle il est du tout impossible de se pouuoir seurement conduire parmy les actions & malices des hommes. Car ne sçauoir pas couurir son jeu, donne beaucoup dauantage à ceux qui veulent entreprendre, non seulement contre ceux qui ne s'en donnent de garde, mais aussi contre leurs amys. Pource que les affaires de leurs amys sont liees aux leurs: & ne plus ne moins que

les joüeurs qui monſtrans leurs cartes ne ſont pas ſeulement cauſe de leur perte, mais auſſi de celle de leur compagnon, ainſi les amis de ceux-cy participent à leur dõmage.

Outre cela, l'on ne peut auoir grande confiance à celuy qui ſe deſcouure ſi ayſément, d'où vient que telles gẽs le plus ſouuent demeurent ſans conſeil au milieu de la neceſſité de leurs affaires.

2. Mais ceux auec leſquels l'on doit principalement vſer de retenuë & diſſimulation, ſont ceux, leſquels pour tirer quelque ſecret de nous, ont de couſtume d'eſpier les occaſions, eſquelles ils peuuent gaigner quelque creance enuers nous: ou qui par la communication de quelque affaire, lequel le plus ſouuent n'importera de rien ou de peu, s'efforcent de nous faire prendre confiance d'eux, pour tirer quelque choſe plus importante, feignant tãtoſt de hayr l'vn & aymer l'autre, nonobſtant qu'ils ayent l'eſprit diſpoſé tout au contraire.

3. Et bien que la diſsimulation ſoit neceſſaire à toutes ſortes de perſonnes, ſi l'eſt elle dauantage à vn homme de Cour, pour conduire ſon ambition.

4. Si faut-il prendre garde toutesfois d'vſer de la diſſimulatiõ, comme l'on fait des antidotes

dotes en la composition des medecines, qui meslees à propos, profitent, & hors de saison nuysent.

La dissimulation, non plus que la subtilité, estant descouuerte, non seulement ne sert plus de rien à son maistre, mais iette ceux qui le hantent en deffiance de luy.

5. Or elle se practique en trois façons, ou par le silence, où de paroles, ou par actions & apparences exterieures.

6. Par silence, en taisant ce qui nous pourroit nuyre, ou à nos amys, nos desseins, nos pensées, nostre secret & le leur. Et sur tout nos offences, non seulemēt pour nous donner plus de moyen de les venger, si elles meritent que nous en venions là, mais aussi pour ne point conuier celuy qui nous a offensé, de nous en faire de plus grandes pour preuenir nostre vengeance. Ceste dissimulation qui se fait auec le silence est approuuee en toutes occasions. Et ainsi les Senateurs se comportoient enuers Tybere, faisant le plus souuent contenance de n'entendre pas ses desseins.

7. Toutesfois il y a des rencontres, où le silence seroit suspect, & est à propos de les releuer, & faire cognoistre que l'ō n'en est pas content, en sorte neantmoins qu'apres vne

legere plainte nous faisions croire que nous ne nous en voulõs ressouuenir, ny ressentir. Valens ne pouuant punir ses soldats qui s'estoient mutinez en accusa quelques-vns de peur qu'en voulant dissimuler ceste faute, ils n'entrassent en opinion qu'il les voulust chastier plus rudement.

8. Mais il aduient souuent qu'il est besoin de dissimuler de parole, ce qui requiert plus d'artifice, Il y en a qui en ce cas rompent le propos & sautent en vn autre, mais cela ne reüssit pas bien tousiours.

9. C'est pourquoy la responce en telles rencõtres, doit estre semblable à la retraicte que l'on faict sans fuyr, & sans combattre : obseruant trois points. Le premier, de n'entrer en denegation de la verité tout à faict. Le second, de ne dire ce que l'on ne doibt point & qui peut nuyre. Le troisiesme est de laisser l'esprit de celuy auquel nous parlons en doute par termes doubteux, & à double entente, & plus la responce sera retenue & reseruée, plus sera elle louable.

10. Il est permis encores de dissimuler auec exterieures apparences, cachant nostre ioye, tristesse, esperance, desir, crainte, colere, ou autre passion, & ne faisant semblant ny de veoir n'y d'ouyr ce qui se faict, &

ce qui se dict, si l'on ne le peut releuer auec fruict, ou aduantage.

11. Mais comme la dissimulation fait part de l'accortise, la sçauoir descouurir en autruy, & au trauers d'icelle recognoistre le fonds des pensées de ceux ausquels nous auons à faire, est chose tres-necessaire en la Cour. Les moyens qui seruent à concilier l'amitié, seruent aussi à faire ouurir celuy qui se fie en nous. Aucunes nations addõnees à boyre, y ont employé le vin, qui descouure ordinairement les secrets de son maistre. Quelquesfois sans le vin, la chaleur du discours nous emporte à dire beaucoup de choses desquelles nous nous repentons.

12 La façon de laquelle nous nous comportons en nostre colere, fait aussi iuger du surplus de nos humeurs, comme aussi la prosperité, & l'aduersité.

13. Il y en a eu qui y ont employé le jeu, auquel se presentant occasion d'exercer tous les mouuemens de nostre volonté, nous les manifestons plus volontiers en la priuauté & familiarité qui se practique parmy les joüeurs. Mais auec tout cela il y faut du temps.

14. Bref pour recueillir en peu de mots la contenance d'vn homme accort, faut qu'il

ait l'esprit tendu pour examiner par le menu les actions d'autruy, & les siennes, qu'il se tienne tousiours sur ses gardes & à soy, qu'il voye, entende, & iuge tout, mais qu'il parle peu, couurant ses pensées, ses volontez & ses desseins, auec neantmoins vn visage ouuert, & agreable à tous.

Chap. XXXVI.

De la dexterité, partie de l'accortise. 2. definition de la dexterité. 3. aucunes inepties en la dexterité. 4. 5. procedures adextres des iudicieux & entendus en l'accortise. 6. 7. 8. 9. aucuns preceptes pour la dexterité. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. autres preceptes & traicts pour la mesme dexterité.

LA dexterité est tellement iointe à l'accortise que l'vne ne peut estre sãs l'autre, Nous appellons ordinairement a dextres, ceux lesquels sont legers, propres & habiles à toutes sortes de mouuemens, & qui sçauent auec disposition surmonter les mauuais & fascheux passages.

2. C'est selon ceste similitude que l'on appelle dexterité aux affaires ceste puissance & vertu, par le moyen de laquelle l'on les traicte heureusement, rendant ce qui est diffi-

cile, facile & plaiſant, & les receuant & repreſentant ſans fiel & ſans amertume.

3. Il y a au contraire des hommes ſi ineptes que de petites choſes, ils en font de grãdes, les faciles ils les font difficiles, & les aigres les aigriſſent dauantage: ne peuuent traicter vne affaire que d'vne mauuaiſe façon, la rendant manque, imparfaicte, & quelquefois impoſſible, faiſans comme les mauuais Chirurgiens, leſquels au lieu de guarir, rendent la playe incurable, & au lieu de la coudre la deſchirent.

4. Au contraire les iudicieux & entendus adouciſſent le mal auec des vnguents lenitifs, ou, s'il faut coupper, ils endorment tellement le patient, qu'il n'en ſent aucun mal. A l'exemple deſquels les hommes adroits repreſentent les choſes faſcheuſes, en s'inſinuant doucement en l'eſprit de ceux auſquels ils parlent, ſans violence, & ſans les ennuyer, les diſpoſans peu à peu à entrer en conſideration de leurs raiſons. Et ſe seruent de ce moyen, principalement enuers ceux, leſquels ou pour auoir vn naturel aſpre & difficile, ou pour quelque paſſion ou intereſt, ſe monſtrent inſupportables, vſans de paroles pleines d'arrogãce, & telles qu'ils ſemblent nous vouloir pluſtoſt desfier au combat, que

de traicter auec nous amyablement: pource que de l'impetueux assaut de ceux cy, lesquels quasi comme taureaux eschauffez viẽnent la teste baissée pour nous renuerser, les persõnes adextres se sauuent auec agilité d'escrime, c'est à dexterité en tournant le discours d'vn autre costé: & d'vn leger saut passant à quelque subiect plus agreable, ne s'alterent des paroles extrauagantes qu'vn autre par pasſion, ou par fougue aura dictes.

5. Ce n'est pas comme quelques vns pensent, vn acte seruile ou d'homme peu sensé de respondre quelquesfois plaisamment,& sans se fascher contre ceux qui sont en colere, ou qui parlent auec pasſion. Mais c'est vne chose digne d'vn esprit temperé & plein de prudence,& plus conuenable encores aux grãds qu'à aucun d'autre condition. ne se deuans moins efforcer de se rendre maistres de leurs propres affections.

6. En ceste dexterité donc nous nous comporterõs de la mesme façon que les ioueurs de paulme font, lesquels pour ne point commettre de faute au jeu, ne regardent pas seulement à pousser la balle dextrement, mais aussi font ce qu'ils peuuent pour la bien receuoir, & pour la rejetter où il leur semble

plus aduantageux pour le jeu.

7. Ainsi en traictant ou conuersant, nous deuons auoir la mesme consideration, regardant de ne point faire de faute au subiect que nous traictons, y apportant les paroles qui y sont les plus propres, & receuant celles de celuy qui nous parle au mieux que le subiect le pourra porter.

8. Auec cest artifice nous pourrons quelquesfois dissimuler honnestement, & faire semblant de ne point entendre, ou de ne point sçauoir quelque chose qui importe au discours que l'on nous faict, afin de pouuoir auoir temps pour respondre, & de n'estre point pris au despourueu.

9. Et les resolutions, de l'euenement desquelles l'on nous pourroit prendre à garand, doiuent estre tellement conceuës, que de quelque costé qu'elles tournent nous puissions demeurer sur nos pieds, & trouuer (comme l'on dit) vne porte de derriere, à l'exemple de la responſe de Mucianus à Antonius Primus qui luy demandoit son aduis s'il deuoit en attendant Vespasian attaquer Rome.

10. Ce sera aussi vn traict de dexterité de ceder mesmes en choses esquelles nous pouuons auoir le dessus si nous pouuons en

cedant, gaigner d'vn autre costé dauantage. Non plus ne faudra-il craindre de changer de party, d'expedièt, d'opinion, ou de façon de proceder.

11. C'est suffisance d'estre soupple & maniable aux affaires, & vice d'estre trop partial & jaloux de ses opinions: il faut tantost se monter & bander, tantost se raualer & relascher.

12. Mais sur tout faudra euiter l'occasion de rompre auec qui que ce soit, ains s'excuser auec les lõgs & importuns sur la presse d'autres affaires, les remettans à vne autre-fois, ou leur remonstrant la qualité de l'affaire non traictable en ce tẽps en ce lieu, ou l'impossibilité d'icelle.

C'est bien vn des points des plus difficiles & fascheux en la conuersation, que de refuser, chacun se persuadant que sa demande est iuste.

13. C'est pourquoy aucuns accordent & promettent tout, voire ne pouuans, & qui pis est, ne voulans tenir: esperans qu'auant le temps de l'execution, plusieurs choses arriueront qui pourront empescher, ou troubler l'effect de la promesse, & les deliurer de ce à quoy ils se sont obligez, ou bien qu'ils trouueront des excuses & des defaictes,

ayans cependant donné contentement au demandeur, & plusieurs se payent mieux de ceste monnoye, que des simples esperances à ce que dit Aulus Sempronius.

14. Mais telles façons de faire ne sont bonnes que pour vn coup, pour ce qu'estant recogneuës elles descrient celuy qui s'en sert souuent, comme pareillemẽt ceux se descrient qui se seruent de ces esperances, pour contenter leur vanité, & se faire suyure & courtiser.

Le plus seur est de n'accorder ny promettre que ce que l'on peut, ce que l'on doit, & ce que l'on veut tenir.

15. Que si ce que l'on nous demande n'est de ceste qualité, nous differerõs la responce le plus que nous pourrons sous diuers pretextes : ou bien ferons changer de dessein à ceux qui nous pressent, en leur proposant au lieu de leurs demandes, quelque autre chose en laquelle nous les puissions ayder, ou faire cognoistre nostre bonne volonté enuers eux, encores qu'elle ne soit pas pour reussir : ou bien nous composerons nostre promesse en termes si generaux qu'ils ne nous puissent obliger precisément.

16. Ceste derniere forme de proceder est vn

peu esloignée de la franchise: mais l'iniustice des demandes la peut rendre excusable, mesmes si le refus procede plustost d'impuissance que de faute de bonne volonté: des effects de laquelle nous donnerons toute asseurance en autre subiect, & autre occasion, qui dependra de nous à ceux que nous refuserons. Ainsi leur reueillant le courage par l'esperance qu'ils prendront, que la porte ne leur est pas du tout fermée pour venir à bout de quelque autre affaire, non seulement nous adoucirons le refus, mais aussi ce refus sera pris par les plus moderez pour grace & faueur.

Chap. XXXVII.

Des autres parties necessaires au Courtisan, comme la patience à supporter les iniures. 2. en quoy gist la patience de Cour. 3. le Courtisan ne doit iamais mesdire. 4. 5. 6. l'autre patience de Cour est de se rendre assidu. 7. autre, opiniastrer vn affaire raisonnable. 8. autre, ne rien precipiter.

IL reste à parler de quatre autres parties necessaires en vn homme qui veut viure à la Cour, qui sont patience, humilité, hardiesse suffisance ou capacité. Pour le regard de la premiere, vn vieil Courtisan auquel fut

demandé comment il estoit vielly & auoit peu durer si long temps en la Cour, respondit que c'estoit en supportant les iniures patiemment & en remerciant. Auguste à ce qu'on escrit aymoit Agrippa pour sa patience, & Mecœnas pour estre secret,

2. Mais la patience de Cour ne gist pas seulement à supporter & dissimuler les iniures: ains aussi (come nous auons cy-deuant dit) les defaux & impertinences d'autruy, n'y ayant rien si odieux, que de vouloir reprendre & faire le censeur: encores que la vanité de plusieurs les pousse là, de penser qu'ils ne peuuēt estre estimez s'ils ne controollent les actions d'autruy.

Toutefois telle gens ne sont ordinairement admirez que des ignorans, & leur conuersation ne peut estre supportée que par gens qui leur sont de beaucoup inferieurs: & s'ils n'ont grande suffisance ils se rendent le plus souuēt ridicules à ceux mesme qui font semblant de les admirer.

3. Le Courtisan donc se gardera de mesdire ou se mocquer mesme des choses qui sont veritables, lesquelles piquent le plus, & desquelles les grands se ressouuiennent mieux & plus long temps.

4. Vne autre sorte de patience de Cour est

de s'y rendre assidu, & ne l'abandonner pour quelque rebut ou disgrace qui aduiẽne, sans y tenir tousiours vn pied, n'y ayant rien si subject au changement que la volonté des Princes & des grands, qui est en perpetuel flux & reflux.

5. Mais sur tout il se faut tenir le plus prez de son Maistre, & auec le plus d'assiduité que faire se peut; non seulement pour euiter les calomnies que l'on preste ordinairemẽt aux absens: mais aussi pour ce qu'il se peut rencontrer telle occasion, bien que legere que vous serez le seul de tous ceux qui lors serōt prez de luy qu'il aura remarqué le plus assidu & par ceste assiduité recognoissant vostre affection à son seruice, il croira vous pouuoir fier le commandement qu'il voudra faire, duquel auenant que vous vous en acquittiez dignement, le Prince vous prendra en grace, & continuera de vous en faire d'autres & se seruir de vous.

6. Il y a en la Cour (aussi bien comme l'on dit en l'amour) l'heure du charretier, & vn Prince a besoin de tant de sortes de gẽs, que celuy qui quelquefois est estimé le plus inutile, se trouue quand l'occasion se rencontre, & que la fortune luy en veut dire, estre & vtile & agreable au Prince.

7. Vn autre effect de patience necessaire en la Cour, est si l'on entreprend vne affaire auec apparence & raison, de l'opiniastrer iusque au bout, & ne la demordre point, comme aussi de ne rien precipiter, mais attendre l'occasion.

8. Plusieurs qui auec le temps pouuoient esperer se voir haut esleuez, voulans preuenir leurs esperances se sont non seulement reculez, mais par leur precipitation ont perdu leur fortune.

Chap. XXXVIII

Humilité, seconde partie necessaire en Cour. 2. 3. 4. 5. en quoy elle consiste. 9. la volontaire consiste en deux parties. 7. l'exterieure se remarque. 8. en la contenance. 9. en paroles 10. & actions esquelles y a trois degrez d'humilité. 11. laquelle des trois suffit au Courtisan. 12. 13. façons de faire des Courtisans venus de bas-lieu, fort mal-seantes.

L'Humilité, n'est pas moins necessaire en Cour, laquelle estant composée pour la pluspart, de gens vains & ambitieux, & qui le plus souuent n'ont rien de recommandable en eux, ils recherchent ces apparences & submissions exterieures qui leur sont faictes par autruy, pour se faire valoir: & d'autant y prennent-ils garde de plus prés qu'ils

recoignoiſſent en eux y auoir moins de ſubject & de merite.

2. L'humilité toutesfois ne conſiſte pas ſeulement en ce poinct. Car elle paroiſt en nous, ou par l'opinion que nous faiſons cognoiſtre auoir de nous meſmes, ou par la volonté & deſir que nous auons d'entreprendre ſelon noſtre portée, ou au deſſous d'icelle, ou bien par nos deportemens exterieurs.

3. L'opinion qu'vn eſprit humble a de ſoy conſiſte à s'eſtimer peu, ſe croire inutile, recognoiſtre ſa foibleſſe afin de ne rien entreprendre par deſſus ſes forces.

4. Or bien qu'en l'interieur nous deuions auoir ceſte opinion de nous, toutesfois il ſuffira à l'homme de Cour de ne ſe vanter point de choſe qu'il ne puiſſe faire, & ne ſçachant iuſques où peut aller ſon pouuoir il fera ſans dire.

5. Ainſi il ſe tiendra ſans ſe priſer & ſe promettre trop de ſoy, & ſans auſſi ſe meſpriſer, & ſe rendre ſi vil & inutile, que cela puiſſe induire les autres à ne tenir compte de luy.

6. L'humilité qui conſiſte en la volonté, à deux parties, l'obeiſſance aux commandemens de ceux deſquels nous dependons, & la moderation de nos deſirs, de laquelle

nous auons parlé cy-deuant.
7. Quant à l'humilitè qui paroist en l'exterieur, elle se remarque en la contenance, ou gestes, aux paroles, & aux actions.
8. En la contenance par vne regard modeste, non eleué ny trop hardy, par vn ris moderé, & non vne rizée, ou mocquerie, & par façons respectueuses comme salutations, reuerences, & autres semblables ceremonies.
9. En paroles, comme par offres de seruices & semblables complimens, comme aussi parlant sobrement, à propos & auec respect, nous taisans iusques à ce que l'on nous interroge & nous rendans attentifs à ce que l'on nous dict.
10. Es actions l'on faict trois degrez d'humilité : se sous-mettre aux grands, & ne se priser plus que ses egaux, se sous-mettre à ses egaux, & ne se priser plus que le plus petit : & le troisiesme se sous-mettre au plus petit.
11. Plusieurs estiment qu'il suffit au Courtisan de se tenir au premier degré, de peur qu'vne humilité trop basse le face mespriser. Mais la Cour estant tellement composée que souuent le grand a besoin du petit, & y ayans des offices qu'autres que les plus petits ne peuuent faire, l'on est aussi contraint

de les recercher par caresses & autres contenances humbles. Cæsar qui viuoit en vne Republique en laquelle ceste humilité n'estoit pas moins necessaire à vn homme ambitieux, qu'en la Cour d'vn Prince; carressoit & flattoit iusques aux moindres du peuple à ce que dict Dion.

Il faut toutesfois garder mediocrité en cecy, & se comportant selon la qualité des personnes & du besoin, ne se laisser trop aller à la depression, mais tenir l'humilité au de dans d'vne courtoisie & bien seante affabilité.

12. Quelques vns venans de bas lieu & se voyans éleuez en credit en peu de temps, ont pris opinion qu'ils ne pouuoient surmõter le mespris de leur premiere cõdition s'ils ne le portoient haut, & ne se faisoient craindre, remettans à se moderer & reprendre les façons douces & courtoises quand par la continuation de leur bon-heur le mespris auec la souuenance de leur premiere conditiõ seroit effacé.

13. Mais il est à craindre que ce changement n'aduienne que difficilement ou trop tard, vn homme qui s'est accoustumé à l'orgueil ne s'en pouuant aisément desfaire.

CHAP. XXXIX.

Chap. XXXIX.

De la hardiesse partie necessaire à celuy qui hante la Cour, hardiesse pour s'aduancer, & ne se rebuter d'aucun refus. 2. comment doit estre temperee. 3. de la suffisance du Courtisan. 4. dequoy principalement se doit rendre capable le Courtisan, & de la diuersité des Cours. 5. les affaires d'Estat plus ordinaires en Cour que toutes autres. 6 la Cour subiecte aux changemens. 7. conclusion de la premiere partie de ce Traicté.

LA hardiesse est aussi vne partie tres-necessaire à celuy qui hante la Cour (où les honteux le perdent,) soit pour se dõner entrée en plusieurs lieux esquels il se faut produire de soy-mesme : soit pour ne se point rebuter pour vn refus ny deux; mais se presenter tousiours auec mesme asseurance.

Car encores que l'importunité soit fascheuse à plusieurs, neantmoins il y a des naturels qui veulent estre pressez.

2. Ceste Hardiesse toutesfois doibt estre accompagnee d'vne grande discretion & modestie, de peur qu'elle ne soit interpretée à impudence & effronterie, laquelle est sub-

M

iecte a beaucoup d'affrons & de mauuaises rencontres.

3. Pour le regard de la Suffisance du Courtisan, comme la Cour est composée de toutes sortes de gens, & que toutes sortes d'affaires s'y traictent, aussi faut-il que celuy qui la hante soit meslé & versé en toutes sortes d'affaires, tant afin de pouuoir estre employé en toutes sortes d'occasiõs, que pour se rendre necessaire à plus de gens, & acquerir plus d'amis & de credit.

4. Si toutesfois il ne peut, il se doit principalement rendre capable de ce qui est plus prisé en la Cour en laquelle il veut viure. Car en aucunes Cours nous voyons les gens d'vne profession auoir plus d'authorité que les autres, comme en la Cour d'vn Prince Belliqueux, les gens de guerre : en la Cour d'vn Prince Religieux, les Ecclesiastiques : en la Cour d'vn Prince vieil & maladif, les Medecins : en la Cour d'vn Prince Pacifique & Iusticier, les gens de robe longue: en la Cour d'vn Prince auaricieux, prodigue ou necessiteux, les gens de finances qui sçauent mesnager ou inuenter nouueaux moyens de trouuer argent; & en la Cour d'vn Prince sçauant & addonné aux sciences, les gens de lettres y seront les bien venus.

Dont nous pourrons iuger quelle ſorte de Suffiſance ſera neceſſaire à vn homme de Cour par l'inclination du Prince ; & par la qualité des affaires qui s'y traicteront.

5. Mais comme les affaires d'Eſtat ſont les plus ordinaires, nous nous en informerons plus diligemment que de toutes les autres, meſmement des humeurs, intereſtz & dependances de ceux qui les manient, & qui y doiuent interuenir, comme auſſi de la ſuite; qui eſt ce que les Courtiſás ignorent le plus.

6. Pource que la Cour eſtant ſubjecte à changement, & ceux qui manient auiourd'huy n'eſtans pour demeurer long temps en authorité, ſoit pour eſtre diſtraicts par autres occaſions, ſoit par manquement de faueur, ceux qui entrent en leur place ſont ſubiets à faire de grandes fautes, ne ſçachans comme les affaires ſe ſont paſſees, & ignorans les principaux motifz de ceux qui les ont maniees auant eux : d'ou aduient que changeans de route leur maniment eſt ſouuent deſcrié, & trouué mauuais par le Prince meſme, & ainſi leur faueur ne dure gueres.

7. Cecy ſuffiſe touchant les parties qui ſont neceſſaires en vn Courtiſan. Voyons comme il les doibt employer en ſa conduitte.



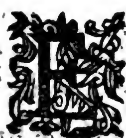
SECONDE

PARTIE.

En ceste seconde partie est traicté, comment le Courtisan doit employer toutes les parties descrites en la premiere, pour se bien conduire à la Cour.

Chap. I.

En toutes nos actions faut considerer la principale à laquelle nous tendons. 2. 3. la fin de ceux qui se jectent à la Cour fort diuerse. 4. le but commun de tous les Courtisans est la faueur des Princes, premier chef de cette seconde partie. 5. la faueur presupose la cognoißance de la personne fauorisee, & l'agréement de ses actions. 6. moyens de se faire cognoistre. 7. continuation de ce. 8. les grands ne sont ordinairement si attachez au Prince que ceux de moindre cõditiõ. 9. à quels Princes se referent les choses proposees cy-dessus.



EN la conduitte de toutes nos actions nous deuõs considerer quelle est la fin principalle à laquelle elles doiuent tendre.

2. La fin de ceux qui se iettent à la Cour, est fort diuerse. Car les vns y sont conuiez par le profit, les autres par l'ambition & vanité des honneurs.
3. Aucuns y sont poussez par vne enuie de commander, & quelques-vns (à ce que dict Senecque) de gourmander, nuyre, & trauailler les autres: fort peu pour le seruice, bien, & auancement des affaires du Maistre.
4. Mais pour en venir la, le but commun auquel tous les Courtisans visent, est de gaigner la faueur du Prince. En ce point gist toute leur science, & s'employe tout leur trauail.
5. Or toute faueur de Prince presuppose deux choses, la cognoissance de la personne qui recherche d'estre fauorisée, & vn agréement de ses actions, & deportemens ou autres parties recommandables.
6. Ceux qui par le rang de leur maison, ou par l'authorité & deuoir necessaire de quelque charge hereditaire ou venale, petite ou grande, ont quelque entree pres du Prince, sont deliurez du pensement de la premiere & ont presque fait la moitié du chemin.
7. Les autres qui sont priuez de ces aduantages, ont bien plus de peine au commencement, mais estans paruenus à la cognoissan-

ce d'vn Prince qui les iuges propres pour le seruir, souuent ils poussent leur fortune plus haut: pource qu'estans esleuez de bas lieu ou pauure (quoy qu'aucunesfois noble) ils se rendent plus subiets, plus obeyssans & plus attachez aux volontez du Prince, lequel ils recognoissent cōme pour Pere de leur fortune & s'il est permis d'vser de ce terme de Cour, pour leur createur,

8. Ce que ne font pas les grands, qui estans nez tels, sont obligez par la dignité de leurs charge ou de leurs maisons à certains respects qui regardēt leur honneur particulier, preferans en plusieurs choses: leur propre sens au desir du Prince: lequel d'ailleurs est plus retenu a les aduancer quelquefois à cause de la jalousie, & de la crainte qu'il peut auoir, qu leur donnant trop d'authorité, ils ne le mesprisent & maistrisent, ne pouuant les deffaire sans mettre en hazard sa personne & son estat. Ce qu'il peut plus aysément faire d'vn homme de moindre cōdition, auquel il n'a pour c'est effect qu'à tourner le dos, & l'abandonner à l'enuie des grands.

I'entends parler icy des Princes auisez, lesquels sçauent esleuer ceux qu'ils desirent fauoriser, en moyens, honneurs & authorité

iusques à vn certain point, sans commettre à vn seul toutes les forces de leur estat, & luy souz-mettre les grands, comme ont faict quelques-vns, qui s'en sont mal trouuez.

Chap. II.

Deux chemins pour l'aduancer. 2. la recherche des charges & dignitez. 3. la suitte de la Cour & maniement des affaires du Prince. 4. ce dernier plus court. 5. exemple & consideration sur iceluy.

OR entre les diuers chemins qui ont esté tenus par ceux lesquels ont recherché de s'aduancer en credit & authorité, il y en a deux qui ont esté plus battus que les autres.

2. L'vn est de rechercher les charges, offices, dignitez, & passer de degré en degré iusques à celles qui approchent plus prez du Souuerain.

3. L'autre est de suyure la Cour, & rechercher d'estre employé aux Commissions extraordinaires & affaires particulieres du Prince.

4. Ce dernier sans doubte est le plus court, & a esté suiuy par ceux qui sont paruenus au plus haut point de faueur prez de leurs mai-

ſtres, comme Mecenas pres d'Auguſte, & Criſpe Saluſte prez du meſme Empereur, & depuis pour quelque temps, pres de Tybere ſon Succeſſeur.

5. Tacite dict que Mella frere de Senecque, pour s'egaler aux conſulaires & acquerir plus promptement & puiſſance & moyens, meſpriſa la recherche des offices & dignitez pour s'employer aux commiſſions & affaires particuliers de l'Empereur.

CHAP. III.

Les moyens de ſe faire cognoiſtre au Prince ſont de plusieurs ſortes. 1. par quelque ſignalée action ou ſeruice. 2. par l'ayde & entremiſe d'autruy. 2. quel eſt le Prince par deſſus les grands & le commun. 3. exemple d'vn qui ſe voulut faire cognoiſtre à Alexandre. 4. conſideration ſur ceſt exemple.

QVant aux moyens de ſe faire cognoiſtre, enſemble de ſe rendre agreable au Prince, il y en a auſſi de pluſieurs ſortes, ſelon la diuerſité des ſubjets & occaſions qui ſe rencontrent: ſoit que nous nous faiſions cognoiſtre de nous meſmes par quelque ſignalé ſeruice, ou action, ou par quelque ſuffiſance & vertu non commune, qui

ſoit en nous: ſoit que nous ſoyons produits à la cognoiſſance du Prince par autruy, qui eſt la forme d'auancement la plus ordinaire.

2. Le Prince eſt eleué tellement au deſſus du commun, & entouré d'vne telle preſſe des grands & des vieux Courtiſans, qu'ils eſt bien difficile qu'vn nouueau venu ſe puiſſe faire veoir à trauers de ceſte foule, ſi quelqu'ũ des premiers, ne le prend par la main & ne luy faict faire place, pour l'aprocher, ou que luy-meſme ne ſe face veoir par quelque actiõ extraordinaire.

3. L'on faict vn conte d'vn Architecte nommé Dinocrates, autres l'appellent Staſicrates, lequel voulant ſe faire cognoiſtre d'Alexandre le Grand: & n'ayant peu ſeulement en approcher, quelque recherche qu'il euſt faicte enuers les grands de le vouloir preſenter; s'auiſa de ſe preſenter de ſoy-meſme tout nud ayant le corps oint d'huille, vn chappeau ou couronne de branches de peuplier, l'eſpaule gauche couuerte d'vne peau de lyon, & en la main droicte vne maſſue, & alla en ceſt equipage trouuer Alexandre ſeant en ſon lict de Iuſtice: la nouueauté de ce ſpectacle ayant faict tourner la veuë de tous les aſſiſtans ſur luy, fut cauſe qu'Ale-

xandre commanda que l'on le fit approcher, & l'ayant entendu, encores qu'il n'approuuast sa proportion, ne laissa de le retenir à sa suitte.

4. C'est exemple n'est pas rapporté icy pour induire à vn semblable bastelage celuy qui se voudroit faire cognoistre à la Cour, mais bien pour faire voir que ceux qui sont reculez, s'ils ne sont assistez de quelque personnage de credit, ne peuuent fendre ceste presse sans quelque action, ou rencontre non commune, laquelle face jetter l'œil sur eux.

Chap. IIII.

Second chef de cette partie. Le Courtisan doit considerer les qualitez du Prince, de ses domestiques, & quand & quand des autres Courtisans. 2. quelles sont les inclinations des Princes, & reduction d'icelles, ou à ce qui sert à leur grandeur, ou à leurs plaisirs. 3. de la grandeur du Prince, & en quoy elle consiste. 4. des plaisirs & inclinations vicieuses des Princes. 5. les Princes ayment volontiers ceux qui les seruent en leur plaisirs. 6. 7. 8. 9. 10. exemples sur ce subiect.

C'Est pourquoy le Courtisan tant pour se faire cognoistre, que pour se rendre

agreable, à besoin d'entrer en consideration non seulement des qualitez du Prince: mais aussi de ses domestiques ausquels ils a plus de confiance: & pareillement des grands, & de tous ceux qui le peuuent ayder: ou qui par jalousie, crainte, enuye, haine, ou interest particulier d'eux, ou de leurs amis le peuuent trauerser.

Au Prince le Courtisan considerera son inclination & sa façon de proceder qui est ordinairement conforme à son humeur: laquelle bien que souuent la plus part des plus auisez Princes taschent de desguiser: neantmoins il est difficile qu'ils le puissent si bien faire, qu'ils ne soient descouuerts: pource que toutes leur actions sont tellement en veuë de tout le monde, que de la suitte il est aysé de iuger où ils tendent: & l'importance des affaires les picque aucunesfois de telle façon qu'il faut necessairement qu'ils facent paroistre par les mouuemens de leur esprit quel est leur naturel, & Tibere le plus ruzé & couuert de tous, n'a peu si bien jouer ce roolle que chascun de son temps ne l'ayt decouuert.

2. Les inclinations des Princes sont diuerses & presque infinies en ceste diuersité, comme celles des autres hommes: mais elles se peu-

uent reduire à ce qui sert ou à leur grandeur, ou à leurs plaisirs.

3. La grandeur consiste ou en reputation, ou en richesse, ou en l'obeyssance de leurs subiects, ou en la valeur & fidelité des gens de guerre, selon que le Prince panche plus d'vn costé que d'autre : selon cela ceux qui seront plus propres pour le seruir (n'ayans d'autres parties qui luy soient suspectes, ou des-agreables) seront les mieux venus pres de luy.

4. De mesme est-il pour les plaisirs & les inclinations vicieuses. Vn Prince desfiant & craintif, comme Tibere, aymera vn Calomniateur hardy, lequel ne craindra point l'enuye des grands, & sera prompt à executer ses commandemens, comme Tacite depeint Sejan auoir esté.

5. Et en ses desbauches s'il est yurongne il approchera pres de luy des gens de semblable humeur, comme le mesme Tibere fit, Pomponius Flaccus & Lucius Piso, auec lesquels il passoit quelques fois à boyre deux iours entiers & vne nuict de suitte, les appellant ses amis à tout faire, & à toutes heures, & ayant pour recompense donné à l'vn le gouuernement de la Syrie, & à l'autre la prefecture de la ville de Rome.

6. Ce mesme Empereur prefera vn homme de bas lieu, & peu cognu à plusieurs gens d'honneur qui poursuyuoient la questure, pource que (à ce qu'on dict) il luy auoit fait raison pour vser des termes de ce bel art) d'vne certaine mesure de vin qui contenoit 96. verres.

7. L'impudicité de Neron luy fist choisir Tigillinus parmy ceux qui le seruoient en ses voluptez, & le mesme approcha prez de luy C. Petronius pour estre l'arbitre de l'elegance de son luxe. Commodus & Heliogable remplirent toutes les charges de l'Empire de gens aussi sales qu'eux.

8. Mucianus ne fut pas tant prisé & aymé pour sa fidelité & sa conduitte, que pource qu'il estoit propre pour contenter l'auarice de Vespasian son Maistre.

9. L'auarice d'Isaacius Angelus Empereur de Constantinople (apres que Theodore Castamonita son Oncle fut mort) luy fit eleuer en credit vn ieune Clec de Finances, lequel à grand peine sçauoit escrire: en consideration seulement de ce qu'il luy faisoit par des dons & des presens qu'il pouuoit tirer de ceux qui auoient affaire à luy.

10. Manuel Comnene aussi Empereur pour

ſatis-faire à ſa prodigalité, ayant beſoing de quelque aſpre exacteur & ſubtil inuenteur de maletotes, choiſit à ce que dit Nicetas, vn certain Iean de Putzé homme rude, faſcheux, de difficile accez, inſupportable, & tel que l'on met ordinairement en ſemblables charges, auquel il donna tant d'authorité qu'il entreprenoit ſur les functions de tous les autres miniſtres, iuſques à caſſer les Edicts meſmes du Prince, & les ordonnances du Conſeil, retranchant ſous pretexte de meſnage les plus neceſſaires charges, comme eſtoit l'entretenement des galeres, principale force de l'Empire.

Chap. V.

Qui veut estre bien-venu pres d'vn Prince, faut seconder ses inclinations. 2. comment bannir vn homme de bien de la Cour. 3. definition proprement de la Cour. 4. 5. 6. exẽples sur la corruption de la Cour. 7. faut quelquefois en Cour qu'vn homme de bien laisse faire les meschans, & viure à leur accoustumee. 8. est difficile à vn homme de bien de se maintenir tel à la Cour. 9. vn homme de bien peut viure & patienter pour quelque temps à la Cour. 10. de quelles causes s'entend cela. 11. 12. 13. commẽt il faut detourner ailleurs les mauuaises volontez du Prince, & exemples sur ce de Senecque & autres.

MAis il n'est pas besoin de dauãtage d'exemples pour establir ceste maxime, laquelle n'est pas seulement cogneuë, mais aussi n'est que trop pratiquée par ceux qui hantent les Princes, que quiconque veut estre bien venu pres d'eux, il doit seconder leurs inclinations & leurs passions.

2. Icy l'homme de bien croira que c'est le bannir de la Cour, que de l'attacher à suiure toutes les inclinations des Princes, lesquelles le plus souuent se trouuent hors des termes de raison & de preud'hommie.

3. A la verité celuy qui veut mener vne

vie

vie du tout innocente & eſloignée du train ordinaire de viure des hõmes, leſquels ſont fautiers & ſubiects à leurs paſſiõs, il ſera beaucoup mieux de ne ſe point ietter à la Cour, qui eſt(s'il nous faut ainſi parler) vne grande putain, laquelle corrompt aucunesfois les plus entiers & les plus chaſtes.

4. Conſidererons ſeulement vn ou deux exẽples de la corruption de la Cour. Feſtinus compagnon de Maximin ſouz l'Empereur Valentinian, auoit gouuerné l'Aſie auec beaucoup de douceur & de reputation, blaſmant les cruautez & calomnies dont Maximin vſoit enuers plusieurs pour s'auancer.

5. Mais quand il veit que par ce moyen ſon compagnon auoit eſté faict general des trouppes Pretorianes, qui eſtoit la plus haute dignité apres celle de l'Empereur, il ſe reſolut de changer de façon, de proceder, & commettre pluſieurs cruautez & iniuſtice.

6. L'on peut à ceſt exemple y adiouſter celuy de Iean de Putzé(duquel nous auons ja parlé) lequel mania quelque temps les affaires & les finances, ſouz l'Empereur Manuel auec beaucoup d'integrité, ce qui faiſoit que l'on ſupportoit ſon orgueil & brutale façon de proceder, plus doucement. Mais en fin il ſe reſolut, à ce que dit Nicetas,

de s'enrichir & faire comme les autres, conuiant ses amis d'en faire de mesme: ce que ceux-cy ont fait par corruption, d'autres plus gens de bien qu'eux ont esté contraints de le laisser faire aux autres de peur de se perdre, en s'efforçant de l'empescher.

7. Aristides iuste & d'effet & de surnõ, estant cõmis à la sur-intendance des finances d'Athenes, s'y voulut porter au cõmencement en homme de bien, & empescher de dérober ceux qui estoiẽt sous luy, incõtinẽt il fut accusé d'estre le plus grand voleur & le plus larron qui fut iamais entré en ceste charge: & à grand'peine peust il esuiter d'estre condamné. Ayant toutesfois en fin esté absouz, & continué en sa charge pour quelque tẽps, il resolut de s'y comporter comme les autres auoient fait deuãt luy, laissant desrober ceux qui auoient coustume de ce faire, & lors il se trouua fort homme de bien au dire de tous.

8. Il en est de mesme en la plus part des Cours des Princes, ou par la malice de ceux qui gouuernent, lesquels n'y veulent voir de plus gens de bien qu'eux: ou pour la nonchalance & stupidité du Prince mesme. Il est difficille à vn homme de bien, de se maintenir longuement tel.

9. Toutesfois celuy qui est poussé à ceste

sorte de vie, ou de la necessité de sa condition, ou par la grandeur de sa maison, ou par la dignité de sa charge, ou appellé par le Prince, ou par le desir de seruir son pays, ou ses amis: peut à mon aduis, encore qu'il soit homme de bien: y viure, ou au moins patienter pour quelque tẽps, & selon les rencontres, y profiter non seulement pour soy, mais aussi pour autruy.

10. Ie dis en la Cour des Princes les plus fascheux, y ayant beaucoup moins de difficulté de viure en la Cour d'vn prince sage, qui faict estat de la preud'homie.

11. Et comme plusieurs ont autresfois conseillé aux gens de bien de poursuiure le maniement des charges publicques, non seulement pour procurer le bien de leurs pays, mais aussi pour empescher que les meschans ne les occupent: aussi crois-ie que pour les mesmes considerations ils doiuent desirer approcher pres d'vn Tyran, ou d'vn Prince voluptueux, & rabattre tant qu'en eux sera les mauuais & pernicieux desseins du Prince sinon directement & ouuertemẽt, au moins indirectement & soubs-main, soit en les differant, ou y opposant des difficultez, soit en faisant ouuerture de quelques autres expediens plus doux & plausibles.

13. Burrus & Senecque. deux sages Courtisans, & qui selon le temps estoient estimez des plus gens de bien, ayant esté ordonnez pour esleuer la ieunesse de Neron, recognoissans que ce naturel ne pouuoit estre rangé au bien, mais estoit du tout enclin à lubricité, en danger de causer és familles de Rome, plusieurs adulteres & scandales, se resoulurent de luy bailler, pour assouuir ceste lubricité vne affranchie, qui retint vn temps sa fureur, couurant ses amours soubs la poursuitte qu'ils faisoient faire par vn des amis de Senecque nommé Annæus Serenus soubs le nom duquel Neron faisoit des presens à ceste femme.

Ainsi l'homme de bien ne pouuant empescher les debauches, desordres, ou mauuais desseins de son maistre. il les diuertira doucement en endroict ou ils facent moins de mal pour autruy & pour sa reputation.

Chap. VI.

Ne s'opiniastre inutilement contre la volonté du Prince, & ne se laisser aller à vne vile seruitude. 2. & des exemples sur cette consideration. 3. l'homme de bien plus propre pour seruir vn Prince quelque mechant qu'il soit, le seruira en fin, plustost que le mechant. 4. conseil aux Princes de leur seruir plustost de gens de bien, que des mechans. La Cour meslée plus de mal que de bien. 5. les mechans plus en credit vers les Princes. 6. exemples sur ce. 7. paroistre plus homme de bien en comparaison d'vn plus mechant, exemple d'Auguste & de Tybere. 8. conseil de ne parler trop librement aux Princes. 9. exemples sur ce.

MAis quelqu'vn dira qu'il aduiẽt peu souuent qu'vn Tyrã ou Prince desbauché appelle pres de soy vn hõme de biẽ. Il est rare certes qu'il face ce choix, mais si diray ie qu'il se treuue peu de Cours de Princes si abandonnées, qu'il ne s'y en rencõtre quelqu'vn: & s'il n'y est appellé par le Prince, il y aura peut-estre esté cõuié du desir de seruir les gens bien, & de balancer le pouuoir des meschans, s'aydant des moins mauuais, ou attaché d'affectiõ, de familiarité, de conuersation auec quelque grand, s'y sera entretenũ en ne s'opiniastrant contre la violente

inclination du prince, & ne se laissant aussi aller tellemẽt à vne vile & abjecte seruitude, qu'il participe à ses meschancetez & tyrannies, imitant en cela Lepidus soubs Tybere, que Tacite represente pour vn homme de bien & vn sage Courtisan.

2, Le mesme Tacite fait cas de deux autres Labeo & Capito, desquels le premier maintint discrettement sa liberté en la Cour, & en estoit prisé de tous : & le dernier se rendit aggreable au Prince par son obeyssance.

3, I'aduouë que l'homme de bien aura beaucoup plus de peine qu'vn meschant homme, mais aussi aura-il plus d'honneur & de contentement en son ame, & s'il se gouuerne sagement en ne se buttant contre le Prince en chose qu'il voit ne pouuoir changer, ie peus dire qu'en fin quelque meschant que soit le Prince, il le cherira & fauorisera plus que les meschans, entre lesquels rarement se trouue autant de fidelité qu'il en faut pour seruir vn Maistre, & que l'on en peut esperer d'vn homme de bien.

4. Aussi est-ce le conseil de Saluste à Iules Cesar, & de Mecœnas à Auguste de se seruir principalement de gens de bien, qui sont plus retenus par l'honneur, & par la con-

ſcience d'entreprendre choſe qui ſoit contre le deuoir, que les méchans, leſquels n'ont autre bride que la crainte du chaſtiment & leur impuiſſance.

5. La Cour toutesfois eſtant meſlée plus de mal que de bien, le nombre de ces derniers eſt touſiours plus grand que des autres, & ſeruent aux mauuais Princes à deux choſes: l'vne pour les flatter, & executer leurs méchancetez, à quoy ils ſe rendent d'autant plus obeyſſans qu'il y a plus de priſe ſur eux: l'autre pour les faire paroiſtre plus gens de bien entre plus méchans qu'eux, & y a d'autres Princes, qui pour la conformité de mœurs croyent eſtre plus aſſeurez parmy telle ſorte de gens.

6. Denys Tyran de Syracuſe eſtant requis de chaſſer vn meſchant homme qui eſtoit prez de luy, & eſtoit hay de tous, reſpondit, qu'il le retenoit afin de n'eſtre le plus hay de toute ſa Cour.

7. C'eſt la couſtume de ceux qui recognoiſſent en eux quelques defaux: de ſe faire valoir pas la comparaiſon d'autres qui valent encores moins: d'ou vient ceſte autre ruze de Cour: de ſubſtituer en ſa place vn moindre que ſoy, pour releuer ſes deportemens par ceux de ſon ſucceſſeur, & dit-on

qu'Auguste eut ce dessein en eslisant Tybere pour son successeur, & Tibere pareillement en laissant l'Empire à Caligula,

8. Mais il faut sur tout qu'en parlant l'homme de bien se gouuerne accortement. Car les mauuais Princes peu souuent trouuent bon qu'vn de ceste qualité leur parle librement, & Platon se trouua mal d'en auoir ainsi voulu vser enuers le mesme Denis Prince de Syracuse, ayant esté par luy remis entre les mains d'vn maistre de nauire pour le vendre en Candie, à cause de sa liberté de parler: d'ou apres il fut rachepté par quelques Philosophes qui luy donnerent pour leçon vne autrefois, ou de ne point hanter les Princes, ou d'apprendre à parler à leur gré.

9. Vn semblable conseil fut donné par Aristote à Callisthenes son parent, lequel suiuoit la Cour d'Alexandre, & de parler rarement & au gré de celuy qui auoit pouruoir sur la vie.

Chap. VII.

De la flatterie, qu'elle est aggreable aux Princes, & principalement celle qui a quelque chose de libre. 2. du trop flatter, conseil de Plutarque & d'Eschines là dessus. 3. exemples sur ce subiet. 4. le premier qui vsa de flatterie libre. 5. autre exemple de la mesme flatterie. 6. aduis sur icelle, & en quelles choses il s'en faut seruir.

IL n'y a remede, il faut quelquesfois se laisser aller à la flatterie pour gaigner aduantage sur ces esprits-là, mais non pas à toute sorte de flatterie. Car ceste basse & humble façon de flatter, a despleu mesmes à Tybere, qui sortant du Senat souuent s'est plaint de voir les Senateurs si lasches, & si disposez à la seruitude.

2. Et quelquesfois le trop flatter nuyt autant que si l'on n'en vsoit point du tout. Car celuy que l'on flatte ainsi, entre le plus souuent en opinion, que l'on le veut tromper. Il faut (ce disent Eschines & Plutarque) qu'il y ait quelque pointe & quelque chose de libre en apparence meslé parmy la flatterie : non seulement pour persuader au Prince, que nous croyons ce que nous disons : mais aussi pour le faire croire aux au-

tres, & maintenir dauantage nostre reputation.

3. Crœsus ayant esté Roy, monstra qu'il cognoissoit en cela les appetits des Roys, & ce qui leur pouuoit plus agréer, ou desplaire. Car vn iour que Cambyses Roy de Perse demandoit à ceux qui estoient autour de luy, quels ils l'estimoient en comparaison de son pere Cyrus, tous luy dirent qu'il estoit beaucoup plus grand Roy, ayant adiousté l'Ægypte & le commandement de la mer à ce que son Pere luy auoit laissé. Mais quand se vint à Crœsus à dire son aduis, il dit qu'il le trouuoit beaucoup inferieur à son Pere Cyrus, pource qu'il n'auoit encores point fait de fils qui luy ressemblast: & ceste response (dit Herodote) satisfist dauantage la vanité de ce Prince que la premiere, pource qu'elle sembloit plus libre.

4. Valerius Messala commença le premier d'vser de ceste façon de flatter enuers Tibere, quand il fut d'auis de luy renoueller le serment de fidelité tous les ans:& que Tibere s'enquist sur le champ, si c'estoit de son commandement qu'il disoit cela: Lors il respondit asseurément, que non, & qu'és affaires qui concernoiét l'Estat, il ne se seruiroit de l'aduis d'autruy, mais diroit franchement

tousiours ce qui luy en sembleroit, mesmes quand l'on s'en deuroit offencer. Et de toutes les flatteries, à ce que dit Tacite, il ne restoit plus que celle-cy à practiquer.

5. Depuis Ateius Capito en vsa d'vne semblable, lors que Tibere deffendit de faire le procés à Annius Cheualier Romain accusé d'vser indifferemment de l'image du Prince en sa vaisselle d'argent. Car lors Ateius s'opposa ouuertemẽt à ceste deffence, comme contraire à la liberté & authorité du Senat, duquel il disoit que Tibere ne deuoit retrancher le pouuoir, ains le laisser deliberer sur cela, pour punir vne telle meschãceté: Qu'il luy estoit bien permis de pardõner ses injures, mais non celles qui estoient faictes à l'Estat.

9. L'on pourroit recueillir d'autres exemples, mais ceux-cy suffiront, aduertissant ceux qui seront contraints de se seruir de telles flatteries, de ne les employer au dommage, ny du public, ny du particulier; mais se contenter de les practiquer pour satisfaire à la vanité du Prince.

Chap. VIII.

Troisiesme chef de cette partie. Ne faut se mesler de donner conseil à vn Prince altier, comment les Princes demandent conseil pour faire approuuer leur aduis. Aucunefois pour sonder les volontez & opinions de leurs Conseillers, exemples sur ce subiect. 2. plusieurs propositions se font par les Princes plustost pour les faire approuuer, que pour en deliberer ensembles exemples à ce propos. 4. auant que de donner conseil faut recognoistre l'intention du Prince, & comment il se faut comporter auec vn Prince fascheux qui demande conseil. 6. 7. auantages du Conseiller, quand à son Prince reussira tout autrement qu'il ne l'auoit conseillé. 8. ès choses illicites le meilleur est de differer peur donner conseil. 9. exemple sur ce. 10. comment se doit faire la pratique de l'exemple proposé.

NOn plus faut-il se mesler de donner conseil à vn Prince altier, encores qu'il le demande, si l'on s'en peut excuser. Car tels Princes demandent ordinairement conseil en la mesme façon que Xerxes, voulant passer en Grece pour y faire la guerre, le demanda aux Princes de l'Asie qu'il auoit assemblez souz pretexte d'en deliberer. Pour n'estre veu, leur dit-il, faire ceste entreprise de ma teste seule, ie vous ay conuoquez icy, souuenez-vous toutesfois que

vous deuez plustost obeir, que la mettre en deliberation. Cambyses, qui regna auparauant luy sur les Perses, ayant resolu de se marier à sa sœur, demanda à son conseil s'il y auoit quelque loy en Perse qui deffendist à vn Roy d'espouser sa sœur. Le conseil recognoissant que ce Prince ne leur faisoit ceste demande pour estre resolu de ce qu'il deuoit faire, mais pour descouurir s'ils approuuoient ce mariage, luy fit responce, qu'il n'y auoit point de loy qui le permist, mais bien y en auoit-il vne qui permettoit au Roy de faire ce qu'il trouuoit bon.

Ainsi faut-il iuger & de l'humeur du Prince, & de la qualité de l'affaire, si l'on doit mettre en deliberation la chose de laquelle il faict semblant de demander conseil.

2. Du temps de nos Peres vn bien inferieur à ceste qualité de Roy, mais qui auoit pouuoir de Vice-Roy en Espagne, fit cognoistre aux plus grands du pays, que tout ce que l'on proposoit és conseils & és assemblées, ne deuoit estre mis en deliberation. Apres la mort du Roy Ferdinand, Charles d'Austriche estant en Flandres, fut conseillé par le Pape, & l'Empereur Maximilian, de prendre le tiltre de Roy d'Espagne; encores

que Ieanne sa mere fille de Ferdinand fust en vie, pource qu'elle estoit peu capable de commander, à cause de son indisposition. Pour faire approuuer ceste qualité l'on assembla les principaux du Royaume, deuant lesquels le Cardinal Ximenes feit deduire les raisons par lesquelles ceste nouueauté se pouuoit soustenir : mais ces Seigneurs plus jaloux des formes ordinaires, & de l'honneur de celle qui estoit leur Reyne, que bons Courtisans à l'endroit de celuy auquel apres elle le Royaume deuoit paruenir, y contredirent ouuertement. Ce qui feit leuer le Cardinal Ximenes du lieu ou il estoit assis, & leur dire en colere, qu'il s'agissoit d'vne chose laquelle il ne falloit reuoquer en doubte, & n'auoit besoin de leur aduis, n'estant necessaire le consentement des subjects pour authoriser vn Roy en son Estat : Mais qu'il les auoit conuoquez pour leur bien & leur aduantage, duquel il auoit esté tousiours soigneux, afin qu'en approuuant ceste qualité, ils gaignassent par cest office les bõnes graces de leur Prince. Mais puis qu'ils s'attribuoient par droit ce que par courtoisie l'on auoit requis d'eux, il estoit resolu promptement de le faire proclamer Roy à Madril, afin que les autres

villes suiuissent cest exemple.

3. Ce n'est pas seulement en semblables occasions que les Princes en vsent ainsi, mais presque en toutes : & peu souuent demandent-ils conseil que pour faire approuuer leur resolution, ou pour sonder la volonté de ceux ausquels ils font semblant de se vouloir conseiller, & ainsi en vsoit ordinairement Tibere en vers le Senat de Rome.

4. Le Courtisan donc taschera de recognoistre l'intention du Prince, fuyant de s'engager à vn conseil qui puisse estre mal reçeu.

5. C'est pourquoy doubtant de la volonté de son Maistre il fera semblant d'examiner l'affaire qui luy sera proposee, luy representant les raisons de part & d'autre, desquelles (s'il peut) il luy laissera faire le choix sans rien conclure. Car si le Prince n'est du tout resolu, voyant les raisons contraires à son dessein estre plus fortes, il changera aysemẽt d'opinion.

6. Et ceste mauuaise honte (qui retient souuent les grands de changer leurs resolutions, craignans de se monstrer par là inferieurs à ceux qui les conseillent) ne le retiendra, pource que l'on n'aura en cela rien dict par resolution. Et le Courtisan par mesme moyen se garantira d'vn reproche qui luy

feroit faict, si son aduis ayant esté suiuy, il aduenoit quelque chose contre la volonté de son Maistre.

7. Que si le Prince suiuant ce qu'il a premierement resolu ne rencontre selon son desir, le Courtisan aura cest aduantage d'auoir preueu & remonstré à son Prince le mal qu'il pouuoit esuiter, pesant bien les raisons qu'il luy auoit mises en auant.

8. Mais ou l'on seroit pressé du Prince de luy donner quelque resolution en choses illicites, il faut ou trouuer moyen de la differer, ou bien le prier d'appeller vn tiers pour mettre cest affaire en deliberation, afin qu'estant meurement pesé il s'y prenne vne resolution conuenable à sa dignité & seureté.

9. Du premier moyen se seruit Burrus la premiere fois que Neron se resolut de faire mourir sa mere, s'offrant luy-mesme pour l'execution de ce parricide, s'il se trouuoit qu'elle eust attenté ce dont on l'accusoit: remonstrant qu'auant que s'en estre bien esclaircy, il ne deuoit condamner sa mere, & se rendre plus prompt à la faire punir qu'il ne feroit vn particulier, auquel il permettoit tousiours de se deffendre contre telles accusations. Le temps que

l'on

l'on employa à s'informer & esclaircir de ce faict, ralentit la colere de Neron, & r'asseura ses deffiances, & ainsi par ce delay Burrhus pour ce coup detourna l'effect de ceste impie resolution.

10. Mais cecy ne se doit pas pratiquer en toutes sortes d'affaire, ains rarement, & en celles seulement qui sont les plus douteuses. Et dauantage il faut considerer enuers quels Princes l'on se veut seruir de ces delays.

Car aucuns sont tellement prompts & ennemys des longueurs & difficultez, que ceux qui se seruent de ces moyens trop souuent, en sont ordinairement disgraciez.

O

CHAP. IX.

Remedes à la promptitude du Prince sur le delay de donner conseil, à sçauoir d'estre abondant en expediens. 2. les Princes demandent plustost conseil des moyens de venir à bout de leurs intentions, que de ce qui est expedient de faire. 3. consideration sur les moyens qui sont pris de la longueur du temps. 4. sur la brieueté du temps. 5. quels expediens le Prince choisit plus souuent, considerations sur la largueur & brieueté, sur la difficulté. Ensemble aduis de l'autheur sur iceux le plus salutaire au Prince. 6. faut rejecter l'execution d'vne mechanceté, plustost sur quelque mechant homme, que s'en charger. 7. exemples de Burrhus, & d'Anicetus sur ce propos. 8. iugement de l'Autheur sur ces exemples. 9. aduis pour detourner les mauuaises volontez du Prince. 10. y employer les douces & respectueuses remonstrances, & les considerations sur icelles. 11. comme faire quelque conte qui serue. 12. considerations sur cest aduis, auec les exemples de Tibere & de Domitian à ce subject. 13. autres moyens & aduis, de ne choquer le Prince en ses mauuaises volontez, d'ou ils se prendront. 4. remede pour combattre les passions du Prince sur sa mauuaise volonté, & ce qu'il luy faut opposer.

C'Est pourquoy auec tels Princes, il faut estre riche & abondant en expediens, & ne demeurer point court, si faire se peut 2. Or comme le plus souuent ils ne deman-

dent pas aduis de ce qu'il faut faire, mais par quels moyens ils peuuent venir à bout de leur intention: és choses que nous iugeons estre contre la raison & le deuoir, nous deuons rechercher & proposer les moyens les plus longs, ou comme les plus faciles, ou comme les plus iustes, ou comme les plus seurs: les plus courts, estans ordinairement accompagnez de beaucoup de difficultez, & d'inconueniens, par lesquels l'on les peut combattre.

3. Il est certain que le Prince, lequel n'a autre but que de venir à bout de son dessein, choisira tousiours les plus faciles, plus specieux, & plus asseurés, encores qu'ils soient plus longs, s'il n'est emporté d'vne grande impatience. Et quand bien cela seroit encores n'aura-il subjet de blasmer celuy qui luy proposera les moyens plus longs, qui peuuent estre excusez, ou sur la circonspection de celuy qui les met en auant, ou sur le desir qu'il a de satisfaire à la volonté de son maistre, auec plus de seureté & facilité.

4. Que si d'auenture il se rencontre quelque difficulté aux moyens plus courts que le Prince aura choisi, la prudence de celuy qui en aura proposé d'autres paroistra plus grande: & s'il choisit le plus long chemin

pour paruenir à ses desseins, plusieurs choses pourront auenir, ou qui refroidiront le Prince de les poursuyure, ou qui luy en feront iuger l'impossibilité, ou l'inconuenient.

5. Ou toutesfois l'on verroit le Prince resolu à suyure en telles choses des moyens qui en leur commencement porteroient leur difficulté, ou impossibilité, comme il ne faut les luy conseiller, aussi auec vn silence plein de respect, il le faut laisser faire, de peur que le voulant dissuader il n'en cherche d'autres plus faciles pour effectuer sa mauuaise volonté, laquelle il pourra perdre y recognoissant de l'empeschement des le commencement.

6. Mais il aduient quelquefois que l'impatience du Prince, le porte à commander l'execution de ses mauuaises volontez à vn homme de bien: enquoy il n'y a personne pour habile qu'elle soit, laquelle ne se trouue bien empeschée : mesmement si par l'estat & condition de l'affaire, l'on ne trouue moyẽ de s'en excuser, ou reietter ceste charge pour en estrener vn autre : comme Burrhus fit lors que Neron estoit en peine comment il feroit mourir sa mere, apres qu'il eut entendu qu'elle estoit eschappée du simulé

naufrage, soubs pretexte duquel il pensoit s'en deffaire, iugeant bien que ceste femme vindicatiue & cruelle ne luy pardonneroit iamais cest attentat.

7. Burrhus & Seneque (à ce que dit Tacite) furent long-temps à s'entregarder sans dire mot. En fin Seneque voyant l'inquietude de ce Prince, demenda tout haut à Burrhus s'il n'estimoit pas que les soldats de la garde peussent faire cest office. Burrhus ne voulant soüiller ny ses mains, ny celles de ses soldats, respondit, qu'il n'estimoit pas qu'ils le voulussent faire, aymans trop la maison & le sang des Cæsars, duquel estoit descenduë Agrippine, & qu'Anicetus qui auoit entrepris cest'affaire, la deuoit paracheuer, & ainsi s'excusa de commettre ce parricide.

8. I'auouë que ce n'est pas œuure de charité de rejetter sur autruy telles commissions, mais vaut mieux en telles occurrences qu'vn homme de bien les laisse à gens de la condition d'Anicetus, que de s'en soüiller.

9. Le plus seur est si l'on peut preuoir ces mauuaises volontez auant qu'elles soient nées, ou qu'elles ayent pris racine en l'esprit du Prince, de les destourner.

10. Plusieurs à cela ont employé les douces

remonstrances & des paroles (comme Parysatis disoit) de soye, mais faut que ceux qui l'entreprennent ayent grand credit, & qu'ils trouuent vn Prince plus capable de raison que de suyure ses inclinations, Chose rare, & si quelques-vns se sont trouuez en ceste veine, ça esté pour vne action ou deux & non pas toutiours

11. I'approuue vn moyen que quelques-vns ont tenu, lesquels ayans & viuacité d'esprit, & grace pour bien faire vn conte, & s'estans donnez ceste priuauté enuers le Prince, sans diminuer en rien le respect qu'ils luy doiuent, ont sçeu si à propos mettre en auant quelque conte, approchant de ce à quoy le Prince se pouuoit porter, qu'ils luy en ont faict cognoistre le danger, le mal, & la consequence soubs d'autres noms, & d'autre pretextes.

12. Mais en ceste façon de proceder outre la viuacité d'esprit & grace necessaire en celuy qui s'en sert; il faut prendre garde que le Prince n'entre en opinion que le conte soit faict pour luy, & à dessein, comme Tybere s'imagina que la Tragedie composée par Scaurus, intitulée Atreus, auoit esté faicte pour luy reprocher ses fratricides, Et Domitian celle de Paris & Oenone, com-

posee par Heluidius, pour blâmer son diuorce. Mais faudra couler le conte parmy plusieurs autres choses esloignees de l'inclination du Prince, & le faire tomber à propos, l'inculcant non serieusement, mais plustost par vne forme de repetition nonchalante. Car outre que la grace peut reueiller le Prince à entrer en consideration de ce qui se dict, estant dit en apparence sans dessein, il le prend mieux, & en faict mieux son proffit.

13. L'on peut s'auiser d'autres moyens pour ne point choquer inutilement les mauuaises volontes des Princes, & ne les point ayder malicieusement : lesquels peuuent estre pris des subiects qui se presentent, ou de la rencôtre d'autres affaires ou du temps, ou des personnes qui sont autour du Prince.

14. Mais si nous sommes contraints de combatre quelqu'vne de ses passions, il faut y opposer celle, à laquelle il se trouue autant porté, qu'à celle que nous voulons combattre: & faire apparoistre que tout ce que nous disons procede & faict part du respect & de l'obeyssance que nous luy deuons comme faisoit Mucianus à l'endroit de Domitian pour le contenir en deuoir, & empescher qu'il ne se ioignist auec Cerialis.

CHAP. X.

Considerations sur l'humeur du Prince, raportées à 4. 2. moeurs & conditions du Prince colere. 3. moyens de se gouuerner auec telle humeur; les Princes sont lions apprivoisez. 4. moeurs & façons de faire du Prince sanguin. 5. moyens de se gouuerner auec celuy de cette humeur. 6. ceux proprement qui s'accommodent auec les Princes sanguins. 7. moeurs du Prince melancholique. 8. comment se gouuerner auec cette humeur. 9. humeur facheuse, chagrine, & de ses autres imperfections. 10. moeurs du Prince flegmatique. 11. moyens de se gouuerner auec cette humeur.

OR pour cela il sert grandement de considerer l'humeur du Prince, laquelle ne differe pas beaucoup de celle du commun des hommes; sinon que comme les Princes sont plus puissans en toute autre chose, ils sont aussi plus impuissants à modererleurs passions, & leur humeurs estans plus violentes & moins retenuës par la raison.

2. Ainsi donc le colere sera promp t en toutes ses actions, superbe & orgueilleux, desirant que tout flechissé sous ses commandemens, ennemy de la moindre desobeyssance, impatient en l'execution de ses entre-

prises, precipité en ses conseils, & peu soucieux de prendre aduis d'autruy, si ce n'est pour trouuer quelqu'vn qui se joigne au sien, & prenne en main l'execution de ses volontez; iniurieux, offensant legerement, mais prompt à reuenir à soy, pourueu que l'on ne face contenance de se souuenir de l'offence qu'il a faicte, autrement il se rend vindicatif, & hayt perpetuellement celuy qu'il a offencé.

3. Pres d'vne telle humeur il faut que le Courtisan ayt tousiours l'œil & l'oreille ouuerte, & vn pied, comme l'on dict, en l'air pour voir, entendre, dire & faire ce que le Prince desirera sans replique, remise, ny difficulté, de peur de faire croire à son maistre, qu'il s'estime plus sage que luy: se rendant humble & obeyssant à toutes sortes de commandemens, bien qu'au dessous de sa dignité, patient à supporter les iniures, & prompt à les oublier, redoublant ses seruices, & son obeyssance, apres en auoir esté offensé, ne ramanteuant iamais ses seruices de peur d'estre veu les reprocher, mais en les continuãt resueiller la gratitude, & recognoissance en l'esprit du Prince, aux grandes & extremes coleres duquel il doit fuyr de se rencontrer.

Car lors toutes choses desplaisent, & ceux mesmes que l'on ayme le plus, ne peuuent faire ne dire chose qui soit agreable à celuy qui est en colere. Les Princes de ceste humeur interpretent toute familiarité à mespris, de façon qu'encores qu'eux mesmes nous y attirent, nous ne deuons nous y engager, ains traicter auec eux en grand respect & humilité. Ce sont lions appriuoisez pour vn temps, lesquels en fin deuorent celuy qui pense les bien cognoistre & les gouuerner.

4. Le sanguin est ordinairement de naturel joyeux, aymant les plaisirs, les passe-temps, & les gausseries, ennemy de tristesse & de melancholie, fuyant les affaires fascheuses & espineuses, & les querelles, desireux de paix, laissant volontiers la disposition des affaires à ceux qui sont sous luy, & s'en rapportant à eux, aymant ceux qui l'en deschargent sans donner subiect de plaintes, qu'il entend mal volontiers. Est courtois gratieux, & difficilement se met à faire iniure à quelqu'vn, ou s'il la faict, ce sera plustost de parole qu'autrement, & oublie aussi volontiers celles que l'on luy faict, que celles qu'il faict, se plaist à faire plaisir, & est ordinairement liberal.

5. Auec telle sorte de Princes il ne se faut mettre sur le serieux que le moins que faire se pourra gardant neantmoins le respect que l'on leur doit: & ceux qui auront les plus graues & importantes affaires de leur estat à manier, ne se doiuent representer à eux qu'ils ne soient appellez, ou qu'ils ne soient au moins asseurez de ne les trouuer joüans, ou prenans leur passe-temps. Car outre qu'ils interrompent le Prince en ce qui luy plaist le plus, il a honte que telles gens le surprennēt en ses res-joüyssances, estimant qu'en leur cœur ils ne les approuuent pas.

Vn iour que Philippe Roy de Macedoine ioüoit au dez, l'on luy vint dire qu'Antipater estoit à la porte de sa chambre, qui vouloit parler à luy; incontinent tout troublé & fasché il ietta le tablier sur vn lict ayant honte qu'Antipater le trouuast ioüant.

Comme donc ceux-cy ont vn grand aduantage au maniment des affaires, le Prince s'en rapportant du tout à eux: aussi ont-ils vn grand desauantage pour approcher & se familiariser auec luy qui fuit ces humeurs serieuses comme du tout contraires à son naturel.

6. Mais ceux qui se rencontrent d'humeur iouale, & capables de faire affaires tout

ensemble, reussissent ordinairement pres de tels Princes : pourueu qu'estans hors d'aupres du Prince, ils gardent la grauité bienseante à leur dignité, car cela n'estant pas, ils se font mespriser, du mespris naist la hardiesse de se plaindre sous d'autres pretextes empruntez: & ces plaintes venuës à l'oreille du Prince, font qu'il se resout pour les appaiser de reculer celuy qui en a donné subject.

7. Le Prince melancolique est lent & tardif en ses resolutions, songeard, deffiant soupçonneux, ingenieux, & le plus souuent malicieux, de peu de paroles lesquelles il met en auant le plus souuent à dessein pour sonder ceux qui l'approchent, les rendant ambiguës & à double entente, mesme és affaires plus espineuses, (comme nous auons dict que faisoit Tybere) secret & dissimulé, opiniastre ennemy de gausserie & de priuauté, retiré & aymant la solitude, peu accostable & communicatif, n'affectionnant que peu de gens & encores froidement, hayssant aysement auec peu de subjet, à cause de la desfiance qui l'accompagne tousiours, auaricieux, & qui craint que terre ne luy faille, autant ennemy de ceux qu'il a offensez, comme de ceux qui l'ont offensé, vindicatif &

irreconciliable, & en la reconciliation duquel il ne se faut pas beaucoup fier.

8. Auec ceste humeur il faut marcher la bride en la main, estre fort retenu, peser tout ce que l'on dit, ne dire rien qui ne serue, & que l'on ne iuge deuoir estre biẽ receu, & le plus seur est de ne faire gueres de feste, ne point parler si l'on n'est enquis, en tous ses deportemens apporter vn grãd respect, & circonspection, euiter cõtradiction, ne presser trop ceste humeur en ses resolutions, de peur que la melãcholie s'enflammant passe en colere, & la colere en hayne: se garder de l'importuner en demandes, desquelles l'on puisse estre refusé. Car outre qu'il est tousiours dangereux d'accoustumer le Prince à nous refuser, le malancolique estant speculatif, tient le refus pour offensé qu'il vous a faicte, & croyant que vous vous en tenez offensé, & estes deuenu son ennemy, il faut faire apres des miracles pour luy oster ceste opinion. Car comme il n'oublie point les iniures, il croit aussi que vous n'auez oublié le refus qu'il vous a faict.

9. Bref ceste humeur est la plus chagrine, fascheuse & inegale de toutes, pour la diuersité, & estrangeté des objects qu'elle produict : en l'imagination, & pource

y a-il plus de peine à se bien gouuerner auec telles personnes.

10. Le flegmatique a la pesanteur & tardiueté du malancholique, mais il n'a ny l'esprit, ny la malice, ny la deffiance du mal. La froideur qui luy glace le cœur, luy donne vne deffiance plustost de soy-mesme que d'autruy, vne crainte d'entreprendre & de ne venir pas à bout, & le plus souuent pour en ignorer les moyens, vne irresolution en ses conseils, vne timidité en l'execution, & vne stupidité en ses conceptions; hayssant sans beaucoup d'aigreur, & aymant sans beaucoup d'ardeur & de vehemence.

11. Aupres de telles gens les esprits actifs, courageux, & inuentifs sont propres pour rechauffer ceste humeur froide. Car le Prince recognoissant le deffaut qui est en luy par les difficultez qui se presentent en son esprit; lesquelles il peut resoudre de soy-mesme; s'il trouue quelqu'vn qui luy donne des moyens de venir à bout de ce qu'il a pensé impossible, il l'ayme & l'admire, & entre en opinion que ceste personne luy est necessaire: de façon que souuent ceste faueur, comme estant fondée sur le besoin, dure plus long-temps qu'aucune autre. Ce que le Courtisan recognoissant: il se doit

euertuer de faire reuſſir les affaires que ſon Maiſtre iuge les plus impoſſibles, & empeſcher s'il peut qu'vn plus ſubtil que luy ne s'en entremette, & ne laiſſer pour ceſt effect la Cour de loing. Car quand vn autre eſt recogneu plus propre que nous en vne charge, l'on nous tient moins neceſſaires : & quand l'on a accouſtumé de ſe paſſer d'vn homme pour vn temps, quelquesfois l'on s'en paſſe pour touſiours.

Cecy n'a pas beſoin de grande leçon eſtant vne des ruzes plus communes en la Cour, practiquée par ceux qui ſont dans les affaires, de n'y appeller que ceux qui leur ſont inferieurs de beaucoup & de qualité, & de ſuffiſance : afin de ſe donner luſtre, & euiter le danger d'eſtre deſarçonnez, ſi le Prince en trouuoit quelqu'vn plus à ſon gouſt. Ioinct auſſi que telles gens ſont plus capables de faire vn mauuais coup, ou couurir quelque corruption à l'appetit de ceux qui les auancent, que ne ſeroit vn hõme d'autre condition.

20 De ces quatre humeurs ſont compoſez les Princes (comme nous auons dict) auſſi bien que les autres hommes, & ſont enclins en l'vne ou l'autre de ſes façons de faire, ſelon le degré de l'humeur qui domine le plus en eux.

CHAP. XIX.

Ne faut tousiours s'arrester à l'humeur du Prince, laquelle change, selon l'aage, les affaires, la conuersation, & autres incidens. 2. autre est le Prince en tẽps de guerre, autre en temps de paix. 3. subjet à changer son inclination, & porter ailleurs son affection. 4. exemples sur ce subjet. 5. l'occasion de ses changements. 6. l'humeur de Triphon raportée sur ce propos. 7. autre exemple d'Agamemnon dans Euripide. 8. d'où viennent les ordinaires defauts des Princes. 9. la puissance ensorcelle fort souuent les esprits. 10. exemples sur ce subjet des Sages de Grece. 11. 12. des Pytagoriciens fort notables.

IL n'en faut pas toutesfois faire vn iugement perpetuel. Car comme l'humeur change selon l'aage, les affaires, la conuersation : ainsi les façons de proceder changeront, & pareillement les inclinations des Princes.

2. En temps de guerre nous verrons vn Prince affectionner & caresser les Capitaines, & gens de guerre, desquels en temps de paix le besoin estans passé, il ne tiendra pas beaucoup de conte. Et changeant son inclination pour la porter aux plaisirs ou quelque autre pasion, il portera son affe-

ction

ction à fauoriser les ministres qui le secõderont en cela.

3. Autre fut Tybere sous Auguste, autre durant la vie de Germanicus & Drusus, autre pendant la vie de Liuia sa Mere, autre du temps qu'il aymoit ou craignoit Sejan, & autre apres qu'ils s'en fut desfaict. Selon le dire de Passienus l'on ne veit iamais vn meilleur seruiteur que Caligula du temps de Tybere, ny vn pire maistre lors qu'il fut venu à l'estat.

4. Plutarque parlant des changemens de mœurs de Marius & de Sylla, fait doute si c'estoit la fortune qui changeast ainsi leur naturel, ou qui découurist seulement celuy qui estoit auparauant caché pour certains respects.

5. Ce n'est pas, pour vray dire, en la pluspart de telles gens que le naturel change, mais celuy qui estoit retenu par la crainte se descouure tel qu'il est quand il ne craint plus rien, comme Leontius disoit de Zenon. C'est le serpẽt du Paysan, qui transi de froid ne peut nuire, mais reschauffé commence à vomir son venin.

9. Tryphon, à ce que dict Iosephe, porta long temps le masque d'hõme de bien, tant qu'il vescut comme particulier, afin de se

concilier la volonté du peuple : mais ayant esté faict Roy, il leua entierement le masque, & monstra à descouuert ce qu'il auoit tousiours esté.

7. Euripide fait faire vn reproche à Agamẽnon peu dissemblable, qui d'humble qu'il estoit & accostable auant que d'estre esleu chef general des Grecs, se rendit apres ennemy de ses amis, de difficile accez, & se renferma dans sa maison. Et adiouste ce Poëte, qu'vn homme de bien maniant vne grande charge ne doit point changer de façons de faire. Enseignement peu, ou pour mieux dire, point du tout practiqué, si ce n'a estè par Pollion, cõme l'escrit Seneque.

8. Mais les plus grands & plus ordinaires defaux des Princes viennent de la presomption, qui le plus souuent accompagne la puissance, laquelle les rend difficiles à receuoir conseil : leur faisant croire que comme ils sont superieurs en pouuoir à leurs subiects, ils le sont aussi en suffisance. Et aucuns croyent iusques là, qu'ils ne se peuuent assubjectir aux loix & à la raison, sans diminution de leur authorité. Que s'ils ne peuuent tout ce qu'ils veulent, ils ne sont plus souuerains ? que ce seroit se raualer, & n'estre pas plus que le commun de se reigler à faire

seulement ce qui est permis au commun: pour lequel ils pensent que les reigles de pieté, honneur & iustice ont esté dressées, & non pour eux.

9. Si ces opinions tyranniques n'entroient qu'en des esprits communs, se seroit moins de merueille: mais il semble que la puissance ensorcelle les meilleurs cerueaux aucunesfois.

10. Il n'y a point eu en toute l'ancienneté de gens, qui ayent laissé de plus beaux enseignemens de moderation, que ceux que l'on a appellé les sept Sages de Grece, & n'y a point eu de leur temps de plus grands & plus iniustes Tyrans que ceux d'entre eux qui ont commandé.

11. Appian parlant du Philosophe Ariston, & des autres Philosophes qui ont tyrannisé Athenes, adiouste les Pythagoriciens, qui ont eu quelque commandement en Italie, lesquels il dict auoir aussi esté les plus iniques Tyrans de leur temps. Cela faict douter, si les Philosophes, qui mesprisent les honneurs & le maniement des affaires, le font à bon escient, ou s'ils cherchent quelque abry, pour couurir leur pauureté, & leur oysiueté, par telles façons de faire.

12. Si nous en croyons Aristophane, les

Pythagoriciens se sont seruis de la frugalité & parsimonie plustost pour s'accommoder à leur pauureté & necessité, que pour aucun desir de vertu, estans bien aises, à ce qu'il dict, de faire bonne cherere aux despens d'autruy.

CHAP. XII.

Les suggestions & applaudissemens des mauuais garnimens qui sont prez des Princes, aydent grandement à changer leur humeur, & par consequent à les perdre. 2. 3. exemples des Princes qui se sont laissez aller à telle sorte de gens, ensemble l'aueuglement des princes sur l'intention de tels garnimens. 4. comment le Prince est trahy par telle sorte de flatteurs. 5. exemple de Clodion le Cheuelu à ce propos. 6. de Seian. 7. de Perennis. 8. de Bardars. 9. aduis aux Princes de ne prester l'oreille à tels flatteurs & applaudisseurs.

LEs suggestions, flatteries & applaudissemens des mauuais garnimens qui approchent le plus souuent les Princes, aydent aussi beaucoup à les changer.

2. L'orgueil & cruauté de Vitellius sont imputez à telles sortes de gens par Tacite.

3. Et Vespasien estimé d'assez bon naturel apprit à surcharger de tailles, & à opprimer

ses suiets en l'escole de semblables maistres. Bref la plus part des Princes se changent ordinairement par la conuersation de tels ministres, qui pour gaigner credit leur mettẽt tousiours leur grandeur, leur puissance, & leur profit deuant les yeux, ce qu'ils embrassent dautant plus volontiers, que plus ils sont ignorans du deuoir de leur charge. Mais aueuglez qu'ils sont ils ne voyent pas que ceux qui leur applaudissent & qui font semblant d'approuuer leurs deportemẽs, le font le plus souuent à dessein de les trahir, & les engager au mespris, & en la hayne de leurs subjets.

4. C'est la plus seure façon de trahir son maistre que de seconder son auarice, sa cruanté, & sa lubricité, elle est sans hazard: le Prince ne pouuant condamner le traistre qu'il ne se condamne soy-mesme

5. Celuy qui voulut remettre en son estat Clodion le cheuelu chassé par les François, assistez d'vn Ægidius qui commandoit lors és Gaules pour les Romains, se fit amy de cet Ægidius homme cruel & auaricieux, & dit nostre Histoire qu'il alluma si bien l'auarice & la cruauté en ce Romain, ausquelles cest esprit estoit ja dispofé, que les François les ayans bien viuement senties, se resolurẽt

incontinent de rappeller leur Roy : n'ayant ce Frãçois trouué plus ſeur moyen pour trahir l'ennemy de ſon maiſtre, que de le ſecõder en ſes paſſions.

6. Sejan pour ſe tracer le chemin à l'Empire apres la priſon d'Agrippine, & de ſes enfans qu'il auoit procurée, recognoiſſant Tybere ſon Maiſtre ennuyé de la ville, auoir quelque enuie de ſe retirer à Caprées, le fortifia à prẽdre ceſte reſolution, afin que pendant que ſon Maiſtre ſeroit en ce ſeiour, il priſt toute authorité ſur les affaires, & que le gouuernement de l'eſtat dependit de luy, reſſemblant Tybere pour vn temps, à ce que l'on eſcrit, vn Prince d'vne petite iſle, pendant que Sejan faiſoit l'Empereur à Rome.

7. Perennis s'eſtant desfaict de ceux qui ſe pouuoiẽt oppoſer à ſes deſſeins ſous pretexte de pourſuyure les cõplices de Lucilla, laquelle auoit cõiuré cõtre l'Empereur Commodus, plongea ceſt Empereur le plus auant qu'il peut aux delices, afin de prendre l'authorité & le gouuernement des affaires, & apres vſurper l'eſtat.

8. Bardas oncle de Michel Empereur de Conſtantinople en feit autant apres qu'il euſt fait tuer Teotiſte contuteur, & faict chaſſer Theodore mere de l'Empereur : per-

ſuadant à ce ieune Prince qu'il deuoit luy-meſme gouuerner. A quoy eſtant fort mal propre, Bardas le jetta aux plaiſirs, & aux voluptez, n'ayant plus honnorable exercice que de conduire vn coche, ny plus grande vertu que d'eſtre bon cocher. Et ce pendãt Bardas gaignant le credit du peuple en appellant pres de ſoy tous les plus doctes Philoſophes, & reſtabliſſant les eſtudes & les eſcholes de toutes ſortes de ſcience à Conſtãtinople, ſe traçoit le chemin pour ſe rendre maiſtre de l'eſtat s'il n'euſt eſté preuenu par vn autre.

9. Ie n'entends pas donner icy des preceptes à perſonne de trahir ſon Prince, mais je deſirerois donner ceſt aduis aux Princes de prendre bien garde à eux, & ne croire pas que ceux qui applaudiſſent à leurs desbauches, ou mauuaiſes & ineptes actions, les affectionnent dauantage que ceux qui plus librement les reprennent.

CHAP. XIII.

Considerations sur les domestiques du Prince, & comment on s'en peut ayder vtilement. Les Princes ont autre visage en public, & autre en priué. Les Princes s'ouurent plus volontiers à leurs domestiques. 2. 3. 4. exemples sur ce subiect. 5. en ce particulier mal-aysement le Prince peut-il tellement dissimuler & se cacher, que les domestiques ne recognoissent ses intentions & mouuemens. 6. on recherche en Cour toutes sortes de gens pour faire ses affaires. 7. en la Cour n'y a point de grands amis, ny de petits ennemys. 8. en Cour se faut faire amy des domestiques du Prince.

QVant aux domestiques du Prince, lesquels lors qu'il est retiré en priué, par la necessité de leurs charges sont ordinairement pres de la personne, l'on s'ē peut ayder vtilement, soit pour auoir entree pres du prince à heure extraordinaire, soit pour estre fauorisez de quelque mot, que le Prince parle de nous, soit pour estre aduertis des charitez que l'on nous pourroit prester. Car la pluspart des Princes porte vn autre visage en public, & vn autre en particulier: & quand ils ont pris confiance en ceste sorte de gens, ils s'ouurent plus volontiers, s'asseurans que pour leur basse

condition & l'obligation qu'ils leur ont, ils n'en oseroient faire leur profit.

2. Chacun sçait le pouuoir que les affranchis de Claudius auoient sur luy, l'vn desquels (qui estoit Pallas) il enrichit de telle façon, que sur la plainte que c'est Empereur faisoit de la necessité de l'estat, l'on luy conseilla pour estre riche de se faire adopter par Pallas. Aussi fut-celuy auquel Agrippine s'addressa pour induire l'Empereur à l'espouser: & auparauant Narcissus, qui estoit vn autre des affranchis de ce Prince, l'auoit induit à faire mourir Messaline.

3. L'on sçait aussi le pouuoir des Eunuques sous les Empereurs Grecs, sous lequels ils ont pour vn tēps gouuerné l'Empire, & sãs le secours de gens de ceste condition & des valets de chambre de Constantius, Arbetio surintendant des affaires de l'Empire, estant accusé par le Comte Verissimus courroit fortune de perdre la vie.

4. Sous Botoniates, Empereur de Constantinople, deux simples valets de chãbre, l'vn nommé Borilus, & l'autre Germanus, ausquels il se laissoit gouuerner, desfauoriserent Isaac & Alexius Comenus.

5. Mais quand bien le Prince se communiqueroit à telles gens, il est bien difficile qu'il

puisse tousiours porter le masque sur le visage, & qu'en ses mouuemens priuez (lesquels eschappent d'autant plus violemmēt en secret, qu'en la veuë du monde & du peuple, ils sont retenus auec plus de contrainĉte & de peine) l'on ne recognoisse quelque chose de ses intentions.

6. C'est vne des humeurs de la Cour, non seulement de rechercher toutes sortes de gens pour faire ses affaires, mais aussi de se persuader, que comme vn homme croist de credit, ou de suitte qu'il croist aussi de sens & de prudence. Ce que Arrian en son Epiĉtete represente par l'exemple d'vn Epaphroditus, & de deux de ses esclaues, qui estoiēt deuenus l'vn valet de garderobe, ayant charge de l'vrinal & chaire percée de l'Empereur, & l'autre cordonnier: lesquels Epaphroditus courtisoit loüant & prisant leur conseil & leur prudence, encores qu'il les eust peu auparauant vendus pour n'en sçauoir que faire.

7. Quoy que ce soit en la Cour l'on se doit persuader si bien que l'on y peut trouuer de grands amys, qu'il n'y a point aussi de petits ennemys, & que chacun peut nuyre ou profiter selon sa qualité.

En la Cour de Tybere l'on reputoit à fa-

ueur d'eſtre cogneu de ceux qui gardoient la porte de Sejan pendant qu'il eſtoit en credit.

8. Ce ſera donc prudence de ſe faire amy des domeſtiques du Prince, leur rendre toutes ſortes d'offices autant que la bien-ſeance le pourra permettre.

Chap. XIIII.

Des grands de la Cour, ſixieſme chef de cette partie, & ſont de pluſieurs ſortes. 2. de ceux qui ſont de qualité, & de maiſon, mais ſans credit, & comment ſe comporter auec eux. 3. conſiderations ſur iceux. & quel eſt leur pouuoir. 4. exemple d'Archelaus ſur ces conſiderations. 5. autres conſiderations ſur les meſmes. 6. de quelle maniere ſe doit comporter celuy qui eſt esleué par le Prince, pour s'oppoſer aux grands. 7. 8. les aduantages qui luy en reuiennent. 9. conſeil ſalutaire pour tel fauory esleué. 10. comment ſe doit entendre quand on dit ſe butter contre vn grãd. 11. qu'eſt-ce que s'oppoſer aux entrepriſes des grãds par le fauory du Prince. 12. 13. exemple du Cardinal Ximenes fauory de la Reyne Iſabelle de Caſtille ſur ce ſubiect, & ſa vie en abregé. 14. 15. autre exemple de la deplorable fin de Simonera fauory de Francois Sforce Duc de Milan.

POur le regard des grands de la Cour, ils ſont en diuerſe conſideration. Car les

vns n'ont autre chose qui les maintienne que leur maison & certaine qualité hereditaire de grandeur, ou de noblesse sans autre credit & priuauté auec le Prince, mais sans maniment & authorité sur les affaires: les autres ont moins de credit, mais plus d'authorité & manimẽt: & les autres ont priuauté auec le Prince & authorité sur les affaires.

2. Les premiers sont de peu de consideration pour nostre auancement: neantmoins il se faut entretenir d'eux, & auec respect, tant pour nostre deuoir, que de peur qu'ils ne nuysent, telle affaire se pouuant rencõtrer en laquelle si bien d'eux-mesmes ils ne peuuent pas beaucoup, toutesfois ils peuuẽt par le moyen de leurs amis & de leurs seruiteurs.

3. Ces grandes maisons ne sont iamais sans dependances d'autres personnes qui sont bien-ayses de leur complaire, ou pour quelque obligation precedẽte qu'elles leur ont, ou pour crainte de leur grandeur, & vicissitude ordinaire des faueurs des Princes & de la fortune.

4. Archelaus Roy de Cappadoce n'ayant tenu conte de courtiser Tybere lors qu'il estoit retiré à Rhodes, s'en trouua mal. Car Tybere estant depuis venu à l'estat, luy re-

procha ce mespris, & pour s'en venger sous main, le fit accuser d'autre chose, dequoy ce vieillard mourut de regret, n'ayant toutesfois obmis ce deuoir par orgueil: mais seulement afin d'euiter la jalousie, qu'Auguste en eut peu prendre, pource qu'il n'estoit pas seur de se monstrer amy de Tybere pendant la vie de Caius Cesar,

5. Il faut aussi considerer que ceste sorte de grãds n'est iamais si descheué qu'ils ne puissent mal-faire, si bien les moyẽs de biẽ-faire leur sont retranchez: toutesfois s'ils sont en ombrage au Prince, nous rechercherõs quelques pretextes, pour nous en approcher, qui no⁹ puissent seruir d'excuses, sinõ nous nous contenterons de ne les auoir pour ennemys.

6. Mais ou nous recognoistrons que l'intention du Prince en nous esleuant seroit pour nous contrebutter à eux (comme il est aduenu souuent que les Priinces en ont ainsi vsé) il faut se resoudre à les heurter, si accortement, toutesfois & auec tel choix des occasions, que le commun recognoisse que c'est auec raison, & que le Prince en reçoiue contentement.

Et bien que ce ce mestier soit hazardeux, neãtmoins celuy qui est esleué par le Prince pour cest effet en peut receuoir ces auãtages

7. L'vn est qu'il s'authorise, & que ceux qui sont moindres que les grands, ausquels il fait teste se resoluent de ployer : craignans en faisant autrement d'offencer le Prince.
8. L'autre est qu'il s'attache au prince plus estroictemeut, & s'il sçait choysir les occasions specieuses, & qui regardent le seruice de son maistre, ou la protection du peuple, ou la descharge du public, il en sera loüé d'vn chacun, & sa reputation en accroistra.
9. Mais il aduisera de ne rien entreprendre dont il ne vienne à bout. Car outre ce que le commun iuge la pluspart des choses selon l'euenement, & donne le tort à celuy qui perd sa cause, quelque justice qu'il ayt, il hazarderoit grandement la reputation de son Maistre, & par consequẽt la faueur que le Prince luy porte: lequel seroit contraint de le desauoüer, afin de ne point participer à la honte, de n'estre peu venir à bout de ce qu'il auoit entrepris: ou s'il le vouloit auoüer sans doute il tomberoit en vn mespris de ses subiects, & esleueroit le cœur, & les esperances de celuy contre lequel il se seroit buté.
10. Quand ie dis de se buter contre les grands, ce n'est pas de venir aux mains auec eux, cela ne se pouuant faire sans troubler

l'estat : moins de leur faire des affronts ou mesdire d'eux. Car cela sent son homme de peu de iugement, & qui est enyuré de sa bonne fortune, laquelle luy a osté le sens & l'entendement, & telles gens ordinairement font mauuaise fin.

Tel fut Cneus Piso, qui fut enuoyé en Syrie par Tibere pour trauerser Germanicus, & balancer son credit: En quoy il se comporta si insolemment qu'apres la mort de Germanicus, son maistre fut contraint de l'abãdonner à la haine publique.

11. Mais i'entends de s'opposer aux entreprises des grands, qui peuuent estre interpretées à mauuais dessein, ou contre l'estat, ou contre la police, oubien l'ordre qui concerne la religion, la iustice, les armes, ou les finances: & encores de s'y opposer en façon que l'on ne recognoisse en luy aucune passiõ particuliere, mais seulement vn desir du bien iustifiant le plus qu'il pourra ses actions enuers les bons & tous ceux qui aurõt interest de les sçauoir.

12. Si i'auois à proposer quelqu'vn à imiter en ceste charge, ie proposerois entre les nouueaux le Cardinal Ximenes, qui fut esleué en credit par la Reyne Isabelle de Castille, pour l'opposer aux grands d'Espagne

qui lors n'estoyent pas si obeyssans qu'ils sont à present. L'ayant de Cordelier faict son confesseur, & depuis par l'auis du Cardinal de Mandosse faict Archeuesque de Tolede apres luy; & quelque temps apres Inquisiteur de la Foy, afin de luy donner plus d'authorité. En laquelle il s'est tellement gouuerné que non seulement sous Isabelle, mais depuis sous Ferdinand d'Arragon: & apres sa mort iusques à l'arriuee de Charles qui depuis fut Empereur, il à esté comme seul arbitre & moderateur des affaires d'Espagne: ayant tousiours mis de son costé le Prince & le peuple és querelles & differens qu'il a eu à desmesler auec les grands.

13. Que si bien le bruit à couru qu'il auoit esté empoisonné, & que luy-mesme en eut quelque opinion, toutesfois cela ne s'est verifié, & n'y a pas grande apparance, estant si auancé en aage qu'il estoit, quand il est mort.

De façon que ceste opinion ne peut rien diminuer de sa bonne fortune, laquelle en partie il doit à sa bonne conduite.

14. La fin est bien plus deplorable de Cicho Simonera qui auoit manié les affaires de l'estat de Milan sous le Duc François Sfor-

Sforza, & depuis ſouz Galeace ſon fils. Et à cauſe de ſa fidelité auoit eſté choiſi pour s'oppoſer aux freres de Galeace, & gouuerner l'Eſtat ſouz la Vefue pendant le bas aage de ſon fils.

15. Car ayant eſté contrainct de chaſſer de Milan les freres de Galeace & Robert de Sainct Seuerin, afin de conſeruer l'eſtat à ſon pupile, la mere peu apres fiſt accord auec eux aux deſpens de ce pauure homme: lequel elle liura à ſes ennemis, qui le firent depuis cruellement mourir au Chaſteau de Pauie, apres l'auoir gardé priſonnier quelque temps. Ce qui nous doit faire recognoiſtre combien il eſt dangereux de faire ce meſtier pour des Princes inconſtans & legers, leſquels pour peu deſauouënt & abandonnent leurs miniſtres à leurs ennemis.

CHAP. XV.

Des grands qui ont priuauté auec le Prince, sans authorité sur les affaires. 2. leur pouuoir, & comment nous les deuons courtiser, & nous seruir d'eux vtilement. 3. 4. des grands qui ont authorité sur les affaires, & peu d'accez prez du Prince, qualité des Princes sous lesquels ils se rencontrent. 5. des Princes qui donnent toute l'authorité de leurs affaires à vn ou à deux, & de la bride que le Prince leur tient d'ordinaire, afin de les rendre du tout à luy, sans qu'ils osent rien d'ailleurs, & de les deposseder quand bon luy semblera. 6. 7. les moyens de se comporter auec eux. 8 9. des grands qui ont credit enuers le Prince, & authorité sur les affaires, & comment les courtiser! 10. 11. faut examiner le degré de faueur des grands desquels on se peut ayder. 12. quand on n'a le moyen de se faire cognoistre aux grands, faut rechercher ceux qui les gouuernent, & se faire cognoistre à eux.

LEs Grands qui ont credit & priuauté auec le Prince, sans toutesfois auoir aucune authorité sur les affaires, peuuent seruir, sinon pour nostre auancement, au moins pour nous dõner entrée pres de luy. 2. Ces Grands aussi peuuent nous rendre agreables par la recommandation des seruices que nous auons faicts, desquels ils le peuuent faire ressouuenir, nous excuser des fautes esquelles par inaduertance nous se-

rions tombez, & nous deffendre contre les calomnies & charitez lesquelles l'on nous auroit prestees pres de luy. Et comme si nous les auons pour amis, nous en pouuons receuoir plusieurs bons & vtiles offices pour preparer la voye à nostre aduancement, encores qu'il ne despende du tout d'eux: ils nous peuuent, s'ils sont contre nous, desfauoriser beaucoup, & nous reculeroyent bien loing de la grace du Prince: & partant nous les deuons courtiser, & par toutes sortes de seruices bien-seantes à nostre condition gaigner leurs bonnes graces: considere mesmement qu'il est bien difficille que la faueur demeure long temps en ce point de simple priuauté. Car encores que la resolution du Prince ne soit pas de dőner le maniement des affaires à telles gens, neantmoins peu souuent refusera-il d'auancer à leur recommandation quelqu'vn aux affaires, lequel luy sera d'ailleurs aggreable, & qu'il recognoistra le pouuoir dignement seruir: & si bien ils ne peuuent pas faire l'office entier, celuy qu'ils feront pourra valoir pour faire preferer celuy qu'ils recommanderont à vn autre de semblable merite.

3. Quand à ceux qui ont toute authorité & commandement sur les affaires, & toutes-

fois peu d'accez enuers le Prince, ils se rencontrent ordinairement souz les Princes qui viuent en paix, ou qui du tout addonnez à leurs plaisirs, estans d'ailleurs incapables de gouuerner leurs affaires, negligent de les entendre, & s'en rapportent à vn ou deux ausquels ils se fient: la rencontre desquels le plus souuent ils esuitent, depeur d'estre importunez du discours de leurs affaires, prenans à courueé d'y penser seulement.

4. Souz tels Princes il vaut mieux faire la Cour aux valets qu'au Maistre. Car comme ils se rapportent de la disposition des affaires à ceux-là, aussi se rapportent ils le plus souuent du choix des personnes qu'il y faut employer: pource que n'entendans les affaires, ils ne peuuent pas iuger quelle suffisance est requise pour les manier.

5. Il y a d'autres Princes, qui plus jaloux de leur estat & de leur grandeur, donnent toute authorité de leurs affaires à vn ou deux les authorisans en toutes les functions de leurs charges, mais sans leur permettre aucune priuauté, ou familiarité, ne les voulant voir ny parler, que pour descouurir & resoudre les affaires de leurs charges, ne permettant qu'aucun soit employé par leur moyen, de peur que le pouuoir & autho-

rité qu'ils leur donnent, ils ne prennent tel pied, & se facent tant de seruiteurs, que venans à commettre quelque faute, ils ne s'en peussent aysément desfaire, ayans trop de support, estant vn des poincts que telle sorte de Prince desire le plus, que de tenir ceux qui les seruent en crainte, & leur faire croire que d'vn seul clin d'œil, ils peuuent ruiner celuy qu'ils auront esleué en plusieurs années.

6. A l'endroit de ces grands il y a de la peine de se comporter. Car recherchant leur bien-veillance, elle ne vous peut grandement seruir, au contraire le Prince le plus souuent vous rebutte quād il la recognoist: & ne les recherchant pas, vous auez peine à vous introduire aux affaires, & estes subjets à beaucoup de mauuaises rencontres & de trauerses qu'ils vous procurent.

7. C'est pourquoy il faut y apporter vne grande accortise, vsant de grand respect enuers eux, & le leur tesmoigner, l'occasion le presentant, par seruices & offices secrets & non cogneüs à tout le monde, recherchant neantmoins d'ailleurs vn appuy plus agreable au Prince, qui vous puisse faire cognoistre & donner entrée prez de luy.

8. Quant à ceux qui ont tout credit en vers

le Prince & toute authorité sur les affaires, il vaut autant leur faire la Cour, qu'au Prince mesme
9. C'est pourquoy l'on s'efforcera de recognoistre leurs inclinations & leurs volontez, selon lesquelles l'on se conformera plus qu'à celle du Maistre.
10. Ainsi donc nous examinerons le plus particulierement qu'il nous sera possible le degré de faueur, auquel sont les grands desquels nous pouuons estre assistez : & ne les requererons, quelque bonne volonté qu'ils nous portẽt, de chose, que nous ne croyons qu'ils ne puissent faire, ou au moins qu'eux mesmes n'ayent opinion de pouuoir faire. Car il n'y a rien qui fasche tant que d'estre prié par vn que l'on ayme de chose laquelle l'on est contrainct de luy refuser.
11. C'est offenser la bien veillance que l'on nous porte, que de la faire combattre auec l'impossibilité ou inciuilité d'vne demande: & comme vne fois vn Grand a esté importuné de quelque chose qu'il ne peut ou doit faire, il craint apres l'abord de celuy qui l'a importuné, ou de peur d'vne semblable recharge, ou de honte, que celuy là recognoisse la foiblesse de son credit.
12. Or qui n'a le moyen de se faire cognoi-

ſtre aux Grands, il faut qu'il y procede par degrez & qu'il taſche de ſe faire cognoiſtre à ceux qui les gouuernent, ſoient eſtrangers ou domeſtiques, & pource il faut rechercher ceux qui dependent d'eux, & ſelon le degré de la dependance, obligation & affection qu'ils leur ont, iuger du pouuoir qu'ils ont de nous ayder.

CHAP. XVI.

Septieſme chef de cette partye. 1. De ceux qui ſont au deſſouz des grands, & y en a deux ſortes. Les vns qui nous peuuent ayder & comment. 2. Conſiderations ſur les vns & les autres. Comment il faut gaigner des amis en Cour. 3. de ceux qui nous peuuent trauerſer, dont y en a de trois ſortes. 4. de ceux qui nous hayſſent, & ſont nos ennemis 5. Il eſt difficile de ſe maintenir neutre en la Cour, & des grandes partialitez és Cours des Princes. 6. comment aucuns ont obuié à telles particularitez, & ſe ſont ſeruis de la neutralité fort vtilement. 7. 8. exemple de cette prudence de neutralité. 9. de la deffence de Solon contre la neutralité. 10. les amitiez ſe doiuent conſeruer entre diuers partis, comment & pour quoy.

QVand aux autres qui ſont bien au deſſouz des grands, ſoyent ſuperieurs, eſgaux, ou inferieurs à nous, nous y deuons faire double conſideration. Car les vns

nous peuuent ayder, les autres nous peuuent trauerser. Et des vns & des autres aussi bien que des grands, nous deuons peser non seulement le credit & pouuoir qu'ils ont d'eux mesmes en ce que nous pourchassons, mais aussi le credit & pouuoir de ceux qui despendent d'eux par parenté, bien-veillance, & obligation, y ayant plusieurs choses lesquelles il est plus seant & à propos de faire mettre en auant enuers nos amis par ceux qui despendent d'eux, que par nous mesmes: soit pour faire trouuer bonne nostre poursuitte, soit pour destourner ceux qui auroiēt enuie de l'empescher.

2. Mais sur tout il ne faut pas attendre de gaigner des amis sur le poinct que nous en auons affaire, ains les faut auoir practiquez de longue main, & les auoir obligez par diuers offices, & d'autres tesmoignages de bonne volonté.

3. Ceux qui nous peuuent trauerser sont ordinairement des trois sortes, à sçauoir nos ennemis, nos enuieux, & nos concurrents, ou competiteurs, qui poussez d'emulation pretendent & poursuiuent la mesme chose que nous.

4. Ceux qui nous hayssent, nous gayssent ou à cause de nous, ou à cause de nos amis,

desquels eux sont ennemis, Et ceste derniere hayne est ordinairement moindre, & se peut appaiser en rendant à ces ennemis-là, quelque office d'amitié, pour tesmoignage que nous ne sommes tant attachez à leurs ennemis, qu'il ne nous reste de l'affection en leur endroict.

5. Toutesfois les partialitez sont le plus souuent si grandes és Cours des Princes, & les humeurs & amitiez des grands, qui ont credit, si tyranniques, qu'il est difficille de viure long temps en cette neutralité, au moins ouuertement.

6. Ce que recognoissans quelques-vns ont conserué secrettement l'amitié d'aucuns des principaux de party contraire, non pour trahir celuy qu'ouuertement ils suiuoient, mais pour se releuer en cas de cheute estimants que comme le premier seroit indigne d'vn homme d'honneur, que ce dernier qui n'a pour but que sa conseruation propre par moyens licites, ne deuoit estre rejette.

7. C'a esté vne prudence que l'on a rapportee, non seulement aux querelles de Cour, mais aussi en celles de l'Estat. Syennesés Gouuerneur de Tarse pour le Roy de

Perſe, voyant que Cyrus prenoit les armes contre Artaxerxes ſon frere, & ne pouuant ſans ſe perdre ſe declarer contre Cyrus, reſolut de ſuyure ſon party, & enuoyer ſon fils à Artaxerxes pour le ſeruir, afin par ce moyen de ſe guarantir, en cas que Cyrus ſuccombaſt.

8. Bardas Durus eſtant ſorty des mains des Sarraſins qui le tenoient priſonnier, entendant que Bardas Phocas ſon ennemy eſtoit nommé Empereur contre Baſile, pour s'aſſeurer des deux coſtez rechercha l'amitié de Phocas, & enuoya ſon fils à Baſile, faiſant ſemblant qu'il s'eſtoit deſrobé de luy à ſon inſçeu, afin que ſi Phocas ſuccomboit, il peut eſtre reconcilié à l'Empereur, comme il aduint.

9. Solon en la diuiſion de l'Eſtat defendit bien la neutralité: mais il n'entendoit pas pour cela, que les amis qui prenoient diuers partis renonçaſſent à leurs amitiez particulieres: au contraire le principal fondement de ceſte loy, eſtoit afin que ceux qui eſtoient amis, & neantmoins de diuers party, rechercaſſent des voyes douces & amyables pour oſter ceſte ſeule diuerſité qui eſtoit entre eux.

10. De mesme peut-on dire que l'on doit conseruer l'amitié de ses, amis qui sont de diuers partis, non seulement pour l'esperance du suppoit que l'on en peut receuoir en cas de disgrace: mais aussi pour seruir à la reconciliation des partyes, lors que l'on recognoistra les esprits en estre capables, & que l'occasion s'en presentera: qui est le plus seur & plus honnorable moyẽ en viuant parmy les querelles & hayne des grands de gaigner leurs bonnes graces, & se conseruer l'amitié des vns & des autres.

CHAP. XIX.

Des ennemis qui nous hayssent à cause de l'offense qu'ils nous ont faicte. 2. Remede contre ces ennemis là, & la precaution. 3. 4. les menaces nuysent plus qu'elles ne profitent à celuy qui les fait, voire y a de la honte & de la foiblesse, quand elles ne reussissent. 5. discours contre la vengeance. 6. 7. 8. comment il se faut comporter au ressentiment des iniures, & comment rechercher les moyens de reconciliation, & d'amitié, soit que les iniures soient atroces, ou non. 9. de l'iniure faicte de brauade, & de la vengeance d'icelle.

CEux qui nous hayssent à cause de nous, c'est ou pour nous auoir offẽsez (hayne ordinaire des grands en vers leurs inferieurs, & d'eux entend parler le Prouerbe Italien, qui dict, que qui offense ne pardonne iamais) ou bien pource que nous les auons offensez.

2. Enuers les premiers il ne faut faire semblant de nous tenir offensez, ou si l'offense est telle qu'elle ne puisse estre dissimulée, il faut monstrer que le temps l'a addoucie & nous l'a faicte oublier. Car la contenance que nous ferions de la porter impatiammẽt feroit croire qu'il y auroyt en nous vn desir

de vengeance, lequel cognu par celuy qui nous auroit offencé, feroit qu'il nous nuiroit en toutes les occasions qu'il pourroit.

3. Mais sur tout il se faut garder d'entrer en menaces, c'est vne sottise de menacer, si ce n'est lors que nous sommes sur le point de la vengeance.

4. Car outre que par nos menaces nostre ennemy est aduerty de se tenir sur ses gardes nous le conuions, comme i'ay dict, de rechercher les occasions de pis faire: & nous nous engageons en vne honte faisant recognoistre nostre foiblesse, si nous ne pouuons faire reüssir à effect nos menaces.

5. Ie sçay que ceste douceur ne plaist pas à tous, moins encore à ceux qui sont vindicatifs, & qui tiennent qu'il ne faut iamais endurer vne iniure sans ressentiment, non seulement pour le plaisir qu'il y a en la vengeance, mais aussi pour ce qu'vne iniure passee souz silence en attire vne autre: & de là concluent qu'il se faut rendre irreconciliable enuers ceux qui nous offencent. Mais d'ailleurs ces irreconciliables se voulans faire craindre, le plus souuent demeurent seuls sans que personne les vueille hanter. Car chacun estant

subject à broncher & à faillir, ou par passion, ou par mesgarde, l'on craint de les aborder, de peur que venant à faillir en leur endroict, ils n'entrent en hayne contre nous: & ceux qui les abordent, s'apperceuant d'auoir faict quelque chose mal-prise par eux s'en retirent pour tousiours, laissant ces irreconciliables en solitude comme bestes farouches: & sçachant que telles gens rencontrans occasions de leur nuyre, ne leur manqueront, ils s'efforcent de les preuenir. C'est pourquoy afin de ne se point engager en tant d'inimitiez, ie tiens qu'il faut prendre le contrepied, & monstrer que l'on est reconciliable, mesme pour les grandes iniures: lesquelles l'on doit distinguer selon le motif de ceux qui les font, & quelques fois selon leur qualité.

6. Car si transportez plustost de quelque soudaine passion, que de malice, ils font contre nous chose qu'ils ne deuroyent faire, l'iniure n'estant trop atroce nous deuons monstrer que tāt s'en faut que nous nous en ressentions, que nous n'y ayons pris aucun pied: & si elle est atroce, comme nous ne deuons nous monstrer insensibles à ce qui touche nostre honneur, aussi ne deuons nous nous monstrer irreconciliables: mais

parmy le meſcontentement que nous teſmoignerons en auoir, nous donnerons quelque eſperance de reconciliation, & laiſſerons vne porte ouuerte pour receuoir vne douce ſatisfaction, nous plaignant meſmes (s'il y eſchet) aux amis de ceux qui nous ont offencez, les faiſans iuges du tort que nous auons receu.

7. Que ſi l'injure eſt faicte de brauade & de haute lutte, ceſte petulance doit eſtre vangee ſur le champ, ſi faire ce peut: non tant pour conſideration de la vengeãce, que pour chaſtier celuy qui a faict l'injure, & le rendre plus ſage à l'aduenir, tãt enuers nous qu'enuers d'autres auſquels il ſe pourroit addreſſer.

8. Mais pour cela il ne ſe faut pas monſtrer irreconciliable: au contraire il faut teſmoigner que c'eſt auec beaucoup de regret que par le mal-heur de cette iniure reçeuë, nous ſommes paſſez ſi auant, ou que nous ſommes contraincts de nous plaindre & en pourſuiure reparation, laquelle nous eſtant faicte ſelon la qualité du tort que nous auõs reçeu, nous ferons cognoiſtre que nous ſommes preſts de rentrer en amitié.

9. Que ſi nous ne la pouuons auoir au bout du temps pour quelque occaſion publique,

ou particuliere, & que d'auenture celuy qui a offencé s'en repente en soy, ou auec submissions nous requierre de quelque faueur, nous deuons reprendre la priuauté auec luy prenant pour satisfaction la recherche qu'il faict, & le besoin que celuy-là qui nous auoit mesprisé & offencé recognoist auoir de nous.

CHAP. XVII.

Chap. XVIII.

Des iniures à nous faictes des grands, premier remede est de traicter auec eux auec respect. 2. second remede, de dissimuler auec patience. 3. 4. considerations sur ce. 5. de ceux qui sont nos ennemis par offense que nous leurs auons faicte. 6. 7. auis sur cela, auec consideration & moyens, comment il s'y faut gouuerner. 8. le plus souuent la crainte pousse auec plus de violence nostre ennemy à s'opposer à nous, que le desir de vengeance. 9. moyen pour empescher cette violence & passion. 10. autre moyen qui sera d'ayder nos ennemis en leurs affaires pour les nous rendre amis: exēple d'Agesilaus. 11. ruse ordinaire des Courtisans sur ce subjet. 12. autre ruse & finesse des mesmes à la mode d'Eutrapel. & quelle elle estoit. 13. autre moyen contre nostre ennemy, qui sera de le seconder en ses mauuaises volontez pour le ruiner. 14. ayder son ennemy ne le pouuant empescher, ny luy nuire. 15. exemple excellent sur ce. 16. autre consideration & expedient pour l'empescher à nous mal faire. 17. autre moyen, qui sera d'opposer à la poursuitte de nostre ennemy, on qui luy soit plus ennemy que nous; auec l'exemple fort conuenable à ce propos de Gerlac Archeuesque & Electeur de Majence sur l'election à l'Empire, d'Adolphe Comte de Nassau.

MAis pource que telles iniures nous sont ordinairement faictes par plus puissant que nous, le premier remede pour ne point entrer en ces inimitiez est de trai-

ćter auec eux auec tout reſpect ſans ſe familiariſer ny ſe rendre ennuyeux par la hantiſe: & s'ils ſont trop hagards & faſcheux c'eſt de ne les point hanter du tout ſi faire, ſe peut.

2. Le ſecond eſt diſſimuler auec patience le reſſentiment que l'on en a, n'eſt fait ny ſeurement ny ſagement de ſe preſenter auec desfi & menace en querelles ſi diſproportionnees: la puiſſance de ceux qui nous ont faict tort ſans ſubiect excuſant en cela noſtre diſſimulation.

3. Ie ſçay queplusieurs croiēt que les intimidatiōs ou craintes que nous dōnons à ceux qui nous ont offenſez, les peuuent faire penſer à nous recercher pour venir a vne reconciliation, & cela peut à la verité eſmouuoir quelques eſprits bas pour vne feinte reconciliation: mais non pas pour vne vraye, & ne laiſſeront ſous main de nous offencer s'ils peuuent: de façon qu'eſtant plus difficile de ſe garantir d'vne ennemy couuert que d'vn deſcouuert, il ſemble plus auantageux pour nous, qu'il ne ſe reconcilie point auec nous, que de l'amener à cela par crainte. Ce que i'entends pour ceux qui ne ſont plus grands que nous, & de

ceux de la compagnie desquels nous nous pourrons passer.

4. Car ou l'opinion de l'inimitié que nous porteroit quelque grand pourroit nuire à nos affaires, & apporteroit quelque diminution à nostre credit, il vaudroit mieux vne reconciliation feinte qu'vne inimitié ouuerte.

5. Si nous sommes hays pour offense que nous ayons faicte, comme le mal vient de nous, c'est à nous aussi de rechercher le moyen de le reparer, ou par nous mesmes, ou par le moyen & entremise de nos amis.

6. Mais pour iuger lesquels de nos ennemis peuuēt dauantage nous trauerser, apres auoir consideré leur pouuoir, nous deuons aussi prendre garde de quelle passiō ils sont meuz) outre la hayne) pour nous empescher.

7. Car les vns sont meuz en suitte de la hayne qu'ils nous portent par desir de vegeance: les autres par crainte qu'ils ont, que obtenant ce que nous poursuyuons, nous ne leur nuysions.

8. Or encores que le desir de vengeance soit fort violent, neantmoins la crainte pousse nostre ennemy auec plus de passion pour nous trauerser: & est beaucoup plus difficille de destourner celuy qui sera poussé

par ce dernier mouuement, que celuy qui ne sera poussé que du premier.

9. De l'vn nous pouuons venir à bout par offices, seruices, & satisfaction, mais qui craint & se desfie, ne se peut asseurer qu'auec beaucoup de peine. Le seul moyen est de se reconcilier & faire par l'amitié renaistre la confiance de nous en tels esprits: En quoy il faut mesnager les occasions, ne s'en pouuant rien prescrire de certain.

10. Agesilaus desirant se rendre amy de ceux qui luy estoient ennemis, recherchoit le moyen de les auancer en quelque charge honnorable, & leur faire donner de grands commandemens, en quoy en apparence il les obligeoit. Mais pource qu'il estoit difficille qu'en ces grandes charges ils peussent tellement contenter tout le monde, que l'on ne trouuast à redire en leurs actions, ces gens estoient incontinent accusez, & contraincts de rechercher sa faueur pour se garantir de peine ou de blasme, dequoy Agesilaus les deliurant par son assistance il les rendoit amis.

11. C'est vne ruse qui n'est que trop ordinaire à la Cour, de tendre la jambe pour faire tomber quelqu'vn, afin d'auoir occasion de le releuer & de l'obliger par ce moyen.

12. Mais il y en a vne petite encore plus ordinaire entre les ennemis, de laquelle il se faut garder ; c'est la finesse de l'Eutrapel, d'Horace qui prestoit à credit, faisoit braues & enfloit le courage à ceux qu'il vouloit ruyner.

13. Ainsi ceux qui secondent nos voluptez, nos plaisirs, nos coleres, nos despences, qui nous prisent plus que nous ne valons, & enflent, comme on dit, le ballon pour nous faire entreprendre au dessus de nos forces, & contre la raison, le font le plus souuent pour nous perdre, que pour nous faire plaisir.

14. Mais pour reuenir aux moyens que l'on peut tenir pour se reconcilier auec ses ennemis, si l'on void que l'on ne puisse les empescher de venir à bout d'vn affaire, il les faudra ayder & les obliger.

15. Ce moyen fut tenu par le Cardinal Ascanio Sforza, lequel preuoyant ne pouuoir empescher l'effect des menees du Cardinal Iulian, qui desiroit faire Cardinal Iean Petit fils du Pape Alexandre VI. s'employa tellement en faueur de Iean, que celuy-cy luy demeura obligé du chappeau plus qu'à Iulian, & deuint son amy : Aussi est-ce sagesse de monstrer vouloir ce que l'on ne

peut empescher & borner sa volonté à son pouuoir.

16. Que si nous ne pouuons en façon quelconque gaigner nos ennemis, ou les asseurer & les adoucir en nostre endroict, considerans en quel degré d'inimitié nous sommes auec eux, si nous cognoissons quelqu'vn duquel ils soient plus ennemis, ou ayant plus de crainte que de nous, nous le ferons proposer ou mettre en auant par quelque autre és choses ou il y aura concurrence pour luy faire faire la mesme poursuitte: afin qu'en comparaison & en hayne de cest autre, ou il nous fauorise, ou face moins d'obstacle.

17. Peu differente fut la façon de proceder de Gerlac Archeuesque & Electeur de Mayence, pour faire eslire Empereur Adolphe Compte de Nassau son cousin, auquel les Electeurs ne pensoient point. Car ayãt recogneu la discorde qui estoit parmy les Princes lesquels pouuoient paruenir à cette dignité, il traicta auec aucuns des Electeurs separement & en secret, donnant à entendre à Venceslaus lors Roy de Boheme, que les voix de la pluspart des Electeurs tendoyent à faire Empereur Albert Duc d'Austriche son ennemy: mais que s'il luy vouloit donner procuration d'en nommer quel-

que autre il s'efforceroit de l'empescher. Ce que Venceslaus feit enuers l'Electeur de Saxe, il feignit que l'on vouloit eslire le Duc de Brunsuic son ennemy, & en vers le Côte Palatin que l'on vouloit eslire Venceslaus Roy de Boheme aussi ennemy du Comte: & de ceste façon ayant extorqué les procurations de ces Electeurs en leur promettant de s'opposer à l'Eslection de leurs ennemis, il nomma son Cousin, qui du commencement eut esté exclus s'il eut esté proposé.

CHAP. XIX.

Des ennieux, huictiéme diuision de cette partie, & comment se faut gouuerner auec eux. 2. 3. remedes contre l'enuie, de faire commun ce qui est enuié. 4. autre remede de fuir le fast, & ce qui l'accompagne. 5. considerations sur la fest. 6. 7. se faire prier auant qu'accepter ce qui nous est enuié: Exemple du Cardinal Ximenes. 8. considerations sur cest exemple, par vn autre de Constantin Mesopolitain.

VOyons comme il se faut gouuerner auec les enuieux. Il faut beaucoup d'heur & beaucoup de courage pour surmonter l'enuie, laquelle (à ce qu'on dit) s'adoucit en communiquant ce qui est enuié:

mais d'autant que nous voulons pour nous le bien que nous poursuiuons & non pour d'autres, il sembleroit que cela pourroit se practiquer.

2. Ce que i'estime toutesfois se pouuoir faire, non pas en rendant du tout commun ce que nous poursuiuons : mais faisant recognoistre à ceux qui nous peuuent en vier ce bien, qu'estant entre noz mains ils en peuuent receuoir auantage, commodité, support & accroissement de leurs esperances.

3. Le moyen de paruenir à cela, est de rechercher leur amitié & familiarité, & quelque enuie & malignité que nous recognoissions en eux contre nous, nous monstrer fort affectionnez en vers eux en la condition que nous sommes, afin qu'ils puissent croire que nostre condition augmentant ce sera vn accroissement de moyens pour les seruir & ayder: leur souhaittant ce que nous desirons, si c'est chose qui leur soit agreable, & monstrans ne le desirer que pour faire plaisir à noz amis, & mesmement à eux.

4. C'est aussi vn remede contre l'enuie que de fuyr le fast, les despences excessiues, la vanité, les resiouissances extraordinaires &

hors de temps,& ne nous faire trop de feste.

5. Ceux principalement doiuent prendre garde de plus prez à toute ces choses, lesquels viennent de bas lieu. Que si, ou la volonte de leur Prince, ou la dignité de leur charge les pousse d'en vser autrement, ce sera prudence à eux de monstrer qu'ils n'y sont volontairement portez, mais forcez par l'authorité de leur Maistre.

6. En cela le Cardinal Ximenes au commencement de sa fortune se porta tresbien. Cest homme estoit de bas lieu, encores que depuis plusieurs ayēt escrit qu'il estoit Gentilhomme: mais quoy que ce soit, estant paure il se rendit Cordelier, & ayant esté cognu pour habile par le Cardinal de Mendosse Archeuesque de Tolede, il fut à sa recommandation fait Confesseur de la Royne Isabelle de Castille, & depuis fut fait Archeuesque de Tolede pour l'opposer aux grāds du Royaume par le conseil du mesme Cardinal de Mendosse, apres la mort duquel la Royne poursuiuit les Bulles à Rome de l'Archeuesché de Tolede pour Ximenes: lesquelles luy ayāt voulu remettre entre les mains il refusa, iugeant que s'il acceptoit ceste dignité, elle luy attireroit l'enuie de tous les grands du Royaume, & sous le faix de

laquelle il succomberoit.

7. De façon que pour l'asseurer de ce costé là, la Royne fut contraincte de le faire prier par tous les grands de sa Cour d'accepter ceste charge: ce qu'il fist en fin apres plusieurs refus. Mais il demeura quelque temps sans vouloir croistre ni son train, ni sa despence, quelque remonstrance que l'on luy fist, que cette dignité requeroit qu'il changeast de façon de viure: de maniere qu'il fallut que l'authorité & commandement exprés du Pape y interuint, auquel il obeyt en fin, & ainsi esuita l'enuie d'vne grande dignité desiree de tous les grans d'Espagne, & du fast d'vne d'espence, qui esgaloit, voire surmontoit celle des Princes.

8. Mais si bien ceste forme de proceder peut seruir au commencement de la fortune d'vn homme, elle ne peut pas toutesfois mettre à couuert de l'enuie celuy qui auroit-ja monstré par ces deportemens plus d'ambitiõ que de simplicité, non plus qu'elle fist en vn certain Constantin Mesopolitain: lequel apres auoir esté chassé de la Cour d'Isaacius Angelus, & depuis de celle de Alexius, Empereurs de Constantinople, y estant retourné auec l'Imperatrice Euphrosyne fist semblant de ne se vouloir plus mes-

ler des affaires, & afin de le persuader plus aysément, se fist Diacre pour auoir subject de s'excuser, & s'en faire prier tant plus instamment, jouant si bien son roole qu'il fallust que l'Empereur mesme poursuiuist vne dispence de Xiphilin Patriarche de Constantinople pour luy, par laquelle il luy fut permis de demeurer à la Cour, & manier les affaires comme deuant, nonobstant les Decrets & Canons qui le luy defendoient: & lors il introduisit deux de ses freres qui estoient tousjours attachez à l'oreille de l'Empereur, pendant que luy vacquoit aux affaires: mais ayant par le passé faict cognoistre son naturel, cette feinte ne luy seruit pas long temps. Car il fut encore chassé, & depuis mourut esloigné de la Cour.

Chap. XX.

Des concurrens ou emulateurs, moins malins que les enuieux. 2. se gaignent, ou par honneur, ou par vanité. 3. 4. moiens de se comporter auec eux. 5. les poursuittes faictes à descouuert, odieuses. 6. 7. conseil & moyen plus seur sur ces poursuittes. 8. ne faut se rendre concurrant sur vn qui sera fauorisé plus que nous. Exemple de Lepidus, & de Sejan à ce propos. 9. Iustice plus foible en Cour que la faueur.

LE mesme chemin que l'on tient pour se garãtir des effects de l'enuie peut estre tenu pour se defendre de l'emulation, ou concurrence, qui a moins de malignité que l'enuie, mais plus de poincte d'ambition qui ne cause pas moins de trauerses.

2. Ceux toutesfois qui en sont frappez, se gaignent aucunesfois par la vanité & l'honneur que l'on leur rend : & pour les destourner de courir en mesme carriere que nous, il ne sera mal à propos d'esleuer leurs esperances plus haut, les y seruir, & nous y employer à bon escient, deprimer ce que nous poursuiuons, comme chose indigne d'eux, mais par laquelle nous sommes con-

trainɫts de commencer, ne pouuans mieux faire, ſurhauſſer au contraire leur credit, pouuoir, ſuffiſance & merite, comme ceux qui doiuent mieux faire, & mieux eſperer.

3. Que ſi nous craignons qu'ils nous deuancent en quelque choſe, nous les entretiendrons en doute & deffiance de ce qu'ils veulent faire, alleguans raiſons de part & d'autre; en façon toutesfois que les contraires à leurs deſſeins, ſoient plus fortes.

4. Mais ſi nous pouuons cacher & diſſimuler noſtre pourſuitte, & l'aſſeurer auparauant que ceux qui peuuent concurer auec nous, ou nous trauerſer, la ſçachent, ce ſera le plus court & le meilleur moyen.

5. Les ambitieuſes pourſuittes qui ſe font à deſcouuert, offencent quelquesfois ceux-meſmes qui ſeroient pour nous ayder ſi nous procedions autrement: & ainſi elles nous ſont renduës plus difficilles, l'euenement plus incertain & plus accompagné d'enuie s'il reuſſiſt ſelon noſtre ſouhait: & ſi au contraire le refus en eſt plus honteux.

6. Il eſt beaucoup plus ſeur de faire comme les rameurs qui tournent le dos au lieu auquel ils deſirent aborder, & feindre tout autre penſement.

7. Ceux-mesmes qui ont voulu commander ont pris ce chemin, se monstrans plus desireux du repos, que des honneurs, comme l'Agamemnon d'Euripide : & par ce moyen se sont asseurez contre les trauerses que l'on pouuoit donner à leur poursuitte, si elle eust esté descouuerte : se sont garantis de la honte qui suit ordinairement ceux qui se trouuent deceuz de leurs esperances : & l'euenement estant selon leur souhait a esté attribué plustost à leur merite qu'à leurs menees.

8. Mais en vne chose faut-il prendre garde de ne se rencontrer à faire mesme poursuitte auec vn plus grand que nous, & qui ayt beaucoup plus de support, quand mesmes nous recognoistrions le deuoir emporter : imitans en cela M. Lepidus que i'ay dict estre tenu par Tacite pour vn tres-sage Courtisans, lequel ayant esté nommé par Tibere auec Iunius Blesus oncle de Sejan, pour estre l'vn ou l'autre esleu Proconsul d'Afrique par le Senat, s'excusa sur son indisposition, l'aage de ses enfans, & mesmement d'vne de ses filles qui estoit preste à marier, ne voulant en cette concurrence heurter le credit & la puissance de Seian, lequel il se fut rendu ennemy s'il l'eust empor-

té par dessus Blesus son oncle, comme il pouuoit faire s'il ne se fust excusé.

9. Moins deuons-nous opiniastrer vne poursuitte contre vn qui sera porté par vn Prince, lequel ayt credit, encores que la Loy & la Iustice soit de nostre costé, pource qu'en cette rencontre la Loy sera tousiours la plus foible, comme il aduint en la poursuitte que Germanicus & Drusus firent pour faire Haterius Agrippa Preteur, lesquels l'emporterent au Senat par dessus la Loy.

Chap XXI.

Neufiesme diuision de cette seconde partie, comprenant les considerations sur les exemples de ceux qui sont tombez en defaueur en Cour. 2. causes de la faueur, ou diminution de nostre credit en Cour. 3. de la faueur qui prouient de la faute du Courtisan mesme. 4. Entreprises faictes par les fauoris contre le Prince, premiere & plus iuste cause de leur ruine. 5. precaution du fauori pour se maintenir. 6. 7. description d'vn Courtisan en l'exemple de Sejan. 8. suitte de l'ambition de Sejan. 9. 10. consideration sur son ambition, & de la procedure de Tibere plus fin que luy. 11. ordinairement l'ambition est precipitee & impudente. 12. Tibere sonde les volõtez des grãds auãt que d'entreprendre contre Sejan. 13. 14. ruse de Tibere pour enlacer Sejan. 15. ceux qui demeurẽt entre la crainte & l'esperance sont plus irresolus, & plus aisez à surprendre. 16. 17. 18. artifices de Tibere pour ruiner Sejan. 19. 20. cheute & ruine de Sejan. 21. autre exemple de la ruine & cheute de Perennis fauori de Commodus. 22. rarement les desseins d'vn subject contre la personne de son Prince reussissent, quelque finesse ou secret qu'on y puisse apporter. 23. 24. 25. 26. exemple de Boilas fauori des Empereurs de Constantinople ses desseins, &c. 27. l'orgueil du subject est tousiours odieux au Prince.

CE sont les principales considerations, que doit auoir celuy lequel desire de s'auancer en la Cour, le surplus doit venir de son accortise & dexterité. Et bien que ces

ces mesmes considerations luy puissent aussi seruir, pour s'y maintenir, toutesfois il peut encores tirer quelque fruict des exemples de ceux qui sont tombez en des faueur: & en la recognoissance de ce qui a nuyt aux autres, se rendre plus accort à le fuyr, preuenir ou empescher: & s'il ne peust, aumoins à s'y preparer. Ce dernier n'estant moins necessaire que le premier pource que le premier se resoult le plus souuent en vn effort inutile, & le dernier sert pour adoucir vne cheute qui est ordinaire, & presque infaillible à tous ceux que la fortune a esleuez si haut.

2. La Desfaueur ou Diminution de credit enuers le Prince prouient, ou de nostre faute, ou de la malice de nos ennemys enuieux ou concurrens ou du mauuais naturel du Prince, ou de sa mort.

3. Les deportemens des hommes sont pleins d'imperfections & de defaux, mais plus de ceux qui estiment estre au dessus de tous les autres, & qui ont acquis non seulement ce poinct que l'on ne leur oseroit contredire, mais ausi de forcer par leur authorité to⁹ ceux qui approchent d'eux de trouuer bonnes, & approuuer les fautes qu'ils font.

4. Les Entreprises contre la personne du Prince ou son estat sont les plus iustes causes de son indignation contre celuy qu'il a esleué en grandeur, procedans d'vne extreme infidelité & ingratitude : & par consequent c'est le plus iuste subiect que le Prince puisse auoir de le ruiner.

5. C'est pourquoy celuy que la fortune aura ainsi esleué, se doit bien garder de faire entrer son Maistre en ceste opinion de luy : & pour cét effect s'esloigner de la poursuitte des charges & honneurs qui luy peuuent donner ombrage.

6. Sejã est representé par Velleius Paterculus pour vn des plus sages & plus aduisez Courtisãs qui ait esté en la Cour de Tibere. Aussi estoit-il besoin qu'il fut tel pour se maintenir pres d'vn Prince fin & desfiant comme celuy-là.

7. Il estoit, dict-il, tousiours en action, mais en façon qu'il sembloit estre en repos, faisant tout sans peine, ny contrainte, ne se vantant de rien, mais venant à bout de tout, se prisant peu, & au dessous de l'opinion que l'on auoit de luy, se monstrant froid & posé en son visage, & en sa contenãce, mais ayant l'esprit esueillé, & ne dormant point Si est-ce qu'en fin l'Ambition l'emporta à

pourſuiure le mariage de Liuia, vefue de Druſus, afin qu'entrant par ce moyen en la maiſon des Ceſars, ce mariage ſeruiſt d'échelle aux deſſeins qu'il auoit ſur l'eſtat. Et encores que le voulant faire trouuer bon à ſon maiſtre, il peuſt aſſez recognoiſtre que ceſte recherche luy eſtoit ſuſpecte par le delay qu'il luy demanda pour en deliberer, & la remonſtrance qu'il luy fit pour l'en diſſuader: ſi ne perdit-il l'enuie de s'authoriſer par autres moyens pour venir à ſon but.

8. Mais voyãt Tibere ennuyé du ſejour de la ville, il ayda à le faire reſoudre de ſe retirer à Caprées, eſperant de diminuer par ce moyen la jalouſie que ſon maiſtre pouuoit prendre de la court que les grands luy faiſoient à Rome, cõme auſſi l'enuie que l'on luy portoit & d'accroiſtre ſa puiſſance, toutes les affaires ayans à paſſer par ſes mains, les lettres par celles des ſoldats de la garde auſquels il commandoit: Et eſtant en ſon pouuoir de donner entrée, ou la deſnier à qui bon luy ſembloit. De façon qu'en peu de temps ſous pretexte de ſoulager la vieilleſſe de l'Empereur, prenant la charge de toutes les affaires de l'eſtat, il s'acquiſt vne authorité ferme (ce ſembloit) & puiſſante.

9. Mais ayãt à faire à vn Prince auiſé l'eue-

nement monſtra que ce chemin eſtoit plus hazardeux qu'auantageux pour luy, duquel ie n'eſtime eſtre du tout hors de propos d'adiouſter icy la ſuitte, afin de rẽdre nos Courtiſans plus aduiſez en la conduitte de leur fortune, & les Princes plus accorts en la diſpenſation de leurs faueurs.

10. Tibere ſupporta les deportemens de Sejan iuſques à ce que par ſon moyen & ſes menees il ſe fut aſſeuré d'Agrippine, de Neron, de Druſus : à quoy Sejan s'employa d'autant plus volontiers qu'il aſſeuroit par là Tibere cõtre les desfiances qu'il en auoit, & par le ſeruice qu'il luy rendoit en ce ſubiect, ſe mettoit plus auant en ſes bonnes graces, & que d'ailleurs ſa puiſſance s'en rẽdoit plus redoutable, & ſes eſperances de paruenir à l'eſtat plus certaines : ne reſtans de la maiſon des Ceſars, que des ieunes enfans, leſquels tant s'en faut qu'ils peuſſent empeſcher ſes deſſeins, puis qu'ils luy pouuoiẽt pluſtoſt ſeruir de pãlche pour paſſer en l'eſtat, & s'y eſtablir en ſe ſaiſiſſant d'eux, & continuant ſous leur nom le maniment des affaires publiques, iuſques à ce qu'il eut aſſeuré les ſiennes.

11. Mais comme le plus ſouuent l'ambition eſt imprudente & precipitée, il ne conſide-

roit pas que plus il estoit pres du but, plus d'ombrage donnoit-il à vn Prince desfiant: & que pour se conseruer en ses bonnes graces, il deuoit plustost rechercher de diminuer que d'accroistre son pouuoir : ce qu'il ne fit pas. Car ne luy restant plus que le tiltre d'Empereur, lequel aucuns des siens desja luy donnoient, & le pouuoir de Tribun que les Empereurs auoient vny à leur personne (afin sous le tiltre de ceste dignité, de se rendre Souuerains) il rechercha de plus en plus d'accroistre sa puissance, qu'il rendit en fin redoutable à tous, & suspecte à son Maistre.

12. Voyant donc Tibere que Sejan auoit gagné, non seulement ses gardes & troupes Pretorianes, mais aussi vn grand nombre de Senateurs & des meilleures maisons de Rome, les vns par biens-faicts, les autres par esperances, & aucuns par crainte: & que mesmes ses seruiteurs, & propres domestiques rapportoient à Sejan tout ce qu'il faisoit & disoit sans qu'aucun osast luy rapporter ce que faisoit Sejan : il resolut auant que de rien entreprendre de recognoistre les volontez des vns & des autres, afin de sçauoir à qui il se deuoit fier en ce qu'il desiroit faire, & de qui il se deuoit garder.

13. Et pour paruenir plus aisément à son dessein, de peur que Sejan n'entrast en desfiance, il le fit Consul, l'appellant son compagnon, & son amy, en toutes les lettres qu'il escriuoit & au peuple & au Senat : ce qu'ayãt continué quelque temps, il fit semblant d'estre malade & en dãger, afin de recognoistre ceux qui s'en resjouyroient, ou monstreroient en estre faschez mais principalement pour remarquer la contenance & les esperances de Sejan & des siens.

14. Quelquesfois il escriuoit qu'il se portoit mieux, & que dans peu de tẽps il viendroit à Rome, loüant en aucunes de ses lettres Sejan & le rabbaissant en d'autres, aduançãt aucuns des siens à sa recõmãdation, & en reculant & desfauorisant d'autres: afin de le tenir entre la crainte & l'esperance.

15. L'honneur & la faueur en laquelle Sejã se voyoit le retenant d'entreprendre de peur de ruiner tout à coup ses affaires, & luy faisant esperer de pouuoir effacer ces legers mescontentemens auec le temps. Ceux toutesfois qui consideroient ceste diuersité & changement d'opinions en Tibere, & qui n'estoient pas tant attachez à Sejan, qu'à sa fortune, peu à peu commencerẽt à se retirer d'aupres de luy, & aucuns à en

faire moins de compte qu'auparauant.
16. Mais Tibere craignant que ce mespris ne fit resoudre cét esprit ambitieux à precipiter son entreprise, fit courir le bruit qu'il luy vouloit donner le pouuoir de Tribun, afin de le surprendre plus aisément: & peu apres escriuit lettres au Senat pour le retenir prisonnier, desquelles Macro Capitaine des Gardes fut porteur: qui si tost qu'il fut arriué à Rome communiqua ceste affaire du commandement de l'Empereur à Memmius Regulus Consul (l'autre Consul estant des creatures de Sejan) & à Græcinus Laco Capitaine du Guet auant qu'il fut iour: & venant le matin au Palais pour presenter les lettres de Tybere, ayant rencontré Sejan qui tout troublé luy demanda s'il n'auoit point de lettres de l'Empereur pour luy, afin de l'asseurer, il luy dict à l'oreille comme en grand secret, il luy aportoit le pouuoir de Tribun : lors Sejan cõtẽt & ioyeux entra au Senat, & Macro fit entẽdre aux Soldats Pretoriens, qui auoient accompagné Sejan, le commandement qu'il auoit de Tibere de les faire retirer en leur camp, leur en monstrant les lettres, par lesquelles il leur estoit promis quelque argẽt, & en leur place il met en garde les compa-

gnies du Guet : puis il entra aussi au Senat, & presenta ses lettres, auant l'ouuerture desquelles il sortit : & apres auoir commandé à Lacon de faire bonne garde pour empescher que Sejan ne s'esuadast & esmeust quelque sedition, s'en alla au camp des Pretoriens pour les contenir en deuoir.

17. Les lettres que Tibere escriuoit au Senat, estoiẽt fort lõgues pour donner loisir à Macro de donner ordre à tout ce qu'il luy auoit ordõné, & estoiẽt artificieusement dressees. Le cõmencemẽt ne parloit point de Sejan, mais de plusieurs autres affaires : apres suiuoit vne legere & briefue plainte contre Sejan, puis elles passoient à d'autres affaires : & derechef suiuoit vne autre plainte contre Sejan, toutesfois encores fort briefue; puis entre plusieurs autres diuerses choses Tibere commandoit que l'on chastiast deux Senateurs qui estoient amis de Sejan, & que l'on se saisist de luy sans parler de le faire mourir; afin de luy laisser esperance de se pouuoir purger de toutes les plaintes qui estoient faites contre luy, lesquelles estoient legeres & de petite importance.

18. La lecture de ces lettres estant parachevée plusieurs de ceux qui estoient là, & l'a-

uoient accompagné au Senat, voyans qu'il n'estoit point parlé du pouuoir de Tribun, commencerent à s'éleuer & l'enuironner de peur qu'il n'eschapast. Ce que l'on tient que sans doute il eut fait si les lettres eussent esté plus rudes ; mais ne reconnoissant rien qui luy deust donner subiect de crainte, il demeura en sa place, d'où Memmius Regulus l'ayant appellé par deux ou trois fois, en fin il se leua, non (à ce que escrit Dion) qu'il refusast de ce faire la premiere fois par orgueil, mais pource qu'il estoit desaccoustumé d'obeyr, & se leuant fut suiuy de Lacon Capitaine du Guet.

19. Lors Regulus se leuant aussi accompagné des autres Magistrats le mena hors de la Cour, & le cōduisit en la prison, ou il fut apres condamné par le Senat d'estre precipité d'vn lieu que l'on appelloit les eschelles Gemoniennes.

20. Voyla la cheute d'vn des plus accorts & plus authorisez Courtisans qui se trouue en tout le tēps passé, laquelle il ne faut pas tant attribuer à la prudence & conduite de son maistre (qui toutesfois en ce fait apporta beaucoup de circonspection) qu'à sa puissance, qui seule sans tant de façons le pouuoit ruyner.

21. Ce que Commodus beaucoup moins fin que Tibere monstra en la personne de Perennis, qui prenoit vn mesme chemin que Sejan, & qui ayãt affaire à vn Prince faineãt se pouuoit promettre meilleure yssuë de sa coniuration.

22. Ie sçay que chacun en telles entreprises estime estre plus fin que son compagnon, & auoir vne prudence particuliere pour faire reussir ses desseins, aucũs les ayans conduits iusques au point de l'execution, comme fit Boylas sous Constantin Monomaque Empereur de Cõstãtinople, lequel auoit assez heureusement conduit le sien: si n'eust-il eschappé la fortune que courent semblables entrepreneurs, s'il n'eut rencontré vn Prince plus doux, & qui pardonnoit aisément ses iniures.

23. C'est exemple seruira pour faire cognoistre qu'en telles choses ce qui est caché aux yeux des hõmes, Dieu le reuele par moyens desquels l'on ne se doute point, & quelque finesse que le subiect apporte en semblables entreprises il court fourtune de s'y perdre.

24. Ce Boylas estoit homme duquel vraysemblablement ce Prince ne se pouuoit desfier, non seulement pour l'auoir obligé par l'amitié qu'il luy portoit, mais pour ce qu'il

auec beaucoup de défauts qui le rendoient incapable de hautes entreprises. Car outre qu'il estoit de bas lieu, il ne pouuoit parler qu'en begayant, & si peu intelligiblement que l'on ne le pouuoit entendre qu'auec gran de peine, & pource qu'il voyoit que sõ Maistre prenoit plaisir de l'ouyr ainsi parler, il aydoit encores à ceste imperfection & l'affectoit.

25. Par ceste façon de boufonner il prit telle familiarité auec luy, que ny le serrail des femmes, ny le cabinet ne luy estoient fermez. En fin ayant esté enrichy par son Maistre, & faict Senateur il dressa ses esperances plus haut, iusques à entreprendre de le tuer pour se mettre en sa place: ce qu'il descouurit premierement à ceux qu'il recognoissoit hayr l'Empereur, faisant de grãdes promesses à ceux qui approuuoient son dessein & luy promettoient de l'assister, & loüant ceux qui ne le trouuoient bon, & leur disoit que ce qu'il leur auoit proposé n'estoit que pour sonder leur fidelité enuers l'Empereur, auquel il ne man quoit d'en rendre tesmoignage les exhortant d'y persister,

26. Traictant ceste affaire de ceste façon, il fut long-temps sans estre descouuert, ny des vns ny des autres, & ceux de sa faction

s'asseuroient qu'il viendroit à bout de son entreprise, comme sans vn de ses complices qui le decela, & qui fut cause que l'on l'espia pour le prendre sur le faict, ayant l'espee en la main pour frapper son Maistre, il l'executoit. Ainsi surpris, l'Empereur se contentant de le chasser apres auoir faict chastier quelques-vns de ses adherans.

Ie serois long si ie voulois rapporter icy les exemples de tous les grands qui ont faict naufrage en Cour, non seulement pour semblables entreprises, mais par la des-fiance que l'on a eu qu'ils seroient pour y penser. Ie me contenteray pour le present de ceux-cy.

27. Et diray qu'en quelque façon que le Courtisan face paroistre son Orgueil contre son Prince, soit par ambition, Vanterie, Reproches, Mesdisances ou suite & train extraordinaire: il court aussi fortune de se perdre.

CHAP. XXII.

Dixiesme diuision de cette partie contenant les causes de defaueur d'aupres le Prince. 2. 3. premiere cause, les vanteries & reproches des seruices rendus, exemples sur ce. 4. seconde cause, reprendre les actions du Prince & s'en plaindre. 5. Troisiesme cause, abuser de la priuauté, & vouloir estre veu gouuerner le Prince. Exemple d'vn Thurinus Vendeur de fumee sous Heliogabale. 6. 7. Quatriesme cause, hurter les Princes ou les grands par orgueil ou vanité exéple de Plantianus .7. d'Enguerrãd de Marigny. 8. cinquiesme cause, se rendre instrument de diuision entre les Princes, & vn exemple sur ce.

LEs Vanteries & Reproches des seruices perdirent Philotas & Clytus pres d'Alexandre, & Craterus n'en estoit pas si bien veu qu'il eust esté, s'il se fut contenu dans les termes d'vne genereuse modestie.

2. L'on escrit que Sylius se perdit pres de Tibere de ceste façon, & Syllas General des troupes du Roy Agrippa, à ce qu'escrit Iosephe, perdit le fruict de tous ses seruices, en les reprochant à son Maistre.

Antonius Primus ruina sa reputation & sa fortune pres Vespasian par vne mesme vanité.

3. Les Princes croyans que par-là l'on veut diminuer quelque chose de leur bon-heur qu'ils tiennent estre attaché à leur persõne, & non à la valeur, suffisance, ou merite de leur suiect.

4 La façon aussi de reprendre les actions du Prince & mesmes de se plaindre trop hardiment à son Maistre, est indiscrette, & part souuent d'arrogance. Eumenes se plaignant à Alexandre qu'Hephestion auec sa suitte de farceurs & autres gens de telle estoffe occupoit les logis qui deuoient estre baillez aux gens de guerre, & ayant sur ce subject vsé de parols trop libres, en pensa estre disgracie.

5. Pareillement abuser de la priuauté de son Maistre, & vouloir estre veu seul ordonner & disposer de ses affaires se peut rapporter à l'orgueil, encores qu'aucuns le facent par vanité, & autres par auarice : comme Zoticus sous ce monstre d'Heliogabale, qui eut meilleure fortune qu'vn Thurinus sous Alexandre fils de Mammea, lequel cest Empereur feit mourir de fumee, pour auoir vendu des fumees, ainsi que le plublioyt l'huyssier qui assistoit à l'execution : c'est homme ayant faict croire à toute la Cour, qu'il gouuernoit son Maistre, attribuant à

ſon conſeil & aduis tout ce que l'Empereur faiſoit, & vendant les liberalitez, meſmes celles en la pourſuitte deſquelles il n'auoit aucune part.

6. Mais pour venir à l'Orgueil qui s'addreſſe contre les Princes ou Grands leſquels ſont au deſſous du Souuerain, vn des plus notables exemples, & pour l'outrecuidance, & pour la vanité, & pour l'infedelité eſt celuy de Plãtianus, duquel l'outrecuidance le feit heurter contre Baſſianus fils de l'Empereur ſon maiſtre, qui l'auoit eſleué en la grandeur en laquelle il eſtoit: & ſa vanité fut telle, qu'en allant par la ville non ſeulement aucun ne l'oſoit accoſter, mais faiſoit auſſi marcher des gens deuant luy, pour faire retirer ceux qui ſe rencontroient au lieu, où il deuoit paſſer, defendãs qu'aucune fuſt ſi hardy de le regarder.

Mais en fin ceſt aueuglement le conduit à l'infedelité, qui le fit coniurer contre ſon maiſtre & perdre la vie.

7. L'on ſçait comme Enguerrãd de Marigny ſe trouua de s'eſtre heurté pendant ſa faueur, ſous Philippe le Bel, contre Charles de Valois.

8. Non plus ſe faut-il rẽdre inſtrument de diuiſion entre les Princes, leſquels s'ac-

cordent tousiours aux despens de ceux qui les ont mis mal ensemble. Entre plusieurs exemples il s'en lit vn en l'histoire de Bauiers d'vn certain Othon Crondorfer fauory de Raoul Palatin du Rhin, qui ayant mis son Maistre mal auec sa mere, en fin ce Prince & ceste Princesse s'estans accordez, luy firent couper la langue & creuer les yeux.

Chap. XXIII.

Ne se faut heurter contre celuy qui est plus en faueur que nous. 2. conseil de Germanicus à Agrippina sur ce. 3. le Courtisan doit recognoistre en quel degré de faueur il est pres de son Prince. 4. le Courtisan qui s'attache à la volonté de son Prince est mieux aymé, que celuy qui s'attache à l'interest de sa dignité, ou reputatiō, exemples de Craterus & d'Eſtion, leur querelle, & la prudence d'Alexandre pour les accorder. 5. consideration sur le degré de faueur que le Courtisan a pres de son Prince. 7. la raison de cette consideration rapportée de Dion Historien.

MAis non seulement il ne se faut heurter contre les Princes, qu'il se faut bien garder de heurter ceux qui ont plus de faueur que nous, ny de trouuer à redire à leur auancement.

2. Ce

2 Ce fut vn conseil que Germanicus mourant donna à Agrippine, de n'irriter les plus puissans en credit & faueur, lequel n'ayant esté suiuy par elle en fin se perdit elle & ses enfans.

I'ay dict qu'Eumenes cuyda estre disgracié par Alexandre, pour s'estre irreueremment plaint d'Hephestion, estant egalement offencé, & de l'irreuerence des propos, & de l'enuie que par là Eumenes monstroit porter à Hephestion.

3 C'est pourquoy il est tres-necessaire à vn Courtisan, de recognoistre en quel degré de faueur il est pres de son Prince, en comparaison d'vn autre, & ne iuger pas tant par les apparences exterieures, que par les causes de la faueur.

4 Craterus & Hephestion sembloient vn temps estre egalement en credit pres d'Alexandre, lequel appelloit Craterus l'amy du Roy, & Hephestion l'amy d'Alexandre. Par où toutesfois Craterus deuoit recognoistre, comme les Princes sont plus attachez à leurs volontez & inclinations, qu'ils ne sont le plus souuent à ce qui seroit requis pour la dignité de leur charge: Que celuy aussi lequel affectionne la dignité, si bien il est aymé du Prince, l'est toutesfois moins

que celuy qui s'est du tout attaché à la personne, laquelle touche plus pres le Prince que sa dignité. Et si bien en la querelle de Craterus & d'Hephestion, laquelle auoit diuisé toute la Cour, Alexandre s'y porta comme neutre, reprenant aigrement l'vn & l'autre, & les menaçant esgalement de les chastier si à l'aduenir ils se querelloient. Ce fut plustost vn trait de prudēce pour estouffer les partis, & le feu que ceste diuision eut allumé si elle eut continué, qu'vn tesmoignage d'affection esgale: ayant repris Hephestion publiquement pour diminuer l'enuie que l'on luy portoit: & Craterus à part pour euiter que la pluspart des Macedoniēs qui estoient pour luy ne s'en offençassent. Qui est la façon que les Princes doyuent suyure en semblables occurrences.

5 Mais pour reuenir à ceste consideration que nous auons dicte deuoir estre faicte du degré de faueur, auquel nous sommes pres du Prince en comparaison d'vn autre, l'on remarque que ce fut vne des premieres fautes que fit Antonius Primus (duquel nous auons parlé) de se heurter sans y prendre garde contre Mucianus, qui estoit plus en credit que luy pres de Vespasian: & lequel (dict Tacite) il estoit plus dangereux de

mespriser que Vespasien mesme.

6 C'est chose qui se recognoist en toutes les Cours, que le mespris que l'on faict des fauoris des Princes est mieux vangé, que celuy lequel se faict du Prince mesme, dequoy Dion rend la raison parlant de Sejan.

7 Car comme ceux, dit-il, qui possedent quelque dignité à cause de leurs merites, ne recherchent pas curieusement ces vains respects & ceremonies desquelles l'on vse ordinairement en la Cour enuers les grands: aussi ceux qui recherchent les honneurs pour rehausser leur bassesse, & l'indignité de leur condition, portent fort impatiemment, & reputent à iniure quand on ne leur rend le respect que le rang de faueur du Prince enuers eux merite. D'où vient qu'il y a plus de peine de s'entretenir de ceste sorte de gens, & de se conseruer en leur amitié qu'en celle du Prince, lequel en pardonnant ses iniures peut accroistre sa reputation, au lieu que ceux-cy croyent que faisans le semblable l'on l'intrepreteroit à crainte & à foiblesse: & que pour faire paroistre leur puissance & l'affermir, il n'y a meilleur moyen que de chastier & poursuiure ceux qui s'oublient en leur endroict.

Chap. XXIIII.

L'orgueil en l'exercice d'vne charge est odieux au Prince, qui le punit en subject. Exemple d'Aluaro de Luna. 2. sixième cause de defaueur d'vn Courtisan, la hayne du peuple & des grands contre luy. 3. 4. 5. Exemples des fauoris des Princes qui ont estè tuez. 6. l'infidelité, septiéme cause de defaueur d'vn Courtisan. 7. le secret du Prince est de difficile garde. 8. Edict de Philippides sur ceux qui reueloient les secrets des Princes.

NOn seulement l'orgueil enuers les grands est insupportable, mais aussi souuent a-il apporté la ruine à ceux qui s'y sont laissez aller à l'endroict de moindres. Aluaro de Luna Bastard d'Aragon estoit tellement fauorisé du Roy Iean d'Aragon, que ce Roy luy-mesme, & de son bon gré se desroba d'entre les mains des principaux & plus grãds de son Royaume, pour luy remettre sa personne & ses affaires, au maniement desquelles luy estant aduenu de se comporter auec insolence, ayant faict ietter par la fenestre vn Gentilhomme qui de la part du Roy luy parloit de chose qu'il n'auoit à plaisir, le Roy luy fist trancher la teste, & ainsi chastia-il l'orgueil de ce Prince.

2 Vn autre subjet de defauoriser vn Courtisan est, quand par ses deportemens il attire la hayne du peuple, ou des grands contre luy ou contre son Maistre. Car ou son Maistre se resout de se desfaire de luy, ou les autres Courtisans se resoluent de le perdre.
3 Commodus fut contraint de faire mourir Cleandre qui gouuernoit les affaires sous luy, pour appaiser l'émotion du peuple de Rome, contre lequel ce Cleandre auoit armé les gardes de l'Empereur.
4 Eutropius fauory d'Arcadius ayant esté cause de la reuolte de Tribigildus fut abandonné par son Maistre à ses ennemis pour auoir paix.
5 Commodus estant hay pour l'amour qu'il portoit à Aternus, les plus affectionnez seruiteurs de l'Empereur se resolurent vn soir que ce ieune homme s'en retournoit en son logis, de l'enleuer & le faire tuer, comme ils feirent.
6 L'infidelité en la descouuerte du secret du Prince, & en l'intelligence auec ses ennemis est aussi vne des plus ordinaires & des plus iustes causes de la ruine d'vn Courtisan: & neantmoins vne des fautes plus communes qui se commet aussi bien par legereté, indiscretion, & vanité, que par infidelité.

7 Pour la premiere: Ie diray que la plus grande sagesse d'vn Courtisan est de ne s'informer des secrets du Prince, & ne s'engager à les entendre qu'auec d'autres, pource que aduenant que l'on soit tout seul, lors que le Prince les communique, si par discours tiré de la condition & estat des affaires il court quelque bruit qui aproche de cela, incontinent le Prince vous soupçonnera de l'auoir dit. Et peut aussi aduenir que le Prince, ayant dit à vn autre la mesme chose, ou qu'il s'en souuiendra, ou que tenant l'autre en reputation d'estre plus secret que vous, encores qu'il l'ait publié, il vous accusera plustost de l'auoir reuelé que celuy là.
8 Philippides Poëte Comique estant de toute la Cour du Roy Lysimachus, celuy qui estoit plus auant en ses bonnes graces: & Lysimachus luy demandant dequoy il desiroit qu'il luy fit part: De tout ce qu'il vous plaira, luy respondit-il, horsmis de vostre secret, monstrant par là qu'il ne faut point (qui pourra) se charger de chose de si fascheuse garde, ny se rendre curieux de le sçauoir, non plus de la bouche de ceux ausquels le Prince en faict part, que de celle du Prince mesme.
9 Hieron Prince de Syracuse disoit que

ceux-là qui reueloient les ſecrets des Princes faiſoient tort & à eux, & à ceux auſquels ils le diſoient. Car la cognoiſſance de leur ſecret les offenſant autant pour le regard des vns que des autres, ils les hayſſoient egalement.

CHAP. XXV.

Huictiéme cauſe de defaueur du Courtiſan, l'intelligence auecque les ennemis de ſon Maiſtre. 2. exemple du Cardinal Baluë ſur ce ſubject, ſon extraction, & ſon aduancement. 3. autre exemple du Cardinal du Prat, & ruſe d'iceluy. 4. autre exemple d'vn Cardinal de l'Empereur Federic. 5. autre exemple de Stilicon.

LA fortune n'a pas eſté plus aſſeuree de ceux leſquels, ou par auarice, ou ambition, ou pour s'appuyer de tous coſtez ont eu intelligẽce auec les ennemis de leur Maiſtre, ſoient domeſtiques, ou eſtrangers.

Le Cardinal Baluë (qui de fils de couſturier auoit eſté faict Threſorier par Louys vnzieſme, & de Threſorier Eueſque, & depuis auoit obtenu le chappeau de Cardinal de Paul ſecond, lequel luy auoit accordé, partie à la priere du Roy, partie pour le gagner & empeſcher qu'il ne luy fiſt de mau-

uais offices enuers son maistre, comme auparauant il luy en auoit faict) fut descouuert auoir intelligence auec les ennemis du Roy, lequel le fit à cause de ce mettre en prison en la Tour de Loches, où il fut douze ans, d'où il ne sortit qu'à la priere du Pape Sixte IV.

3 Le Cardinal du Prat pour semblables menees du temps du Roy François I. descheut aussi de faueur, courut vne semblable fortune, n'ayant esté relasché de prison que sur la crainte que le Roy auoit que le Pape s'offençast s'il y mouroit d'vne retention d'vrine, de laquelle il fist croire à tous ses Medecins qu'il estoit malade beuuant son vrine, sans que personne en peust rien descouurir.

4 Pierre des Vignes principal Conseiller de Frideric II. Empereur n'en eschappa à si bon marché. Car estant soupçonné d'auoir intelligence auec Alexandre III. Pape ennemy de son maistre, l'on luy fist perdre la veuë.

5 L'on attribuë la mort de Stilico, non seulement au dessein que l'on l'accusoit d'auoir de se saisir de l'Empire d'Orient, l'execution duquel estoit encores esloignee: mais aussi à l'estroicte intelligence qu'il auoit auec Alaric Roy des Gots, auec lequel il auoit faict

faire vne honteuſe paix pour l'Empereur: contre l'aduis de tout le Conſeil, & meſmes de Lampadius, qui dit lors que ce traicté n'eſtoit pas vne paix, mais vne paction de ſeruitude, l'Empereur ſ'obligeant de payer tribut aux Gots, ſous le nom de penſion.

CHAP. XXVI.

Neufiéme cauſe de la defaueur du Courtiſan, quand il eſt autheur d'vn mauuais conſeil. 2. Exemple de Stilicon, & d'Olympius. 3. le fauori Courtiſan doit pluſtoſt conſeiller la paix que la guerre. 4. Exemples ſur ce ſubiect & ruſe de Iouius pour ietter ſon maiſtre à la guerre, & ſe tirer d'enuie.

LE Courtiſan doit auſſi garder d'eſtre autheur de quelque conſeil, dont l'iſſuë ſoit hazardeuſe. Car arriuant que l'euenement ſoit tel que l'on le peut ſouhaitter, il ſera imputé au Prince: & s'il eſt autre, celuy qui a donné le conſeil en ſera accuſé, non ſeulement par le commun qui iuge tous les conſeils par les euenemens; mais auſſi par le Prince qui ſera bien aiſe de reietter l'enuie du mauuais conſeil qu'il a pris, ſur celuy qui le luy a donné.

2 Auant & apres la mort de Stilico l'on

blasmoit la paix faicte de son aduis auec Alaric: ce qui fut cause qu'Olympius (lequel auoit esté l'instrument duquel Honorius s'estoit seruy pour se desfaire de Stilico) se resolut de prendre cõtrepied: & ayant toute authorité lors sur les affaires fist rompre la paix, nonobstant plusieurs conditions raisonnables proposees par Alaric, engageant par ce moyen son Maistre en vne guerre, dont l'issuë n'estant telle qu'il s'estoit promis, il fut aysé aux Eunuques qui estoient pres de l'Empereur, de l'accuser, comme Autheur de tous les maux desquels l'Estat estoit affligé: de façon qu'il fut contraint d'abandonner la Cour, & s'enfuir en Dalmatie.

3 C'est vn coup de Maistre que de resoudre la guerre; ou la rupture d'vn traicté de paix. Ce que le Ministre y doit apporter est de luy proposer les raisons de part & d'autre, sans faire le choix d'aucun party. Et si l'on le contraint à cela, celuy de la paix, sans vne grande necessité, ou vne euidente vtilité au contraire, sera tousiours le plus seur, comme celuy duquel les inconueniens & hazards sont moindres.

4 C'est pourquoy Iouius qui succeda à la faueur & à la puissance d'Olympius pres

l'Empereur Honorius, encores qu'il desirast la continuation de la guerre contre Alaric, afin de se rendre plus necessaire à son Maistre (ruse ordinaire de la pluspart de ceux de ce mestier) fist semblant de desirer la paix: & s'estant abouché auec Alaric à Rimini, il enuoya à Honorius les articles qui auoient esté proposez de part & d'autre, & par vne lettre separee luy conseilloit de declarer general de ses armees Alaric, afin qu'adoucy par cest offre il retranchast quelque chose de ses autres demandes.

A quoy l'Empereur ayant respondu qu'il ne pouuoit trouuer bon de donner ce commandement à Alaric, ny à aucun des siens, l'aissant à Iouius de luy accorder la demande qu'il faisoit des pensions & des viures pour les Gots, ainsi qu'il aduiseroit pour le mieux.

5 Iouius leut ceste lettre deuant Alaric, lequel s'indigna tellement du peu de compte que l'Empereur faisoit de luy, & de toute sa nation, qu'il rompit le traicté: & Iouius s'en retourna vers l'Empereur, sans auoir rien faict, lequel picqué aussi de son costé, iura de ne point faire de paix auec Alaric, & fit faire semblable serment à tous les siens, entre lesquels Iouius se trouua le plus disposé, qui

par ceſte façon de proceder ſe deſchargea de l'enuie de ceſte rupture ſur ſon Maiſtre & ſur Alaric, obligea Alaric par la demande qu'il auoit faicte pour luy du commandement general des armees de l'Empire: Et par ce meſme moyen engagea ſon Maiſtre à continuer la guerre, laquelle le rendit plus neceſſaire, & affermit d'auantage ſon authorité & ſa faueur de luy.

Ie groſſirois trop ce diſcours ſi ie voulois rapporter icy les exemples de tous ceux qui par leurs fautes particulieres ſont deſcheus de la faueur que les Princes leur portoient: & quand ie les aurois apportees icy, encores l'on trouueroit pluſieurs autres fautes qui peuuent cauſer le meſme effect, leſquelles pour eſtre infinies, il faut laiſſer à l'accortiſe du Courtiſan de s'en garder, & s'y gouuerner.

CHAP. XXVII.

Huictiéme diuision de cette partie, contenant la defaueur en Cour procuree par nos ennemis, enuieux, ou concurrens, par trois moyens. 2. premier moyen, par l'éloignement de celuy qu'on veut defauoriser, qui se faict en diuerses fins & moyens, & comment. 3. pour euiter querelle, sans pretexte d'vne commission honorable. Exemple de ce pretexte. 4. ou pour èuiter enuie & ialousie. Exēple de Tybere qui se retira à Rhodes. 5. ou de nous mesmes par commandement du Prince. 6. ou quand on veut tirer quelqu'vn d'vne charge éloignee. 7. 8. exemples sur ce moyen. 9. eloignement procuré pour calomnier plus aysément l'absent. 10. ou pour le perdre en quelque entreprise, exemple de ce. 11. autre exemple.

VEnons donc à la defaueur, ou diminution de credit qui nous est procuree par nos ennemis, enuieux, ou concurrens, lesquels ordinairement se seruent de l'vn de ces trois moyens, ou de nous esloigner de la Cour sous pretexte de nous employer ailleurs, ou de nous rendre suspects, ou odieux au Prince, ou bien de contraindre le Prince par viue force de nous chasser, ou se desfaire de nous.

2 L'on nous esloigne par diuers moyens & pour diuerses fins. Car à quelques-vns l'on

a faict trouuer bon cest esloignement par l'offre de quelque charge honorable en lieu esloigné, ou par quelque occasion en laquelle celuy-là a desiré estre employé pour assister les siens. Comme celle qui fut mesnagee par Styppiota sous l'Empereur Manuel Comenus, pour esloigner Iean Hagiotheodorita son compagnon du maniement des affaires, & qui auoit plus de credit que luy. Car estant suruenu different entre Michel Paleologue & Ioseph Balsamon, Styppiota persuada à l'Empereur d'enuoyer Hagiotheodorita beau-frere de Balsamon, auec pouuoir de gouuerner au Peloponese, pour appaiser ceste querelle, à quoy Hagiotheodorita condescendit d'autant plus volontiers qu'il desiroit assister son beau-frere, ne considerant pas que pendant son absence Styppiota prendroit toute authorité sur les affaires, & qu'il acccoustumeroit l'Empereur à se passer de luy.

3 Il y en a eu qui pour les grandes querelles que l'on leur a suscitees en la Cour, ont pris party de s'esloigner soubs pretexte de quelque commission, comme feit Agrippa, gendre d'Auguste, qui se retira en Asie, sous ombre de mettre ordre à quelques affaires

der à Vrſicinus de demeurer en ces quartiers là, quoy que l'on ne luy donnaſt aucun pouuoir. Mais le deſſein d'Euſebius, & des autres Courtiſans, qui auoient iuré ſa ruyne, eſtoit, ſi les Perſes à l'occaſion de ſa demeure ſe retiroient, d'en donner l'honneur à Sabinianus, & ſi d'auenture ils faiſoient progrez, imputer le mal qui en arriueroit à Vrſicinus, cõme il aduint à Vrſicinus en ſuitte de ce, & à la pourſuitte des Eunuques, ayant eſté degradé de la milice, & renuoyé en ſa maiſon.

11. Auparauant ſouz le meſme Conſtantius l'on enuoya Ruffinus oncle de Gallus, & general des trouppes Pretorianes, pour appaiſer la ſedition des ſoldats, en eſperance qu'il n'en reuiendroit point, & qu'il s'y perdroit. Clytus eſtant enuoyé en la Prouince de Sogdiane, ſe plaignoit qu'Alexandre l'enuoyoit là à ſemblable intention.

Chap. XXVIII.

Second moyen que nos ennemis tiennent pour nous desfauoriser, pour nous rendre odieux & suspects au Prince, & ce par deux moyens. 2. & pour nous calomnier, & consideration sur la calomnie. 3. les calomnies plus puissantes en l'esprit des princes. 4. comment les calomnies se rendent vray-semblables. 5. deportements des calomnies. 6. induction des calomniateurs pour prendre subjet de calomnier. 7. exemple sur cette induction. 8. artifices pour jetter vn qui aura esté calomnié en desespoir, & vn exemple sur ce sujet. 9. autre exemple. 10. 11. autre artifice pour ietter vn calõnié à desespoir, & exẽple sur ce. 12. autre exẽple d'artifice de calõnie par Sejan pour ruyner Agrippina. 13. ruze des calomniateurs en induisant les seruiteurs à calomnier leurs maistres. 14. 15. exemples de ce.

LE second moyen que nos ennemis tiennent pour nous desfauoriser, est de nous rendre odiux & suspects au Prince: & pour cest effect se seruent de deux moyens, qui semblent contraires, mais qui font mesme effect, à sçauoir des calomnies & des loüanges.

2. Es calomnies deux poincts sont à considerer. Le premier est si elles sont de choses qui soyent assez puissantes pour faire changer la volonté du Prince enuers nous. Le second si elles sont vray-semblables.

Ce qui peut émouuoir, ou alterer la volonté du Prince enuers nous, se doit iuger par son inclination, son humeur, & la qualité des affaires.

3. Mais les calomnies qui iusques icy ont ruyné les plus grands, ont esté celles qui ont jetté le Prince en desfiance de quelque entreprise sur sa personne, ou sur son Estat, ou celles qui luy ont fait croire le mespris, que celuy qu'il auoit esleué en credit & authorité faisoit de sa personne, ou par desobeyssance & peu de respect à ses commandemens, ou par mesdisances & mocqueries de ses paroles, ou deportemens.

4. Ces calomnies se rendent vray-semblables, ou par les paroles & actions indiscrettes, tant de ceux qui sont calomniez, que de ceux qui dependent d'eux, comme seruiteurs, amis & parens; ou par supposition de lettres fausses, ou par la creance que l'on a en ceux qui font les rapports, ou par la desfiance que le Prince a desia conceuë contre ceux que l'on calomnie.

5. Les Deportemens & Discours que l'on interprete contre ceux que l'on calomnie, procedent d'eux ou volontairement sans force, contraincte, ou induction d'autruy, comme ceux desquels nous auons-cy de-

uant parlé : ou bien les Calomniez y sont poussez par l'artifice de leurs ennemis, enuieux & concurrens qui vsent en cela d'autant de ruzes que leur malice & les occasions leur en peuuent fournir.

6. Quelques vns ont conseillé, ou faict conseiller à celuy qu'ils ont voulu calomnier, vne chose souz pretexte qu'elle luy pourroit estre vtile ou aduantageuse, de laquelle ils se sont seruis apres pour le ruyner, en l'interprettant enuers le Prince à mauuais dessein.

7. Basilius Empereur de Constantinople cherissoit vn certain moyne Magicien appellé Santabarinus, lequel Leon son fils hayssoit : ce que ce moyne recognoissant, se mist à le courtiser pour luy faire croire, qu'il l'aymoit, & fist tant qu'il luy persuada de porter vn poignard quand il iroit à la chasse auec son pere, afin de se pouuoir deffendre si quelqu'vn l'attaquoit. A quoy ce Prince s'estant accordé, le moyne ne manqua point de le calomnier enuers l'Empereur son pere & luy dist qu'il le vouloit tuer, & qu'a cest effect il portoit vn poignard caché : duquel ce Prince ayant esté trouué saisi, il fut mis en prison, & sans la priere des principaux de la Cour, le pere l'eust faict mourir.

8, Ætius ſous Valentinian III. ayant en vie de ruyner Boniface Comte, ou gouuerneur d'Afrique, qui eſtoit fort eſtimé par l'Empereur, l'accuſa en vers Placidia mere de Valentinian, de vouloir ſe rendre maiſtre de l'Afrique, luy conſeillant de le faire venir en Cour : & en meſme temps donna aduis à Boniface, comme s'il luy eut eſté amy, que l'on l'auoit accuſé, & que l'on luy deuoit mander de retourner à la Cour, mais qu'il s'en deuoit bien garder s'il n'y vouloit perdre la teſte. Ce qui fit reſoudre Boniface, non ſeulement de ne point ſatisfaire au commandement que luy faiſoit l'Imperatraice, mais auſſi pour s'oppoſer à ceux que l'on enuoyoit contre luy, d'appeller Gontaire & Genſeric fils de Gondarich Roy des Vandales, qui eſtoient en Eſpagne, leſquels par ce moyen ſe ſaiſirent de la Mauritanie. Mais depuis ceſte fourbe ayant eſté deſcouuerte, & pour plus grande preuue le duel ayant eſté permis par Placidia entre Ætius & Boniface, Ætius ayant eſté vaincu, fut chaſſé de la Cour.

9. Samonas qui eſtoit en quelque credit ſous Leon fils de Baſile, à cauſe qu'il auoit deſcouuert la coniuratiõ d'vn certain autre Baſile parent de l'Imperatri ce Zoë, voulant

ruyner Andronicus Ducas, qui alloit contre les Agarenes, ou Sarrasins auec Hymerius Logothete, fist en sorte qu'vn des amis d'Andronicus l'aduertit qu'Himerius auoit charge de l'Empereur de luy faire perdre la veuë (moyen ordinaire duquel l'on se seruoit en ce temps-là, pour rendre inutils les Princes & autres personnes de commandement) & partant qu'il deuoit pouruoir à ses affaires. Ce qu'Andronicus croyant veritable (bien que ce fut vne inuention de Samonas pour le ruyner) se separa d'Himerius & se saisit d'vn chasteau. Dequoy Samonas prist subject de le calomnier enuers l'Empereur, & faire que l'on enuoyast contre luy vne armée, laquelle le contraignit de se retirer auec les Sarrasins ennemis de l'Empereur.

10. Arbetio ayant mis Constantius en ombrage de Syluanus, & craignant que celuy-cy venant à Rome au commandement que luy en faisoit l'Empereur, il ne se iustifiast, feit bailler les lettres à vn Apodemius: qui estant arriué aux Gaules, au lieu de les presenter à Syluanus, commença à descrier ses affaires comme desesperees, afin de le faire reuolter comme il feit: & par là verifier la Calomnie, qui ne le pouuoit estre par les

lettres qui auoient esté falsifiees par Dynamius & certains autres que nomme Marcelin.

11. Sejanus pour ruyner Agrippine faisoit souz main que ses amis luy esleuoient ses esperances, afin de la rendre plus suspecte à Tibere. Et pour la mettre encores dauantage aux champs, il fist accuser Claudia Pulchra sa cousine par Domitius Afer, afin de l'inciter de s'aller plaindre à Tibere, comme elle fist auec paroles conformes à son humeur trop altiere, & qui offencerent l'Empereur.

12. Vne autre fois il fist donner aduis à ceste femme de ne manger de ce que son beaupere luy presenteroit, pource qu'il auoit deliberé de l'empoisonner: ce qu'ayant legerement creu, & s'estant abstenuë de manger de ce que Tibere luy presenta, elle l'offensa encores dauantage.

13. Depuis comme on luy eust donné des gardes & à ses enfans, le mesme Sejan aposta des hommes pour luy persuader de s'éuader & retirer aux armees d'Alemagne, ausquelles Germanicus son mary auoit commandé, ou de recouurir à la statuë d'Auguste & appeller le Senat & le peuple à son

ſecours, & cela afin de haſter la ruyne de ce-
ſte Princeſſe.

14. Auparauant pour jetter le meſme Ti-
bere en desfiance, & luy faire croire que ce-
ſte femme auoit deſſein d'entreprendre
contre ſa perſonne, & ſon Eſtat, il s'auiſa de
faire entrer en diſcours de quelque choſe de
ſemblable, vn cheualier Romain nommé
Titius Sabinus. Quatre qui auoient eſté
Preteurs, & deſiroient eſtre faicts Conſuls
par le moyen de Sejan (la faueur duquel ne
ſe pouuoit gaigner que par quelque meſ-
chanceté) entreprirent ceſte affaire, &
fut arreſté entre eux que Latiaris qui auoit
plus de familiarité auec Sabinus la condui-
roit, & que les autres trois ſeruiroient de teſ-
moins. Donc Latiaris le rencontrant com-
mence de mettre en auant quelques pro-
pos, puis loüe ſa conſtance de n'auoir com-
me les autres abandonné la maiſon de Ger-
manicus en ſon affliction, duquel il dit beau
coup de bien, faiſant ſemblant d'auoir gran-
de compaſſion d'Agrippine : & apres que là
deſſus Sabinus eut ietté quelques larmes,
Latiaris y ioignant les plaintes accuſa la
cruauté, l'orgueil, & les deſſeins de Sejan,
ne pardonnant pas meſme à Tibere : de
façon que ces diſcours eſtans de choſes

deffenduës, commencerent deslors à les rendre plus familiers l'vn à l'autre. En suitte de cela Sabinus volontiers se rencontroit auec Latiaris, alloit en sa maison, & luy declaroit librement ce qu'il auoit sur le cœur.

15. Le fondement de ceste pratique ainsi iettee, ces quatre consulterent de quelle façon ces discours pourroient estre entendus par eux pour former l'accusation. Car de se mettre derriere vne porte, il estoit à craindre, ou que l'on ne fust veu, ou que faisant par mesgarde du bruict, ils fussent descouuerts, ou mesme que Sabinus ne se desfiast de quelque chose si l'on l'approchoit pres d'vne porte. Ce qui les fist resoudre de se mettre au dessus du plancher, tendant l'oreille par les fentes d'iceluy pour ouyr ce qui se diroit. Cela ainsi arresté, Latiaris rencontrant Sabinus, & faisant semblant de luy vouloir dire quelque chose qu'il auoit descouuert depuis peu, le mene en sa maison, & en la chambre destinee pour cela, ou luy faisant repeter tout ce qui s'estoit passé entre eux, il fut recuilly par ceux qui les escoutoient en haut, lesquels en furent tes-

moins, Latiaris l'accusateur, Sabinus condamné & Agrippine auec ses enfans mise entre les mains des Gardes de l'Empereur.

CHAP. XXIX.

Induire autruy à mal faire pour auoir sujet de le calomnier. Exemple de Firmius Catus contre Lybon, allié en la maison des Cesars. 2. induire autruy à mal parler du Prince afin de le calomnier, exemple sur cette induction, 3. moyen pour rendre les calomnies vray-semblables par fausseté de lettres, & le remede de cette calomnie. 4. faux témoins domestiques gagnez pour rendre la calomnie vray-semblable. 5. 6. 7. exemples sur ce subject.

FIrmius Catus Senateur voulant par la ruyne de Lybon, allié de la maison des Cesars, s'auancer en la bonne grace de Tybere, persuada à ce ieune homme plus vain que sage, de s'enquerir des deuineurs & magiciens, s'il pourroit pas vn iour paruenir à l'Empire, & sur ces esperances luy conseilla de se ietter en despences, & d'emprunter argent, l'accompaignant en tous ses plaisirs, & luy faisant faire toute ouuertement ce qui pouuoit seruir à l'accusation qu'il meditoit d'intenter contre luy. Et quand il eut assez de tesmoins de ses deportemens, lors

il le déferа à Tibere par l'entremise du Cheualier Flaccus.

2. Stipiota qui sçeut finement esloigner Iean Hagiotheodorita son compagnon pour gouuerner seul les affaires souz Manuel Comnene, ne sçeut pas se garder d'vne surprise pareille à celle qui ruyna Sabinus, de laquelle Camaterus Logothera se seruit, le calomniant enuers l'Empereur, comme vn trompeur & imposteur, trahissant les affaires de Sicile: & afin de rendre sa calomnie plus vray-semblable fist cacher l'Empereur en vn certain endroict de son logis, d'ou il pouuoit entendre tout ce qui se disoit en vne chambre, en laquelle Camaterus mena Styppiota, qui s'estant mis à parler des affaires de Sicile se laissa aller à plusieurs discours qui firent entrer en dessiance l'Empereur, lequel les entendoit: & Camaterus non content de ce, adioustant ruze sur ruze fit encores ietter quelques fausses lettres dans les registres, & parmy les papiers de Styppiota, qui estans secouez en la presence de l'Empereur, ces lettres tomberent, & seruirent à le conuaincre, de façon qu'il fut condamné à perdre la veuë.

3. Cest exemple nous donnera subject de

passer au second moyen que plusieurs ont tenu pour rendre leurs Calomnies vray-semblables par la faulseté des lettres. Car encores qu'elle puisse estre en fin descouuerte, neantmoins elle a eu ceste force par le seul soupçon d'aliener la volonte du Prince, & contraindre le Calomnié (ayant aduis de ce changement) de se retirer doucement des affaires craignant pis, ou bien pour se garantir de mal se resoudre à quelques voyes extraordinaires, qui ont donné nouueau subiect de le calomnier, & acheué de le ruiner prés le Prince, comme il aduint à Syluanus, duquel nous auons parlé.

4. Les faux tesmoins peuuent aussi rendre vne Calomnie vray-semblable, mesmemēt si elle est des crimes, à la preuue desquels l'on a coustume d'ayder, comme de leze Majesté & infidelité, Mais plus aysément y adjouste l'on foy quand les Tesmoins sont domestiques.

5. Eutropius voulant ruiner Timasius vieil Capitaine de l'Empereur Arcadius, & lequel auoit acquis beaucoup de credit & de reputatiō, rechercha de gaigner vn nommé Bargus qui estoit à la suitte de Timasius & de ses plus familiers: & par cest homme le feit accuser d'auoir voulu entreprendre sur

l'eſtat ; ce qui fut d'autant plus ayſement creu, que l'on ne ſe pouuoit perſuader qu'vn homme que Timaſius auoit tant aymé, & obligé, l'euſt voulu accuſer de choſe qui n'euſt eſté veritable.

6. Aquoy ayant joinct quelques memoires contrefaits, ceſt homme de bien fut relegué auec ſon fils en l'Iſle d'Oaſis, d'où depuis ils ne retournerent, n'y l'vn n'y l'autre.

7. Tigillinus voulant donner le ſaut à C. Petronius qui ſe trouuoit plus propre que luy à ſeruir Neron en ſes volontez, corrompit vn des ſeruiteurs de Petronius, pour accuſer ſon Maiſtre d'auoir eu intelligence auec Sceuin, lequel auoit conjuré contre l'Empereur, & ainſi le ruyna.

Chap. XXX.

La creance que le Prince à au calomniateur rend la calomnie vray-semblable, exemple sur cette creance. 2. l'opinion que le Prince a pris du calomnié, conforme à la calomnie, rend la calomnie vray-semblable. 3. 4. Exemple de cette opinion. 5. ruze d'Arbetio sur ce subject, pour retirer de la Cour Vrsicinus, & puis l'obliger.

LA creance aussi que le Prince a en celuy qui luy faict rapport d'vne calomnie fait qu'il la croyt plus aisément. Ce que recognoissant Sejan lors qu'il voulut faire croire à Liuia mere de Tibere la mauuaise volonté d'Agrippine vefue de Germanicus, il gaigna Iulius Posthumus confident de Liuia, & lequel entretenoit Mutilia Prisca femme puissante à manier l'esprit de ceste Princesse.

2. Mais les calomnies sont encores plus aisément creues, quand elles s'addressent contre ceux desquels le Prince a desia quelque deffiance. De laquelle aucuns se sont seruis, non seulement pour reculer ceux qu'ils calomnioint, mais aussi pour gagner les bonnes graces du Prince.

3. Les Courtisans de Vitellius ne calom-

nierent Blasus que sur le declin de sa faueur, & lors que l'Empereur sembloit en entrer en deffiance : laquelle fut aydee par la personne que l'on employ aà son accusation, qui estoit le frere de Vitellius.

4. Grapius affranchy de Cesar tenu pour vn vieil & affiné Courtisan par Tacite, calomnia Cornelius Silla, duquel Neron se deffioit, afin de se conseruer aux bonnes graces de l'Empereur : & le semblable fist Tigillinus contre Plautus & Sylla.

5. Arbetio en fist aussi de mesme, calomniant Vrsicinus general de la caualerie & suspect à l'Empereur Constantius, à cause de Gallus duquel Vrsicinus estoit parent. Le faict toutesfois dont il estoit accusé ne pouuant estre prouué, Arbetio fist contenance de le vouloir sauuer, remettant ce iugement à vne autre deliberation, & ainsi laissant cest'affaire indecise, il fist trois coups à son aduantage: car il sembloit par là obliger Vrsicinus qui deuoit craindre l'iniquité d'vn iugement tel qu'il s'en donnoit plusieurs en ce temps là : il reculoit cependant des affaires & de la Cour vn plus capable, & plus homme de bien que luy, à quoy principalement il tendoit : & aydant à la

deffiance que le Prince auoit de ceſt homme, il luy faiſoit croire qu'il veilloit à ſa conſeruation.

CHAP. XXXI.

Les rapports des choſes pretenduës vrayes, ſe rendent vray-ſemblables. 2. 3. 4. exemple de Tibere ſur ces rapports. 5. moyen de reprocher à vn Tyran ſes meſchancetez. 6. conclusion des calomnies.

LEs rapports des meſdiſances pretēduëes dictes par quelqu'vn ſe rendent auſſi vray-ſemblables, quand l'on impute à quelqu'vn d'auoir meſdit du Prince en choſe qui ſe trouue veritable.

2. Cepio Criſpinus voulant calomnier Granius Marcellus d'auoir meſdit de Tybere, choyſit ce qui eſtoit de plus ſale, & de plus reprehenſible en la vie de ce Prince, & accuſa Granius de l'auoir dict : ce qui fut d'autant plus ayſément creu que chacun recognoiſſoit toutes ces ſaletez veritables.

3. Ceſte façon fut ſuiuie par la pluſpart des autres calomniateurs, qui impunement reprochoient à ceſt Empereur ſes meſchancetez & vilennies, ſouz ombre de calomnier les autres : ce qui deuoit degouſter

ce

ce Prince de leur prester l'oreille.

4 Toutesfois hayssant les reproches & aymant la calomnie, pour ne point ouyr les premieres en presence du Senat, & contenter sa cruauté par la derniere, il se resolut en fin de se retirer de Rome, & faire son seiour à Caprees.

5 C'est le seul moyen de reprocher seurement à vn Tyran ses meschancetez, que de calomnier quelqu'vn d'en auoir parlé. Ainsi en vsoient ceux qui vouloient reprocher à Neron le parricide commis en la personne de sa mere, accusans quelqu'vn d'en auoir parlé, non tant pour faire mourir celuy qu'ils accusoient, que pour diffamer ce Tyran.

6 Voila les plus ordinaires façons de se seruir des calomnies, outre lesquelles il faut auoir l'œil aussi aux autres artifices que la malignité peut inuenter, selon la disposition des affaires, & l'inclination du Prince. Passons aux loüanges par lesquelles le plus souuent nos ennemis ne nous font pas moins de mal.

Chap. XXXII.

seconde ruze que nos ennemis vsent pour nous rendre suspects & odieux au Prince, qui est des louãges qu'ils disent de nous pour dissimuler leur haine. 2.3. comment quelques-vns l'ont employee, exemples sur ce. 4. aduis aux Courtisans que les Princes se seruent aucunefois de cette ruze, en caressant extraordinairement celuy qu'ils veulent perdre. 6. louanges mises en auant pour ietter le Prince en jalousie de celuy que l'on louë. 7. dict notable de Iulian sur cette hypocrisie. 8. autre hypocrisie de louer quelqu'vn pour blasmer vn autre. 9. autre de louer les morts pour faire honte aux viuans, ainsi que faisoit Auguste. 10. autre ruze de reprocher & accuser en excusant à la mode d'Auguste. 11. aduis & precautions contre les ruzes & hypocrisies. 12. Troisiéme moyen que nos ennemis, enuieux & concurrents tiennent pour nous defauoriser, & chasser hors de la Cour, & nous ruiner, est la force, & comment elle se pratique. 13. 14. exemples de ce troisiéme moyen.

AVcuns les ont employees pour dissimuler leur haine, enuie ou ialousie, contre celuy qu'ils ont desiré tromper plus aysément.

2 Fabius loüoit deuant tout le monde Maulius Valens pour mieux couurir les mauuais offices qu'il luy faisoit secrettement enuers Vitellius, Arbetio appelloit

Vrſicinus homme de courage & vaillant, dit Marcellin, en meſme temps qu'il le calomnioit enuers l'Empereur.

3 Alphonſe Roy d'Aragon voyant qu'vn des ſiens loüoit vn certain de ſes compagnons plus que decouſtume, dict à quelqu'vn de ſes fauoris que toutes ces loüanges tendoient à ruiner celuy que l'on loüoit: ce qui fut aduenu ſi ce Roy n'eut deſtourné l'accuſation qui au bout de ſix mois fut intentee contre celuy-là par celuy qui auparauant le loüoit. Mucianus en fit de meſme voulant ruiner Antonius Primus, le loüant en plain Senat, peu auant qu'il le deſarmaſt.

Mais le Courtiſan doit eſtre aduerty que non ſeulement les autres de ſa condition, mais auſſi les Princes quelquesfois vſent de ceſte diſſimulation enuers ceux qu'ils veulent perdre.

5 Quand Tibere voulut faire mourir Libon il le fit Preteur, & le careſſa extraordinairement le receuant à ſa table, ſans ſe monſtrer ny en paroles ny en viſage eſmeu contre luy. De meſme en vſa-il enuers Seian. Domitian n'eſtoit iamais tant à craindre que lors qu'en apparence il ſe monſtroit plus doux. Nicetas dit que les loüanges d'Andronicus eſtoient commencement

d'iniures, sa liberalité signe de confiscation, & sa douceur l'auant-coureur de la mort.

6 Il y en a qui se sont seruis de loüanges pour mettre le Prince en ialousie de ceux qu'ils loüoyent, comme ceux qui loüoyent Iulius Agricola deuant Domitian : à quoy Tacite attribuë vne partie de la disgrace de son beau-pere.

7 Iulian Empereur escriuant à Basile dict qu'il n'y a point de plus grands ennemis que ceux qui se seruent de ceste hypocrisie de Cour. Aussi l'auoit-il sentie à ce que dict Mamertin en son Panegyric : & Polybe dict que c'est vne nouuelle façon de calomnier de laquelle de son temps on se seruoit aux Cours des Princes, où l'enuie iouë ses jeux à couuert, & la flatterie à descouuert.

8 Il y a encores vne autre façon de se seruir des loüanges pour defauoriser quelqu'vn, quand on louë les vns pour reprendre & blasmer les autres. Plutarque accuse Herodote de ceste malignité, lequel en loüant les Atheniens de s'estre opposez aux Perses, a eu plustost intention par là de blasmer les autres Grecs, que de faire honneur aux Atheniens.

9 Et Senecque dict que ceste façon est assez ordinaire aux Roys de loüer les seruices

de ceux qui font morts pour faire honte aux viuans : comme Auguste faisoit la fidelité de Mecenas & d'Agrippa, qu'il regrettoit lors que le mauuais gouuernement de ses filles fut descouuert : afin de reprocher à ceux qui estoient pres de luy le peu de soin qu'ils auoient de ses affaires & de sa reputation.

10 Le mesme Auguste se seruoit des excuses aussi bien que des loüanges pour reprocher & accuser ce qu'il trouuoit à redire, comme il en vsa enuers Tybere lors qu'il luy fit donner le pouuoir de Tribun. Car escriuant de luy au Senat en termes assez honnorables, il y adiousta plusieurs choses qu'il y auoit à reprendre, lesquelles en excusant, il sembloit luy reprocher.

11 Par là nous apprendrons à rechercher de cognoistre aussi bien l'interieur de ceux qui nous loüent ou font semblant de nous excuser comme de ceux qui nous calomnient.

12 Le dernier moyen que nos ennemis employent pour nous defauoriser est la force, laquelle se practique quand les affaires sont disposees, ou à vne émotion populaire, ou à vne sedition ou reuolte de gens de guerre pour le mescontentement que

l'on peut auoir de nostre auancement ou de nos deportemens.

13 L'on sçait les esmotions aduenuës à Paris du regne de Iean pendant sa prison, & durant la regence de son fils, esquelles aucuns des principaux qui gouuernoient lors les affaires coururent fortune.

14 Depuis quelques annees en çà les seditions des Ianissaires ont extorqué des mains des Empereurs Turcs leurs principaux fauoris. Stilico se voulant desfaire de Ruffinus qui gouuernoit tout pres d'Arcadius, enuoya Gaines auec quelques trouppes, sous pretexte de renforcer l'armee d'Arcadius auec commandement secret, que lors que Ruffinius, accompagnant Arcadius, se presenteroit deuant les trouppes les soldats à certain signal se iettassent sur luy, & le taillassent en pieces, comme ils firent. Peu de temps apres Eutropius estant entré en la place de Ruffinus & mescõtentant plusieurs grands de la Cour d'Arcadius, Gaines fit reuolter Tribigildus, lequel pilla & saccagea l'Asie auec ses trouppes iusques à ce qu'aux despens de la teste d'Eutropius l'accord se fit auec l'Empereur par l'entremise de Gaines, qui estoit demeuré à la Cour pour mieux ioüer ce ieu. Et depuis le mesme

Gaines, s'eſtant luy-meſme ouuertement reuolté & ioinct à Tribigildus pour s'accorder auec Arcadius, demanda qu'Aurelian Saturnin, & Iean qui gouuernoient lors les affaires luy fuſſent liurez entre les mains, pour en faire à ſa diſcretion : ce qui fut faict, s'eſtant contenté qu'ils fuſſent bannis apres leur auoir faict ſentir la pointe de ſon eſpee.

Chap. XXXIII.

De la defaueur qui prouient par le mauuais naturel du Prince, Neufiéme de cette partie. Senecque aduisé Courtisan. 2. l'enuie & la desfiance du Prince est cause souuentesfois qu'il est mal seruy, & comment cela. 3. 4. exemples d'aucuns Courtisans sur ce. 5. iugemẽt de l'autheur sur cette procedure. 6. moyens de se descharger de la ialousie enuers le Prince. 7. exemple sur ce. 8. enuie & ialousie, maladie commune à tous les Princes, mais pour moindre subiect aux vns qu'aux autres. 9. exemple de telle ialousie. 10. moyens au Courtisan de se gouuerner à l'endroict des Princes de ce naturel.

QVelquesfois le mauuais naturel du Prince rend les fortunes de ceux qui le seruent plus courtes, mesmement s'il est leger & inconstant, vain, desfiant, enuieux, auare, cruel, ou timide: ces imperfections surmontans le plus souuent toute la prudence qu'vn homme puisse apporter pour se maintenir. Senecque, quoy qu'en certaines choses assez libre enuers son maistre, estoit neantmoins estimé pour sage & aduisé Courtisan : mais le mauuais naturel de Neron son disciple surmonta toute son accortise, laquelle ne peut empescher que son eloquence, & ses richesses ne fussent

enuiees, qui auec les mesdisances de ses ennemis luy firent perdre premierement son credit, & puis en fin la vie.

2 Plusieurs ont tellemẽt craint la desfiance & enuie du Prince contre eux, qu'ils ont plustost desiré diminuer leur reputation aux despens des affaires de leur Maistre, que de l'accroistre en bien faisant de peur de se ruiner.

3 Ventidius craignant l'enuie d'Antonius, sous l'authorité duquel il faisoit la guerre, se contenta de repousser les Parthes iusques à la Medie & Mesopotamie par trois batailles qu'il leur donna sans les poursuiure plus auant, bien qu'il le peust faire.

4 Agathias dict que Belisaire sous Iustinian en feit de mesme, se contentant de chasser son ennemy, sans le poursuiure, de peur que croissant la reputation de ses exploicts, l'enuie des principaux de la Cour ne reueillast celle du Prince,&creust d'auantage par les applaudissements & resiouyssances du peuple.

5 C'est à la verité trahir, & son honneur & son Maistre, mais la faute en doit estre imputee plustost au Maistre qu'au Ministre. A cause de cela Mecenas conseilloit à

Auguſte de n'imputer les mauuais euenements des affaires à ſes miniſtres, ny leur enuier les bons, afin qu'ils s'employaſſent ſans crainte pour ſon ſeruice. Car pluſieurs de ceux (ce dit-il) qui ont le maniemēt des affaires, craignans de ietter leur maiſtre en ialouſie, ont ſouuent aymé mieux mal faire que bien faire, preferant la ſeureté qu'ils trouuoient au premier, à la reputation qu'ils euſſent peu acquerir par le dernier.

6 I'approuue toutesfois d'auantage la procedure de ceux qui pour ſe deſcharger de la ialouſie d'vn grand exploict, en ont laiſſé tout l'honneur au Maiſtre, ſoit qu'il y ayt eſté present ou non.

7 Aggtippa gendre d'Auguſte faiſoit & cōſeilloit aux autres d'entreprendre choſes hazardeuſes, & en laiſſer l'heureux euenement au Prince. Ainſi en fit Ioab au ſiege de Rabatha, à ce que dict Ioſephe, lequel en differa la priſe iuſques à la venuë du Roy. Craterus en vſa de meſme à l'endroict d'Alexandre ſon Maiſtre, l'attendant pour receuoir la compoſition d'Artacena. Agricola attribuoit à ſon Capitaine tout le bon-heur de ſes exploicts.

8 Ceſte enuie ou ialouſie (car l'vne & l'autre produict pour ce regard vn meſme effect)

est vne maladie cōmune à tous les Princes, & les plus courageux, comme Philippe & Alexandre son fils en ont esté trauaillez: mais il y en a qui s'y laissent aller pour moindre subiect les vns que les autres.

9 Theodose II. Empereur ayant donné à vn nommé Cyrus la surintendance de la construction d'vne muraille de la ville de Constantinople depuis vne mer à l'autre, il la fit paracheuer en soixante iours. La beauté de cest ouurage, & la celerité apportee en ceste besongne resiouït tant le peuple, qu'allant par la ville il crioit tout haut que Constantin auoit basty la ville, & Cyrus l'auoit renouuellee: ce que l'Empereur ayant entendu il le disgracia incontinent & le contraignit de se rendre Moyne pour recompense, d'auoir promptement executé ce qu'il auoit commandé.

10 Auec tels naturels il y a beaucoup plus de peine à se gouuerner, que s'ils estoient plus considerez, & se laissoient moins emporter à leurs craintes & imaginations. C'est pourquoy le Courtisan s'efforcera de tant plus de penetrer & recognoistre ces mouuements, pour s'en parer & deffendre s'il peut, sinon au moins aura-il

ceste consolation de n'y auoir rien oublié de ce que l'accortise & dexterité y pouuoit apporter.

Chap. XXXIIII.

La mort du Prince derniere cause de la defaueur: celuy qui est iugé le plus heureux en faueur de Cour. 2. le Prince qui succede à l'Estat, auance plustost ses seruiteurs, que ceux de son predecesseur. 3. 4. la faueur se continue apres la mort du Prince, ou en se rendant necessaire aux affaires, ou en obligeant le successeur à quelque signalee action, ou seruice agreable. Exemple sur ce subiect. 5. aduis notable sur ces considerations afin d'euiter la defaueur du Prince. Humilité necessaire aux grands pour leur maintenir. 6. auoir l'oeil aux loüanges & calomnies qu'on dit de nous. 7. fondement plus ordinaire des calomnies, & le remede qu'il y faut apporter. 8. amender & suppleer le defaut dőt on nous calomnie, soit par parler discrettement, ou à interpreter ce qui peut estre mal pris. 9. ne s'eloigner de celuy enuers lequel on craint d'estre calomnié. 10. faire des amis en Cour pour nous defendre des faux rapports. En Cour chacun drappe son compagnon.

L'On iuge celuy heureux en faueur de Cour, duquel le credit suruit le Prince qui le premier l'a éleué, & est continué par le successeur (chose assez rare) aduenant

ordinairement que ceux qui sont esleuez à ce degré sont obligez pendant qu'ils y sont, de heurter & contrebutter en plusieurs choses le presumptif heritier du Prince, lequel est le plus souuent suspect à celuy qui regne : de façon qu'au lieu d'en estre aimé il en est le plus souuent hay à mort.

2 Et quand bien cela ne seroit, celuy qui succede à l'Estat, ayant d'autres seruiteurs, desquels l'affection luy est plus cogneuë, ou il se resout de les aduancer plustost que de maintenir celuy que son predecesseur a fauorisé, ou bien ses seruiteurs, pour tascher d'entrer en ceste place, s'efforcent de reculer celuy-là.

3 Si y en a-il qui se sont maintenus, ou aydez à cela par l'occurrence & disposition des affaires, ausquelles leur seruice estoit iugé vtile, ou en gaignant par quelque agreable office les bonnes graces du successeur, & adorant (comme l'on dit) le Soleil leuant

4 Macro n'espargna sa propre femme pour gaigner les bonnes graces de Caligula, auquel il fit encores ce seruice de haster, à ce que l'on dict, la mort de Tibere. Et Arbetio se rendit si necessaire, que l'Empereur Iulian qui le cognoissoit homme entreprenant & broüillon, & qui en effect ne

l'aymoit point, le conserua en credit & en authorité, & depuis fut encores appellé par Valentinian pour s'opposer à Procopius.

5 Par la consideration de tous ces exemples il sera aisé à recueillir vne partie de ce que nous deuons euiter, afin de ne point tomber en la disgrace du Prince. Mais le plus vtile conseil que l'on peut donner à vn homme qui est en credit, est de s'abaisser le plus qu'il pourra enuers son maistre, & faire le craintif, mesurant ce qu'il doit faire plus par la condition du Prince qu'il sert, que de sa fortune. Ne faire rien par ostentation, mais seulement par obeissance; & à l'ordinaire pour euiter l'enuie; y ayant eu mesmes des grands qui pour ceste consideration ont faict semblant de s'amuser aux desbauches, & autres aux lettres, pour monstrer qu'ils estoient fort esloignez de penser à l'Estat, comme pour vn temps fit Domitian, & à l'oysiueté, comme fit Galba du temps de Neron: pareillement s'ils font quelque chose de remarque, ils en donneront l'honneur à leur maistre.

6 Mais sur tout sans s'endormir aux loüanges & apparences exterieures, faut auoir l'œil sur ses ennemis, enuieux & concurrents, pour destourner leurs calomnies &

artifices, ſoit enuers le Prince, ou autres qui peuuent nuire.

7 Les calomnies ſont ordinairement fondees, ou ſur quelque manquement que l'on pretend eſtre en nous, ou ſur quelque parole dicte mal à propos, & à deſſein d'offenſer, ou pour quelque faute que nous auons commiſe contre quelqu'vn.

10 Le manquement que l'on preſuppoſe eſtre en nous doit eſtre, ou amendé, ou excuſé par nous, ou par nos amis, ou ſuppleé par quelque autre auantage: & tant en nos paroles qu'en nos deportements faut apporter telle circonſpection, que nous ne diſons ny faiſons rien qui puiſſe eſtre diuerſement interpreté par ceux qu ſont preſents, l'intention deſquels nous deuons ſonder auant que de nous ouurir à eux. Et où quelque choſe par meſgarde nous ſeroit eſchappee, nous rechercherons de faire cognoiſtre par quelque office, ou diſcours contraire faict auec occaſion, que noſtre intention a eſté bonne, & eſt en l'endroit de celuy qui s'en pourroit offenſer.

9 Ne faudra auſſi s'eſloigner que le moins que l'on pourra de celuy enuers lequel on craint d'eſtre calomnié : car outre que l'abſence auec le temps diminuë l'ardeur de

l'affection que l'on nous peut porter, l'on a temps d'imprimer vne calomnie de la verité de laquelle l'on ne peut estre si tost esclaircy. Et ne se trouuant rien au contraire l'on est comme forcé de la croire, ou si l'on ne la croit, le cerueau demeurera my party & en doute: mesmes quand le calomniateur l'afferme & l'asseure, quelque disposition que l'on ayt au contraire. Et si l'on la laissé vieillir en l'esprit du Prince auquel le rapport se faict insensiblement, la desfiance s'y engendre qui l'empesche de s'enquerir de la verité plus auant, d'où vient qu'elle degenere en estrangeté, & de là en inimitié.

10 Celuy donc qui est absent doit necessairement se pouruoir d'vn ou plustost de plusieurs qui luy puissent faire ceste office de vray amy, de le defendre contre les faux rapports, & les choisir tels qu'ils ayẽt entree & credit aux lieux où l'on luy peut prester telles charitez. Chose que ie confesse estre tres-rare & difficile en la Cour, chacun estant bien ayse de drapper (comme l'on dict) ou d'ouyr drapper sur son compagnon. Neantmoins aucunesfois il s'en peut rencontrer quelqu'vn qui poussé ou d'obligation qu'il nous a, ou de desir de nous obliger, ou par enuie ou haine qu'il peut

por-

porter au calomniateur, nous pourra faire ceſt office.

CHAP. XXXV.

Fuir l'oſtentation de peur que le Prince n'entre en ialouſie. 2. exemple du Cardinal Spinoſa ſur ceſte oſtentation. 3. 4. le Courtiſan ne doit attendre à la regler & moderer au declin de la faueur; ains commencer à ſe composer de bonne heure à la modeſtie. Exemples de ceux qui s'en sont mal trouuez faiſant autrement. 5. le Courtiſan doit s'obliger le plus de gens qu'il pourra, & pourquoy. 6. consideration ſur ce poinct.

I'Ay dict qu'il ne falloit rien faire par oſtẽtation, ce que ie repete non ſeulement pour eſuiter l'enuie de nos compaignons, mais auſſi pour ne faire entrer le Prince en jalouzie de nous.

2. L'on eſcrit qu'en Eſpagne vn des moyens deſquels les Courtiſans du Roy Philippe ſecond ſe ſeruirent pour donner le ſaut au Cardinal Spinoſa, fut en ſe rangeant tous ſouz luy, monſtrans qu'ils en dependoient, iuſques là que les domeſtiques du Prince ne faiſoient que ce qu'il commandoit. Ce que le Roy recognoiſſant, il l'eſloigna de la Cour & en deux

ans sa fortune fut ruynee par cest artifice.
3 De là le Courtisan apprendra de s'accompagner de peu de gens, & selon la qualité en laquelle le Prince trouue bon qu'il demeure, voire plustost au dessous. Il ne faut attendre au declin de sa fortune à retrancher ceste suitte. Il ne seruit de rien à Senecque apres auoir perdu les bonnes graces de Neron de se se retirer en sa maison, faire semblant de vacquer à l'estude, ou d'estre indisposé & faire fermer sa porte à ceux qui auoient coustume de le courtiser. Non plus seruit-il à Agricola sous Domitian de n'aller que de nuict & peu accompagné.
4 Il faut de bonne heure se composer à la modestie.
5 Celuy toutesfois qui sera en credit ne laissera d'obliger le plus de gens qu'il pourra, non pour la vanité d'estre suiuy, mais afin que sa cheute en soit plus douce, & qu'il ayt qui le recueille.
6 Car encores que l'on tienne qu'il soit bien difficile de faire des amis en la Cour qui vous assistent en vostre disgrace: Toutesfois en vn si grand nombre il s'en peut trouuer quelqu'vn, lequel si ce n'est par consideratiõ d'amitié, au moins par son propre interest pour l'accez qu'il auoit pres de

vous, & l'esperance qu'il pouuoit auoir d'en tirer quelque auantage plaindra vostre fortune & s'efforcera de vous ayder.

CHAP. XXXI.

Le Courtisan & fauori du Prince doit se comporter auec discretion aux demandes qu'il fera au Prince pour autruy, & la raison pourquoy. 2. qualité des demandes qu'il fera au Prince. 3. ne se vanter de son credit. 4. comment il se faut comporter en l'execution des mandemens du Prince. 5. ne faut refuser aucun commandement ou commission du Prince. En quelle maniere les Princes iugent & mesurent la grandeur de leurs commandemens. 6. le Courtisan se doit tenir tousiours en garde pres du Prince de peur d'estre surpris preceptes sur ce subiect. 7. comment il conuiẽt se gouuerner auec les mal-contens. 8. parler modestement, & sobrement du Prince & de ses domestiques. 9. aduis de ne rompre iamais auec le Prince, & pourquoy.

MAis comme il est tres-auantageux pour adoucir nostre disgrace d'auoir faict ressentir à plusieurs la faueur que nous auiõs pres du Prince, pendant qu'elle duroit en intercedant pour eux. Aussi auertiray-ie le Courtisan de s'y porter discretement. Car la pluspart de ce que le Prince nous accorde pour autruy il nous le met à compte;

& partant nous reseruons nostre credit pour nous s'il n'est bien grand : & ne nous presenterons pour telles intercessions que rarement, & pour subiect dont le Prince ayt-ia quelque cognoissance, de peur que l'on ne nous rende responsables de ses fautes.

2. Faut aussi que les demandes que nous ferons au Prince soient iustes, conuenables au temps, ordinaires à estre accordees, conioinctes si faire se peut à son honneur, profit, ou plaisir. S'il nous accorde quelque chose nous en ferons grand cas, & estans refusez nous ne nous en deuons monstrer mal-contens, & par toutes sortes de demonstrations le luy faire croire.

3. Il ne faudra pas toutesfois faire feste & parade enuers les autres de nostre credit enuers le Prince. ny moins se vanter, comme aucuns ont faict, que nous gouuernons nostre maistre. les Princes veulent estre veuz faire ce qu'ils font d'eux-mesmes sans conduitte, addresse ou entremise d'autruy, moins d'aucuns de leurs subjects. aussi la pluspart de tels vantars sont vendeurs de fumees.

4. S'il nous commande quelque chose, ou nous donne quelque commission, nous la

ferons mettre par escrit, si faire se peut auec toutes ses circonstances : nous remuerons toues les difficultez que nous pourrons preuoir deuoir aduenir en l'execution. Et si c'est chose non subiecte à estre escrite, & laquelle nous soit commandee secrettement, nous la repeterons souuent au Prince afin de mieux conceuoir son intention: & par ceste repetition faire que plus aysement il se ressouuienne à l'aduenir, de ce qu'il nous aura commandé.

5. Nous ne deuons refuser aucune commission, ou commandement du Prince quelque petit qu'il soit: souuent peu de chose a seruy d'ouuerture à vne grande fortune; & puis les Princes iugent la grandeur de leurs commandemens, non par l'importance, mais par leur propre grandeur: & se sentent autant offensez du mespris d'vn commandement de peu de chose, que du refus d'vn qui leur importeroit d'auantage.

6. Estant pres du Prince, il faut estre tousiours en garde, de peur d'estre surpris: preuoir à peu pres les affaires desquelles il nous peut parler, se preparer à celles qui sont sur le tapis, parler peu & seulement de ce que nous sçauons bien : estre attentif lors que le Prince parle, monstrer que l'on

ne songe point ailleurs: ne se monstrer ny triste, ny pensif, de peur que cela ne soit interpreté à mespris, ou mescontentement.

7 Si quelque mal-content vient à nous pour descharger son cœur, nous le pouuons escouter pour vne fois, & monstrer de compatir à sa disgrace en luy donnant courage & esperance de mieux, diminuer le tort qu'il pretend luy auoir esté fait, excuser le Prince, l'exhorter à se taire & prendre patience: mais sur tout nous prendrons garde aux offres que nous ferons à telles gens. Car la pluspart feignent d'estre mal-contens & desireroient tirer de nous quelque demonstration de mauuaise volonté contre le Prince pour s'en preualoir, & nous ruyner: ou s'ils sont mal-contens ordinairement la passion les transporte & ne sçauent pas taire ce que l'on leur dit.

8 Faut aussi qu'vn Grand commande à ses seruiteurs de parler modestement & sobrement, soit du Prince, ou de ceux qui sont pres de luy, car souuent l'on accuse le maistre de ce qu'on entend dire aux valets.

9 Mais la sagesse principale est de preuoir la des-faueur ou refroidissement du Prince, & decoudre tout doucement sans rompre: afin que le Prince se rauisant, nous ayons

tousiours vne porte ouuerte pour rentrer: ne monstrans d'en estre offencez, ny mesmes que nous ayons recognu son refroidissement enuers nous.

Chap. XXXVII.

Aduis sur la duree de la faueur ou credit d'vn Courtisan. Treziesme diuision de cette partie. 2. d'ou prouient la faueur des Princes enuers nous, & des causes qui meuuent le Prince à fauoriser & aymer vn Courtisan. 3. la faueur qui procede de grace personnelle n'est de duree. 4. de la conformité de l'humeur du Prince & de son fauory, les aduantages que cestuy-cy en reçoit, doit mesnager le temps & le faire valoir.

MAis afin que le Courtisan puisse iuger de la duree de son credit enuers son maistre, outre ce qu'il en peut coniecturer par l'humeur du Prince, & par la faueur que ses amis & ennemis peuuent auoir pres de luy, il faut qu'il considere aussi la cause pour laquelle son maistre l'ayme. Car ceste cause venant à manquer, ou s'en trouuant vne plus puissante en vn autre, sans doute la faueur aussi diminuëra en son endroict, si elle ne manque du tout.

2. Il y a bien des faueurs desquelles l'on au-

roit peine de deuiner la cause, & plusieurs se trouueroient empeschez de rendre raison de leur bon-heur. Toutesfois pour en parler commeil en aduient plus ordinairement. La faueur des Princes prouient ou d'vne conformité d'humeurs, grace, ou façon qui leur agree, ou d'obligation de seruices faicts: ou pource qu'ils recognoissent ceux qu'ils veulent fauoriser instrumens propres pour seconder leurs volontez : ou auoir en eux quelques parties & suffisance non commune.

3. La faueur qui procede de ceste grace personelle, bien qu'elle semble estre attachee des deux costez, c'est celle qui passe plus tost: n'y ayant rien si inconstant que les humeurs des hommes lesquelles se changent non seulement (comme nous auons dict) par l'aage, mais par vne bien petite rencontre es affaires qui peuuent suruenir. joinct qu'il est impossible que deux personnes se rencontrent si conformes en humeur qu'il n'y ait tousiours quelque particuliarité d'vn costé ou d'autre qui les rend en cela differentes: & laquelle heurtee les separe & esloigne plus loing qu'elles n'estoient auant qu'elles se fussent vnies.

4. I'aduoüray toutesfois, qu'ou ceste con-

formité se trouue plus grande elle produist en la personne du Prince des effects de faueurs plus grands qu'aucune autre cause, Mais celuy qui se void fauorisé doit mesnager le temps, & le faire valoir le plus qu'il pourra, & comme s'il preuoyoit la tempeste proche, doit haster sa recolte pour se retirer à couuert.

Chap. XXXVIII.

De la faueur des Princes enuers les femmes. 2. comment font celles qui se veulent maintenir en credit pres du Prince. 3. exemple de Popee enuers Neron. 4. quelques Princes ont esté retenus plus par les artifices d'estre gourmandez des femmes, que par la iouyssance. 5. 6. la faueur procedant des seruices faicts est de peu de duree, & pourquoy. 7. le Prince se fasche qu'on croye qu'il soit redeuable à son vassal de quelque grand & signale seruice, ne le voulant pour cela voir. Considerations sur ce. Les Princes d'ordinaire peu soucieux de recompenser leurs seruiteurs. 8. considerations sur ce. Il vaut mieux estre obligé à son maistre que de l'auoir obligé. 9. 10. de la faueur de ceux qui secondent les inclinations du Prince, & considerations sur ses inclinations.

TElles faueurs sont d'autant plus violentes enuers les femmes que le plaisir du Prince, & la fureur de ses desirs se mesle par dedans.

2. Mais si la mauuaise conduicte qui est ordinairement en telles femmes ne les rompt: la satieté, ou vn autre plus aggreable obiect les rompra aysément: aussi celles qui veulent se maintenir en credit, s'efforcent ordinairement de distraire les Princes de toutes autres compagnies, & les destourner des objects qui leur peuuent faire changer d'aduis. Autres y ont apporté les refus simulez, & quelques-vnes plus hardies les recognoissans attachez à elles les ont gourmandez.

3. Ce fut vn traict du mestier que celuy dont vsa Poppea enuers Neron apres qu'elle l'eut rendu amoureux, de feindre qu'elle se vouloit retirer auec Othon son mary, auquel elle estoit (ce disoit-elle) obligee & par mariage & pour son merite, qu'elle esleuoit par dessus celuy de Neron, lequel elle disoit n'auoir accoustumé de se mesler qu'auec des chambrieres, & depuis encores Neron differant de repudier Octauia de peur qu'Arippine ne le trouuast mauuais (en se mocquant de luy) l'appelloit pupille, qui non seulement n'estoit pas Empereur, mais aussi n'estoit pas libre.

4. Il y a des Princes de cest humeur, lesquels par tels artifices sont entretenus plus aysément en haleyne, que par la facilité de la

iouyſſance & par les careſſes. Mais nonobſtant tout cela le plus ſouuent l'inconſtance les emporte ailleurs.

5 La faueur qui procede des ſeruices faicts sembleroit deuoir eſtre plus durable que les autres, comme celle qui eſt acquiſe à meilleur tiltre, & qui peut reueiller beaucoup de gens au ſeruice du Prince.

6 Mais au contraire nous n'en voyons point qui dure moins, & ſouuent les plus grands ſeruices qui ne ſe peuuent payer ſont ceux qui attirent ſur nous pluſtoſt la diſgrace que la grace du Prince.

7 C'eſt l'ordinaire des Princes de vouloir eſtre deſchargez de toutes ſortes de debtes: ce faix leur peſe: mais plus ſe faſchent-ils qu'on croye qu'ils ſoyent redeuables à vn de leurs ſubiects de quelque grand & ſignalé ſeruice. Ils en apprehendent meſme la rencontre qui leur reproche leur honte & leur ingratitude, & le plus ſouuent il n'y a gens ſi empeſchez, & diray auec regret, ſi malheureux que ceſte ſorte de ſeruiteurs: Car comme ils ont l'honneur en recommandation, ils ne veulent auſſi toſt qu'ils ont faict vn ſeruice à leur Prince, en exiger incontinent la recompenſe, de peur qu'ils ne ſoyent veus pluſtoſt vendre leur

seruice que le faire liberalement: & d'ailleurs les Princes pour la plusspart sont peu soucieux de recompenser leurs seruiteurs: & bien qu'aucuns recognoissent le deuoir faire, ils reiettent cela en autre temps, & autres occasions, pour donner loisir au seruice reçeu de vieillir en la memoire de ceux qui en sont tesmoins, & peu à peu de l'oublier.

8. Cela faict qu'aucuns se sont resolus de battre le fer (comme l'on dict) pendant qu'il estoit chaud: & que preuoyans deuoir estre necessairement employez en quelque affaire voulans mesnager ceste occasion, auant que l'on se soit addressé à eux ils ont tiré quelque aduantage du Prince: l'esperance d'vn seruice à receuoir ayant plus de force à l'endroict des Princes, que le fruict d'vn seruice reçeu. Et tiennent plusieurs qu'il vaut mieux estre obligé au maistre que le maistre le soit à nous: le Prince voyant de meilleur œil ceux qu'il a obligez, comme ceux qu'il croyt auoir plus de subject de luy estre affectionnez, que ceux ausquels il n'a point ou peu faict de bien: & qui l'ayans neantmoins merité sans l'auoir reçeu, il recognoist qu'ils ont peu de subiect de l'affectionner. C'estoit l'opinion de Louys XI. à ce que dit Philippes de Commines.



TABLE DES CHAPITRES DISTINGVEZ PAR SECTIONS.

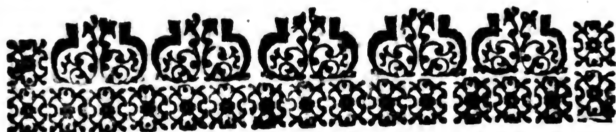
Ou

Sommaire abregé de tout le contenu en ce Liure, & premierement.

De la premiere Partie, oû premier liure auquel est fort amplement deduit & traitté des aduantages, & principales parties requises & necessaires à vn Courtisan.

AA

FIN.



Autheurs alleguez en ce Traicté.

Ammian Marcelin
Appian
Aristophane
Aristote
Arian
Dion
Euripide
Herodote
Histoire de Bauieres
Histoire d'Espagne.
Histoire de France.
Iosephe
Mamertinus
Nicetas
Philippe de Comines
Plutarque
Polybe,
Saluste
Seneque
Tacite
Velleius Paterculus.





